



# COMPTE RENDU IN EXTENSO

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2023

REUNIONE DI I

27 È 28 D'APRILE DI U 2023

1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 27 ET 28 AVRIL 2023

(1<sup>ÈRE</sup> JOURNÉE)





1MA SESSIONE URDINARIA DI U 2023  
REUNIONE DI I 27 È 28 D'APRILE DI U 2023

1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2023  
RÉUNION DES 27 ET 28 AVRIL 2023

SOMMAIRE DE LA JOURNÉE DU JEUDI 27 AVRIL

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 17

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2023/O1/035 - Quel avenir pour les personnels de maternité de la clinique Maynard, posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »	7
Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	9
Question n° 2023/O1/033 - Sécurité en Corse et pouvoirs régaliens de l'État, posée par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	11
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	12
Question n° 2023/O1/038 - Lingua corsa, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »	16
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	18
Question n° 2023/O1/037 - Situazione di a filiera pecurina è capruna in Corsica, posée par M. Petru Antone FILIPPI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	21
Question n° 2023/O1/036 - Chì suluzioni pà a Corsica di dumani ?, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	22
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse	23
Question n° 2023/O1/031 - Lutter contre le décrochage scolaire en faisant de la Corse un « territoire éducatif rural », posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	30
Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche	32

Question n° 2023/O1/039 - Moyens de lutte contre les incendies, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »	34
Réponse de M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	36
Question n° 2023/O1/034 - Un annu dopu, à chì ne simu di u travaddu di u Cunitatu Corsu-Sardu nant'à a quistioni di i basi è esercizi militari in Corsica è in Sardegna ?, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	36
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	42
Question n° 2023/O1/032 - Tarif résident maritime interdépartementaires, posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	44
Réponse de Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse	45
Ouverture de la séance à 11h55	47
Secrétaire de séance : Mme Lisa FRANCISCI	47
Appel nominal des conseillers - Le quorum est atteint	
Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	48
Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	52
RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE	
Raportu nu 100 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 30 è 31 di marzu di u 2023	54
Rapport n° 100 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 30 et 31 mars 2023	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	54
RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ	
Raportu nu 086 : Lanciu di chjama à candidature trà a Cullettività di Corsica è l'Agenza Regionale di Saluta per a creazione di 5 poli territoriali di sustegnu à l'asiliari di l'anziani dipendanti è di e persone svantaghjate	55
Rapport n° 086 : Lancement de l'appel à candidatures conjoint Collectivité de Corse / Agence Régionale de Santé de Corse pour la création de 5 pôles territoriaux d'aide aux aidants non professionnels de personnes âgées dépendantes et de personnes en situation de handicap	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	55
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/O1/013) par Mme Frédérique DENSARI, rapporteure	57

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité	62
Prises de paroles :	
M. Paul QUASTANA	62
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA	63
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	63
M. Jean-Marc BORRI	65
M. Pierre GHIONGA	66
En réponse, Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	66
RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
Suspension de la séance à 12h45	
Reprise de la séance à 15h45	
TRASPORTI / TRANSPORTS	
Raportu nu 090 : Rivisioni di l'ubligazioni di sirvizi publicu imposti nantu à i sirvizzii aerii rigulari trà, da una parti, l'aeruporti di Parigi-Orly, Marseglia è Nizza è da l'altra parti, l'aeruporti d'Aiacciu, Bastia, Calvi è Figari, è approvu di u principiu di a diligazioni di sirvizi publicu pà a sfruttera di i trasporti aerii di sirvizi publicu di a Corsica nantu à u periudu chì v'è da u 1mu di ghjinnaghju di u 2024 à u 31 di dicembri di u 2027	68
Rapport n° 090 : Révision des Obligations de Service Public imposées sur les services aériens réguliers entre, d'une part, les aéroports de Paris-Orly, Marseille et Nice et d'autre part, les aéroports d'Aiacciu, Bastia, Calvi et Figari, et approbation du principe de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de la desserte aérienne de service public de la Corse sur la période du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse	69
Lecture du rapport conjoint de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/O1/001) par Monsieur Joseph SAVELLI, rapporteure de la CFF.	78
Prise(s) de parole : Conformément aux décisions de la CPO, le temps de parole des groupes est doublé	
M. Paul QUASTANA	82
Mme Sandra MARCHETTI	84
M. Jean-Michel SAVELLI	85
Mme Christelle COMBETTE	89
Mme Vannina BORROMEI	91
M. Paul-Felix BENEDETTI	96
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	100
M. Joseph SAVELLI	103
M. Hyacinthe VANNI	105
M. Jean-Felix ACQUAVIVA	106

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	111
Mme Flora MATTEI, Présidente de l'OTC, en réponse aux intervenants	112
M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif en complément	121
Amendement n° 1 déposé par le groupe « Un Soffiu Novu » : Présentation par Mme Christelle COMBETTE	136
Prise(s) de parole :	
M. Paul-Felix BENEDETTI	137
M. Jean-Christophe ANGELINI	138
M. Jean-Michel SAVELLI	139
M. Jean BIANCUCCI : avis défavorable sur l'amendement	140
Le Président Gilles SIMEONI : avis défavorable	141

#### VOTE SUR L'AMENDEMENT

POUR : Un Soffiu Novu

ABSTENTIONS : Avanzemu et Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

CONTRE : Fà Populu Inseme, Core in Fronte

Amendement rejeté

Explications de vote sur le rapport :

M. Jean-Martin MONDOLONI : 3 POUR et 11 ABSTENTIONS	141
M. Jean-Christophe ANGELINI : Son groupe votera le rapport	143
M. Paul-Felix BENEDETTI : Son groupe accompagnera la démarche	146
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA : Abstention	147
M. Jean BIANCUCCI	148

POUR : Fà Populu Inseme, Avanzemu, Core in Fronte + 3 POUR (MM. Georges MELA, Didier BICCHIERAY, Pierre GUIDONI) Chez Un Soffiu Novu

ABSTENTIONS : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA + 11 Un Soffiu Novu

RAPPORT ADOPTÉ 149

Absentes :

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Mme Santa DUVAL

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Suspension de séance à 19h15

Reprise de la séance à 19h55

M. Hyacinthe VANNI préside la séance

19h57 : Adoption de la dérogation relative au temps de travail des agents du SGAC	150
PUNTU D'INFURMAZIONE NANTU À A DILIGAZIONE DI SIRVIZIU PUBLICU MARITTIMU / POINT D'INFORMATION SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC MARITIME	150
Communication du Président du Conseil exécutif de Corse	150
Prise(s) de parole :	
M. Paul-Felix BENEDETTI	155
M. Jean-Michel SAVELLI	157
M. Jean BIANCUCCI	158
M. Jean-Christophe ANGELINI	159
Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux interventions	161
INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -FORMATION - RECHERCHE	
Raportu nu 081 : Regulamentu di l'aiuti relativu à i sughjorni sculari è classe di scuperte in u primu gradu	162
Rapport n° 081 : Règlement des aides au titre des séjours scolaires et classes de découverte dans le premier degré	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche	162
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/O1/016) par Mme Frédérique DENSARI, rapporteure	166
Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité	167
Prise(s) de parole :	
Mme Françoise CAMPANA	167
M. Paul-Felix BENEDETTI	169
Mme Françoise CAMPANA	170
M. Pierre GHIONGA	170
M. Saveriu LUCIANI	171
M. Jean-Martin MONDOLONI	174
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	175
Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en réponse.	177
RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	179
Suspension de la séance à 21h10.	

La séance est ouverte à 10 h 17 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Salute à tutti, principiemu sta seduta di l'Assemblea di Corsica d'aprile 2023.

Emu à dumandà di fà menu rimore fora pè piacè. A sogu ch'ellu hè u veranu, mà tuttu u mondu mi pare bellu in forma, mà cì vole à calmassi un pocu, avemu assai travagliu è à rispittà dinò l'istituzione. À ringrazià vi.

Emu à principià incù e dumande à bocca sè vo site pronti. Mi giru dinò versu u Presidente di l'esecutivu è u so cunsigliu, salute. Vi dumandu dinò d'esse pronti pè e dumande à bocca.

A prima hà da esse fatta da Serena Battistini, mà ùn la vegu micca. Allora, hà da esse Marie-Claude Branca chì l'hà da fà. Hè viramente dinò ch'avemu u serviziu di traduzione chì ghjè in piazza è pudete stà à sente ò in corsu, ò in francese, cum'ellu vi pare.

Avete a parolla sè vo vulete, cara Cunsigliera.

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**\* Question n° 2023/O1/035 - Quel avenir pour les personnels de maternité de la clinique Maynard ?, posée par Mme Serena BATTISTINI au nom du groupe « Core in Fronte »**

**Mme Marie-Claude BRANCA**

O Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signora Cunsigliera esecutiva in carica di a saluta,

À u principiu d'aprili, emu imparatu chì a maternità di a clinica Maynard avia da sarà dopu 60 anni d'attività di manera anticipata è difinitiva u 31 di maghju chì veni.

Issa situazioni s'aspittava dipoi u 2018 a cunsiquenza di l'assenza di rinovu da l'ARS, nuvembri 2022 di l'auturizzazioni di i cura pà a maternità.

Nous ne reviendrons pas sur les véritables raisons de la fermeture de la maternité qui semblent arranger les intérêts économiques du groupe Almaviva, propriétaire de la clinique.

Nous resterons sur l'aspect social.

Cette décision n'est, en effet, pas sans conséquence pour les personnels de la maternité, au nombre de 15.

15 personnels de santé - 8 sages-femmes, 5 auxiliaires de puériculture et 2 aides-soignantes qui ont un savoir-faire, une expérience et une compétence professionnelle dont ont pu bénéficier de nombreuses familles bastiaises et de Haute-Corse.

15 personnels de santé qui étaient, pour la plupart, en contrat CDI. 15 personnels de santé qui, aujourd'hui, sont légitimement dans l'interrogation et l'inquiétude pour leur avenir.

Quel que soit le choix qu'ils feront, au final, de rejoindre ou non l'Hôpital de Bastia, « Core in fronte » considère qu'ils n'auraient pas dû subir le flou et l'opacité des discussions, qui durent depuis des mois, entre l'ARS, l'Hôpital de Bastia et le groupe Almaviva.

Derrière ces personnels de santé, dans l'expectative de leur réaffectation ou de leurs conditions contractuelles de reprise, il y a des familles.

Vulemu sapè si l'esecutivu di Corsica pò è voli avè u rollu di leia trà l'ARS, u spidale di Bastia è u gruppu Almaviva pà accumpagnà u persunali di a clinica Maynard chì hè in attesa di garanzie veri pà u so avvena prufizzionali.

Vi ringraziemu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ghjè Bianca Fazi chì v'hà da risponde. Avete a parolla, Cunsigliera esecutiva.

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Presidente.

Cara Cunsigliera,

Vi ringraziu per a vostra quistione chì porta nantu à a situazione suciale di a clinica Maymard.

J'ai déjà eu à m'exprimer à deux reprises sur ce sujet, au cours de la dernière session de mars 2023, et également au cours de la session du 30 juin 2022. Une motion a été votée à l'unanimité par votre Assemblée en mai 2021, qui soutenait les personnels de la clinique.

Je ne reviendrai pas sur les éléments de contexte et la position qui a été la nôtre suite à l'annonce de l'arrivée du groupe Almaviva dans l'île.

Comme déjà évoqué, nous n'avons jamais été associés aux discussions, ni consultés sur les décisions liées à la maternité.

Le maire de Bastia, Président du Conseil de Surveillance de l'hôpital de Bastia, Pierre SAVELLI, n'a pas cessé de militer pour le maintien des emplois au sein de la Clinique et suit le dossier de près.

Le maire a confirmé aux repreneurs l'importance du maintien des emplois et du statut des salariés.

J'ai appris l'annonce officielle de la fermeture de la maternité à l'échéance du 31 mai. Je regrette cette fermeture précipitée et anticipée, alors qu'annoncée initialement pour la fin d'année 2023, liée, a priori, à l'absence d'un praticien qu'il convenait de remplacer.

Vous évoquez la situation des personnels, notamment les personnels paramédicaux, les sages-femmes, les auxiliaires de puériculture et aides-soignantes, à savoir 15 personnels, soit 15 familles.

Nous avons bien conscience de l'impact que cette fermeture peut avoir sur des parcours professionnels des personnes concernées, qui sont employées de la Clinique Maymard, pour certains depuis plusieurs années,

qui sont attachées à leur service, et qui aujourd'hui attendent des réponses quant à leur avenir au sein du centre hospitalier de Bastia.

Des négociations, entre les différentes parties prenantes sont en cours concernant la situation professionnelle des personnels. Rien n'indique à ce stade que ces négociations ne vont pas aboutir.

En effet, l'hôpital va, de fait, connaître une augmentation de son activité et devra assurer la prise en charge des patientes et la continuité du service public.

Je réitère ici mon soutien aux personnels et souhaite que ces transitions professionnelles se déroulent pour ces derniers dans les meilleures conditions et surtout, dans le respect de leurs droits et des procédures liées à ce type de fermeture.

Vous me demandez si nous pouvons ou nous souhaitons jouer un rôle d'intermédiaire pour accompagner les personnels ; or, comme vous pouvez l'imaginer, la Collectivité n'a pas vocation à s'immiscer dans des négociations salariales.

Dans cet hémicycle, à la session de juin 2022, dans ma réponse à la question orale déposée par votre groupe, j'avais indiqué que j'étais à l'écoute et à la disposition des personnels, s'ils le souhaitaient. Nous avons pris contact avec le conseil des salariés et, à ce stade de la procédure, leur principale préoccupation est d'obtenir rapidement des propositions contractuelles formelles et officielles de la part des instances des établissements concernés.

Le Conseil exécutif soutiendra donc cette démarche en sollicitant une décision rapide, notamment auprès du centre hospitalier de Bastia et de l'ARS.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera.

A dumanda à bocca chì vene avà, hà da esse fatta da Valérie Bozzi.

**\* Question n° 2023/O1/033 - Sécurité en Corse et pouvoirs régaliens de l'État, posée par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**Mme Valérie BOZZI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

Nous sommes collectivement confrontés à la banalisation de la violence physique et verbale. La violence est même parfois légitimée, elle n'est parfois même plus condamnée par les responsables politiques.

Cette banalisation est accentuée par l'impunité qui règne sur les auteurs. On a normalisé la discréditation des élus de terrains (les maires, ex-conseillers départementaux). Les slogans d'hier du type « tutti manghjoni » ont prospéré et la tendance qui était au respect penche davantage aujourd'hui à la déconsidération.

On a stigmatisé les élus du littoral, ceux qui développent leurs territoires, les élus qui travaillent sont aujourd'hui, tous suspects. On a également stigmatisé les chefs d'entreprises.

Vous avez alimenté cela ou cela a fait votre lit, mais aujourd'hui, je crois que ça se retourne contre vous.

Pour lutter contre ce phénomène de société, il nous faut collectivement remettre la bienveillance au coeur de nos actions, remettre la valeur travail au goût du jour et non la jalousie ou la dénonciation.

Élus et population vivent dans la crainte de cette violence mais également la violence que constitue l'absence totale de justice.

La Corse a besoin de projets qui rassemblent, d'une nouvelle vision, de sérénité.

Quand on aime la Corse, on ne la détruit pas, on la construit, on ne se satisfait pas de salir les Corses.

Monsieur le Président de l'exécutif, ma question porte sur la sécurité en corse. Vous êtes autonomiste, vous reconnaissez à l'Etat l'exercice des pouvoirs régaliens. Je vous demande donc si vous envisagez

de demander des comptes au ministère de l'Intérieur sur l'insécurité grandissante en Corse ?

- Si vous comptez lui demander de mettre tout en oeuvre pour arrêter les assassins qui galopent depuis de nombreuses années, arrêter ou en tout cas d'identifier les incendiaires qui détruisent le patrimoine de la Corse, les outils de travail d'une économie déjà fragile et les symboles de la démocratie ?

L'Etat doit rendre des comptes aux Corses, l'Etat doit assurer ses pouvoirs régaliens. Les discussions avec le ministre de l'Intérieur en sont l'occasion. Cela doit passer avant la réforme constitutionnelle, cela doit même être un préalable.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Madame la Conseillère,

J'ai pour vous, comme pour l'ensemble des élus de cette Assemblée et l'ensemble des élus de Corse, le plus grand respect.

Mais votre question me laisse perplexe. D'abord, parce que je note, - et c'est tout à fait votre droit - que votre formulation orale ajoute à ce que vous aviez choisi d'écrire. Et dans cette formulation orale, il y a, au détour d'une phrase, une affirmation que je ne peux pas laisser passer et qui vient alimenter, confirmer et renforcer la perplexité qui est la mienne, non seulement, vis-à-vis de votre question orale, mais également par rapport au positionnement de vos amis politiques, depuis notamment les attentats, d'Afà, d'Appiettu, et celui ayant visé Mme Simone Guerrini.

La phrase que je ne peux pas laisser passer et je vous cite : *“vous avez alimenté cela, mais aujourd'hui, cela se retourne contre vous”*. Ce propos est inacceptable, il est faux et vous le savez !

Je vais le redire une fois encore, je vous l'ai déjà dit à vous, je l'ai dit à Jean-Martin MONDOLONI et je l'ai dit publiquement, dans la vie, ce qui compte ce sont les mots et les actes.

Moi mes mots, depuis qu'ils sont prononcés dans l'espace public, en qualité de militant, de responsable, d' élu de l'opposition hier, de maire de Bastia puis de Président du Conseil exécutif, ont toujours été clairs et constants. Pour vous dire à tel point d'ailleurs qu'on me taquine, y compris sur les réseaux sociaux, confère Tic toc Via Stella, pour dire qu'il ne peut pas y avoir d'autres chemins pour ce pays et pour ce peuple que ceux de la paix et de la démocratie.

De façon constante, j'ai décidé de ne pas employer des mots comme celui de "condamner" où l'on s'extrait d'une situation en posant des mots qui ne contribuent pas à poser les solutions dans un pays. Dans un pays, ceux qui condamnent, ce sont les juges. Les mots que j'ai eus notamment pour exprimer ma solidarité à Simone Guerrini, au maire et au conseil municipal d'Afà, ou encore d'Appiettu, ils ont été clairs.

Dans le refus de cautionner les actes, ils valent toutes vos condamnations. Lorsque je dis que je suis en désaccord total, lorsque je dis que ces comportements sont incompréhensibles, lorsque je dis qu'il ne peut pas y avoir de réponse, ni de recours dans ce type d'agissements, ni d'ailleurs dans quelques violences physiques ou verbales que ce soit, je pense que mes mots sont clairs. Et feindre de ne pas les entendre, feindre de ne pas les comprendre, comme vous le faites de façon artificielle depuis quelques semaines, est une posture indigne.

C'est une posture indigne parce que vous instrumentalisez des actes avec lesquels nous sommes tous en désaccord, qui nous inquiètent au plus haut point, des logiques que nous refusons et que nous avons combattu ensemble, vous les instrumentalisez à des fins partisanses.

Lorsque j'ai appris hier, par les journalistes, que votre choix politique - que je respecte et qui vous appartient - de ne pas continuer à travailler en commun et de porter vos propres propositions, était dicté, selon la formule employée en forme de goutte d'eau qui avait fait déborder le vase par le refus d'employer le mot « condamner », je me dis que c'est un prétexte et un mauvais prétexte.

Je disais s'il n'y avait eu que mes mots, vous n'auriez pas été tenue de les croire. Dans la vie, il y a les mots, et puis il y a les actes. Depuis que je me suis engagé en politique, comme un certain nombre d'élus ici, je n'ai eu de cesse, y compris au plan interne, au sein de la famille politique à laquelle j'appartiens, de dire, qu'il ne pouvait pas y avoir d'autres chemins que celui de l'expression démocratique y compris si nous avions affaire à une violence initiale fondatrice qui est celle d'une politique

qui, en Corse, a longtemps été coloniale, y compris si nous avons affaire à une violence symbolique, politique et économique extrême qui s'exprime aujourd'hui notamment dans la spéculation immobilière, l'accaparement de notre terre, le refus que notre langue soit parlée dans cet hémicycle, y compris si nous avons affaire tous les jours à cette violence morale politique, et épistémologique, je dis que la seule arme qui vaille pour combattre cette violence, est celle de la démocratie et je continuerai à le dire.

Je vais terminer en disant que je ne peux pas vous laisser dire ça, d'autant plus que je suis persuadé qu'au fond de vous, vous ne le croyez pas un instant.

Je partage votre inquiétude, nous sommes tous inquiets face à la situation actuelle et nous devons tout faire pour que la Corse renoue avec les perspectives de paix, d'émancipation et tout simplement de bonheur, qui prévalait voici quelques mois encore ou quelques années, notamment au lendemain de décembre 2015 lorsque nous pensions les uns et les autres, qu'au-delà de la victoire électorale des nationalistes, ce que le peuple corse avait dit de façon majoritaire en 2015, en 2018 et en 2021, allait être pris en compte, sans volonté d'écarter et de faire taire celles et ceux qui ne partagent pas ces idées. Je l'ai dit et je vous le répète, il y a encore ce des opinions différentes, quelquefois très opposées, et toutes méritent de s'exprimer et d'être entendues : c'est la démocratie.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation qui est grave. Comment la changer ? Comment enraciner l'apaisement et construire la paix ? Moi, je n'ai pas de baguette magique, je vous dis simplement ce que sont à mon avis, les trois axes essentiels.

Le premier, c'est de réaffirmer avec force les principes essentiels de la société corse dans laquelle nous voulons vivre, dans laquelle nous voulons que nos enfants grandissent et dans laquelle nous voulons qu'ils deviennent demain des adultes et des citoyens.

Vous souhaitez employer le mot "condamner" ? Je respecte ce choix. D'autres ici souhaitent dire leur désaccord total, le fait que ces comportements ne sont pas acceptables ni compréhensibles. Respectez ce choix. Le fond est le même, la réaffirmation qu'il ne peut pas y avoir d'autres chemins que celui de l'écoute réciproque, c'est ce que nous devons faire passer ensemble.

Deuxièmement, dans une société de proximité comme la nôtre, Madame la Conseillère territoriale, chère Valérie, ce que nous devons faire à mon sens, c'est laisser le pouvoir régalien s'exercer. Moi, je ne suis pas policier et je ne suis pas juge. Je ne sais pas qui brûle, je ne sais pas qui fait sauter, je ne sais pas qui menace. Mais je sais que, lorsque vous, les autres élus qui sont ici, nationalistes ou non nationalistes, vont dans leur village, vont dans leur famille, vont auprès de leurs amis et font passer le message que nous ne voulons pas de cela. Mais peut-être quelques-uns de celles et ceux qui font ça sont nos enfants, nos petits-enfants, les enfants d'un ami, ou d'un parent. Peut-être que dans la société de proximité qui est la nôtre, si nous faisons le tour de toutes celles et de tous ceux que nous connaissons, nous allons contribuer à faire reculer ces façons de faire et à faire comprendre qu'elles nous conduiront au malheur individuel et collectif, parce qu'il y a ceux qui sont frappés aujourd'hui avec lesquels nous avons exprimé notre solidarité, il y a ceux qui risquent d'être frappés demain, y compris dans le cadre de logiques de vengeance dont nous savons que notre pays et notre île peuvent les produire. Il y aura l'avenir de la prison, il y aura les familles, il y aura les rassemblements devant les commissariats, il y aura les incidents, il y aura la logique de conflit, celle à laquelle nous voulons tourner le dos.

Troisièmement, je vous le redis aussi avec force, le meilleur moyen de faire reculer et disparaître ces comportements, c'est de construire une solution politique qui ne laisse plus d'espace à leur développement.

Il y a eu depuis 2014, une décision qui était une décision prise par l'organisation clandestine FLNC Union des combattants. Il y a eu d'autres organisations clandestines qui, avec leurs mots, ont toutes dit unilatéralement que la violence clandestine devait disparaître définitivement, et ils l'ont fait pendant des années. Le chemin était ouvert pour enraciner la paix, et nous avons laissé passer trop de temps. Et ce temps est venu alimenter les doutes, et ce temps est venu alimenter les colères, et ce temps est venu alimenter la défiance, y compris vis-à-vis de la démocratie qui n'était pas respectée, et à côté de cette violence politique, il y a toutes les autres formes de violence que vous évoquez dans votre question et qui inquiète les Corses.

Nous avons engagé des travaux, nous avons un processus qui est en cours. Vous dites "faites un préalable de la disparition de ces actes ou de l'arrestation de leurs auteurs", Vous me dites "faites un préalable de cela à la poursuite du processus" mais je vous le dis, Madame la Conseillère, c'est exactement le contraire qu'il faut faire, parce que si nous posions ce préalable-là, d'abord, ça voudrait dire que chacun peut venir avec son

préalable. Ça veut dire que moi, je devrais accepter le préalable de ceux qui disent on ne parlera pas du peuple corse ou qu'à Paris on pourra dire "je pose le préalable que vous renoncez à la notion de de peuple corse". On ne peut pas aller dans une discussion avec un préalable.

Non, surtout pas de préalable ! Dépêchons-nous au contraire de faire que le processus avance. Que les nationalistes aillent avec leurs propositions, que nous impliquions l'ensemble de la société, que nous mettions en oeuvre des solutions dans tous les domaines et notamment celui, essentiel, de la lutte contre la spéculation. Vous verrez que ces violences-là et toutes les violences qui prospèrent aujourd'hui sur le terreau du mépris de la démocratie, de l'absence de solution politique, de la spéculation, de l'injustice économique, sociale et linguistique, vous verrez que ces violences disparaîtront et disparaîtront définitivement.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

A dumanda ch'hà da esse fatta, hè quella nant'à a lingua corsa da Saveriu Luciani per « Avanzemu ».

\* **Question n° 2023/O1/038** - **Lingua corsa, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »**

### **M. Saveriu LUCIANI**

O sgiò Presidente,

Per una volta a ci feremu corta nant'à a descrizione è a ripresentazione simbolica di u Corsu.

Guasi dui anni dopu, ci sia cuncessa d'interrugavvi, un'antra volta nant'à a gestione d'un cartulare fondamentale in a custruzione di a nazione Corsa muderna.

Passeremu in furia nant'à l'acquisti di st'ultimi 50 anni, quelli di u Riacquistu è dinò di l'eredi di ste mosse di tandu.

U Corsu s'hè stallatu in u discorsu cumunu è stu populu brama, omancu in i so ogettivi sucetale, di fanne a lingua di u pane sicuru.

Di pettu à u Statu, st'ultimi anni, avemu pruvatu à prumovelu, puntati da un sforzu educativu maiò. Ma Parigi ferma Parigi è cerca à tutti i

patti à riducene u so spaziù è u so usu, cunsiderendulu solu è sempre da disciplina sculare.

Quì dinò ùn ci hè tantu bisognu di sviluppà i so mendi, ma ùn basta à spiegà u bilanciù mezu mezu di a situazione oghjinca.

Ci avete spostu mesi passatoni una strategia, mettendu in anda un ciculu di travagliu è di riflessione anc'à compie. Capiscerete ch'intantu, sò belli silenziosi sti dui anni di frattempu, senza a minima cumunicazione nant'à ciò ch'ellu si face, o ch'ùn si face, ciò ch'ellu si discute, è peghju, ciò ch'ellu ùn s'hè pussutu fà o prumove.

Sò centinaia d'insignenti è millaie di zitelli in attesa, ci hè una giuventù in bullore è una sucetà chì s'arreghe. Stu viotu incuragisce u Governu Francese quand'ellu si parla di cuufficialità per facci a lezziò di republicanisimu è inchjaccacci à a bella megliu cù di fattu, u munulingusimu di statu, è, per facci tace, a so scusa linguistica regionalista di u « nous faisons beaucoup pour le corse ».

U tribunale amministrativu ùn hà fattu chè incalcà nant'à st'analisi. Unepochi di punti fermanu indecisi...ch'elli sianu digià spenti o maladicciosi.

Dipoi stu tandu di ghjughnu di u 2021 è ciò ch'ellu hà battizatu, ùn hè tantu, un'elettu di a vostra magiurità « le mercato », parlendu ghjustu à puntu di quelli ch'anu rimpiazzatu naziunalisti, ùn si hè intesu nunda.

Dipoi tandu u rettore parla di lingua in salute è u versu sucetale aspetta.

Avemu avutu u risultatu ufficiale d'un'inchiesta cummandata trè anni fà – ne cunnisciamu digià u bilanciù nanz'à l'elezzione territoriale.

Aspettemu sempre u CPER 2021-2027 - v'avia postu a quistione tanti mesi fà - è mi ricordu bè di l'annunziu fattu, di veranu 21 di u duppiamentu di u sforzu finanziariu. Ma à chì ne simu ?

U seguitu di a cunvenzione di u 2016, un'antra primura, à appaghjà, ùn si ne vede stampa.

U Cunsigliu Accademicu Territoriale mai addunitu dipoi 2 anni è mezu.

U CALCC, senza a presenza d'un elettu di l'Esecuttivu, reunitu settimana fà ...

Vi puderia parlà d'altre rivendicazioni, cuncorsu unicu di i prufessori di e scole, di u ben di nutiziale di Corse Matin, di i corsi gratisi per e persone maiò ch'un esistenu più, tir'avanti è tocca.

Perfine, chì risposte fattive per a muzione vutata à l'unamimità in fin' d'annata 2022 ?

Piantu quì, sapendu ch'ellu ùn ci hè bisognu di spiegavvi ciò ch'è n'aspettemu.

Micca e litanie, o sgiò presidente, di quelle chì ci dumandanu di sperà o di crede.

A Corsica chì ci aspetta è chì ci cura, chere un antru avviu, dopu à cusì longa attesa.

Dui anni sò longhi. I seculi di prima eranu ghjorni ma i ghjorni d'oghje, a sapemu tutti, sò propiu seculi.

A lingua di tutti, a lingua per tutti, moltu più in stu crucivia di i neguziati, in stu cunfrontu spripusitatu d'una rimigna demografica è di l'ambizione cumuna di fà nazione in u Mediterraniu, sta lingua aspetta.

Chì risposta li date stamane ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Presidente, avete a parolla.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziu pè a vostra quistione. A lingua, a so difesa è a so prumuzione hè una primura maiò chi ci tene à core à tutte è à tutti. Dunque lasceraghju da cantu l'aspettu un pocu stuzzicaghjolu di a vostra quistione, vi cunnoscu, a sò ch'è a fate per stimulammi, ci aghju da risponde nant'à u fondu. Nantu à u fondu hè vera chì tutti quì, tutti quelli chì pensanu à una Corsica chì campi u corsu tutti i ghjorni, tutti quelli chì volenu què è chì s'impegnanu per què pensanu ch'è no ùn ne femu micca abbastanza.

Diceraghju ch'ùn ne feremu mai abbastanza. Ci hè statu un travagliu ch'è statu fattu da 2015 à 2021, erate in situazione di rispunsabilità, erate voi à ammaestrà, sottu à a mo presenza, à cantu à a mo presenza, a pulitica di a lingua, l'avete fatta cun core, perchè a difesa di a lingua hè stata sempre una di e vostre primure maiò, da tanti anni. Emu circatu à cuntinuà inde 'ssu solcu, mudifichendu è migliurendu s'ella hè pussibile ciò ch'è statu fattu perchè hè vera ch'ì i ghjorni ch'ì passanu contanu doppiu o triplice. Allora in corte parolle, à u livellu puliticu glubale, ci hè statu 'ssu raportu d'orientazione, ch'ì cerca, è hè stata rivendicata, à passà da una rivendicazione di cuufficialità, ch'ellu ci vole à mantene è più chè mai, a feremu insieme, pensu, in u quattru di e discussione di Beauvau, passà da una rivendicazione di cuufficialità à una cuufficialità campata ogni ghjornu. Un travagliu hè statu iniziatu, u Cunsigliu esecutivu hà vulsutu ch'ì l'Assemblea di Corsica sia impignata à paru incù u Cunsigliu esecutivu inde 'ssu travagliu, magiurità è opposizione. Tengu à salutà u travagliu ch'ì hè statu fattu, dipoi parechje simane è ch'ì cuntinueghja, da a Cummissione di a Cultura, da a Cummissione di a cultura cù Muriel Fagni, da a Cummissione di u sviluppu economicu presidata da Nadine Nivaggioni, cun parechje riunione, a sapete, ci avete qualchì volta participatu, cù assai incontri, pusitivi assai, s'hè trattatu per esempiu di u ciculu di a vita, di a zitellina, di l'anziani è i capi bianchi, circhendu à passà da una rivendicazione linguistica, ch'è no cuntinuemu à purtà, à una pulitica di a lingua ch'emu messu in ballu durante sei anni, à una vera pulitica linguistica, più ambiziosa è più larga.

Emu cuminciatu à cuncretizà. Allora, di sicuru, pudete sottulineà sò ch'ùn cunvene micca, ma vogliu quantunque ramintà ch'ì di manera cuncreta, per esempiu emu messu in ballu, micca messu in ballu ma in tutti i casi sustinutu l'azione di Scola corsa per l'insignamentu immersivu. Emu avutu discussione pulitiche nantu à a piazza di l'insignamentu privatu, associativu, è a piazza di u corsu inde l'insignamentu publicu, dunque emu dettu è ripetutu ch'ùn si trattava micca di tralascià l'insignamentu publicu pè sustene u privatu ma ch'ì l'associ rispundianu à una dumanda forte, ch'ì ghjera una manera di mustrà ch'è no ci impatruniamu di a nostra lingua, è attempu cuntinuemu di sicuru à sustene a piazza di l'insignamentu bislinguu è immersivu inde u settore publicu.

Dunque u sustegnu à Scola Corsa incù azione, ancu à u livellu francese, ci vole à ramintà quantunque ch'ì emu avutu u sustegnu di l'Associu di e Regione di Francia, puru s'è no ùn cunsideremu micca a nostra lingua cum'è una lingua regionale, ci hè oghje, purtata à l'unanimità da e Regione di Francia, una dumanda di mudifica di a Custituzione per ch'ellu sia custituzionalizatu l'insignamentu immersivu.

Hè quantunque qualcosa, mi pare, d' impurtante. Emu messu in ballu dinù, a sapete, e Case di a Lingua, chì si sparghjenu inde tuttu u territoriu, sò dimarchje chì mi parenu assai interessante perchè sò purtate da l'attori. Al di là d'esse purtate da l'attori, venenu à fà a dimustrazione chì u corsu ùn hè micca solu un ogettu da amparà, ma hè l'attrazzu per apresi nantu à u mondu. Dunque, una dimarchja nova chì avà hà da sbuccà da quì à pocu, pensu, nantu à un raportu di pruposte chì sarà sottumessu à u dibattitu è à u votu di l'Assemblea di Corsica, è un travagliu chì hà assuciatu tutti l'attori di a lingua è mi pare chì ghjè qualcosa di necessariu è di fundamentale.

Divvi dinù, siate rassicuratu, ch'aghju pigliatu l'ingaggiamentu di duppia i crediti di u CPER, hè mantinutu, è saranu sguasi 20 milioni d'eurò messi da a parte di a Cullettività induve ùn ci n'era chè 10 inde u Pianu di prima. Dunque duppianu i crediti è anu da vene à sustene à tutti quelli chì cercanu à fà campà a lingua. Pè l'affare di a nostra assenza à u CALCC qualchì ghjornu fà, a sapete, hè statu un sbagliu di i servizii di u Retturatu, postu chì ripetenu assai micca sempre tutt'à fattu di manera sana è curretta sò chì si dice in i cunsigli d'amministrazione o à e riunione, forse sapete chì u Rettore s'hè scusatu, hà dettu chì s'eranu scurdati i so servizii di unepoche d'invitazione, ma u ripresentante di u gruppu magiuritariu, Petr'Antò Filippi, era presente è erate ripresentati ancu voi è ci hè statu un travagliu.

Nantu à u listessu versu, u Cunsigliu accademicu territoriale, hè vera, ùn hè più statu adunitu. Hè statu cunvucatu da quì à pocu è dunque emu da travaglià è pensu di manera generale chì u Rettore hè piuttosto apertu per stà à sente a nostra vulintà è a nostra brama. Aghju da finisce quì dicendu chì a vulintà a scumpartimu, u bisognu ci hè, ci hè u focu à meza casa è oghje a sola strada chì conta hè quellu di u niguziatu glubale incù u Statu per sbuccà nantu à a cuufficialità è un statutu di dirittu è inde i fatti.

À ringraziavvi !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

C'hè avà una dumanda à bocca ch'hà da esse fatta da Petr'Antò Filippi pè « Fà populu ».

**\* Question n° 2023/O1/037 - Situazione di a filiera pecurina è capruna in Corsica, posée par M. Petru Antone FILIPPI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**M. Petru Antone FILIPPI**

Sgiò Presidente,

A stonda c'hè no franchemu oghje hè inturbidita da mutazione è scambiamenti prufondi ma dinù da impurtante crise cù conseguenze pisive pè una sucietà cume a nostra.

Benchì a nostra sucetà agro-pasturale si sviluppi è si mudernizeghja pè via di e donne è di l'omi chì tramandanu i nostri sapè fà antichi, oghje l'inflazione generale chì tocca parechji settori economici tocca dinù a nostra agricoltura, anzituttu u pastoralisimu chì ripresenta una parte essenziale di a nostra identità, arradicatu à a nostra storia, à i nostri cumbatti è indispensabile à u nostru sviluppu.

A crescita di i prezzi mette l'agricoltura ind'è situazione difficiule.

Di più, l'effetti di u scambiamentu climaticu è e so conseguenze rendenu, in Corsica, a situazione ancu più cumplexa pè a filiera.

Sti pochi tempi, parechje cummunicazione ammentanu grande difficoltà scuntrate, trattendu di « a morte di u pastoralisimu » ind'è, è cusì d'icenu, « l'indifferenza generale » lasciendu pensà chì i pudere publichi cume l'ODARC, ùn sò nè sensibile nè reattivi di pettu à sta problematica.

Sgiò presidente, ci pudete dà infurmazione precise inquant' à a situazione di a filiera pecurina è capruna di Corsica è infurmà ci di l'azione messe in piazza da a Cullettività di Corsica è da l'ODARC in sustegnu à sta filiera ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Andate puru, ghjè u presidente di l'ODARC chì v'anda da risponde.

**M. Dominique LIVRELLI**

C'hè una siconda dumanda à bocca.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Iè, aviamu decisu eri, rispundite à e duie à tempu.

**\* Question n° 2023/O1/036 - Chì suluzioni pà a Corsica di dumani ?, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »**

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Sgiò presidenti,

Una sissantina d'anni fà hè natu in Corsica un zittidonu chì da tandu hè crisciutu be è meddu. U cuniscimu tutti, si chjama turisimu è hè in piena forma incù u so amicu l'amori di u soldu faciuli.

Disgraziatamente à tempu à a so nascita hà cuminciatu à morasini a noscia suciità agropasturali.

A situazioni di l'agricultura è più particularmenti di u pasturismu chì sarà u sughjettu di a noscia dumanda d'oghji impighjurisci. Rigularmenti tutti i gruppi, quì, mosciani a so primura fendu dumandi annant'à l'aiuti d'urgenza.

Ma incù u cambiamentu climaticu, l'impurtazioni di u latti o di a carri d'altrò, a sparizioni di i tarri agriculi à u prufittu di i custruzioni, l'invasioni di u turisimu in i loca innanzi risirvati à i pastori è tanti altri prublemi, l'urgenza duventa a regula pà i pastori.

Ùn li pudemu lacà spariscia, iddi chi da l'alba à l'abbrucatu, da un capu d'annu à l'altru sudani è soffrini pà fà campà i so animali è i so famiddi è pruducia pà a Corsica.

Sgiò Presidenti di l'ODARC di sittembri rispundindu à una di i nosci dumandi ci aveti parlatu di l'aiuti privisti è di suluzioni à long'andà chì sariani pussibuli pà middurà a situazioni in u vosciu duminiu di cumpitenzi è sapemu chì ghjust'à puntu in 'ssa sessione hè privistu u studiu di un rapportu annant'à i ricirchi scientifici pà middurà par esempiu a pruduzioni di l'alimentazioni è di l'animali.

Sapemu chì altri sirvizi è urganisimi travaddani pà truvà suluzioni. Ma ci pari urgenti e più efficaci di metta in sinergia tutti l'uffizi, urganisimi è sirvizi di a noscia cullittività cumpitenti in stu duminiu pà travaddà à fà rinviscia viramenti sta filiera.

Ch'iddi sighini i sirvizi di a furmazioni, l'AUE, l'uffizi di u fundiaru, di l'ambienti è di a biodiversità, l'Uffiziu Udaulicu, a SAFER, u cumitatu di a muntagna corsa, l'organismi scientifici è ben intesa l'ODARC.

È di sicura ùn si pò metta in opara un travaddu tamantu senza a partecipazioni attiva di i pastori ch'è cunoscini i loca, u funziunamentu di l'animali è di a natura e chi so l'eredi di un sapè fà chi veni da i nosci anziani. Sgiò presidenti, quandu ci mittimu tutti insemu à u travaddu pà cambià u mudellu di sucità attuali è rimetta à u centru di a sucità u pasturisimu è l'agricultura ch'è ci parmittariani à pocu à pocu di ritruvà l'autunomia alimentari ch'è assistia innanzi è di metta un pocu da cantu stu turisimu invasivu chi s'allarga sempri di più ?

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazia vi.

Dunque, duie dumande abbastanza vicine è ùn ci serà ch'una risposta da u presidente di l'ODARC.

**M. Dominique LIVRELLI**

A ringrazia vi Petr'Antò è Marie-Claude, per e vostre dumande.

Per risponde à a prima questione, a sapete, e prublematiche scontre dà i capraghji è i pecuraghji, sò à u centru di e nostre preoccupazione.

Il y a un an, j'ai alerté les représentants de la filière, sur les impacts de la crise due à la guerre en Ukraine, amplifiés par le changement climatique et la sécheresse de l'été dernier.

Le manque de résilience de nos élevages face à l'augmentation du coût des intrants et notamment de l'alimentation du cheptel, ainsi que la diminution de la ressource spontanée, laissent présager la crise actuelle.

A cela, s'ajoute un manque de méthode de travail entre tous les acteurs de cette filière et ce, malgré le soutien de près de 2 millions d'euros annuels dédiés au développement d'actions collectives dans le cadre du plan ambitieux cofinancé par l'Etat et la CdC et permettant de financer 40 salariés à temps complet pour les mener.

Dans ce cadre, une réunion s'est tenue la semaine dernière avec l'ILOCC, Casgiu Casanu et l'ODARC pour travailler sur cinq thématiques à savoir l'autonomie alimentaire des exploitations, l'accompagnement technique des éleveurs, la modernisation des exploitations, la professionnalisation des exploitants et la commercialisation. Ces orientations permettront notamment à l'ODARC de définir dans le cadre du PSN Corse, les mesures les mieux adaptées de soutien et d'accompagnement des élevages ovin et caprin.

Toutefois, la Collectivité de Corse par l'intermédiaire de l'ODARC a déjà pris un certain nombre de dispositions.

Au-delà du plan conséquent de modernisation des outils de traite avec près de 4,7 M€ financés aux éleveurs pour acquérir une machine à traire à hauteur de 80% de subvention avec une simplification importante dans le montage du dossier, l'ODARC a, depuis 2019, engagé des actions concrètes en faveur de la filière ovine et caprine de Corse. Par exemple, les taux d'aide ont été majorés de 10% afin de permettre de financer les bâtiments d'élevage et de transformation à 60% pour les éleveurs ovins âgés et 70% pour les jeunes agriculteurs. Par ailleurs, les éleveurs caprins de race corse bénéficient du taux maximum d'intervention pour leurs projets, à savoir 70% pour les âgés et 80% d'aide pour les jeunes agriculteurs.

Le doublement de l'aide ovine/caprine du 1er pilier de la PAC a été négociée avec l'Etat et obtenue pour les éleveurs en AOP Brocciu. Cette avancée importante va contribuer à augmenter le revenu des éleveurs.

Par ailleurs, conscient des difficultés rencontrées par la race caprine corse et à la demande de l'Associu di i capraghji corsi, l'ODARC a embauché deux techniciens afin d'assurer l'animation de la filière, la mise en place du schéma de sélection de la race et l'accompagnement des éleveurs dans la sécurisation et le développement de leurs exploitations. Ainsi, plus de 113 diagnostics d'exploitations sur les 180 existantes, ont été réalisés, permettant de dresser un premier état des lieux de la filière caprine et notamment du cheptel par rapport au standard de la race corse. De plus, une homogénéisation du contrôle laitier officiel a été mise en place et le haras de boucs a été relancé en 2020 permettant chaque année d'élever 25 boucs sélectionnés puis de les distribuer notamment aux jeunes agriculteurs. Un travail sur l'IGP « caprettu di Corsica » a également été initié pour améliorer nos connaissances nutritionnelles du produit et ses caractéristiques organoleptiques.

De surcroît, plusieurs dispositifs ont été mis en place en faveur de la filière ovine-caprine ces derniers mois.

Tout d'abord, face à la crise déclenchée par la guerre en Ukraine, une aide exceptionnelle de 2,5 M€ a été octroyée aux éleveurs pour diminuer l'impact de l'augmentation des intrants sur la trésorerie des exploitations. Sur cette enveloppe, j'ai souhaité prioriser la filière ovine-caprine et dédier 1,2 M€, choix que les autres filières m'ont reproché, mais choix que j'assume parfaitement et qui a permis d'allouer 65€ par UGB aux éleveurs ovin-caprin.

En parallèle, un plan d'investissement exceptionnel d'amélioration de la gestion des ressources pastorales de 6,5 M€ a été mis en place en 2022, avec un financement à hauteur de 70% voire 75% pour les JA, de machines-outils comme des tracteurs même à chenilles, équipés de gyrobroyeurs mais également de mini pelles, permettant d'ouvrir et d'entretenir les milieux et ce, sur le Fonds de relance européens FEADER EURI. Ce dispositif, par le soutien à des équipements appropriés, visait à encourager la reconquête pastorale par une gestion raisonnée des parcours herbacés et ligneux.

Enfin, un plan de soutien à la mise en place de cultures protéiques a été lancé en septembre 2022, avec une enveloppe de plus de 1 M€. Ce dispositif, financé par des fonds européens, permet de prendre en compte jusqu'à 75% des coûts de mise en culture d'une surface comprenant des légumineuses fourragères et ainsi, de renforcer l'autonomie alimentaire et d'assurer la pérennité économique des exploitations.

En matière de recherche, un Comité Scientifique et Technique dédié à la transformation fromagère fermière a été mis en place par l'ODARC en coopération avec l'ILOCC, Casgiu Casanu, l'INRAE, l'Università di Corsica, les Chambres d'agriculture, le Campus Agri Corsica Rizzanesi-Sartè, le Syndicat AOP Brocciu et l'Institut de l'élevage. Ce comité a défini des thématiques de recherche qui visent notamment à déterminer les éléments de typicité des fromages fermiers corse afin de défendre les modes de production traditionnels : race corse, pastoralisme, lait cru, etc. Des premiers travaux relatifs à la détermination de critères de typicité des fromages Venachese et Sartinesu ont d'ores et déjà été engagés en 2023.

Un premier essai d'évaluation de la capacité d'ingestion de la brebis Corse a également été mené en 2022 au sein de la Station Expérimentale d'Altiani afin de vérifier que les équations actuelles établies

sur des brebis de races Lacaune, Manchega et Latxa sont adaptées à la race corse. Cette expérimentation sera poursuivie sur 2023 pour consolider les résultats et le cas échéant, proposer des équations mieux adaptées.

Dans le cadre de la nouvelle programmation, des pistes d'amélioration pour l'accompagnement des exploitations sont également à l'étude au sein de l'ODARC.

Bien évidemment, la filière ovine et caprine de Corse restera une priorité dans le cadre des nouveaux dispositifs et bénéficiera des taux les plus élevés possibles afin de poursuivre les efforts de modernisation et de structuration engagés. L'objectif est de limiter au maximum la pénibilité du travail des éleveurs mais également d'inscrire les exploitations dans la trajectoire indispensable de la diminution de la dépendance aux intrants et vers une plus grande autonomie alimentaire des cheptels qu'ils soient de plaine ou de montagne.

Parmi les dispositifs à l'étude et même s'ils ne concernent pas spécifiquement la filière ovine-caprine, celui du portage par l'ODARC d'opérations groupées d'amélioration et d'aménagement des terres semble particulièrement intéressant. En effet, l'objectif serait que l'ODARC, à l'instar de ce que faisait la SOMIVAC, effectue pour le compte de tiers, les travaux préliminaires à la mise en valeur (pistes, clôtures, démaquisage) en apportant, pour le compte des bénéficiaires, l'ingénierie financière et les moyens techniques susceptibles d'accélérer le démarrage ou la consolidation des exploitations agricoles. Ce dispositif nécessite une expertise juridique qui est en cours au sein de l'Office.

L'ODARC recherche également dans le cadre de la prochaine PAC, des solutions pour faciliter l'accompagnement financier des exploitations qui souhaitent investir et se structurer comme la possibilité de cessions de créances ou d'avances sur investissements afin de proposer un panel d'outils financiers sécurisés, correspondant aux besoins selon les secteurs et répondant le mieux à l'effet levier recherché de la subvention.

Une politique « projet » autour d'exploitations pilote et le développement de structures « modèles » est également envisagé pour la filière ovine et caprine. L'objectif serait d'accompagner de manière personnalisée quelques exploitations en associant le soutien financier d'un projet de modernisation adapté aux besoins, à celui d'un accompagnement technique, économique et sanitaire coordonné et sur-mesure.

Enfin, le projet de pôles petits ruminants sur U Viscuvatu doit pouvoir être finalisé ces prochains mois dans le cadre des financements du PTIC et la maîtrise d'oeuvre attribuée avant la fin de l'année. En parallèle, une étude sur l'abattage à la ferme a été financée par le Comité de Massif à la demande de Casgiu Casanu.

Comme vous le voyez, en tant que président de l'ODARC mais également et avant toute chose, en tant qu'éleveur, l'avenir de la filière ovine-caprine de Corse me tient particulièrement à coeur et me préoccupe quotidiennement. Il ne se passe pas un jour sans que le sujet soit abordé, avec mes équipes bien sûr, mais également avec tous les acteurs. Je ne vous cache pas que parfois, je nous sens désarmés car malgré tous nos efforts, financiers d'abord et vous l'avez vu, ils sont importants, mais également notre militantisme et notre implication, les résultats ne sont pas à la hauteur.

Cette réflexion, je l'ai partagée la semaine dernière avec l'interprofession et l'association Casgiu Casanu. Nous avons validé ensemble, un programme de travail qui doit permettre de tracer des orientations claires et ce, pour les deux modèles co-existants : un modèle plutôt de plaine, caractérisé par des éleveurs apporteurs et un modèle de l'intérieur porté majoritairement par des transformateurs fermiers. Ces 2 modèles répondent à des trajectoires différentes et à des besoins de développement différents qu'il convient de pouvoir prendre en compte si nous voulons faire évoluer la situation de cette filière.

En même temps, il ne s'agit pas de suréquiper les exploitations de plaine avec des coûts d'investissement pharaoniques qui viendraient impacter leur rentabilité et les transformer en ferme productiviste où, in fine, la race corse et le modèle agro-pastoral pourraient être remis en cause. De même, il ne s'agit pas de faire évoluer en cueilleurs les exploitants de montagne en les rendant totalement tributaires des éléments extérieurs et en les transformant en faire-valoir d'un pastoralisme perdu.

Il faut donc trouver les moyens de sécuriser ces exploitations selon leurs différences, en fonction de leurs atouts et de leurs contraintes afin de les inscrire sur une trajectoire vertueuse.

Dopu, per risponde à Marie-Claude Branca, Sapete a mo passione è u m'impegnu pè 'ssu sugettu è ci vulerebbe assai più chè una quistione urale pè pudè parlane cum'ellu ci vole.

Pensu chè nò simu tutti d'accunsentu : l'agricultura hè un puntellu maiò di ciò chè no simu, di ciò chè no vulemu firmà, è sopr'atuttu, di ciò chè no vulemu lascià à i nostri figlioli è figliulini ; à quelli à vene.

E per ghjunghje à salvà a nostra agricultura, ci vole à rimettela à u centru di u sviluppu di a Corsica.

Ghjè cù 'ssu sognu ch'aghju accettatu d'esse presidente di l'ODARC è ghjè per 'ssu sognu ch'ò vi possu assicurà di a mo determinazione tutale.

'Ssu travagliu, avemu cuminciatu à fallu dinò cù tutti i cunsiglieri esecutivi, cù tutti l'uffizii è agenze, da fà chi u sviluppu di l'internu è a valorisazione di l'agricultura sianu à u centru di tutte e nostre pulitiche.

Sicura chì ci vole u tempu è ch'ellu ci piacerebbe d'andà di più in furia.

Ghjè una sucetà sana ch'ellu ci vole à ripensà, à avvià. Mà puru, avanzemu digià à nantà 'ssu caminu.

Alors, nos objectifs majeurs quels sont-ils ?

- L'autonomie alimentaire : pour sortir de la dépendance et tendre vers une véritable agriculture de production, de qualité, et garantissant une plus-value économique importante pour nos producteurs, à un prix accessible pour l'ensemble des Corses,

- Le développement des circuits courts : et vous parlez de tourisme à juste titre, nous travaillons avec la Présidente de l'ATC, notamment pour permettre à nos agriculteurs de reconquérir le marché alimentaire touristique, par le biais de la mise en valeur des circuits courts.

- Le tourisme durable, déconcentré à la fois temporellement et géographiquement pour diminuer les phénomènes de sur-fréquentation, préserver notre environnement et mieux répartir la richesse qui en découle.

- La lutte contre la spéculation foncière : historiquement, l'agriculture, de par son occupation des espaces, a permis de préserver de nombreuses terres qui auraient pu être en proie aux phénomènes spéculatifs. Elle doit continuer à jouer ce rôle-là, et nous devons l'accentuer, notamment par la remise en production des terres et la mobilisation du fonds foncier.

Pour répondre à ces objectifs généraux mais essentiels, nous travaillons quotidiennement, en transversalité.

□ Nous aurons à en parler très bientôt dans le cadre de la révision du PADDUC.

□ Nous aurons à en parler très bientôt, lorsque le Président de l'Office de l'Environnement nous présentera ses nouvelles propositions relatives à la gestion de la surfréquentation.

□ Nous en avons parlé il y a quelques jours à Corti lors du séminaire sur les estives, organisé par le Comité de Massif.

□ Nous en parlons régulièrement, lorsque nous siégeons à la SAFER ou en CTPENAF, pour faire valoir nos positions qui sont celles qui ont été historiquement défendues par le mouvement national et c'est dans cette lignée que nous inscrivons nos actions.

Per finisce, ùn vi puderaghju micca parlà di tuttu, è ci vulerà à truvà un mumentu per presentà vi tutte e nostre azzione. Mà v'assicurgu oghje di a determinazione di u Presidente è di tutti i cunsiglieri esecutivi, per fà di l'agricultura un puntellu maiò di u sviluppu ammastratu chè nò vulemu.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, o Presidente di l'ODARC.

Per quelli chì si sò inchietati di a risposta, chì ghjera forse appena longa, vogliu dì chì u Presidente rispondia à duie dumande è chì dopu, l'agricultura, i pecuraghji è i caprai mi pare esse una problematica d'impurtenza maiò.

Eccu. A ringrazià vi assai. Eppò sò figliulina di pastora, dunque ghjè nurmale... Eccu. A ringrazià vi assai.

Quale hè avà ch'hà da piglià a parolla per una dumanda à bocca.

Normalamente, ghjè Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Cambiemu di sugettu.

**Question orale N° 2023/O1/031 déposée par Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu » : lutter contre le décrochage scolaire en faisant de la Corse un « territoire éducatif rural »**

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

A ringrazià vi.

U sugettu hè impurtante, mà aghju da fà appena più cortu.

Monsieur le Président, Mme la Conseillère,

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité qui oblige l'État et la Collectivité à agir de façon partenariale tant les causes identifiées sont multiples et recoupent des compétences appartenant à l'un ou l'autre échelon : manque de motivation de l'élève, encadrement familial insuffisant, problèmes personnels, précarité et mobilité. Sans oublier l'illectronisme qui isole davantage encore et que le déploiement de la fibre est censé conjurer.

Le rectorat n'est pas en mesure de couvrir toutes les dimensions sans empiéter sur les prérogatives territoriales. Il faut intégrer que la lutte contre le décrochage constitue un enjeu majeur humain, social et économique auquel nous devons participer pour réduire les inégalités concernant l'accès au savoir, tout en élevant le niveau de qualification et de compétences de l'ensemble de la population scolarisée.

Il existe en Corse une mission de lutte contre le décrochage scolaire qui s'adresse à l'ensemble des élèves de plus de 16 ans, sortis depuis moins d'un an d'un établissement scolaire, sans solution de poursuite d'études ou sans possibilité d'insertion professionnelle immédiate, ou scolarisés et en situation ou en risque de rupture scolaire, absentéistes, souhaitant abandonner leurs études.

Il a été établi qu'en milieu rural, cette catégorie de jeunes n'a plus accès aux cars scolaires, alors même que cette absence de mobilité nuit à leur réinsertion et à la restauration du lien scolaire. S'agissant d'une compétence propre à la Collectivité, je souhaiterais savoir Monsieur le Président si on peut envisager une prise en charge au même titre que les

lycéens pour les jeunes concernés dont la situation de décrochage scolaire fait l'objet d'un suivi par la mission dédiée ?

Dans le même ordre d'idée, la loi n 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a confié aux régions, en lien avec les autorités académiques, la mise en œuvre et la coordination des actions de prise en charge des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ou sans un niveau de qualification suffisant. Pourriez-vous nous dire comment ça s'est traduit concrètement chez nous et s'il vous paraît envisageable de financer des référents décrochage scolaire en partenariat avec le rectorat ?

Enfin, un dispositif expérimental appelé « Territoires éducatifs ruraux » a été créé en 2021. Il vise à créer des coopérations entre les différents acteurs (élus locaux, services académiques, associations, etc.) afin de développer l'ambition scolaire et la mobilité.

D'abord expérimenté dans trois académies, il a été étendu à sept autres académies. Il était question de l'étendre à tous les départements ruraux pour renforcer les alliances éducatives. La Corse s'y prêtant pleinement, peut-on se positionner ou du moins étudier la question avec les services académiques ?

La loi du 5 août 2020 précisant qu'un jeune doit être obligatoirement scolarisé ou en formation de 16 à 18 ans, nous devons donc offrir à ces jeunes des formations, et c'est notre rôle au sein de cette collectivité au plus proche de leur territoire. Assumer seuls les compétences n'est pas la seule voie pour faire avancer les choses et l'action publique.

La démarche partenariale est aussi un levier à ne pas négliger. La Collectivité n'a pas de compétences accrues dans le domaine de l'éducation, mais elle en a dans les transports, la mobilité, l'alternance et la formation.

Allora pruvemu à agisce in cummunu per a nostra giuventù, avà tocca à noi !

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Hà da risponde a cunsigliera in carica di a furmazione.

**Mme Antonia LUCIANI**

Cara Cunsigliera,

Vi ringraziu per a vostra dumanda.

Comme vous l'avez indiqué, la loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a confié à la Collectivité de Corse un rôle stratégique dans différents domaines, comme l'orientation professionnelle, la mise en place du conseil en évolution professionnelle, l'organisation d'un réseau de centres de conseil sur la validation des acquis de l'expérience (VAE), mais également la coordination des actions de lutte contre le décrochage scolaire.

Ainsi, la Collectivité de Corse coordonne, en lien avec les autorités académiques, les actions de prise en charge des jeunes décrocheurs.

Comment ça se passe :

- les jeunes décrocheurs sont repérés par leurs établissements d'origine et transmis informatiquement à l'Éducation nationale ;
- le système informatique de l'Éducation nationale (SIEI), après vérification, établit une liste nominative des décrocheurs pour la Corse ;
- la liste des décrocheurs est envoyée sur une plateforme virtuelle de travail commun aux Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et les missions locales.
- les services de l'académie de Corse effectuent une nouvelle vérification et transmettent la liste consolidée aux missions locales par territoire.
- Les décrocheurs sont ensuite contactés par les structures, un suivi personnalisé leur est proposé à travers un accompagnement et des solutions (emploi, formation, apprentissage...).

La conduite de cette politique partenariale et collective se structure autour des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), qui constituent l'outil de coordination de l'ensemble des acteurs locaux intervenant sur les phases de repérage, d'accompagnement et de suivi des jeunes.

Aujourd'hui, afin d'être le plus efficace possible et dans l'objectif de remédier à certaines difficultés, la Collectivité de Corse a impulsé une nouvelle dynamique afin de proposer une nouvelle stratégie de prise en charge plus efficace des décrocheurs scolaires.

Nous travaillons actuellement :

- à la mise en place d'un outil territorial de mise en place d'un outil territorial de recensement et de suivi des décrocheurs permettant de pallier les insuffisances de la liste établie par l'Éducation nationale ;

- à une meilleure prise en charge des décrocheurs afin de leur proposer une solution mieux adaptée à leurs besoins et leur situation ;

- à l'amélioration du suivi des décrocheurs par la mise en place d'un service bien identifié composé d'assistants de plates-formes, de chargés de suivi personnalisé de chaque décrocheur ;

- apporter un soutien aux projets dans le rural aux accompagnements scolaires et périscolaires ;

- apporter un soutien aux projets d'accompagnement et de préparation des élèves à l'entrée à l'Université.

Le travail en cours menée par les services de la Collectivité et l'ensemble des partenaires débouchera sur une nouvelle contractualisation s'articulant autour de 3 axes :

1. la prévention du décrochage ;
2. le repérage des décrocheurs ;
3. la remédiation.

Le dispositif expérimental « *territoires éducatif ruraux* » auquel vous faites référence, mis en place par l'Éducation nationale, vise à mettre en synergie les acteurs d'un bassin de vie autour d'un projet éducatif.

À ce titre, nous constatons les difficultés qu'a l'Éducation nationale à fédérer et à mobiliser. Et donc, sans attendre cette initiative, vous l'avez compris, nous souhaitons structurer globalement notre action pour la jeunesse, permettant de facto de lutter contre le décrochage scolaire.

Il s'agit donc de renouveler notre stratégie de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi, avec l'ensemble de nos partenaires et de façon transversale :

- d'améliorer la prise en charge des élèves dans les territoires, notamment en situation d'isolement géographique, de manière prioritaire ;
- d'encourager et faciliter leur ambition et leur mobilité ;
- de garantir à tous les jeunes, notamment dans le rural, un véritable pouvoir d'agir sur leur propre avenir.

Ce travail a déjà été initié et présenté notamment dans le cadre du « Pattu per a Ghjuventù », qui est porté et conduit par ma collègue Lauda GUIDICELLI, qui aura vocation à être amélioré et amplifié dans les mois à venir.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, Signora cunsigliera.

Avà ci hè una dumanda d'Avanzemu, hà da esse Pierre POLI, mi pare, chì l'hà da fà.

Avete a parolla.

**Question orale N° 2023/O1/039 déposée par M. Pierre POLI  
au nom du groupe « Avanzemu » : moyens de lutte contre les incendies**

**M. Pierre POLI**

A ringrazià vi.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

En juillet dernier, nous déposons une motion visant à obtenir davantage de moyens permettant d'améliorer la lutte contre les incendies.

La lutte contre les incendies étant, je le rappelle, un enjeu majeur du présent et de l'avenir. Réchauffement et changement climatiques aidants, avec des phénomènes incendiaires qui frappent plus souvent et à des périodes toujours plus étalées, y compris très éloignées de la saison estivale mais aussi des phénomènes importants de sécheresse qui interviennent toujours plus tôt.

Cette motion, si elle n'a finalement pas été présentée et votée devant notre Assemblée, a permis de poser le sujet sur la table et a débouché sur la tenue de commissions thématiques dédiées.

Nous nous réjouissons d'ailleurs des avancées et de la mise en synergie avérées concernant le volet préventif de la lutte contre les incendies, mais aussi du développement de la formation des professionnels.

Malheureusement, la prévention n'est, en la matière, que la partie d'un tout et il nous faut considérer qu'elle ne saurait être l'unique réponse à la problématique. L'autre partie essentielle étant la dotation en moyens techniques efficaces de lutte sur le terrain.

Il est entendu que cette amélioration de la dotation ne peut essentiellement se faire que par le biais de discussions et négociations avec l'État et l'Europe, que ce soit au niveau de l'affectation de crédits ou de la mise à disposition d'une flotte de véhicules aériens.

Au-delà de l'action de nos députés, qui ont travaillé sur la problématique et obtenu certains résultats, quelles démarches ont été entreprises, que ce soit auprès de l'État ou de l'Europe, en vue d'une amélioration de la dotation de la Corse en termes de moyens de lutte contre les incendies ?

A l'approche de la saison estivale, sommes-nous assurés de pouvoir faire face à toute éventualité d'épisode incendiaire sur notre territoire ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. A risposta hà da esse fatta da u Presidente di l'Agenda di l'Urbanisimu.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Mme la Présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Cher Monsieur Poli,

En préambule, rappeler que c'est une question récurrente, celle de la lutte contre les feux de forêt, celle du risque incendie qui revient régulièrement dans l'hémicycle tous les 6 mois : 2 questions au mois de juillet 2022 en avant de la saison par le groupe Avanzemu et Core In Fronte, en novembre 2022, également par le groupe Un Soffiu Novu. Et donc aujourd'hui également une motion. Vous l'avez rappelé sur proposition du Conseil exécutif et de son Président, cette thématique a donné lieu à un travail dans le cadre de la commission présidée par Nadine Nivaggioni, un travail conséquent qui produira très bientôt ses effets. Dès fin juin, il y aura une restitution de ce travail qui a permis l'audition très large de l'ensemble des acteurs.

Une question qui traduit aussi bien sûr une inquiétude des élus par par les questions et les motions qui ont été déposées, mais aussi de la population, et qui est pleinement justifiée, vous l'avez également rappelé, à la fois par la problématique du réchauffement climatique et par les épisodes de sécheresse majeurs qui reviennent régulièrement ; on pense à la saison dernière, avec les risques que ça se reproduise cette année, en tout cas très certainement dans les années à venir.

Aussi une question récurrente, parce qu'elle traduit à la fois l'importance mais aussi la complexité et la prégnance de cette problématique du risque incendie. Cela fait d'ailleurs, et je parle sous le contrôle des deux présidents des SIS, Véronique Arrighi et Hyacinthe Vanni, l'objet de débats réguliers en conseil d'administration et vous le savez, notre stratégie, vous la connaissez bien également en qualité

d'ancien président du SIS 2A, elle s'appuie sur 2 axes qui sont, à notre sens, indissociables :

□ Le premier étant la prévention des incendies en amont, elle est indispensable,

□ Le deuxième, la lutte, qui est le cœur de votre question, contre le feu, qui est nécessaire en dernier recours et une action, le plus rapidement possible dès la naissance du feu, d'où la nécessité d'avoir une présence accrue sur le terrain.

La question de la prévention doit être mieux intégrée dans toutes nos politiques publiques, il y a eu d'ailleurs récemment la tenue d'une journée de sensibilisation dans le cadre du projet GOLIAT que la Collectivité de Corse accompagne, un projet de recherche porté par l'université, qui essaie de faire le lien entre la problématique de la prévention des incendies et l'aménagement du territoire.

Les questions sont récurrentes.

Une prévention des incendies et des risques qui doit être mieux intégrée dans des questions d'urbanisme, par exemple, en limitant les constructions en discontinuité, et notamment dans les zones exposées au risque incendie.

La nécessité aussi non pas d'une déprise mais d'une reprise agricole, notamment à proximité de nos villages, pour diminuer la masse de combustible.

La question d'une meilleure gestion de la forêt, de la valorisation du bois énergie, pour réduire la masse de bois dans nos forêts.

Et enfin, un meilleur accompagnement des collectivités, notamment des communes et des intercommunalités dans l'exercice de leurs compétences. Je pense aux lois DFCI, aux obligations légales de débroussaillage. On aura l'occasion d'en discuter à la fois à la Chambre des territoires, puisqu'il y a des commissions qui sont dédiées, et dans le cadre des Assises du bois et de la forêt qui se tiendront en juillet prochain.

Rappeler simplement une expérience qui est intéressante, celle dans le Fium'Orbu-Castellu qui a permis d'aller dans des zones

cartographiées par l'université comme des zones à risques, au-delà des obligations légales de débroussaillage, et notamment grâce à l'intervention des forestiers sapeurs de la Collectivité de Corse dans ces zones-là, les OLD ayant été assurées par les particuliers, voire par les communes, et j'en sais quelque chose puisque pour la commune d'U Petrosu, 6 000 € ont été mobilisés pour faire respecter ces OLD par l'intervention d'un prestataire externe.

Vous l'avez dit, la prévention, ce sont aussi des moyens techniques, mais avant tout des moyens humains avec la présence d'hommes sur le terrain, 450 personnes auxquelles je veux rendre hommage aussi en ce début de saison des feux au sein des deux SIS.

40 patrouilles de ForSap de la Collectivité de Corse, donc des forestiers sapeurs, et aussi des conventions d'objectifs et de moyens avec des moyens très importants qui sont mobilisés par la Collectivité de Corse, 50 M€ en fonctionnement, 10 M€ en investissement tous les ans, avec des ratios qui augmentent d'année en année.

La sécurité et la lutte contre les risques incendies n'a pas de prix, mais elle a aujourd'hui un coût qu'il est de plus en plus difficile à assumer par notre Collectivité ; et également des partenariats importants avec un certain nombre d'acteurs pour renforcer la présence sur le terrain : l'ONF, la Chambre d'agriculture, les Chemins de fer, les services de l'État et de la Collectivité de Corse, pour ne citer qu'eux.

Sur la question de la lutte contre le feu, je crois qu'elle constitue l'objet essentiel de votre question.

Premièrement, sur les moyens aériens prévus pour la saison estivale, ils vont être à peu près similaires à ceux de l'an dernier avec 2 canadiens basés à Aiacciu, un hélicoptère bombardier d'eau sur Corti, une négociation est en cours avec les services de l'État pour le positionnement d'un hélicoptère supplémentaire sur Corti. Ce serait une très bonne chose.

On devrait avoir un retour dans les prochaines semaines sur la présence de cet équipement supplémentaire sur Corti.

Parmi les perspectives, on peut citer :

Premièrement, les pactes capacitaires, c'est un dispositif qui a été initié en 2019 qui a été confirmé par la loi Matras en 2021 et consolidé davantage par Emmanuel Macron lors de son discours en octobre 2022. Donc là encore, le Conseil exécutif, les présidents des SIS et les services se sont mobilisés pour essayer d'aboutir à des conventions entre les SIS et l'État. Ces pactes capacitaires permettent de renforcer les moyens, notamment les moyens lourds, les engins, les véhicules qui pourraient être mis à disposition des SIS pour lutter contre les incendies avec des taux d'intervention de l'État à hauteur de 70 %, le reste à charge pour les SIS et pour la Collectivité de Corse serait de 30 %. Cela reste quand même important, mais nous y travaillons et on aura l'occasion d'en rediscuter prochainement.

Deuxièmement, c'est le travail en cours pour disposer d'une flotte aérienne basée en Corse qui aurait un rayonnement sur l'ensemble des pays méditerranéens qui pourrait intervenir en Sardaigne, bien sûr, en Italie, en Espagne, au Portugal, voire même en Grèce. Vous l'avez rappelé, le travail de nos députés, de l'ensemble des députés qui se sont mobilisés sur cette question ; je pense par exemple à l'amendement de Jean-Félix Acquaviva dans le cadre de la loi LOPMI et qui permet de renforcer la coopération transfrontalière entre la Corse et la Sardaigne sur ces questions-là. Mais les initiatives de tous les autres députés également en la matière vont nous permettre, je l'espère, d'avancer. Et le président de l'exécutif a interpellé le ministre de l'intérieur Gérald Darmanin sur ces questions-là, à la fois de l'accompagnement des SIS, mais également des moyens dont nous devons disposer sur le territoire lors de ses venues et dans le cadre du processus en cours, et j'espère que cette question pourra revenir à l'ordre du jour.

Je termine en vous disant que, pour la plupart des experts, au vu des expériences passées, notamment de la recrudescence des incendies, aussi bien dans l'espace, on voit aujourd'hui que la Gironde et même la Bretagne sont touchées par les incendies, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Mais également la présence d'incendies qui augmentent dans le temps. On ne parle plus de saison estivale, les plus grandes superficies brûlées ces dernières années l'ont été en hiver, à Chiatra ou encore à Quenza.

Donc aujourd'hui, malheureusement, rien ne peut garantir la suffisance des moyens, quels qu'il soit, pour lutter contre ces catastrophes naturelles d'une ampleur exceptionnelle, ce qu'on appelle les méga-feux.

Malheureusement, on va être obligé de continuer à s'appuyer sur nos 2 piliers qui, jusqu'à maintenant, fort heureusement, à la fois par chance mais aussi par expérience, ont permis de contenir ces événements exceptionnels mais malheureusement, encore une fois, rien ne nous garantit qu'on échappera totalement à une catastrophe naturelle lors de cette saison-là. Et je remercie l'ensemble des personnels et des services qui sont mobilisés à plein temps sur ces questions-là dès aujourd'hui.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

A quistione avà hà da esse fatta da Core in Fronte.

Véronique PIETRI, avete a parolla.

**Question orale N° 2023/O1/034 déposée par Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte » : Un annu dopu, à chì ne simu di u travaddu di u Cunitatu Corsu-Sardu nant' à a quistioni di i basi è esercizii militari in Corsica è in Sardegna ?**

**Mme Véronique PIETRI**

Torna una volta, a Sardegna hè ughjettu di manovri d'asarcizi militari internaziunali, incù a partecipazioni di parechji paesi sott' à l'ordini di l'OTAN.

Sti simulazioni di guerra si facini incù a prisenza fisica di 6000 militari, 41 unità navali, mezi aeri è elicotteri, automobili...

À tempu impurtanti spazi tarritorialli è marini diventan' impediti comu a zona di Teulada à Costa Rei. Si tratta di un mesi è mezu di prisenz' attiva militari.

Si capisci chì sti manovri sò di leia incù u cunflittu chì upponi à i porti di l'Europa, l'Ukrania à a Russia.

Un annu fà, v'emu dumandatu nant' à u listessu sughjettu, tinendu contu di a leia storica è naturali trà Corsica è Sardegna, è a missa in ballu in l'annu 2016 di u Cunitatu Corsu

Sardu, di circà una pusizioni cumuna di principiu par u ricusu di a guerra è l'usu di i nosci isuli comu basi militari.

Tandu ci aveti rispostu chì c'era una vulintà di rilancià a cuuperazioni tra i nosci dui isuli è aveti fattu cunoscia u vosciu accordu par parlà in stu quadru di u sughjettu di l'asercizi militari.

Sapeti bè ch'idda sighi in Sardegna è in Corsica i basi militari ponini quistioni e prublemi ch'idda sighi à u niveddu puliticu, economicu, ecologicu, fundiariu è di a saluta.

Par contu nosciu, emu chjaramenti dittu innò à sta pulitica autoritaria chì pidda in ustaghji i nosci tarritori à tempu chì si ricusa u drittu di scedda da par iddi u so avvena comu populi.

Vi punimu oghji sta dumanda :

Postu chì un ci hè piu periodi «Covid», par suspenda i nosci attività esterni, à chi ne siti di u Cunitatu Corsu Sardu è di u so travaddu? Quali so stati i vosci analisi e pruposti in stu quadru? À chi ne siti di a pusizioni nant'à i basi militari ?

Ramintemu chì simu, què, urganisazioni patriottichi chì da mesi è anni piddani pusizioni nant'à prisenza di sti basi o u costu di sti basi.

Saria ora chì a Cullettività di Corsica fessi senta a so voci, in u sensu di a paci è di l'intaressi cumuni, di a cuuperazione è di u mutualisimu.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, Signora Cunsigliera.

L'ultima dumanda...

**Le Président Gilles SIMEONI**

Possu fà una risposta ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Iè, pudete risponde, scusate.

**Le Président Gilles SIMEONI**

A sò chì sò e questione chì contenu, mà quantunque !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Avete messa assai tempu, guardu l'orologiu è mi dicu ch'ellu ci vole à fà in furia, ghjè per quessa, scusate.

Pudete risponde, in corsu o in francese, come vo vulete.

**Le Président Gilles SIMEONI**

Allora vi ringraziu.

Per fà la in furia, prima pè e nostre rilazione partendu da u generale à u particolare. E nostre rilazione glubale cù a Sardegna, hè vera, sò state suspese dipoi l'affare di u Covid.

Hè vera dinù chì puliticamente era più lindu è più faciule qualchì anni fà, ci era una vulintà pulitica, chì esiste sempre oghje, ma forse chì a situazione pulitica interna à a Sardegna ùn hà micca permessu di ristabilisce e nostre rilazione à u livellu chì ghjera u soiu nanzu à u Covid.

Ci vole à sapè dinù, forse a sapete, chì ci sò l'elezzione regionale in Sardegna da quì à a fine di l'annata, dunque sò digià sguasi in campagna, cù una situazione pulitica interna chì hè assai cumplessa è dunque diceraghju chì u governu sardu è l'assemblea sarda anu forse pocu tempu à cunsacrà à e nostre rilazione istituzionale, a rigretu, ma pensu chì a vulintà hè sempre scumpartuta è di tutta manera, ch'è no a volimu o nò, ci vole à guardà ver di a Sardegna è ci vole chì a Sardegna guardi ver di a Corsica, perchè, l'avemu detta, è ripetuta, simu duie isule surelle è dui populi fratelli.

Travagliemu di modu regolare incù u governu di u presidente Solinas, è a so aghjunta, per esempiu nantu à l'affari di i trasporti aerei è marittimi, sugetti di primura maiò, è travagliemu di manera più generale pè ristabilisce e nostre rilazione.

Per ciò chì tocca à u parlamentu corsosardu tuccherà à a Presidente di l'Assemblea di Corsica à vede cù u so omologu s'ellu ci hè una pussibilità di scuntrà ci prima di l'elezzione, sarà difficiule, è per contu meiu averaghju forse un incontru, sia in Corsica, sia in Sardegna, incù u Presidente Solinas è a so aghjunta.

Per l'affare di l'esercizii militari, tengu à ramintà chì ùn ci vole micca à cunfonde l'azione di i movimenti è di l'associ, azione pulitiche è popolare, è a pusizione di l'istituzione. Per ciò chì tocca à l'istituzione, da ramintà dinù chì e rilazione internaziunale sò u core di a cumpetenza di i Stati è chì a nostra voce, ch'è no a volimu o micca, hè di pocu pesu quand'ellu si tratta di l'interessi geustrategichi à u livellu di l'Europa o à u livellu internaziunale di u mondu.

Cuntuemu di sicuru à prumove l'idea di u Mediterraniu, spaziu di cuuperazione è di sulidarità, di fratellanza, ind'una logica di pace è iss'idea a prumuvimu à traversu l'inseme di e nostre rilazione aurpee, mediterranee è internaziunale.

Per ciò chì tocca di manera più precisa à l'esercizii chì ci hè statu, ci vole à ramintà dinù chì sò exercizii di l'OTAN chì venenu à sustene l'aiutu puru militare à l'Ucraina. Ùn pudemu miocca attempu difende l'Ucraina è vene à criticà l'esercizii chì sò urganizati pè ramintà à a Russia ch'ella ùn pò micca fà n'importa chè à u livellu di u Dirittu internaziunale.

Al di là di què, eiu pensu chì u prublemu di fondu pè a Sardegna, ramintemu chì sò 35 000 ettari di a terra sarda cuncernati da 'sse impiantazione, è dinù chì ùn ci hè più presenza americana, sò solu e forze taliane chì sò presente nantu à u Territoriu sardu.

Per ciò chì tocca à a Corsica ci hè, hè vera, l'affare di a basa di Sulinzara, di Vintisari, chì ghjè un attrazzu impurtante assai pè a Francia è a so azione internaziunale, puru per raportu à l'Africa.

Dunque l'emu digià detta è a ripetu quì ; ci vole ch'è no parlimu cù a Sardegna di a nostra pusizione cumuna è ci vole ch'è no parlimu noi, à l'Assemblea di Corsica di e cunsequenze ch'è no tiremu oghje di a presenza di a basa militare di Vintisari. Si sà ch'ùn hè micca valorizata abbastanza pè a Corsica, pè a Cullettività chì ripresenta a Corsica, puru pè e

cumune è i rughjoni cuncernati è sapete, l'avia detta, ch'aghju ingagiatu un studiu per avè attempu i vantaghji è l'incunvinienti di 'ssa basa, ch'è no possimu avè, spergu, una pusizione scumpartuta è argumentata quand'ellu si trattarà di fà u bilanciù trà ciò ch'ella costa a Corsica à a Francia è ciò ch'ella pò purtà, ciò ch'ella pò ripresentà, cumpresa a presenza di 'ssa Basa militare.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi.

L'ultima dumanda hà da esse fatta da Chantal PEDINIELLI, per « Un soffiu novu ».

**Question orale N° 2023/O1/032 déposée par Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu » : Tarif résident maritime interdélegataires**

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie.

Madame la Conseillère exécutive, Monsieur le Président,

Lors de la session de décembre dernier, vous adoptiez la DSP maritime qui va régir les rotations entre la Corse et Marseille pour les sept années à venir.

Je cite le Président SIMEONI « on a sauvé le service public ».

Il n'empêche qu'aujourd'hui, dans le droit-fil de ce qui s'est fait depuis un peu plus de trente ans, toutes majorités confondues, la desserte est organisée par une DSP dont la Collectivité et l'OTC maîtrisent le cahier des charges.

C'est sur un point précis que je souhaite vous interpeler aujourd'hui : comment se fait-il que dans le cadre d'un aller-retour entre Ajaccio et Marseille – je rappelle que c'est le groupement Corsica Linea / Méridionale qui est délégué sur cette ligne – le tarif résident ne peut pas s'appliquer lorsque l'aller se fait avec une compagnie et le retour avec l'autre ? Si vous partez avec un bateau rouge et vous rentrez avec un bateau

rouge, vous avez le tarif résident ; si vous partez avec un bateau bleu, vous rentrez avec le bateau bleu, vous avez le tarif résident ; et si vous partez en rouge et que vous rentrez en bleu, vous n'avez pas le tarif résident.

Je vous invite donc à consulter les professionnels dans les agences de voyage qui vont vous expliquer que les réservations se font sur des logiciels et des programmes différents d'une compagnie à l'autre, et prendre une compagnie à l'aller et une autre au retour fait perdre le bénéfice de ce tarif résident, c'est donc totalement impensable.

Ce tarif est censé pouvoir s'appliquer pour un aller-retour au départ de la Corse et à destination de Marseille. C'est la liaison qui est le fondement du tarif, pas la couleur des bateaux. Il se trouve que c'est un groupement qui a remporté le marché, les usagers n'ont pas à s'en trouver pénalisés. Nous avons eu plusieurs retours en ce sens qui suscitent notre incompréhension.

Est-ce une erreur ? Nous confirmez-vous, Mme la Conseillère exécutive, que le tarif résident n'est mobilisable que si c'est la même compagnie qui assure l'aller et le retour bien que ce soit le même port, la même liaison, le même lot ?

Est-ce que c'était le cas sous la précédente concession ? Dans tous les cas, est-ce modifiable par voie d'avenant ? Auquel cas, nous vous y invitons.

Si le service public est enfin sauvé, on doit pouvoir considérer qu'un aller-retour Ajaccio-Marseille reste tout simplement un aller-retour Ajaccio-Marseille, sans se soucier de la couleur des bateaux.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, la conseillère en charge des transports, présidente de l'Office des transports, va vous répondre.

Vous avez la parole.

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame la Conseillère, pour votre question qui me permet d'apporter une réponse concise et la plus efficace possible

Oui, ce dispositif existe et il est déjà en application. Cette tarification est d'ores et déjà appliquée sur toutes les lignes de service public, entre la Corse et le continent.

Donc, comme vous l'avez précisé dans votre question, c'est bien le groupement « la Méridionale » et « Corsica Linea » qui est délégataire de cette délégation de service public maritime sur la ligne Aiacciu-Marseille.

J'aimerais préciser à nouveau qu'avant de pouvoir définir le périmètre d'une organisation de service public, il nous a été imposé de passer un test de marché. Ce test de marché ayant été fait, celui-ci a été diligenté par l'Office des transports et la Collectivité de Corse qui a donc permis de définir le périmètre de cette ligne avec les 2 segments de marché identifiés.

Je reprends un peu.

Concernant les passagers, par traversée et a minima, nous avons 18 passagers dont 4 pour les transports sanitaires et 14 convoyeurs. Les passagers, dits résiduels, qui peuvent embarquer sur les lignes, qu'elles soient bleues ou qu'elles soient rouges, peuvent bénéficier de ce tarif résident. Les passagers résiduels pour la continuité territoriale.

Ensuite, concernant le fret, l'autre segment de marché, par traversée et a minima à peu près 1 470 mètres linéaires de marchandises, soit à peu près une centaine de remorques.

Concernant particulièrement le tarif résident, comme vous le précisez dans votre question, je vous confirme qu'il est applicable et donc appliqué sur cette ligne en particulier, comme dans toutes les autres d'ailleurs de service public, et ce, quelle que soit la compagnie délégataire effectuant le trajet.

Dans le cas d'un aller avec une compagnie de groupement et un retour avec l'autre compagnie de ce même groupement, chacune dispose

d'un contingent qui est alloué au tarif résident Corse. Ce contingent de places dédié aux tarifs résidents est supérieur à plus de 50 % au minimum imposé par la convention. Nous avons 18 au minimum pour les passagers, nous doublons en quelque sorte sur l'accessibilité de ces passagers lors de ces traversées-là, et donc avec un tarif applicable sur le résident.

Par ailleurs, dans le cas où ce contingent serait entièrement réservé, voire occupé, il est aussi prévu que, sur simple demande auprès des services de l'une ou de l'autre compagnie délégataire, celui-ci puisse être adapté. C'est peut-être là les petits points d'achoppement que vous mentionnés dans votre question.

Enfin, pour éviter des éventuelles complications avec les usagers, les compagnies délégataires de service public se sont dotées d'un outil informatique leur permettant d'éditer un billet en demi-tarif quand il y a justement le « au-delà » de ce volume de passagers résidents corses.

Il n'est donc pas nécessaire de faire un avenant quelconque à la convention de délégation de service public en cours, mais je vous remercie pour votre question qui me permet aussi sensibiliser un peu plus les passagers résidents corses à destination du continent, en sachant que, quand on a un groupement, qu'il soit bleu ou qu'il soit rouge, le bateau peut proposer la tarification résidente en aller et en retour.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Eccu, emu compiu e dumande à bocca.

Prima di fà u mo discorsu, aghju da dumandà à l'Esecutivu di preparà si per fà passà unu o dui raporti, perchè ch'un sò chè meziornu menu cinque.

Emu da fà l'appellu.

**Mme Lisa FRANCISCI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Eccu, a sessione ghjè aparta.

**La séance est ouverte à 12 heures.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Sgiò Presidente di l'esecutivu,

Signore è signori i cunsiglieri esecutivi,

Signore è signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica,

Care tutte, cari tutti,

Prima di tuttu, vulerebbe assicurà Simone Guerrini è tutte e persone afflite da l'attentati di st'ultimi ghjorni di u mo susteniu.

A ripetu, torn'à una volta, ùn ci hè ch'una via, quella di a pace è a demucrazia, è ci travagliemu ogni ghjorni.

L'Auropa hè stata custruita nant'à l'idea di pace è di demucrazia, è prestu, di maghju, emu da festighjà stu mese di l'Auropa.

Forta di u travagliu accunziatu dipoi avà parehji anni, cum'è Cunsigliere esecutiva incaricata di l'Affari auropei è dopu cum'è Presidente di l'Assemblea, vogliu sparte oghje cun voi qualche riflessione strutturate realizate ind'è l'Assemblea auropea induve aghju l'onore di ripresentà a Corsica.

Parlà d'Auropa oghje pò parè, pè certi, in appena scunettatu di l'imbusche oghjinche.

Eppuru, l'Auropa è e so sfide sò ancu e nostre.

L'année 2023 est une année décisive pour l'Europe et les défis auxquels elle doit faire face sont nombreux. Jean-Dominique Giuliani, Président de la Fondation Schuman, grand expert de ces sujets et personnalité qualifiée qui accompagne la démarche de prospective lancée par notre Assemblée en octobre dernier, *Corsica Pruspettiva*, identifie clairement 3 types de défis dans une publication récente, dans un hebdo corse : le défi géopolitique, le défi de l'efficacité et celui de l'appartenance.

En effet, l'Europe connaît des mutations profondes, notamment sous le coup de événements majeurs que nous avons tous vécus, la crise sanitaire d'une part ou encore la guerre en Ukraine, et en réponse :

- Elle manifeste – il faut bien le reconnaître – un peu plus d'unité dans les choix politiques, qu'ils soient militaires ou industriels même si cela se fait à marche forcée ;
- Elle adapte ses politiques pour favoriser ses positions notamment économiques et climatiques, même si elle aura à convaincre les citoyens prochainement de mesures impopulaires en matière de transition écologique.

Car en effet, le sentiment d'appartenance ou d'adhésion des citoyens européens fait encore défaut.

Face à ce que nous pouvons considérer comme un contexte d'adversité multiple sur le plan international, la stratégie européenne en cours consiste bien à s'appuyer sur trois piliers : celui de l' « autonomie stratégique », pour reprendre les propos du Président Macron au retour de son voyage en Chine ; celui du recentrage autour d'enjeux et de secteurs significatifs pour le développement et la cohésion de l'UE ; enfin, celui de la citoyenneté et de l'identité.

Allora, dite mi, cosa c'impremanu oghje ste questione di geopolitica internaziunale o di cambiù strategicu ind'è l'Europa ?

D'abord, je continuerai en français, ces dynamiques internationales et européennes nous affectent directement.

La Corse elle-même, comme d'autres territoires, subit des contraintes, des aléas et les effets des recompositions économiques et géopolitiques qui impactent jusqu'à notre quotidien, on pense évidemment à l'inflation, et donc qui la font changer.

Ensuite, parce que l'Union européenne en procédant en ce début 2023 à un recentrage stratégique, tout en préservant des valeurs universellement reconnues comme étant la base de la construction européenne, ouvre de nouvelles perspectives aux territoires comme le nôtre.

Enfin, parce que je suis convaincue que nous avons une voix particulière à porter en Europe et que notre démarche actuelle, pour une meilleure prise en considération de nos spécificités et de nos contraintes, devient d'autant plus légitime.

En effet, si l'on regarde la situation actuelle avec objectivité, on peut constater que la Méditerranée est absente des considérations géopolitiques européennes actuelles. Or, en ce qui nous concerne, c'est bien dans cette zone d'influence que prend racine notre défi d'appartenance, et c'est de cette aire culturelle mais aussi de cette zone d'échanges économiques aux 500 millions de riverains nord et sud que pourront venir les changements majeurs, qu'ils concernent le climat, la question migratoire, ou encore les transports, notamment maritimes, nous l'évoquions il y a un instant.

Pourtant, en l'état, l'Europe et la France ne semblent pas avoir de projet défini pour ce bassin maritime hautement stratégique.

Il convient donc à mon sens de mener une réflexion politique sur ces enjeux et de se doter collectivement de quelques points de doctrine fondamentaux :

- Porter haut et fort la dynamique engagée par les îles méditerranéennes pour une plus grande prise en compte de leur spécificité en Europe. Cette démarche initiée il y a maintenant 7 ans, avec la présidence de la CRPM des îles tenus par le Président SIMEONI, et consacrée récemment par une déclaration commune signée par le Président, aux côtés des autorités sardes, maltaises, crétoises, baléares ou ioniennes doit être notre leitmotiv en Europe.
- Soutenir le projet d'un Pacte des îles en Europe, proposé par le député Younous Omarjee au mois de juillet passé, afin d'obtenir des adaptations réelles dans le cadre des politiques communautaires.
- Profiter de la Présidence espagnole de l'Union européenne, qui s'ouvre en juillet 2023, pour créer une dynamique autour de la question de l'insularité auprès des membres concernés, comme je l'ai défendu avec d'autres en février dernier à Palma de Majorque.
- Défendre notre place dans le projet de macrorégion méditerranéenne qui se fait jour, sur lequel nous avons travaillé tant au Comité des régions pour ma part qu'au Parlement européen avec les travaux de François Alfonsi, afin de faire face à des défis spécifiques et

partagés collectivement, au sein d'une gouvernance multi-niveaux respectant les échelons les plus proches des citoyens.

- Intensifier notre participation au sein des programmes et projets INTERREG et MED, qu'ils soient transfrontaliers ou transnationaux afin d'ancrer définitivement la Corse dans des logiques de coopération horizontales et non plus verticales, et cela a été évoqué tout à l'heure par le Président concernant la Sardaigne.

- Promouvoir de nouveaux partenariats stratégiques avec nos voisins immédiats, en premier lieu desquels la Toscane, la Sardaigne, afin de pouvoir reconnecter directement et durablement la Corse avec son histoire et son environnement naturel. De ce point de vue, le Traité du Quirinal signé le 26 novembre 2021 entre la France et l'Italie, devant impérativement permettre cela.

Au-delà de ces axes, que je sais travaillés par l'Exécutif, axes de réflexion et de travail à poursuivre sur les plans diplomatique et exécutif, les travaux menés en Commission des compétences législatives et réglementaires avec les auditions sur les statuts d'autonomie nous le démontrent : l'Europe et la Méditerranée nous ouvrent un horizon de possibilités là où le cadre actuel n'est souvent que limites et contraintes.

De nos voisins italiens, insulaires ou non, nous apprenons tout le potentiel offert par leurs statuts d'autonomie pensés sur des fondements historiques et géographiques objectifs. Des Baléares, nous apprendrons d'ici peu les capacités d'actions que l'autonomie délivre notamment sur le plan économique et environnemental.

Per compie, è in cunessione cù u nostru travagliu pruspettivu in corsu, vogliu rammentà chì, cum'è l'Europa, avemu avutu cambiamenti sti pochi anni assai difficiuli è semu sottumessi à varie pressione di u fora. Senza intervento da a nostra parte è senza u curaghju di fà scelte qualchì volta radicale, a Corsica di u 2050 serà un'isula induve nè noi, nè i nostri zitelli vuleremu ò puderemu campà.

Allora, in leia cù ciò chì l'Europa ci offre in opportunità, l'esempi di l'altri territorii chì sceglienu d'agisce in modu indipendenti. Ma soprattuttu in respunsabilità, è fendu a scumessa di un travagliu d'anticipazione seriu, nisuna prospettiva ùn ci pò fà paura !

Eccu u mo parè, è spergu chì u puderete sparte.

À ringrazia vi !

Dunque se u Presidente vole piglià a parolla, andate puru.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Mme la Présidente.

Je tiens, comme vous l'avez fait, à renouveler mon soutien et mon amitié à Simone GUERRINI et à sa famille. Simone qui a été élue dans cette institution.

Je voudrais également, comme c'est de coutume, rendre hommage à celles et ceux qui sont partis.

Avoir d'abord un mot pour M. Robert de PERETTI, agent à la reproduction, à la retraite depuis peu, qui était également le beau-frère de M. François Dominique de PERETTI, que je salue amicalement ainsi que sa famille.

Saluer la mémoire de Joseph SIMONPIETRI, l'ancien maire de Belvedere-Campomoro, qui nous a quittés il y a quelques semaines.

Saluer la mémoire de M. Patrick BOUIS, économiste diocésain. J'adresse nos condoléances à sa famille, à l'Évêque de Corse et l'ensemble de l'Evêché.

Dire aussi que les deuils ont touché de près le Conseil exécutif lors de ces dernières semaines, avec le décès de Mme Antoinette TORRE, la mère de Fanfan TORRE et de Ghjuvan Ghjacumu TORRE. Nous leur exprimons bien sûr, ainsi qu'à toute leur famille, notre solidarité et notre profonde amitié.

Je me tourne ensuite, bien sûr, vers Gilles GIOVANNANGELI. A travers lui, je m'adresse bien sûr aux parents de Marie-France, à son fils, à son compagnon, à toute sa famille pour avoir dans cet hémicycle, en notre nom à toutes et à tous, en tout cas au nom du Conseil exécutif de Corse des mots d'affection pour ceux qui restent et d'hommage pour celle qui est partie.

Marie-France GIOVANNANGELI était une femme et une militante engagée, et je crois que sa vie s'est construite autour de 3 piliers :

Le premier de ces piliers, c'est l'engagement dès son plus jeune âge pour ce pays et pour son peuple. Elle croyait profondément et n'a jamais cessé de croire à une Corse debout, à un peuple corse reconnu dans son existence et dans ses droits et capable de les exercer de façon démocratique.

La deuxième facette de cet engagement d'une vie, c'est celui de l'engagement social. Elle a été, avec quelques autres, à l'origine de la création du Sindacatu di i Travagliatori Corsi, un 1<sup>er</sup> mai. Elle avait ensuite quitté le syndicalisme et s'était engagée en tant que femme d'action, mais elle n'a jamais perdu de vue ce qui était consubstantiel de son engagement au quotidien, c'est-à-dire améliorer les relations sociales en se préoccupant d'abord et avant tout de celles et ceux qui n'ont rien ou qui ont peu et trop peu.

Enfin, troisième dimension de cet engagement, c'est un humanisme profond qui n'était pas porté en bandoulière, mais qui irriguait, nourrissait chacun de ses actes et chacun de ses engagements, une bienveillance dans le regard, dans les attitudes, dans les comportements qui étaient une marque de fabrique de sa personnalité.

Ces trois facettes, elle les a accumulées dans ce qui a été finalement son dernier acte de militantisme, dans un collectif citoyen « Maffia nò ! Vita iè ! », et dans le cadre de cet engagement, elle conciliait, me semble-t-il, à la fois son attachement profond à la construction de ce pays, aux valeurs humanistes et enfin à cette volonté irréductible toujours qui la portait que la justice et la solidarité irriguent tous ses choix.

Alors, souvent, lorsqu'on évoque quelqu'un disparu, on tait les désaccords qui existent ou les critiques qui peuvent se faire. Dans le cadre de cet engagement, Marie-France GIOVANNANGELI avait eu des mots qui avaient blessé des élus de cette assemblée et j'avais eu l'occasion, en ma qualité de Président du Conseil exécutif, d'exprimer mon désaccord avec cette prise de parole. Je m'en étais expliqué avec elle, nous nous en étions expliqués. Je ne voulais pas le taire aujourd'hui parce que cela a fait partie aussi de chemins qui peuvent être tantôt convergents, tantôt

temporairement, c'était le cas avec Marie-France GIOVANNANGELI, divergents sur telle ou telle question.

Mais au-delà de cet épisode, je crois que ce que nous retiendrons d'elle, c'est qu'elle a été une femme debout toute sa vie et y compris lorsqu'elle a été frappée, sans que rien ne puisse le laisser envisager, ni supposer par ce mal implacable qui l'a emportée en quelques mois, y compris dans son silence, dans sa pudeur, dans sa générosité jamais démentie, elle nous a donné et laissé une formidable leçon de courage, et c'est aussi pour cela que je tenais aujourd'hui à lui rendre cet hommage public.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Evidemment, je m'associe totalement aux mots du Président et j'ai une pensée émue et pour Marie-France et pour sa famille, et pour Gilles.

Donc, nous allons procéder à l'approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée des 30 et 31 mars derniers.

### **RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 100 : Approvazione di u prucedu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 30 è 31 di marzu di u 2023**

**Rapport n° 100 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 30 et 31 mars 2023**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'abord y a-t-il des remarques ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?  
Qui est pour ?

**Le procès-verbal est ADOPTE à l'unanimité.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc je me tourne vers l'exécutif, nous avons un peu de temps, je pense qu'il est souhaitable d'essayer de passer un dossier. Je crois que Bianca Fazi est tout à fait disponible pour le faire. Je vous en remercie. Veuillez nous indiquer juste le numéro du rapport ?

**SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ**

**\* Raportu n° 086 : Lanciu di chjama à candidature trà a Cullettività di Corsica è l'Agenza Regionale di Saluta per a creazione di 5 poli territoriali di sustegnu à l'ausiliarii di l'anziani dipendenti è di e persone svantaghjate**

**Rapport n° 086 : Lancement de l'appel à candidatures conjoint Collectivité de Corse / Agence Régionale de Santé de Corse pour la création de 5 pôles territoriaux d'aide aux aidants non professionnels de personnes âgées dépendantes et de personnes en situation de handicap**

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, 0 Sgiò Presidente.

Allora a sapemu, parechje persone sò in aiutu à e soi, ch'elli sianu persone anziane ò zitelli, è à spessu sò ghjente chì sò assai stanchi d'avè tuttu stu travagliu.

Allora, dans le cadre du schéma directeur de l'autonomie 2022 - 2026, conscients de cette réalité, nous avons identifié cette problématique et consacré une fiche qui s'appelle renforcer le dispositif d'accompagnement des proches aidants.

Aujourd'hui, il existe une offre de répit en Corse, à destination des aidants qui se matérialise par 3 accueils de jour sur l'ensemble de l'île, dont 2 accueils de jour autonomes, 27 places sur Aiacciu, 6 adossées à un EHPAD sur le grand Bastia, une plateforme de répit, maladie neurodégénérative sur Aiacciu pour le Pumonte et 50 places d'hébergement temporaires disponibles au sein de 11 EHPAD.

En complément régulièrement, la Collectivité de Corse lance également des appels à projets afin de mettre en place des actions d'accompagnement et de soutien aux proches aidants, pour un budget de 100 000 € par an.

Dans le cadre du projet régional de santé pour la Corse, le schéma prévoit également un objectif stratégique, assurer le déploiement de modalités d'accompagnement et de prise en charge des personnes en situation de perte d'autonomie.

Ainsi, le présent rapport vise à procéder conjointement à un appel à projets avec l'ARS permettant la création de 5 pôles territoriaux d'aide aux aidants afin de renforcer et étendre l'offre existante sur l'ensemble de la Corse et surtout d'assurer un maillage de l'ensemble de notre île.

L'objectif est donc la création de 63 nouvelles places d'accueil de jour, 45 places dans les 6 mois dès l'autorisation donc dès 2024, et 18 places en 2025. Ces places d'accueil de jour sont destinées aux personnes âgées mais également aux adultes en situation de handicap, quand il n'existe pas d'offre sur le territoire, 10 plateformes d'accompagnement et de répit, elles seront réparties sur 5 territoires et proposeront une nouvelle modalité d'accueil itinérante en milieu rural.

Cette nouvelle modalité que nous avons souhaitée va permettre à la fois de soutenir encore davantage les aidants, mais aussi de contribuer à la politique de maintien à domicile qui est notre priorité.

Afin d'assurer un maillage du territoire, les 5 pôles territoriaux que nous avons identifiés sont les suivants : Balagne et Centre Corse, 9 places créées dont 4 itinérantes, grand Bastia, 21 places dans 6 itinérantes Plaine orientale, Castanicia 14 dont 4 itinérantes extrême sud, Alta-Rocca, Sartè et Valincu, 12 places, pays Ajaccien et ouest Corse, 7 places dont 4 itinérantes.

Concernant les plateformes d'accompagnement et de répit, elles ont pour mission générale de repérer les besoins des proches aidants et des binômes aidants – aidés, d'informer, de former et de proposer des solutions de répit à l'aidant afin de favoriser le maintien de leur vie sociale, relationnelle et à lutter contre le repli et l'isolement. Un accompagnement psychologique, par exemple, est proposé par des plateformes aux aidants.

Dans le cadre d'une candidature, il faudra obligatoirement associer un accueil du jour et une plateforme d'accompagnement et de répit. Les accueils de jour peuvent être autonomes ou adossés à un EHPAD. Les structures qui peuvent candidater à cet appel à projets doivent être des organismes gestionnaires d'établissements médico-sociaux qui peuvent être des hôpitaux publics, des associations ou des acteurs lucratifs.

L'appel à projets conjoint sera lancé d'ici juin 2023, selon un cahier des charges précis. Les moyens financiers mobilisés par la Collectivité de Corse seront de l'ordre de de 819 000 € par an lors du déploiement complet du dispositif.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, ci sò i raporti. U primu hè quellu di a cummissione di l'educazione è di a cultura. Ghjè Frédérique Densari chì u c'hà da leghje. Avette a parolla.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci Madame la Présidente.

Ce rapport a été présenté par Mme Marie CIANELLI, Directrice de l'autonomie.

Mme Muriel FAGNI s'est félicitée de ce rapport très important qui présentait un double impact aussi bien dans le soutien aux aidants que dans l'aide à la personne fragilisée.

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA s'est réjouie de ce rapport qui selon elle apportait les pièces manquantes dans le parcours des

personnes âgées dépendantes ou des personnes atteintes de maladies dégénératives.

L'aide aux aidants était une priorité essentielle afin de permettre le plus longtemps possible de maintenir les personnes âgées à leur domicile et ce, surtout dans la société corse où les aînés avaient encore une place très importante.

Cette attente avait déjà été formulée par les familles, demande récurrente avant le passage parfois obligé de l'institutionnalisation.

Concernant les plateformes de répit, Mme Galloni d'Istria a souligné le bien-fondé de ce dispositif qui permettait aux patients à domicile d'être orientés ou réorientés sur des spécialistes et ce avec des équipes pluridisciplinaires.

Elle a fait observer que ce dispositif avait été maillé sur l'ensemble du territoire aussi bien dans le rural que dans l'urbain.

Mme Marie Claude BRANCA a témoigné de sa propre expérience et s'est dit très satisfaite par ce dispositif.

Toutefois, elle s'est interrogée sur les aides psychologiques existantes pour les aidants de malade à pathologie lourde et nécessitant une aide 24/24.

En réponse, Mme Marie Cianelli a fait état du champ d'action de la plateforme de répit qui offrait une palette d'outils dont l'aide psychologique.

Ces plateformes proposaient aussi quelques demi-journées par an, du personnel afin de soulager les aidants pendant 3 ou 4 heures.

Mme Cianelli a éclairé la commission sur divers autres dispositifs comme la nouvelle expérimentation en cours intitulée « Bulle d'air » et soutenue par la Collectivité de Corse à l'initiative de la MSA et de l'ADMR de Corse du Sud.

Ce sont des salariés de secteur de l'aide à domicile qui peuvent être recrutés par les familles sur des temps impartis selon le besoin. Cette

prestation est financée par la Collectivité à travers l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Mme Catherine Cognetti-Turchini a rappelé les « Cafés des aidants » qui avaient été initiés par la Collectivité. Cette action avait été très suivie malgré le fait qu'il était très difficile pour les personnes aidantes d'avouer leur besoin d'accompagnement et de soutien.

Elle s'est interrogée sur la manière dont avaient été regroupés les 5 pôles territoriaux et a souligné qu'une action sur l'aide aux aidants avait déjà été engagée avec les entreprises concernées qui n'avaient pas réussi à mobiliser du personnel.

Enfin, Mme Cognetti-Turchini a souhaité que lui soit précisé où étaient positionnées ces structures et à quoi elles étaient adossées.

Mme Marie Cianelli a explicité que dès leur autorisation, ces structures seront des organismes gestionnaires d'établissements médico-social qui pourraient être portées par des hôpitaux publics, des associations et enfin des acteurs lucratifs.

Les porteurs de ce projet doivent obligatoirement être issus du médico-social, critère du cahier des charges.

Revenant sur la problématique certaine pour les aidants d'avouer leurs difficultés, Mme Cianelli a évoqué la première phase qui était la prise en compte des besoins des aidants et la phase la plus compliquée restait dans l'identification des solutions et des ressources humaines.

Il a été constaté que des salariés du secteur d'aide à domicile s'orientaient de plus en plus vers ces remplacements pour quelques heures ou quelques jours par mois.

Mme Vanina Le Bomin s'est interrogée sur plusieurs points, à savoir : si le terme de personnes en situation de handicap incluait les personnes non âgées, voire les enfants par conséquent, les parents d'enfants handicapés ; sur l'état des lieux qui permettait de connaître le nombre de places disponibles et le pourcentage des besoins en fonction des territoires ; sur les canaux de communication pour ces dispositifs et enfin les critères de sélection des bénéficiaires de places.

Mme Marie Cianelli a précisé que cet appel à projets concernait uniquement des personnes adultes, le périmètre de ces accueils de jour a été élargi au handicap car il s'agissait d'un objectif de territorialisation.

Cette offre territorialisée pouvait être considérée comme le premier « embryon » d'offre médico-social aussi étayée au-delà des EHPAD et des aides à domicile.

Les enfants ne seront pas accueillis dans ce dispositif mais d'autres projets sont en cours au sein des directions concernées par l'enfance en lien avec l'ARS.

S'agissant de l'état des lieux, Mme Cianelli a souligné que la création des 65 places avec les 33 déjà existantes, devrait permettre la couverture quasiment de l'intégralité des besoins pour les 5 ou 6 ans à venir.

Les orientations sur ces accueils de jours étaient effectuées principalement par les évaluateurs APA de la Collectivité de Corse, mais aussi par les services CLIC.

Enfin les professionnels libéraux au fait de cette offre pourront aussi faire ce type de démarches, ce qui amenait à la question de la communication, avec un enjeu fort à faire connaître ce dispositif afin de faciliter les orientations et les intégrations dans ces structures.

Aucun plan de communication n'était encore établi mais une première orientation sur les secteurs médico-social et sanitaire social était prévue.

Mme Cianelli a estimé qu'il sera judicieux de prendre l'attache des secrétaires de mairie en milieu rural qui connaissent très bien les situations.

Mme Eveline Galloni D'Istria s'est interrogée sur les nombres de jours qui pourraient être octroyés aux aidants en fonction de la lourdeur du handicap et si ces prestations seraient payantes et sur quels tarifs.

Enfin Mme Galloni d'Istria a soulevé le problème de l'augmentation des effectifs des structures accueillantes.

En réponse Mme Marie Cianelli a indiqué qu'aucun plafond n'était prévu pour une personne âgée ou en situation de handicap.

Une évaluation individuelle préalable était effectuée par les services de la Collectivité, l'intérêt de cette évaluation et le rôle du contrôleur APA se traduisaient dans la coordination du plan d'aide.

Sur la question du coût et du reste à charge, la Collectivité financera une partie, l'autre partie incombant à l'utilisateur était aussi couverte par l'allocation APA, donc par la Collectivité de Corse et enfin un ticket modérateur obligatoire qui devrait osciller entre 8 et 10 €.

Mme Eveline Galloni D'Istria a soulevé la possibilité de prise en charge des mutuelles et assurances maladies.

Mme Marie Cianelli a souligné que ces structures dépendaient du secteur médico-social et non du sanitaire, ce qui induisait la non prise en charge des CPAM.

Concernant les mutuelles des pistes de travail étaient envisagées, de même qu'avec des caisses de retraites qui pouvaient proposer des prestations extra légales en soutien au répit.

Sur la question de l'augmentation des effectifs, il sera nécessaire de recruter des personnels qualifiés et formés afin que ces structures puissent fonctionner dans les meilleures conditions.

La direction dédiée de la Collectivité travaille sur un schéma de formation sanitaire et sociale et médico-sociale.

Mme Eveline Galloni D'Istria s'est félicitée de ces formations professionnelles et qualifiantes dans le rural qui facilitaient l'accès à l'emploi.

Elle a souligné que des formations délocalisées existaient déjà.

Mme Vanina Le Bomin a souhaité que lui soit précisé si sur le périmètre du handicap les adultes autistes étaient pris en charge.

Mme Marie Cianelli a explicité que ce type d'handicap n'était pas inclus dans ce rapport et dépendait d'autres dispositifs.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu ».

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora c'hè un avisu dinò di e finanze chì ghjè pusitivu, mà u puvette presentà.

**M. Joseph SAVELLI**

Avis favorable de la Commission avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Core in fronte ».

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Eccu ! A parolla hè a qual'hè chì a volglie piglià. Paul QUASTANA per « Core in Fronte ».

**M. Paul QUASTANA**

Merci Madame la Présidente.

Juste une question : il y a 5 zones et dans chacune de ces 5 zones, il y a 2 plateformes qu'on appelle de répit. Je voudrais savoir sur quels critères en ont été déterminées les places d'accueil de jour, parce qu'on constate qu'il y a beaucoup plus de places dans le pays bastiais, 21 d'entrée, 12 à venir, 6 ensuite, que dans le pays Ajaccien et ouest Corse dont le bassin de population est beaucoup plus important que le pays Bastiais ? C'est juste une question, puisqu'on a 7 places d'accueil, plus 7 : 14 dans les 6 mois et 4 ensuite, alors qu'en pays Bastiais on a 21, 6, 12 et 9. Donc, beaucoup plus de places d'accueil que dans le pays ajaccien qui comprend le pays ajaccien et l'Ouest Corse dont je pense, sans être sûr, que le bassin de population est beaucoup plus important que le pays bastiais. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande ? Eveline Galloni d'Istria per « Fà populu ».

**Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA**

Merci Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, je suis très satisfaite de ce rapport et de ce projet. Comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission, il répond point par point aux demandes des aidants des familles corses qui sont confrontées au maintien à domicile de leurs personnes âgées ou leurs personnes handicapées dépendantes. On a tous dans nos familles ou dans nos amis, ce genre de problématique et le fait d'aider les aidants, ce sont des acteurs indispensables dans la prise en charge de la personne âgée, et bien souvent garder une personne à temps plein peut s'avérer difficile, voire épuisant.

Les pôles territoriaux que vous avez mis en place avec les professionnels également formés, sont accessibles à tous financièrement parce qu'on sait également que mettre une personne âgée en institution, c'est souvent très cher et beaucoup de familles hésitent à mettre leur parent en institution à cause de ce coût qui est important. Et là, ce sera des temps de répit, faciles financièrement et accessibles à tous.

En même temps, cette plateforme avec une équipe pluridisciplinaire qui va pouvoir permettre d'orienter ou réorienter les patients qui ont besoin, ça répond également à une problématique de prévention.

Et enfin, vous allez également mettre en place des formations, donc ça va mailler le territoire et ça va permettre l'accès à des formations qualifiantes et à du travail dans le milieu rural.

Donc moi, je vous félicite, Madame la Conseillère exécutive, de ce projet qui est très satisfaisant pour l'ensemble des Corses et qui, je pense, était attendu et qui est un projet en même temps très concret. Merci beaucoup.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora Catherine Cognetti per « Un Soffiu ».

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci.

Effectivement, les aidants contribuent à l'accompagnement pour l'autonomie et ce sont des acteurs indispensables. Il est bien que notre Collectivité participe à les aider et à les soutenir.

Moi, je voudrais revenir, on est sur l'un des 5 axes du règlement d'aides santé sociale, celui en faveur des aidants pour créer 5 pôles territoriaux d'aides aux aidants non professionnels, en créant, vous l'avez dit, 63 places d'accueil de jour en plus des 27 actuelles sur Ajaccio et 6 sur Bastia, ce qui ferait 96 en tout, pour un coût de 819 000€ par an et 10 plateformes d'accompagnement et de répit contre une actuellement sur Ajaccio.

Sachant qu'il y a 9 microrégions, je voudrais savoir sur quel périmètre territorial sont ces pôles ? Et, comme vous l'avez dit et comme l'ensemble des interventions l'ont dit, bien sûr, c'est salubre.

J'aurais une remarque sur la maquette financière davantage que sur la présentation. Le rapport est de ce point un peu confus. On évoque 819 000 € sans trop de détails, il faut aller chercher dans l'appel à projet et voir qu'en fait l'accueil coûterait 1,494 M€, dont 819 000 euros pour la part CdC et 675 l'ARS et les 10 plateformes pour 1,250 M€ entièrement assumé par l'ARS. Je voudrais quelques explications là-dessus. Enfin, c'est une opportunité à saisir sur le principe et d'un point de vue financier, avec 30 % pour la région et 70 % pour l'ARS. C'est un bel exemple de partenariat qu'il faut continuer.

Le soutien aux aidants, bien sûr, c'est important et en milieu rural, je ne dirai pas plus qu'ailleurs, je dirai autant qu'ailleurs, parce que beaucoup de nos anciens y résident et on a de plus en plus de difficultés pour les maintenir. Et on l'a souvent évoqué dans cet hémicycle, les entreprises qui font de l'accueil à domicile et de l'aide à domicile, ont de plus en plus de difficultés pour avoir du personnel.

Alors je voudrais revenir aussi sur un dossier que nous avons passé le 8 mars dernier concernant les infirmières libérales ou les infirmiers libéraux, un engagement qui consistait à les accompagner dans la sollicitation de l'ARS pour permettre une négociation régionale. Nous avons fait un amendement à votre rapport sur l'augmentation des places de

l'IFCI pour réitérer les termes de la motion défendue en 2020. Jean Martin Mondoloni l'avait retiré, « moyennant votre engagement à saisir l'ARS d'ici la session de fin mars ». Est-ce que cela a été fait ? On en est là sur le relèvement des 2 seuils des indemnités kilométriques, la revalorisation de l'indemnité forfaitaire de déplacement, le bilan de soins infirmiers et la révision de la nomenclature des actes. Autant de dispositions qui s'avèrent inadaptées et nécessitent d'être corrigées, ou du moins débattues avec les autorités compétentes.

La situation des infirmiers a été évoquée à plusieurs reprises ces dernières semaines dans les enceintes parlementaires et je souhaitais savoir si nous avons avancé sur ce dossier. Les infirmiers font aussi partie des acteurs dans le même cas que les aidants familiaux et ce sont leurs pendants professionnels auxquels il faut penser si l'on veut maintenir un niveau d'encadrement minimal efficace.

Et puis vous l'avez dit aussi, le gros problème, c'est la formation. La formation, il faut être encore au plus proche des territoires et souvent les femmes qui sont des aidants les plus proches des personnes âgées parce qu'elles résident en milieu rural et que les hommes, ils n'y travaillent pas, ont besoin d'un accompagnement et d'accompagnement pour pouvoir bénéficier de ces formations.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Ci sò altri dumande ? Jean-Marc Borri per « Fà populu ».

**M. Jean-Marc BORRI**

À ringrazià vi, Signora Presidente di dami a parolla.

Je voudrais moi aussi remercier Madame la Conseillère exécutive pour ce rapport qui donne l'occasion, pour rebondir sur ce qui a déjà été dit, de mettre en valeur le rôle des aidants non professionnels dans sa dimension don de soi, au bénéfice des personnes victimes de perte d'autonomie et de leur maintien à domicile.

Il est essentiel d'insister sur les conséquences à la fois physiques et psychologiques susceptibles de se déclarer chez les aidants. La fatigue, l'isolement parfois, l'état de la personne malade qui va en se dégradant, le sentiment d'impuissance sont des facteurs pouvant favoriser l'apparition de séquelles ou de pathologies parfois graves.

Il convient donc de rendre hommage à toutes ces personnes pour leur courage, leur sacrifice et leur abnégation au quotidien, è nè prufitu per avè una pensata per un omu c'hè tinutu assai caru in Calvi, indè tutti u nostru rughjone, mà dinò aldilà, cunnisciutu bè da parachje persone indè st'Assemblea, un omu di core, umanu è di stintu, chì s'occupa di a so mamma malata in casa, c'hà sempre purtatu u so ricunfortu à quelli chì n'anu bisognu, è chì vene malurosamente di cascà malatu ellu dinò, per furtuna ùn n'hè mai mancatu d'aiutu è di sicuru ùn nè mancarà micca.

Je tenais juste au travers de cet exemple, à illustrer et souligner l'importance majeure du contenu de ce rapport. À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande ? Pierre Ghionga.

**M. Pierre GHIONGA**

Madama a Presidente, vi ringraziau. Vulia, un li face micca a spessu, felicità Bianca per stu raportu, perchè hè impurtantissimu nant'à dui punti. U prima puntu hè l'aiutu à a ghjente c'hè s'occupanu di persone c'anu bisognu, è ci vole à sapè qualcosa chè un terzu di ste persone morenu nanzu chè e persone ch'ell'accumpagnanu. Hè impurtantissimu à sapè.

U secondu puntu hè chì permette d'alluntanà u piazzamente di ste persone indè e strutture. Tenea, nanta ste dui punti, à felicità vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande ? Nò. Allora nant'à tutti sti fiori, vi ripassu a parolla.

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, 0 Sgiò Presidente.

Allora, per risponde à Paul Quastana, en fait il y a un rattrapage nant' à u Cismonte, puisqu'il y avait déjà 27 places sur la région Ajaccienne et le grand Ajaccio, sur l'ouest Corse, il y aura 4 places créées. Donc en fait, il manquait des places sur le Cismonte, donc c'était tout simplement cela.

Je remercie donc Éveline Galloni et Pierre Ghionga pour leurs félicitations.

Pour répondre à Cathy, plusieurs questions dans la question. Les infirmières, ce n'est pas trop le sujet aujourd'hui, donc, je commencerai par elles. On les a reçues, je me tourne vers Sylvie Campana qui était avec moi sur Bastia il y a 2 mois, un peu plus de 2 mois, je pense. Jean-Félix Acquaviva a porté une question écrite au ministre de la santé le 28 mars, nous n'avons pas la réponse encore, puisque vous savez que c'est au national en fait. Et, il faut savoir que sur le problème des infirmières libérales par exemple sur Paris, elles ont accepté d'autres soins que les soins que nous connaissons, nous en Corse, notamment dans les chimiothérapies à domicile, etc., et que c'est pour cela qu'elles ont des diminutions au niveau des indemnités, du moins pas d'augmentation indemnités kilométriques et sur certains soins. Et je pense que c'est au National qu'il faut vraiment prendre des résolutions au niveau de la CNAM et voir un peu si elles vont revoir. Nous avons envoyé un courrier dans ce sens au ministre de la santé et surtout fait appuyer par le député Jean-Félix Acquaviva, cette demande qui est une revalorisation de leurs émoluments.

Pour répondre à votre question, c'est le code de l'action sociale qui gère ce genre d'appel à projets. Donc nous, nous intervenons sur la dépendance, la Collectivité intervient sur la dépendance et l'ARS sur le soin, d'où le chiffre qu'on vous a annoncé, 819 000 € pour la collectivité et le reste pour l'ARS. C'est un budget que nous avons, nous, en interne, et qui est dévolu à ce genre de projet.

Par contre, c'est l'ARS qui intervient exclusivement sur les plateformes. Et oui, effectivement nous travaillons, mais nous sommes obligés de travailler, puisque c'est le code qui le veut, sur le médico-social, et nous travaillons très bien avec l'ARS, je tiens à le souligner.

Je crois que Paul est parti, mais je voulais revenir sur les 5 plateformes, je vous l'ai dit, la Balagne, Centre Corse, le grand Bastia, la

plaine orientale, Castaniccia, puisque nous avons en fait évalué le besoin selon les personnes âgées que nous avons, nous en interne, par rapport à l'allocation pour l'autonomie, évalué les plus grands besoins. Donc, si besoin se fait sentir, nous irons plus loin mais pour l'instant, c'est vraiment les territoires qui ont été identifiés que je vous ai cités tout à l'heure.

Voilà, je crois que j'ai répondu à l'ensemble des questions et j'espère que nous aurons vite des réponses sur les appels à projets. Vi ringraziau.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Nant'à ste parolle, emu à passà à u votu : qual'hè ch'è ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ? Qual'hè chi ghjè à prò ?

**U raportu hè ADUPRATU a l'unanimità.**

Ghjè un belle affare. Eccu ! Ci piantemu sè vo site d'accordu, ci ritruvemu a trè ore. Una infurmazione, a duie ore è mezzu, cume l'aghju detta eri in cummissione permanente, ricevemu una delegazione di i sindacalisti di a Posta. A reunione serà in salla 2 à duie ore è mezzu, ghjè una ghjama per i presidenti o i so ripresententi. À ringrazià vi.

**La séance suspendue à 12 h 45 et reprise à 15 h 45.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, ripigliemi i nostri dibattiti, per piacè, chjamati i vostri gruppi. Ripigliemi, si u Cunsigliu esecutivu hè d'accordu cù u raportu 090.

**TRASPORTI / TRANSPORTS**

**\* Raportu n° 090 : Rivisioni di l'ubligazioni di sirvizi publicu imposti nantu à i sirvizi aeri rigulari trà, da una parti, l'aeruporti di Parigi-Orly, Marseglia è Nizza è da l'altra parti, l'aeruporti d'Aiacciu, Bastia, Calvi è Figari, è approvu di u principiu di a diligazioni di sirvizi publicu pà a sfruttera di i trasporti aeri di sirvizi publicu di a Corsica nantu à u periodu chì v`à da u 1<sup>mu</sup> di ghjinnaghju di u 2024 à u 31 di dicembri di u 2027**

**Rapport n° 090 : Révision des Obligations de Service Public imposées sur les services aériens réguliers entre, d'une part, les aéroports de Paris-Orly, Marseille et Nice et d'autre part, les aéroports d'Aiacciu, Bastia, Calvi et Figari, et approbation du principe de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de la desserte aérienne de service public de la Corse sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre**

**Mme Flora MATTEI**

Vi ringraziu, Signora Presidente.

Alors, un gros dossier aujourd'hui, très attendu bien sûr, comme pour le maritime, le dossier aérien avec la charge pour moi de vous présenter le travail de préparation, le travail de concrétisation des obligations de service public pour la période 2024 - 2027, qui a dû intégrer, comme vous le savez, de nombreuses contraintes, tout en cherchant à stabiliser le tarif résident qui était en tout cas le tarif historiquement le plus bas que l'on ait connu, tout en replaçant le résident au cœur de notre démarche et tout en renforçant également la qualité du service public en termes de volume, en termes d'amplitude, avec des destinations similaires, c'est-à-dire les 3 aéroports continentaux, à savoir Paris-Orly et le bord à bord pour Marseille et pour Nice.

Il fallait également inscrire l'ensemble des acteurs du système de transport aérien de la Corse dans la construction d'un modèle plus performant de desserte aérienne avec une offre commerciale hors obligations de service public de qualité, qui permettait vraiment de renforcer le service public de façon plus forte et complémentaire. Le tout en intégrant le plus possible les enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Depuis 2015, la visée de l'exécutif est unanime : renforcer le service public et son périmètre. Après l'obtention d'une déspecialisation qui a permis de dégager des reliquats à destination des infrastructures aéroportuaires et portuaires, cette déspecialisation n'était pas due. Il a fallu bien sûr se battre pour pouvoir obtenir cette déspecialisation et donc pouvoir réaffecter les crédits vers l'investissement, à savoir les infrastructures portuaires et aéroportuaires de l'île.

Il y a eu ensuite des choix politiques qui ont été faits, notamment celui de procéder à une tarification préférentielle à destination des résidents.

Plus récemment, un abondement qui a été arraché également par nos parlementaires de 33 M€, pour pouvoir venir abonder la dotation de continuité territoriale, dotation que vous connaissez, qui est donc une dotation qui n'a plus été indexée depuis 2009, ce qui veut dire que depuis 2009, nous sommes restés à 187 M€ pour organiser la desserte aérienne et maritime au titre de la continuité territoriale entre la Corse et le continent.

La DSP que je vous propose aujourd'hui dans son cahier des charges, ce sera donc l'exposition du cahier des charges, des différents items et de l'optimisation qu'on a pu faire sur cette délégation de service public, elle est sans équivalent au niveau européen.

Je reviendrai en quelques mots, sans rentrer dans les détails, pour établir le travail qu'a mené l'Office, en tout cas, pour diligenter le besoin de service public et pour faire en sorte que l'on puisse être dans les clous au niveau communautaire et au niveau interne du droit communautaire et du droit interne, avec notamment une étude des besoins de service public qui a été réalisée donc à l'Office des transports, relative donc à l'état des lieux de la desserte entre les 4 aéroports de Corse et Paris-Orly, Marseille et Nice. Une étude qui a été donc menée entre janvier 2019 et décembre 2021 et qui a mis en évidence principalement ces éléments.

L'enquête en ligne a mobilisé déjà près de 3000 personnes, 3000 usagers qui ont pris part à l'amélioration de la desserte et à l'amélioration des schémas aériens entre la Corse et le continent, au titre du service public, qui ont exprimé donc leur niveau également de satisfaction sur les horaires, les tarifs, le service global. Les résultats montrent globalement une progression du taux de satisfaction des usagers,

notamment sur les niveaux tarifaires. Depuis 2020, 35 % des usagers considèrent que les tarifs à destination des résidents sont des tarifs corrects, contre 11 % seulement en 2018.

Les entretiens menés également avec les acteurs locaux ainsi que l'enquête d'opinion réalisée, ont mis en évidence différents besoins de la Corse en termes de continuité. Je remercie d'ailleurs tous les représentants des chambres de commerce et d'industrie qui sont aujourd'hui présents pour cette présentation du cahier des charges, avec qui nous avons travaillé de concert depuis justement cette étude de service public pour faire apparaître les besoins de la Corse, des Corses et des résidents.

Il a été mis en évidence, donc différents besoins de la Corse en termes de continuité, de régularité, de tarifs, de capacité minimale, donc de capacité économique, qui n'étaient pas forcément assurés par toute initiative privée et par une offre commerciale continue tout au long de l'année.

Pour autant, nous avons été sensibilisés aussi à certains points d'amélioration. Tous les acteurs se sont accordés sur le fait que le service public était absolument un besoin vital pour les besoins économiques et sanitaires, tant sur le bord à bord que sur Paris. Les horaires, fréquence, capacité actuelle sont appréciés mais perfectibles, avec souvent un manque de souplesse constaté surtout autour des périodes d'affluence.

Les disponibilités souvent insuffisantes sur certaines lignes et surtout, justement, autour des ponts de mai ou autour en amont et en aval justement des périodes scolaires, avec le besoin de beaucoup plus de souplesse au niveau des opérateurs.

On a pu également intégrer un certain nombre de demandes et attentes de la chambre de commerce et d'industrie de Corse ainsi que celles des élus communautaires et acteurs du territoire, le tout pour essayer de travailler de façon constructive exactement, comme je le disais en introduction, pour que chacun puisse exprimer son point de vue, même si nous avons des points de divergence sur certains volumes et certaines quantités, nous avons pu faire converger en tout cas sur le besoin de service public réel pour les Corses et les résidents.

Je voudrais donc venir point à point sur les différents vecteurs d'amélioration et d'optimisation pour cette délégation de service public.

Le premier élément et non des moindres, c'est que nous avons pu sauver la destination parisienne, à destination donc de Paris-Orly. La destination parisienne n'était absolument pas certaine d'être reconduite dans cette délégation de service public et cela avait même été l'objet de vives inquiétudes que nous avons eues dans cet hémicycle même, avec des inquiétudes qui étaient légitimes, étant donné que la liaison parisienne pour les compagnies délégataires actuelles, donc Air France et Air Corsica, représente, on va dire, 750 emplois pour Air Corsica en période creuse, 830 en période estivale, là où justement il y a le plus de flux. Mais aussi pour Air-France, car la ligne est partagée entre Air-France et Air Corsica pour la ligne parisienne, sur à-peu-près 300 emplois sur l'île.

Donc, le maintien de la liaison Corse - Paris, en sachant aussi que la Commission européenne n'avait absolument pas la même vision de continuité entre la Corse et le continent, surtout pour la destination parisienne. Pourquoi ? Le bord à bord aurait pu suffire ou on aurait pu tout simplement garder la destination continentale de Nice ou la destination continentale de Marseille, ou juste le bord à bord, à savoir Nice et Marseille. La continuité territoriale pour la Commission européenne, la Commission européenne est loin des îles et ne connaît pas le handicap d'une île loin de tous les autres continents, à savoir pour se déplacer, pour avoir une possibilité de faire exactement comme ferait n'importe quel citoyen d'Europe continentale, c'est-à-dire pour aller juste vivre, travailler, se soigner, faire des études supérieures si cela nous chante.

La vision de continuité territoriale n'était donc pas exactement celle que nous avons et celle pour laquelle nous nous sommes battus entre les 4 aéroports de Corse et Paris-Orly.

De nombreuses questions avaient été d'ailleurs posées autour de ce maintien du périmètre géographique, c'est donc aujourd'hui chose faite.

Pour information, le préfet Pascal Lelarge avait justement essayé d'agiter le chiffon rouge autour de cette desserte pour la destination parisienne, en disant que les taux de fréquentation pour les résidents n'étaient pas forcément suffisants et que donc du coup, cela ne nécessitait pas une DSP à l'année longue, mais bien une DSP fragmentée, à savoir

juste pendant la période creuse, laissant au marché libre les mois de mai, juin, juillet, août et septembre, car une offre suffisamment, je dirai, importante pouvait satisfaire, en tout cas, les besoins des résidents.

Sauf que, ce que l'on ne dit pas, c'est que quand vous avez un problème de santé en plein mois d'août, si nous abordons le problème sous cet angle, nous sommes tributaires de compagnies souvent qui ne sont pas forcément, en termes de qualité, de fréquence, de régularité, aussi fiables que les compagnies que nous dédions pour le service public, premièrement. Ensuite, nous sommes soumis aussi à la tarification et du coup à l'offre et à la demande de ces compagnies qui font exactement ce qu'elles veulent avec les différents flux qu'elles mettent à disposition. De la même chose, de nombreuses compagnies font des annulations inopinées parce que faute justement de taux de remplissage suffisant pour l'équilibre économique des différents vols.

Donc, le préfet avait commencé son œuvre au niveau institutionnel européen pour dénoncer justement un manque de fréquentation sur ces lignes Paris – Corse sous OSP et voulait donc ouvrir les OSP à la saison hivernale seule, marché libre, ce à quoi nous avons, en tout cas, pu contrecarrer car aujourd'hui, dans la délégation de service public que nous proposons, la destination parisienne y est et elle est donc validée en termes de périmètre par la Commission européenne.

Quand je parle de validation par la Commission européenne, lors de nos négociations menées avec l'Office des transports, avec la direction générale de l'aviation civile et la Commission européenne, l'ensemble des échanges écrits et verbaux sont intervenus sur le fondement de chiffres qui ont permis donc de valider le principe de reconduction des liaisons OSP sur la prochaine période 2024 - 2027 avec les mêmes périmètres. Le périmètre temporel, c'est-à-dire on part sur des obligations de service public à l'année longue, donc il n'y a pas de fragmentation, on ne part pas sur des obligations de service public juste pour la période creuse, là où il n'y a pas suffisamment d'offres privées à destination des résidents, mais aussi géographiques. Géographiques, Paris, Marseille, Nice, j'en ai parlé mais aussi les 4 plateformes aéroportuaires de l'île, à savoir Bastia, Ajaccio pour les principales, et Calvi-Santa Catalina et Figari Sud Corse pour les complémentaires, ont été validées.

Un rapport de la Cour des comptes avec les observations définitives en atteste également le principe sur le fait que les plateformes ont tout leur sens, elles se sont montrées résilientes en post COVID et se portent même très bien. Nous avons donc un modèle qui est un modèle corse avec une résilience en tout cas pour l'aérien. Nous devons également concéder ce succès à la chambre de commerce et d'industrie de Corse, notre concessionnaire.

Le troisième point et non des moindres, comme nous avons mis le tarif résident à un niveau équivalent à celui historiquement bas. Alors, niveau équivalent, on parle de quasi maintien du niveau équivalent à ce niveau historiquement bas, c'est-à-dire, nous augmentons avec à la marge, une limitation de 5 € pour les vols sur le bord à bord et de 10 € sur le Paris. Ce sont des tarifs sans équivalent en Europe.

Si nous devions, nous l'avons fait à l'Office des transports, fait un benchmark des liaisons domestiques et des liaisons européennes, nous aurions eu des progressions tarifaires pour les résidents également, de 19 % pour les vols domestiques et de 24, 25 % pour les vols européens. Nous en sommes très, très loin. Donc, il était important aussi de préciser un petit peu le contexte car nous ne pouvons pas nous extraire du marché, nous ne pouvons pas nous extraire d'un contexte économique, nous ne pouvons pas nous extraire d'un contexte de crise post sanitaire, social, économique, crise avec la guerre en Ukraine, donc crise géopolitique majeure qui a fait que, en termes d'énergie, on est de plus en plus sur des pentes raides. Mais aussi, et il ne faut pas que l'on oublie justement, on a trop tendance à l'oublier, la crise climatique dans laquelle nous sommes avec la fiscalité écologique que nous aurons à payer de façon très lourde, surtout dans l'aérien.

Donc, la stabilisation du tarif résident.

Cette stabilisation aussi s'est faite au niveau d'un argumentaire auprès de la Commission européenne qui a entériné le fait du principe de tarif préférentiel à destination des résidents également. C'est donc un point supplémentaire sur les modalités de sa mise en œuvre et sur le fait que la Commission européenne valide l'argumentaire de la Collectivité de Corse sur la nécessité du tarif résident.

Ensuite, nous avons procédé à une augmentation de sièges offerts, donc de 91 000 sièges supplémentaires qui sont répartis

équitablement en fonction des besoins et des attentes des 4 plateformes aéroportuaires.

Nous étions pour la DSP précédente à 2 720 000 sièges offerts, nous passons aujourd'hui à 2 800 000 sièges pour la convention de 2024.

Des évolutions de l'offre permettent d'augmenter surtout la base hivernale, c'est-à-dire nous augmentons de plus 12 000 sièges, sur la base hivernale à destination des résidents. Quand il n'y a pas d'offre privée il faut bien justement abonder avec une fréquence et une régularité plus importante à destination de toutes les plateformes rééquilibrées et à destination, surtout, des résidents qui partent sur le continent pour travailler, pour se faire soigner mais aussi pour passer des concours ou aller faire des études supérieures.

À titre d'exemple, la liaison Corse - Paris, un Ajaccio - Paris, on a ajouté une quatrième fréquence le jeudi en saison hivernale toujours, ou encore le Bastia - Paris avec l'ajout d'une fréquence le dimanche, toute l'année et hors pointe d'été, vraiment pour bénéficier aux résidents.

Ensuite, comme les destinations de bord à bord, Paris, Nice et Marseille sont particulièrement plébiscitées par les usagers et les résidents, nous avons décidé de renforcer la desserte de bord à bord avec l'abondement de 56 000 sièges annuels. Un exemple très simple : la ligne Ajaccio - Nice, avec une fréquence hebdomadaire additionnelle, et ce toute l'année, ou encore un Bastia - Marseille avec le rajout d'une quatrième fréquence le vendredi toute l'année. Et un dernier que je prends juste pour le symbole parce que c'est très important de parler de la liaison Bastia - Nice, avec l'ajout de deux fréquences hebdomadaires les samedis et dimanches toute l'année, en sachant qu'il y aura forcément un report modal car, comme vous le savez, le port de Nice, le port de commerce, voudrait supprimer les liaisons commerciales entre le port de Nice et les autres ports, c'est-à-dire qu'on va devoir avoir à considérer également un flux passagers aérien supplémentaire depuis l'aéroport de Nice.

De la même façon, des services des cliniques de Bastia ont fermé, ce qui prive en fait les Bastiais, tout simplement d'une offre de soins qu'ils n'auront que sur Nice. C'est pourquoi nous avons décidé de rajouter ces deux fréquences hebdomadaires les samedis et dimanches toute l'année entre Bastia et Nice.

Ces adaptations permettent bien d'améliorer globalement l'offre aérienne à destination des résidents corses tout en étant admissibles en termes de croissance par la Commission européenne.

Egalement, le travail que nous avons pu diligenter à l'Office était un travail de rééquilibrage entre l'offre des sièges dans le Pumonté et dans le Cismonté. Historiquement, il y avait beaucoup plus d'offres en sièges dans le Pumonté que dans le Cismonté, c'est donc ce que nous avons rééquilibré. Nous sommes donc avec un ratio de 50,5 % pour le Pumonté et un ratio de 49 % sur le Cismonté. Pas loin de 1,4 millions de sièges Pumonté et Cismonté.

Également un des points forts de cette délégation de service public dans son optimisation, est une offre renforcée en week-end et en hiver depuis les 4 aéroports et vers les 3 destinations continentales pour tenir compte, à titre principal, des besoins des résidents. On a fait du sur-mesure, on a pu prendre certains vols de service public où il y avait justement une offre très, très importante, par exemple, en période de pointe estivale dans les aéroports principaux, à savoir Bastia et Ajaccio, pour les dispatcher de façon équitable et de façon plus pertinente à destination des aéroports complémentaires, à savoir Figari et Calvi Santa-Catalina, pour permettre ce redéploiement et pour pouvoir justement permettre aux résidents, lorsqu'ils ont réellement besoin de se rendre sur le continent, alors qu'il n'y a aucune offre commerciale accessible, de pouvoir se déplacer.

Egalement, une volonté forte avait été de rendre possible l'aller-retour sur une journée à destination du continent, surtout pour les aéroports complémentaires. C'est chose faite dans cette délégation de service public, avec une offre renforcée en avant saison, en période estivale, en après saison et avec la possibilité pour les résidents de faire un aller-retour dans la journée à partir des 4 aéroports et vers les 3 aéroports continentaux, ce, à toute période de l'année.

Un exemple très simple, Calvi - Nice, amplitude minimale à Nice de 7 heures, du lundi au vendredi. Les gens qui partent sur le continent pour se faire soigner, qui vont sur Nice pour se faire soigner, n'auront pas systématiquement à réserver une nuitée sur place, en sachant que la nuitée sur place, souvent, n'est même pas prise en compte par les caisses primaires

d'assurance maladie, donc, les personnes qui pourront se faire soigner et qui pourront faire l'aller-retour dans la journée.

Des possibilités également d'ajustement de l'offre renforcée avec une anticipation sur les périodes de saturation. On a tous été bloqués souvent sur le continent quand on doit rentrer pour les vacances scolaires ou quand on doit partir justement, et avec des saturations qui ne nous permettent pas de retrouver nos familles en tant que résidents.

Donc, cette possibilité d'ajustement de l'offre renforcée permettra une anticipation de ces périodes de saturation, avec une clause qui est une clause nouvelle dans la délégation de service public qui est la clause du monitoring, c'est-à-dire l'Office des transports réunit toutes les semaines un comité opérationnel avec les chambres de commerce et d'industrie de Corse, avec les délégataires de service public, pour faire un point sur les différents flux, sur les programmations, sur les réservations en cours.

Une fois que les taux de remplissage de certains engins programmés de vols de service public atteindront un certain seuil, tout le monde se mettra autour de la table pour proposer une offre supplémentaire, une offre supplémentaire commerciale qui va venir renforcer l'offre sous service public.

Enfin, dans la continuité, à l'Office des transports dans le rétro planning de cette année 2023 qui va être rythmé par la procédure de la DSP aérienne, nous allons inciter fortement les futures compagnies délégataires de service public à développer une politique commerciale audacieuse et agile, notamment adaptée aux besoins et attentes des Corses dans le cadre des OSP au-delà, en proposant une tarification affinitaire. Donc à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les compagnies délégataires de service public qui seront retenues, auront à nous proposer une tarification préférentielle sur une année, une année qui nous permettra à nous, office des transports, de sécuriser juridiquement, de chiffrer et de quantifier, d'avoir une idée précise des flux qu'il y a entre le continent et la Corse à destination des diasporas, pour avoir ensuite à pouvoir créer un avenant à la convention de délégation de service public et qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025, nous puissions avoir, noir sur blanc, écrit dans notre convention de délégation de service public, notamment le tarif résident, mais aussi le tarif affinitaire à destination de ceux qui constituent la diaspora Corse sur le continent.

Le tout, bien sûr, en cohérence avec l'activité économique et touristique, car il faut être clair, toute activité économique et touristique est importante, mais elle doit s'adosser à un service public fort dans l'aérien comme dans le maritime. En droit fil avec notre politique de développement durable. J'espère très bientôt pouvoir vous présenter les liaisons transfrontalières, là, nous ne sommes encore que sur le continent, Corse, et donc nous aurons en tout cas à parler de ces objectifs plus tard.

Je voudrais également mentionner l'avis du CESEC sur l'évaluation de cette DSP, des futurs OSP entre la Corse et le continent.

Le CESEC de Corse relève avec satisfaction les évolutions du périmètre des OSP en termes de fréquences, de capacités, qui sont de nature à améliorer les conditions de déplacement, notamment pour raisons médicales, puisque désormais chaque Corse, qui devra se déplacer depuis l'un des 4 aéroports insulaires, pourra faire l'aller-retour dans la journée.

Autre élément : afin d'améliorer le contrôle de l'exécution des conventions, le CESEC de Corse relève le renforcement de la comitologie et notamment le comité de suivi environnemental, économique et juridique. Le CESEC de Corse estime en effet nécessaire et judicieux de corréliser le développement économique à la préservation de l'environnement, en mesurant l'impact carbone et les normes environnementales sur l'exécution des contrats. C'est chose faite.

Je voulais également remercier l'Office des transports, les services, son directeur qui sont présents ici pour cette présentation et soumettre ce rapport à ce débat dans l'hémicycle.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci beaucoup, Madame la Conseillère exécutive. Donc, nous avons un rapport conjoint de la CDENATE et de la commission des finances. Je ne sais pas comment il est prévu d'en rendre compte.

**M. Joseph SAVELLI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur Hyacinthe VANNI a en premier lieu tenu à féliciter la Présidente de l'Office des Transports de la Corse ainsi que ses services pour le travail considérable qui a été accompli dans le cadre de la DSP relative au transport aérien.

Il a rappelé que toutes les microrégions ont pu voir leur situation spécifique prise en compte avec le maintien d'une offre adaptée, estimant que ce n'était pas le cas précédemment.

Les négociations avec l'Union européenne pour la desserte vers Paris ou le maintien des aéroports de Calvi et de Figari, portées de concert avec le président du conseil exécutif, constituent selon lui de vraies victoires.

Il a par ailleurs, au titre de ses fonctions de Président du SIS 2B, fait part de sa satisfaction constatant le maintien du Pélicandrome sur Calvi, qui constitue un gage de sécurité pour l'ensemble de la microrégion.

Il a estimé que ce niveau de travail et d'efficacité de l'OTC et de ses services n'avait jamais été atteint jusque-là. Il a par ailleurs salué l'évolution contenue des tarifs dans un contexte généralisé d'augmentation des coûts (carburant, taxe carbone,...) et d'augmentation de l'offre elle-même, le nombre de sièges étant désormais adapté aux besoins.

En conclusion, il a résumé son propos en indiquant que la Corse atteint ainsi le niveau de service qu'elle mérite et qui la positionne au centre de l'Europe.

Monsieur Georges MELA a indiqué, au-delà du travail accompli loué de l'OTC, que positionner l'offre de sièges supplémentaires au niveau des besoins est une bonne chose. Pour autant, il a regretté que, sur l'aéroport de Figari, tous les vols pour les week-ends de mai soient complets, tant sur le bord à bord que sur Paris.

Pour cette raison, bien que saluant la démarche d'équité mise en œuvre par la Collectivité sur les quatre sites aéroportuaires, il s'est interrogé sur une adaptation à la réelle fréquentation de chacun d'eux, estimant qu'elle serait sans doute plus judicieuse. A ce titre, il a fait état des difficultés des résidents pour se rendre sur le continent au départ de Figari, notamment dans le cadre de déplacements médicaux, alors que les vols au départ de Bastia ont un taux remplissage négligeable.

Se défendant de vouloir mettre en compétition les différents aéroports, il lui est apparu indispensable de ne pas occulter l'aspect économique. A ce titre, il a insisté sur le fait que les pics de fréquentation et une activité économique importante sont de nature à pénaliser les résidents. C'est pour cette raison qu'il a proposé une augmentation des fréquences durant les périodes en tension.

Enfin, il a souhaité interroger l'exécutif sur deux points précis : d'une part, la question de la transmission d'une comptabilité analytique par vol et par plateforme aéroportuaire, d'autre part, sur l'existence d'une garantie écrite des services européens pour le service public maritime qui n'a pas été évoquée dans le cadre aérien. A ce titre, il a donc souhaité savoir dans quelle mesure la DSP pouvait être garantie et sécurisée.

Intervenant en complémentarité des propos de Monsieur VANNI, Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, a tenu à féliciter à son tour la présidente de l'OTC pour la mise en œuvre d'un service public qui tient compte de l'ensemble des contraintes insulaires.

Sur le plan géographique, elle a invité les commissaires à comparer la situation de la Corse avec celle des autres îles, où le service est essentiellement privé, qui envient notre dispositif de desserte aérienne par le service public. D'un point de vue temporel, elle a fait observer que ce dispositif a démontré son efficacité en perdurant dans un contexte très violent de crise sanitaire.

Approuvant le niveau d'exigence des Corses en matière de desserte, elle les a toutefois invités à reconnaître la qualité exceptionnelle du service public de desserte aérienne.

Après avoir rappelé que le champ de compétences des commissions était propice aux échanges techniques, plus difficiles en séance publique, le Président Louis POZZO DI BORGIO a remercié à son tour la présidente de l'OTC.

Il a rappelé l'approbation des principes portés par le groupe « Fà populu in seme », au premier rang desquels la protection d'un service public. Il a rappelé que l'existence de quatre plateformes aéroportuaires vient démontrer l'intérêt de la majorité pour la mise en œuvre d'un

véritable équilibre territorial en Corse, garantissant la possibilité de réaliser un aller-retour dans la journée notamment pour répondre à des exigences sanitaires.

Il a par ailleurs rappelé qu'au-delà de l'aspect économique, existe également l'aspect touristique en lien avec sa vision du développement de l'île, basé sur un juste équilibre.

Il s'est enfin amusé du caractère serein des débats en commission, estimant que chacun demeurerait sur la réserve pour mieux s'exprimer en séance publique.

Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse, après avoir remercié les différents interlocuteurs, a rappelé que la procédure d'élaboration était allée très loin dans le niveau de détails, estimant que chaque négociation avec l'Union européenne et la Direction Générale de l'Aviation Civile constituait une réelle victoire.

En réponse à M. MELA elle a précisé que toutes les démarches ont fait l'objet d'un écrit et ont été tracées, aussi bien au niveau du périmètre géographique qu'au niveau des flux et des fréquences. Elle a également précisé que l'augmentation du nombre de sièges était naturelle eu égard à l'augmentation démographique constatée sur l'île.

De la même manière, elle a rappelé que la fréquentation en période estivale fait partie du besoin de service public, justifiant le rééquilibrage qui a été opéré entre les deux départements. Le besoin de service public a ainsi été caractérisé par les 3000 participants à l'étude : la chambre de commerce et d'industrie de Corse, les socio-professionnels et les communautés de communes du Sud et de la Balagne qui se sont manifestées.

Elle a confirmé la prise en compte de l'aspect économique, estimant qu'il convient de l'appréhender en transversalité, ce qui caractérise toute la difficulté de l'équation à résoudre pour les besoins de l'île dans le respect du droit interne, du droit communautaire, des aides d'Etat et dans un contexte tendu de blocage du montant de la dotation de continuité territoriale et de crise énergétique.

Elle a enfin rappelé que ce travail difficile a été l'aboutissement d'une œuvre collective.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport, avec la non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et l'absence du groupe « Core in Fronte ».

La commission du développement économique a émis un avis favorable sur ce rapport, avec la non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite), absence du groupe « Core in Fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Monsieur le conseiller.

Après l'exposé par la conseillère exécutive, le rapport des deux commissions conjointes, je vous invite donc à prendre la parole, sachant qu'il a été décidé en commission permanente organisationnelle, d'avoir recours au doublement du temps de parole pour tous les groupes.

Paul QUASTANA, pour « Core in fronte ».

**M. Paul QUASTANA**

Merci Madame la Présidente.

Je ne vais pas m'étendre sur les offres de passagers, la fréquence etc., je crois qu'on va parler surtout du problème financier.

On constate une augmentation, certes légère, du tarif résident, mais je ne pense pas que ce soit de nature à participer à un rééquilibrage financier.

On a une enveloppe de 187 millions d'euros figée depuis 14 ans. J'avais évoqué le problème en office des transports, Madame la Présidente est témoin, il y a un bon moment de ça, probablement un an, et il m'avait été répondu que des négociations allaient être entamées. Je ne sais pas si elles ont été entamées ou si elles n'ont pas donné de résultats, enfin le résultat est là, c'est que cette enveloppe est toujours figée.

Si on abondait cette enveloppe uniquement avec une indexation sur le coût de la vie hors la période actuelle inflationniste de deux, trois ans, ce serait de l'ordre d'une quarantaine de millions d'euros annuels, bien

entendu, c'est-à-dire rétablis tous les ans. Ce n'est pas le cas et on a une enveloppe exceptionnelle de 33 millions d'euros qui nous vient de l'État, mais pour une période indéterminée, un an ou deux, probablement.

Donc, si on prend en compte l'enveloppe du maritime, 106 ou peut-être même 106 millions d'euros, à vérifier, et l'enveloppe aérienne 90 millions, on en est à 196, c'est-à-dire qu'on est déjà pratiquement 10 millions au-dessus. Si on rajoute à cela l'évolution probable du coût de carburant qu'on peut estimer à 40 millions d'euros ou 35, etc., on est beaucoup plus haut. Si on rajoute également des contraintes environnementales qui risquent d'arriver, parce qu'on s'y attend, c'est régulier, c'est récurrent, ça risque de monter un peu plus haut. Donc, les 33 millions qu'on a vont péniblement compenser ces augmentations.

À partir de là, c'est évident qu'on ne va pas pouvoir tenir longtemps. Donc, premièrement, est-ce qu'on a une chance, parce qu'on mise sur le fait qu'on va obtenir cette rallonge qui nous est due d'ailleurs par indexation, si on n'obtient pas cette rallonge, on va très vite se retrouver en situation de défaut de paiement. Donc comment faire parce que je crois que là, on ne pourra pas aller bien loin ?

Alors, si on se projette dans l'avenir et si on fait un peu de politique-fiction, si on avait par exemple une compagnie régionale maritime ou quand on l'aura, on aura donc une compagnie régionale dite de transport, avec le maritime et l'aérien qui nous appartiendrait, à partir de là, en fusionnant, en faisant un montage juridique adapté, on pourrait avoir une entité globale qui, avec des comptes consolidés, permettrait probablement de faire un certain nombre d'économies d'échelle, d'éviter les doublons, d'éviter les redondances, etc., etc. Mais bon, on n'en est pas là, c'est juste une réflexion que je lance comme ça en l'air.

Donc, le problème majeur aujourd'hui, c'est comment on fait pour sortir de cette impasse financière si on n'obtient pas la dotation de revalorisation de l'État ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller.

Alors, qui d'autre a demandé la parole ? Oui, Sandra, d'abord pour « Fà populu » et Jean-Michel Savelli. Allez-y.

**Mme Sandra MARCHETTI**

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame la Conseillère exécutive pour votre exposé parfaitement clair et très complet.

Nous débutons l'après-midi par un sujet éminemment stratégique. Du côté de la majorité territoriale, ce qui guide chacune de nos actions, c'est toujours l'intérêt collectif du peuple corse, et ce dossier sur la DSP aérienne s'inscrit pleinement dans cet objectif.

Le développement que nous voulons pour la Corse, c'est un développement harmonieux qui profite à l'ensemble de notre île. Aujourd'hui, nous avons un maillage territorial avec quatre aéroports répartis de sorte que chaque Corse dispose d'un aéroport proche de chez lui ; que l'on vive en Balagne, dans la région bastiaise, autour d'Ajaccio ou dans l'extrême sud, chacun sait à quel point il est indispensable d'avoir un aéroport de proximité pour la mobilité des résidents et pour l'activité économique.

Je tiens à saluer l'énorme travail qui a été fourni par l'exécutif et par l'Office des transports pour constituer ce rapport, sans oublier la contribution des élus locaux, des comités consultatifs des aéroports, des acteurs économiques et des CCI également. Cela a permis, premièrement de défendre le périmètre du service public, je pense aux liaisons vers Paris et aux liaisons en période estivale ; d'autre part, de renforcer considérablement ce périmètre.

En comparaison avec les OSP 2020-2023, celles de 2024-2027 présentent des avancées majeures et concrètes pour la mobilité des résidents corses.

Alors, j'insisterai sur l'augmentation de l'offre de sièges, 91000 sièges supplémentaires sur la convention, ça ne passe pas inaperçu, tout comme l'ajustement des amplitudes horaires qui permettent de faire l'aller-retour dans la journée et également de transiter vers de nombreux autres

destinations. Donc, ça change réellement la donne, surtout comme ça a été dit, lorsque l'on se déplace pour des motifs de santé ou professionnels.

Comme l'a rappelé la Présidente, le principe de DSP n'était pas acquis. Or, il a été démontré et prouvé, notamment à travers la consultation publique qui a été menée l'année dernière, que les conditions de marché ne permettent pas d'assurer la continuité territoriale. Autrement dit, aucune compagnie ne s'est positionnée sur le périmètre du service public, en dehors des OSP ou d'un contrat de service public. C'est donc notre rôle et notre responsabilité d'assurer aux Corses un service public de qualité.

Pour conclure mon propos, nous avons toutes les raisons de nous réjouir des progrès qui sont réalisés avec ces nouvelles OSP. Elles détaillent des fréquences, des capacités, des tarifs et des amplitudes horaires qui répondent mieux aux besoins des Corses. C'était une demande forte des territoires et cela va se concrétiser.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Maintenant, la parole est à Jean-Michel Savelli.

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci Madame la Présidente.

Je vais en quelque sorte emboîter le pas à Paul Quastana même si nous ne nous sommes pas consultés, et je vais en tout cas me focaliser sur le volet financier de cette DSP, sachant que notre groupe interviendra dans un second temps sur le détail de l'offre.

Pour commencer, je voudrais être positif, dire qu'effectivement il y a eu des efforts faits en termes d'offres sur l'ensemble des aéroports de l'île et notamment au départ de Figari et de Calvi. Donc ça, je pense que personne ne peut le nier, il faut être honnête et le reconnaître.

En revanche, ces nouvelles rotations qui ont été créées, ces fréquences un peu plus, je dirais, tendues, soulèvent des questions notamment en termes financiers.

Alors moi, j'ai deux questions toutes simples. D'abord, première question, ces nouvelles rotations pourront-elles se faire à flotte constante et à ISO personnel ? C'est une vraie question parce qu'on sait qu'on est dans du flux tendu, ce n'est pas forcément la culture des compagnies délégataires. C'est une première question, et j'ai essayé de faire un petit peu une simulation, je n'ai pas suffisamment d'éléments, mais peut-être qu'on aura du mal à le faire à flotte constante.

Deuxième question, ces nouvelles rotations auront un impact sur les résultats de la compagnie. Est-ce qu'on est certain que ce sera un impact positif ou négatif ? Ça reste à prouver aussi.

En d'autres termes, la question que je pose, c'est est-ce que notre Collectivité a aujourd'hui les moyens de ses ambitions si pertinentes soient-elles ? On peut en douter, notamment quand on voit la trajectoire financière des deux DSP de transport. Alors, j'ai tendance à regrouper un peu à regrouper les deux parce que malheureusement ou heureusement, elles vont puiser sur le même budget, donc est-ce que ces deux DSP de transport pourront à un moment donné être menées de front, quand on voit les coûts, on les connaît, carburant, l'inflation etc., et surtout des dépenses de continuité territoriale qui ont dépassé aujourd'hui le montant de la DCT depuis 2021 ? Depuis 2021, nous avons crevé le plafond, c'est-à-dire qu'on a dépassé les 187 millions qui nous sont alloués. Non seulement on ne génère plus de reliquat, mais on se retrouve en situation de devoir abonder par le budget général, ce qui, d'un point de vue technique, je ne sais pas si c'est réalisable, en tout cas, il va falloir trouver d'autres solutions.

Concernant l'explosion des coûts, la loi climat et résilience et la directive européenne sur les émissions de gaz à effet de serre, vont générer d'emblée dès 2024, 7 millions d'euros de coûts supplémentaires, et votre projection, celle qui est dans votre rapport en tout cas, évaluait ce surcoût à 22 millions d'euros en 2027.

Pour ce qui est des dépenses globales de la continuité territoriale, je rappelle qu'elles ont augmenté de 51 millions d'euros sous vos présidences, passant de 153 millions d'euros en 2016 à 204 millions d'euros

en 2021. Cette hausse se poursuit en 2022 et en 2023 puisqu'on a bien vu qu'il y a eu une hausse de 15 millions d'euros avec la nouvelle DSP maritime.

Je laisse de côté le litige sur le carburant avec notre partenaire d'Air France qui porte encore sur 30 millions d'euros, mais ça, c'est quelque chose qu'on a appris et c'est un petit peu en marge de notre sujet.

En résumé la situation budgétaire est préoccupante, elle va continuer à se dégrader.

Avant d'aller voir si la rallonge de 30 millions d'euros qu'on va demander à l'État pourrait suffire, j'ai essayé de chercher des pistes de rentabilité en commençant par ce qu'on pouvait faire sur les recettes hors périmètre DSP et c'est compliqué. Pourquoi ? Vous l'avez dit Madame la Présidente, sur Paris notamment on marche sur des œufs, sachant que pendant 5 mois de l'année on sait qu'il y a Easy Jet qui a deux rotations Roissy-Ajaccio et Roissy-Bastia qui posent problème. On est vraiment sur une desserte de prix équivalente sur des aéroports comparables et on sait très bien qu'à un moment donné, on est limite. Ça, c'est le premier point, il y a un risque de concurrence sur Paris.

Deuxièmement, on va avoir des difficultés parce que les low-cost aujourd'hui occupent ce marché concurrentiel et libéralisé. Ils boostent le trafic global alors que le trafic en DSP globalement plafonne autour de 2 millions de passagers depuis quelques années et du coup la part de marché d'Air Corsica est passée entre 2012 et 2021 de 72 % du trafic à 48 % du trafic. Donc, on voit bien qu'il y a une érosion des parts de marché de la compagnie délégataire parce que la croissance vient des compagnies low cost. C'est très difficile d'aller chercher du trafic sur ce marché-là.

Idéalement, il aurait fallu investir dans un septième A 320, c'est un vrai sujet, on en a parlé en Conseil de surveillance. On avait proposé à l'époque que plutôt que de renouveler la flotte des 5 ATR, on aurait pu, à un moment donné, garder une petite porte de sortie pour investir dans un septième Airbus qui aurait été plus dédié au développement du service commercial.

Deuxième piste que j'ai cherchée, voir un petit peu si on pouvait trouver des recettes nouvelles, effectivement, l'augmentation du tarif qui

est de 5 euros, mais il est quand même de 7,5 % sur le hors taxe. 5 euros, ça paraît peu, mais quand on dit 7,5 %, on se situe légèrement au-dessus de l'inflation. Donc, je préfère parler de pourcentage que de chiffre brut.

Cette augmentation du tarif, elle va générer à la louche, 2,5 millions d'euros de recettes, ce n'est pas beaucoup par rapport aux enjeux auxquels on doit faire face, sachant d'autant plus que le tarif résident ne représente que 29 % des passages, c'est ce qui a été révélé par le dernier rapport de la chambre régionale des comptes.

On constate aujourd'hui, sans être trop pessimiste, que tous les voyants sont plutôt rouges sur un dossier aussi stratégique et qui reflète plus globalement les difficultés financières de notre Collectivité.

En l'absence de piste de rentabilité, j'ai essayé de faire une simulation de ce que pouvait apporter la future rallonge de 38 millions d'euros que vous revendiquez au titre de la non indexation depuis 2019. Je mets entre parenthèses, ça n'a pas été réindexé parce qu'il y a eu cette manne de 50 millions d'euros offerte par le ministre Jean-Michel Baylet en 2016 à la fin du service complémentaire. En gros, le périmètre avait été réduit et on a gardé la dotation de 187 millions d'euros en intégralité.

Quand je fais une projection de ces 38 millions d'euros par an, compte tenu de ce que l'on vient de dire, c'est-à-dire les augmentations annuelles des coûts, malheureusement, on repasse en négatif en 2027. Le calcul est simple : nous sommes à 204 en dépenses réelles aujourd'hui, moins 187 plus 22, ça fait 39 millions d'euros. On est déjà au-dessus des 38 millions d'euros. Ce sera alors un véritable dérapage.

J'ai été chercher d'autres éléments de comparaison et j'ai trouvé que l'expérience de Volotea sur Lourdes Tarbes Paris est intéressante à double titre : d'une part, on voit bien que les coûts, si on va comparer à ISO distance, les coûts sont beaucoup plus bas parce qu'on peut avoir sur un Ajaccio-Paris.

Un autre élément est intéressant, c'est que Volotea sur cette DSP-là arrive à se financer aussi en opérant le même jour des vols sur des destinations hors OSP.

Ces éléments nous portent à conclure que notre système de desserte aérienne est figé depuis sa création et il semble aujourd'hui à bout de souffle, voire structurellement déficitaire.

La compagnie historique n'est absolument pas en cause et encore moins ses salariés qui réalisent un service de qualité, tout le monde s'accorde là-dessus.

Face à un marché aérien en perpétuelle évolution, il nous appartient d'inventer un nouveau modèle à moyen terme et dans un avenir plus proche, il va falloir financer cette future DSP qui ne l'est pas au moment où nous parlons.

Je terminerai par une question : avez-vous imaginé un plan B si en novembre prochain, au moment de la demande d'attribution des 38 millions d'euros supplémentaires qu'on demande tous, s'il ne sont pas accordés par la loi de finances, que faisons-nous ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoine MAUPERTUIS**

Christelle Combette.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, je vais compléter les propos de mon collègue.

Vous nous avez fait une présentation enjolivée de votre gestion des dossiers transport, notamment par l'évocation de la maîtrise des coûts du service public, de son efficacité, de sa qualité. Mais sur le mode de gestion, vous ne faites que reproduire le modèle qui existe depuis plusieurs mandatures. D'ailleurs, nous vous avons accompagnés sur la révision de la DSP précisément parce que justement, il y avait une baisse du tarif résident qui était une mesure très attendue par les Corses et que nous défendions également depuis les territoriales de 2015.

Concernant les infrastructures, vous évoquez 80 millions de travaux qui ont été réalisés sur les 4 aéroports, en précisant qu'il y aurait de nouveaux travaux importants à planifier. Combien de fois nous vous avons demandé de respecialiser la DCT pour concentrer les reliquats sur les infrastructures de transport ? Malheureusement aujourd'hui, cette demande est vaine puisqu'il y a une forte chance qu'il ne reste plus de reliquat entre les 107 millions d'euros du maritime et les 84 à venir sur l'aérien.

Donc, j'en viens à présent aux grandes lignes directrices des OSP 2024-2027. Tout d'abord, vous affichez assez fièrement l'augmentation du nombre de sièges passant nécessairement par un rééquilibrage de l'offre entre le Nord et le Sud, sans pour autant nous donner la répartition des taux de remplissage qui justifieraient les besoins des territoires. Il ne s'agit pas, selon nous, de parler d'égalité, mais bien d'équité de l'offre. On ne rééquilibre pas par principe, mais nous devons répondre à un besoin avéré, notamment pour sécuriser juridiquement le cahier des charges vis-à-vis d'une Commission européenne qui est très regardante sur le sujet.

Pour être pleinement éclairé et justifié de ce rééquilibrage, il aurait fallu être destinataire non seulement du coefficient, donc du taux de remplissage, mais également du coupon moyen par ligne.

Le second point qui est avancé, c'est la possibilité de réaliser un aller-retour dans la journée depuis les quatre aéroports. Effectivement, c'est la vraie nouveauté de votre rapport. Les élus et les acteurs économiques de Balagne et de l'extrême-sud sont les mieux placés pour en parler et ils sont naturellement très favorables. En revanche, c'est au moment de l'attribution que nous évaluerons le coût de cette mesure, mais mon collègue l'a déjà abordée.

Troisièmement, la dernière ligne directrice des OSP 2024-2027 qui sont à l'étude, c'est l'augmentation du tarif résident. Plus 5 € sur le bord à bord, plus 10 € sur le Paris. Vous parlez de quasi maintien. Certes, le contexte peut l'expliquer évidemment, mais ça reste tout de même une régression par rapport à la DSP antérieure. L'augmentation du coût du carburant et l'aggravation de la fiscalité écologique impacte nécessairement le coût du transport aérien. L'incidence par passager serait croissante entre 2024 et 2027, et évidemment plus important sur le Paris que sur le bord à bord.

Donc par voie d'amendement, nous aurons une proposition à vous faire pour neutraliser cette augmentation que vous prévoyez.

Par ailleurs, Madame la Conseillère, vous nous avez certifié en commission que la destination Paris était sécurisée. Alors, je reviens vers vous aujourd'hui pour savoir si vous pouvez nous confirmer que l'Europe ne s'en tiendra pas au principe de continuité territoriale sur le bord à bord, sur Marseille ou Nice.

Si nous nous en tenons aux chiffres présentés dans le rapport, le résident représente 1/6<sup>ème</sup> du taux d'occupation sur Paris. Ces données ne fragilisent-elles pas la destination ? Cette question, non pas pour vous embarrasser Madame la Conseillère, mais je me fais l'avocat du diable tout en espérant, bien sûr, que Paris soit maintenu.

Un dernier mot sur le tarif dit diaspora, pour lequel le CESEC vous demande d'avancer. Vous connaissez notre position, avons-nous les moyens ? Si vous pensez que oui, quel serait son coût et comment envisagez-vous de le concrétiser ?

Pour finir, un dernier chiffre m'interroge et nous oblige à la réflexion. Votre comparaison entre la Sardaigne et la Corse au niveau du taux sur le marché libre, il représente en Corse 40 % et 73 % sur l'île voisine. C'est une question que nous nous posons et qui ouvre vraisemblablement la discussion.

Je vous remercie.

En revanche, est-ce que je présente l'amendement tout de suite ? Est-ce que les conseillers l'ont eu ? Après, d'accord.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Vanina Borromei pour « Avanzemu ».

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, Monsieur le Président, le dossier aérien, un dossier stratégique, vous l'avez souligné, pour les élus, pour les insulaires que nous sommes. Un dossier qui passionne comme le l'ensemble des dossiers sur les transports et il touche bien sûr le quotidien des usagers avec des enjeux sociaux, nous le savons tous, considérables.

Pour le dossier maritime, petite parenthèse, notre groupe vous avez fait part de notre profond mécontentement, notre désaccord sur les choix de rupture politique que vous aviez pris.

Aujourd'hui, ce dossier qui est présenté a une approche effectivement assez différente, ça a été souligné. Il présente une certaine continuité avec la mandature précédente, une continuité tout d'abord dans la volonté et c'est heureux, de défendre le périmètre du service public, les dessertes Orly, ça a été souligné, Nice, Marseille. Tout cela semble très évident pour les usagers, mais nous savons à quel point ce maintien est un réel combat, notamment avec l'Europe.

Rien n'est acquis, rien n'est évident dans les dossiers de service public de transport, ni la décision, ni la mise en œuvre, ni le suivi.

Nous sommes sollicités quotidiennement avec ma collègue et amie Marie-Hélène Casanova-Servas dans le cadre de nos responsabilités d'élus au sein du Conseil de surveillance d'Air Corsica. Ça démontre bien à quel point cette DSP aérienne a un impact et est un enjeu de chaque instant pour les usagers.

Je note également une certaine continuité dans les choix que vous proposez en faveur des usagers. On constate un projet effectivement très ambitieux sur la desserte et des efforts proposés sur les aéroports secondaires.

Il y avait une réelle attente des usagers que vous avez entendue. Avons-nous trouvé l'équilibre comme le soulevait notre collègue Christelle Combette, l'équilibre entre l'équité, l'égalité ? Cette répartition, elle est très importante. C'est très difficile de trouver ce juste équilibre. En tout cas, vous avez entendu ces attentes sur des allers-retours quotidiens que vous proposez de mettre en place sur les aéroports secondaires.

Tout cela, malheureusement, dans une enveloppe à l'heure où l'on se parle, sauf si vous avez d'autres éléments à nous faire parvenir, qui est

toujours figée et qui est toujours contrainte, avec à notre charge et celle des compagnies délégataires, le poids de la loi climat et résilience et l'augmentation du carburant. On est à plusieurs dizaines de millions d'euros, nous l'avons soulevé dans cet hémicycle lors du CA de l'Office des transports, également en Conseil de surveillance, c'est extrêmement lourd et inquiétant.

Concernant ces aéroports secondaires, nous avons pris bonne note des engagements pris pour les infrastructures elles-mêmes. Lors de vos derniers déplacements notamment, Monsieur le Président, il s'entend que la proposition d'offre capacitaire telle qu'elle est proposée aujourd'hui, vous impose de répondre aux besoins toujours croissants de ces infrastructures ; évidemment, je pense notamment à l'aéroport de Figari dont le sous-dimensionnement est parfaitement avéré pour une grande partie de l'année, ou encore le travail qui est mené avec les partenaires. Je pense notamment à la chambre de commerce et d'industrie pour les vols de nuit par exemple à Calvi.

Quelques mots sur la technique maintenant et le cahier des charges en lui-même, on l'a dit, donc une desserte préservée, une offre capacitaire augmentée, un engagement, on y tenait beaucoup, ça a été également, je crois, soulevé par le CESEC, de négocier avec la CPAM pour le retour des personnes qui auraient eu à subir une évacuation sanitaire.

Et, un élément qui est extrêmement important, qui n'a pas forcément été soulevé dans ces débats : c'est la mise en place des comités de suivi opérationnels. Nous l'avons mise en place dès la période COVID. Ce sont des éléments absolument indispensables et vous le faites par ce cahier des charges, vous institutionnalisez cela, c'est important. On parle de monitoring, c'est un véritable outil d'aide à la gestion et à la décision qui permet, selon les flux réservés vous l'avez dit, une anticipation, un réel de gestion. C'est donc la possibilité pour les compagnies délégataires d'avoir une capacité de réagir assez rapidement en cas de période de pointe. Ce qui implique encore plus au-delà de leur mission, les compagnies qui voudront bien se positionner sur cet appel d'offres. C'est un élément vraiment important car on se retrouve régulièrement sur des périodes de pointe où on est souvent bloqués et figés dans ce cahier des charges souvent contraint. Donc ça, c'est un élément absolument indispensable.

Un autre élément, la couverture carburant. Jusqu'à présent, un outil que nous retrouvons assez régulièrement dans les DSP maritimes. Cela évite de subir les fluctuations de marchés qui pourraient venir impacter de manière démesurée le contrat. Cela assure aussi un cercle vertueux, maîtrisé, qui est rassurant dans le contexte aujourd'hui que nous connaissons.

Le tarif résident qui augmente, malheureusement, certes de quelques euros, c'est toujours trop. Mais effectivement, aujourd'hui, je pense qu'il était difficile de ne pas revoir, même de quelques euros, cela. Vous essayez de le maîtriser, dont acte.

Je rappelle quand même que sur la DSP aérienne, je pense qu'on l'avait présentée en 2020, elle est entrée en œuvre en 2020, on était à 99 € TTC ; aujourd'hui déjà, à l'heure où l'on se parle, nous ne sommes déjà plus depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, c'est monté très, très vite, on n'est déjà plus à 99 € TTC. Il y a un travail à mon avis considérable à faire sur ces augmentations de taxes systématiques, ça a été soulevé lors du CA de l'office des transports par ma collègue Vanina Le Bomin, je pense qu'il y a vraiment un travail à faire parce que c'est vrai qu'aujourd'hui, nous, on présente ces cahiers des charges, on propose des tarifs. Le tarif hors taxe, il faudra que vous le rappeliez, il est vraiment considérable, il faut rappeler à quel point il est réduit. Il y a plus de taxes aujourd'hui dans le prix du billet que le prix initial que nous proposons.

Donc ça, c'est vraiment quelque chose, à mon avis, que vous devez travailler, que vous devez intégrer dans le cadre de vos négociations, parce que cela impacte systématiquement les usagers.

On a dit un dossier technique, un dossier complexe. J'en profite pour saluer le travail de l'Office des transports que je retrouve dans ce rapport et l'engagement des partenaires également, la Chambre et les compagnies délégataires. Vous auriez pu venir aujourd'hui vers nous en réduisant le périmètre de service public pour être sûr de respecter cette enveloppe. Vous auriez pu augmenter de manière considérable le tarif résident. Vous faites le choix de la réalité que vous nous proposez, réalité du besoin de service public, de la réalité des besoins des usagers.

Compte tenu de certains échanges et courriers officiels que vous avez pu envoyer à nos collègues et certains élus qui siègent ici dans

l'hémicycle, où vous précisiez en février 2023, sur certaines dessertes, « l'offre en sièges ne semble pas justifier un besoin de réajustement spécifique », nous prenons acte, Madame la Présidente, de votre changement de cap, aujourd'hui. Nous l'entendons.

La vraie question qui anime tout le monde, je crois qu'on l'a entendue, c'est très clair, c'est quel financement ? Aujourd'hui, nous n'avons pas la réponse, nous ne l'aurons pas aujourd'hui évidemment, nous attendrons le résultat de cet appel d'offres.

Mais le vote de ce jour va vous donner une fois de plus de la légitimité pour mener en urgence ces discussions sur l'enveloppe de continuité territoriale. Vous avez, en nous présentant ce cahier des charges très ambitieux, aujourd'hui, une obligation de résultats, clairement. Que comptez-vous faire, et je pense qu'il est important peut-être de rassurer l'hémicycle et de nous dire, où en sont ces discussions ? Je suppose qu'elles ont été entamées. Ce n'est pas l'enveloppe qui a été attribuée de manière ponctuelle par le Gouvernement qui pourra aujourd'hui nous rassurer, nous donner la lisibilité, je parle bien sûr sur l'aérien et sur le maritime, vous l'avez compris, comme l'ensemble de mes collègues.

Dernier élément que je souhaiterais soulever avec vous, nous sommes dans un calendrier avec début des OSP d'ici un an à-peu-près. Est-ce que nous ne pouvons pas, dès à présent, dans un souci de montée en puissance de transition vers cette proposition, envisager certains ajustements sur les aéroports secondaires notamment, et sur la mise en place du monitoring ? C'est une proposition que je fais qui pourrait être assez intéressante parce qu'on se retrouve dans une DSP qui aujourd'hui arrive malgré tout à ses limites.

Donc, pour résumer globalement une proposition qui est plutôt positive, une desserte améliorée, le maintien de la desserte avec Paris, ce qui est essentiel, est-ce que cela va durer ? En tout cas aujourd'hui, le constat est là, la DSP est maintenue. Mais nos inquiétudes persistent, vous l'avez compris, quant au financement de cette DSP et du maritime également, où en êtes-vous des discussions ? Si vous pouvez nous éclairer sur ce point, ça serait vraiment intéressant quant à la décision à venir.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère.

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Paul-Félix Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Combien il nous reste ? Je m'adapte.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

16 minutes maximum.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Aujourd'hui, on a un canevas de DSP qui est en progrès et dans la continuité de l'existant, en gardant le schéma vectoriel de toutes les liaisons Corse/France, qui a été mis en place il y a une quarantaine d'années et qui a été depuis perpétué. J'ai dit 40 ans parce qu'il a été mis en place sous Air inter avant qu'il y ait la création de la CCM. On est dans cette continuité avec cette augmentation de sièges proposés, 90000. Moi, je me pose une question : on augmente les sièges, mais est-ce qu'on va augmenter les recettes, c'est-à-dire est-ce qu'on va les remplir ? Quel va être le taux de remplissage induit par l'augmentation de cette offre nouvelle qui elle-même induit des coûts nouveaux ?

Là aussi, comme je vous l'ai dit pour le maritime, dans l'aérien, le cahier des charges n'impose pas une flotte, un type d'avion, un nombre de passagers, il impose un quota général annuel, avec sa déclinaison journalière, hebdomadaire en fonction de la saisonnalité de la fréquentation. Mais ce n'est pas pareil si on affrète un ATR ou si on affrète un Airbus A 320, ou si demain on se repositionne sur des modèles ou plus gros, ou plus adaptés, plus moyens. Ça sous-entend donc qu'aujourd'hui, l'augmentation des 90000 sièges, elle correspond à un nombre de rotations supplémentaires, donc un surcoût inéluctable. Donc, quel est son impact par rapport à la situation an T, c'est-à-dire comment on apprécie ce surcoût indépendamment aujourd'hui, des logiques économiques, inflationnistes, coût des carburants, coûts des services et tout le reste ? C'est une donnée qui ne nous a pas été communiquée.

Ensuite, moi je pose une question générale, c'est quand est-ce qu'on va avoir un débat stratégique sur l'avion et la Corse, pas que la DSP ? Quand est-ce qu'on va avoir la capacité d'avoir des liaisons établies, fermes pour aller en Italie, peut-être pour aller en Espagne, sans chercher à aller plus loin, en restant sur des pays voisins ? Mais pas des vols charter de temps en temps, pour permettre aux Corses de faire du tourisme, mais des vols économiques, stabilisés, pour qu'on puisse prendre des rendez-vous, pour qu'on puisse faire du démarchage économique et qu'on ait une stabilité dans les liaisons. C'est comme ça qu'on crée une économie. C'est sûr que le début risque d'être fortement déficitaire et c'est sûr que si on veut faire ça, il faut qu'il y ait des profits ailleurs. Ça veut dire qu'on crée des conditions économiques de stabilisation, entre autres du bilan comptable, réel de la CCM.

Ça veut dire que derrière, quand on veut aussi rediscuter de la Corse et de l'avion, on doit discuter aussi de ce qui a toujours posé un problème, c'est-à-dire la dualité des offres et l'obligation qu'ont la CCM et Air France de s'entendre pour ne pas rentrer en logique conflictuelle.

Mais moi, je repose le problème d'une proposition forte, généreuse, socialement équitable dans le respect des travailleurs et des travailleuses, pour que l'on absorbe les personnels d'Air France sur les escales de Corse ou qu'on fasse cette proposition pour qu'on puisse avoir une structure unique, avec une maîtrise des coûts et qu'on n'ait pas une distorsion d'offres entre un coût réel d'un avion qui va faire une liaison vers Paris, CCM et d'un avion qui va faire une liaison vers Paris, Air France.

Depuis qu'il y a délégation de service public, il y a une distorsion de prix très forte qui ne peut être justifiée par aucun élément rationnel dans la mesure où les liaisons d'Air France sur Paris sont des liaisons avec des taux de remplissage très importants au départ de Bastia et d'Ajaccio, alors que les liaisons CCM, entre autres celles de Calvi, a un taux de remplissage qui est défaillant par rapport aux autres.

Donc tout ceci, je pense qu'il faudra bien le mettre sur la table. On ne peut pas continuer à traîner ces scories de 30 ans. C'est l'avenir d'une Corse qui rayonne et qui maîtrise son transport aérien.

Alors aujourd'hui, bien entendu, de faire semblant de croire qu'il a de la concurrence et qu'on aura deux offres, c'est se faire plaisir. La réalité, c'est qu'il y aura entente et elle va être à notre détriment.

Donc, la question qu'a posée Paul et qu'ont posée les autres élus de l'Assemblée, j'allais dire colistiers, non, c'est votre offre a un contenu technique, elle a en face une réalité financière. Aujourd'hui, votre disponible réel, j'oublie le cadeau français de l'an dernier des 30 millions d'euros, qui a déjà été consommé, qui ne rentre pas dans une logique de répartition sur les années à venir, il y a 80 millions d'euros. Il y a 110 millions d'euros pour le maritime et pour les fonctionnements de l'Office des transports et pour les autres aides. Globalement, il reste autour des 80. On va accoster à combien ? On finit la négociation de l'attribution de la DSP comment ?

Alors moi, je vous demande une chose cette fois, on s'est fait un peu tromper sur la négociation maritime, que vous preniez aujourd'hui, en séance publique, l'engagement de ne pas bouger les tarifs dans la négociation d'ajustement de prix. Vous mettez 5 €, 10 €, on en reste là. C'est 5 %, on peut considérer que c'est le juste prix peut-être, mais on ne peut pas découvrir à la fin d'une négociation une augmentation à 15 % comme vous l'avez fait pour le fret. Moi, je vous demande de prendre cet engagement. On peut ensuite dire, « on n'y arrive pas, il faut remettre le tarif président à plus 20 € sur Marseille, à plus 40 € sur Paris » et ainsi de suite pour essayer de gratter les 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 millions d'euros qui vont manquer. Mais c'est un faux match, sinon il faut revoir la copie dès le départ et que les 90 000 places que vous mettez, on ne les met pas.

Il y a une réalité aujourd'hui, vous comptez aller où ? Vous comptez négocier comment ? Moi c'est ça, moi, je l'admets votre cahier des charge, il est bien par rapport à la capacité réelle des avions que nous avons et des avions que nous ne voulons pas affréter par d'autres, eh bien on est à l'optimum. Mais il va vous manquer 25 millions d'euros.

Est-ce que l'État va réactualiser l'enveloppe ? Je ne sais pas. Pour le moment, il n'en prend pas le chemin. Est-ce qu'on a des excédents budgétaires sur les caisses propres de la Collectivité de Corse pour mener cette politique-là ? On pourrait le faire, mais il ne faut pas mentir aux Corses. Si on le fait, il y aura plein d'autres choses qu'on ne fera pas, parce que notre excédent budgétaire disponible pour faire toutes nos politiques,

ce n'est jamais que 120 millions d'euros. Donc, s'il faut qu'on mette 20 millions de plus pour l'aérien, et je suis gentil, je vais à l'économie, je n'essaye pas de charger la barque, j'essaie de rester dans le rationnel, mais il faudra le dire.

Sinon il y a autre chose aussi. Vous savez que dans les chambres de commerce, il y a de l'argent dormant. Ça fait des années qu'on doit faire l'absorption, peut-être que ça peut participer à une économie d'échelle, d'autant plus que la demande d'élargissement de l'offre en termes de volume et de quantité de sièges, elle est faite essentiellement par les socioprofessionnels. Dans ce cadre-là, il faut qu'il y ait une synergie d'action et qu'on se prépare à trouver l'argent là où on doit le trouver. L'augmentation aujourd'hui de nos flux financiers liés à la destination touristique Corse, l'étalement de la saison dépend exclusivement du nombre et du prix qui pourra être mis en vente sur la destination corse.

On ne peut pas faire confiance aux transporteurs aériens opportunistes qui viennent sur la haute saison pour nous donner une stabilité de flux en termes de tourisme.

Et ensuite, vous avez légèrement augmenté le nombre de sièges, mais je pense qu'il n'est pas sur une prévision à long terme du décalage qu'il y a dans le monde entier, entre autres dans les zones méditerranéennes insulaires, entre un transfert du maritime vers l'aérien. Si on regarde les projections, il faudra se préparer à avoir des augmentations qui soient bien supérieures aux quelques petits pour-cent, qui nous font passer aujourd'hui d'une offre à 2,7 millions passagers an à 2,8 millions.

Donc, Madame la Présidente, moi je vous donne un avis, je dirais favorable, sur l'ossature du cahier des charges, mais j'ai l'immensité des doutes sur la capacité à le mettre en œuvre, sans qu'on fasse payer les passagers corses, pour qu'on puisse permettre à ce qui est un tourisme non maîtrisé.

Donc tout ceci passe par une réécriture à terme très court, avant la prochaine DSP, des relations entre la Corse et l'avion. Vous savez vous n'êtes pas présidente de la CCM, mais je trouve paradoxale qu'on puisse avoir, nous, avec notre compagnie, du cabotage aérien entre Toulouse, Nantes et Saint-Nazaire et qu'on ne soit pas capable de mettre le même ATR 42 entre Calvi, Ajaccio et Figari.

Ensuite, et je terminerai sur cela puisqu'on discute d'évolution, de participation franche avec l'État, de plein de choses, moi, il y a quelques années, j'ai fait une mission humanitaire au Kurdistan. J'ai pris un vol civil à Ankara et j'ai atterri sur l'aéroport militaire de Diyarbakir, avec des vols réguliers. Pourquoi, pour pallier aujourd'hui au déficit en haute saison de l'aéroport de Figari, on ne pourrait pas utiliser la piste de 4 km qui pourrait voir atterrir n'importe quel très gros porteur au monde sur la base de Solenzara ?

Je pose la question. Pour moi, il y a 5 aéroports en Corse.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je n'ai pas compris, vous demandez officiellement le retrait du rapport pour intégrer Solenzara dans la DSP ? La prochaine fois !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous comptez déposer un amendement ? La CCM n'existe plus, je me permets de le rappeler aussi !

À ringrazià vi.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Josepha Giacometti.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, Madame la Conseillère exécutive, il y a un cahier des charges qui est propre et je ne doute pas du travail qui a été accompli sur le plan technique avec, sur la question du suivi, sur la question aussi de la prise en compte, et vous l'avez dit dans votre exposé, des nécessités de déplacement médicaux, sur l'augmentation des sièges que vous justifiez d'une certaine manière. Donc, sur le cahier des charges, sur l'augmentation du tarif résident que l'on peut entendre au regard d'un contexte global, mais qui pour un certain nombre, reste déjà trop et j'y reviendrai et je dirai pourquoi. Donc, je ne vais pas m'attarder, j'aurais tendance à dire, sur la question d'un cahier des charges dans une certaine forme de continuité. Ça a été évoqué par d'autres.

En revanche, je vais le resituer et assez rapidement pour essayer de tenir les temps qui sont impartis, je le situer sur la question d'une stratégie finalement globale, qui a été d'ailleurs en filigrane de l'ensemble des interventions.

Lorsque l'on agit en contraintes et les contraintes, on les entend, les contraintes économiques qui dépassent d'ailleurs la Corse, nous ne vivons pas sous cloche, eh bien pour moi, on essaie d'être encore plus ambitieux. La Présidente de l'Assemblée de Corse évoquait ce matin à juste titre, la vision européenne, rappelant les contraintes et les limites. Moi, j'ai l'impression et le sentiment qu'ici on ne conçoit et on essaie de répondre uniquement aux contraintes et qu'on pense, dans un cadre trop étroit, notre vision des transports de la Corse et de la stratégie globale des transports de la Corse. Et donc, on est obligés de faire entrer des contraintes dans un cadre déjà trop petit.

Je viens à la question du coût. Quelques éléments. La stratégie financière, uniquement le projeter sur la question de la DCT, la dotation de continuité territoriale, c'est déjà pari perdu. Quand bien même vous obtiendriez l'indexation sur l'inflation qui n'a pas été opérée depuis 2009, quand bien même vous obtiendriez un rattrapage historique puisque l'histoire est souvent convoquée sur cette question, ce serait insuffisant. Il nous faut sortir de ce qui constitue des liens de dépendance. Il ne faut pas les annuler, il ne faut pas arrêter de l'inclure dans notre stratégie, mais en revanche, il faut penser des marges de manœuvre nouvelles. Et ça, ça manque encore et cela pêche encore. On pense à cadre contraint et uniquement aux contraintes.

Je disais, il faut être plus ambitieux, notamment et a fortiori, lorsque l'on est dans un contexte contraint.

Cette logique, je l'avais déjà évoquée au moment du maritime sur une stratégie des transports qui devait être ambitieuse, qui devait être la nôtre. Et lorsque je lis en termes d'infrastructures également, l'équilibre entre les aéroports secondaires et les aéroports dits principaux, encore faut-il l'inscrire dans une vision de développement, encore faut-il l'inscrire dans une vision de développement économique, mais pas seulement. Encore faut-il l'inscrire dans une logique globale et à ce moment-là, on peut tout entendre, mais il faut savoir ce que nous voulons faire de notre stratégie de transport.

Moi, je me rappelle d'une période, d'une époque où nous avons parlé au niveau des OSP, parce que ce n'est pas du hors sujet quand on parle du transfrontalier, je vous ai entendu l'effleurer, ce qui n'est pas présent dans votre rapport, mais je vous ai entendu l'effleurer durant votre présentation. Mais j'espère, parce qu'à une époque, on a parlé d'OSP transfrontalières, d'obligations de service public transfrontalier.

Alors je peux comprendre que c'est complexe et peut-être que ça n'a pas été faisable, mais devons-nous renoncer aux ambitions parce qu'il faut défendre au détour d'un préfet qui a tenté de déconstruire une continuité territoriale pensée dans un rapport corso/français, parce qu'il faut défendre cela, on s'interdit de dépasser le cadre et de poser un cadre nouveau, y compris en le défendant. Je l'entends et ça ne va pas être facile, ça va être complexe au niveau de la Commission européenne et ça, je vous l'accorde.

Mais il y a une majorité nationaliste, il y a encore aujourd'hui une majorité nationaliste qui se revendique ainsi et qui doit donc penser sa stratégie à l'aune de cette philosophie-là. Affranchissons-nous de ce rapport-là. Ça nous aidera également, je le crois et j'ose le penser, sur la question d'un équilibre économique et financier.

Alors, puisque vous l'avez effleuré dans votre introduction, moi, j'espère que cette ambition qu'en décembre 2015, puis de nouveau en 2017, puis de nouveau en 2018 parce que des travaux avaient entamés, je ne parle pas seulement de projets, des travaux avaient été entamés, nous avons décidé de rompre avec cette vision uniquement corso/française, nous avons décidé d'offrir, non pas seulement dans une visée touristique, d'achat de destinations, non dans une vraie visée de développement économique, dans une vraie visée de développement de cette île, de la remettre dans son axe méditerranéen, dans son axe européen.

J'espère que dans les mois à venir vous me détromperez sur la sensation que j'ai aujourd'hui, que vous avez sur ce point définitivement renoncé. J'espère. J'espère me tromper et être démentie. Voilà, je n'attends que ça.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Alors, Joseph Savelli pour « Fà populu ».

**M. Joseph SAVELLI**

Oui, Madame la Présidente, je vais être bref. Je vais, sans enjoliver ni le rapport, ni sa présentation, remercier Madame la Conseillère exécutive pour la présentation qu'elle a fait du rapport, sans revenir sur ce que ma collègue Sandra a dit sur les avancées.

Simplement juste pour essayer de recentrer le débat parce que certains de mes collègues ont déjà effleuré les politiques commerciales que pourraient devoir prendre ou choisir les délégataires qui seraient choisis, le ou les délégataires qui seraient choisis.

Aujourd'hui, on est en train de parler d'un cadre. Ce cadre, c'est celui de la DSP et il est à destination des résidents, c'est-à-dire qu'il fixe un minimum de sièges avec une fréquence, une fiabilité, une régularité. Ce cadre, il n'est pas limitatif à l'offre commerciale que pourrait développer le ou les entreprises qui seraient retenues et qui seraient par ailleurs délégataires.

Aujourd'hui, y compris sur le choix des avions par exemple, il n'y a pas de clause limitative, c'est-à-dire qu'il y a une clause minimale de sièges à pourvoir. Donc, on n'est pas en train de choisir la stratégie commerciale ou l'adaptation que devrait faire tel ou tel opérateur. Aujourd'hui, un opérateur qui voudrait répondre doit donner à la Collectivité de Corse le gage de l'adaptation de son outil au cadre de la DSP. Donc, peut-être que je me suis trompé de débat, je ne sais pas, mais en tout cas, j'avais l'impression qu'on était déjà dans le débat d'après.

Aujourd'hui, ce que l'on constate, c'est qu'on est sur un cadre et que ce cadre, il nous semble qu'il a été fait uniquement à destination des résidents et on le voit aussi sur le prix.

Je voulais juste apporter une précision sur le prix. On ne peut pas, au bénéfice d'une démonstration, ramener l'augmentation au hors taxes alors même que lorsque l'on doit comparer les prix, l'indice qui, en France dans le secteur, c'est l'indice des prix du transport aérien de passagers et c'est celui qui émane de la direction générale de l'aviation civile, et il exprime les variations toutes charges comprises. Et on ne peut pas non plus, d'un côté, s'inquiéter éventuellement du sort du ou des délégataires

qui seraient retenus ou exclus, allant jusqu'à anticiper l'absorption du personnel, tout en s'exonérant du contexte global du secteur. On ne peut pas dire aujourd'hui qu'on soit tout à fait dans la même position qu'avant le COVID, non pas que l'industrie n'ait pas réagi, non pas que le trafic ne reprenne pas, mais qu'aujourd'hui il ne s'opère pas dans les mêmes conditions : les surcharges carburant, les taxations carbone, c'est-à-dire tout ce qui est fiscalité verte, mais pas que.

Aujourd'hui, on a une demande qui a tendance à croître et on a des opérateurs qui n'arrivent plus à aligner les capacités. Il y a des retards de livraison sur les monocouloirs... Et effectivement, ça va impacter les prix de façon durable. De façon durable, c'est-à-dire qu'on est sur une conjoncture, une tendance dont on pourrait penser qu'elle est une tendance conjoncturelle mais qui, en réalité, va durer.

Lorsqu'on termine l'année 2022 sur les lignes intérieures à plus de 22 % d'augmentation et qu'on est sur les lignes intérieures à plus de 19 % sur les vols au départ des métropoles, sur les vols intérieurs, et qu'on va jusqu'à 40 % d'augmentation sur les lignes vers les DOM-TOM ! Aujourd'hui, avoir un cadre qui permette d'avoir une visibilité sur le prix, il nous semble que cela constitue un avantage concurrentiel énorme.

5 €. Les gens en débattent déjà à l'extérieur, c'est sur la place publique. 5 €, on le fait sur ce qui relève de la Collectivité, c'est-à-dire effectivement, nous, on demande à 5 € sur le hors taxe, mais ça fait quand même 5 € sur le TTC à charges constantes. Effectivement, après il peut y avoir des plateformes qui, par le biais des taxes, font que le billet augmente. Mais ces 5 €, ils servent à répondre à une réalité économique. Si on n'adapte pas aussi le prix à la réalité du secteur, on peut prendre le risque aussi d'avoir une DSP sans opérateurs qui répondent.

Donc, ma collègue Vanina le disait précédemment, il y a la continuité qu'on assume et le réalisme, et la réalité aussi qu'on est prêt à assumer. Mais c'est bien 5 € aller-retour sur le bord à bord, ce n'est pas 5 € aller et 5 € retour. Le bord à bord, ça s'entend aller-retour, parce qu'il y a une confusion qui s'opère aujourd'hui, y compris dans l'opinion publique, on est sur du 5 € TTC appliqués sur le hors taxe aller-retour. Et il nous semble que, étant donné la conjoncture, avoir cette augmentation lissée sur la durée de la DSP nous semble être plutôt une avancée de nature à préserver le pouvoir d'achat des Corses.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller. Qui d'autre souhaite s'exprimer ?  
Hyacinthe VANNI pour « Fà populu in seme ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Madame la Présidente.

Très rapidement, sans alourdir le débat, parce que bien entendu, Sandra et Joseph sont déjà bien intervenus et ont dit l'essentiel.

Mais moi, ce que je voudrais vraiment souligner, c'est la méthode qui a été mise en place. Et je voudrais aussi en profiter pour remercier bien entendu la présidente de l'Office des transports, tous les services de l'Office des transports, son directeur et tous ceux qui sont présents ici aujourd'hui, le Président de l'Exécutif, et sans faire de l'autosatisfaction, dire aujourd'hui que la méthode a été la bonne en tout cas, moi, elle me convient très bien et pour le groupe que je représente aussi. C'est-à-dire qu'on a adapté notre offre, pas à une enveloppe financière comme c'était le cas avant, mais vraiment aux besoins des territoires. Et pour ça, vous êtes allés dans chaque territoire et vous avez écouté tout le monde. Vous avez mis tout le monde autour de la table et vous avez pris en compte les réels besoins des territoires.

Je pense que c'est quelque chose qu'il faut souligner et mettre en avant. C'est-à-dire que les besoins d'un territoire à l'autre ne sont pas toujours les mêmes. Et quelquefois, nous, ici, on est peut-être un petit peu éloigné de ce qui se passe réellement sur le terrain. Donc ça, c'est vraiment à souligner. Et je vous en félicite parce que, pour le coup, ce qui est fait aujourd'hui dans les territoires, ça n'a jamais été fait. Jamais ! Remontez aussi loin que vous voulez, ça n'a jamais été fait.

Et aujourd'hui, bien entendu, il va falloir aller chercher les moyens financiers. Mais si on a fait ça, c'est qu'il y avait une attente importante dans ces territoires et si on a fait ça, et ma collègue et amie, Sandra MARCHETTI, le disait en préambule, c'est pour la Corse et les Corses, et les besoins réels qu'ils ont. Parce que ne pas avoir la possibilité de faire un aller-retour dans la journée sur certaines destinations, je pense

que c'était quelque chose qu'il fallait rectifier. Et vous l'avez fait. Oui, ça a un coût. Oui ! Mais le coût aujourd'hui, il est pour les Corses et la Corse, et pour celles qu'on veut, nous, aujourd'hui.

Après, bien entendu, je pense qu'il faut aussi mettre en avant le tarif diaspora, parce que c'est quelque chose qui est très attendu, très demandé. Et quand je parle de diaspora et quand on parle de diaspora, ce n'est pas pour ceux qui ont acheté une résidence secondaire il y a quelques années. Quand on parle de diaspora, c'est pour les personnes qui ont des liens forts, très forts avec nos villages, avec un certain nombre vraiment de fondamentaux qui sont les nôtres. Et ça aussi il faudra bien le marteler. Et pas question pour nous de faire des tarifs pour que certains qui ont des résidences secondaires puissent venir en profitant de la manne qui va être mise en œuvre.

Donc, moi, encore une fois, très rapidement, je tiens à vous remercier pour ce travail considérable. Je pense que c'est un travail qu'il y avait lieu de faire, qui a été fait, et l'approche qui a été faite, au-delà bien entendu de l'approche financière qu'on doit avoir et qu'on doit prendre en compte, mais c'est d'abord une approche des territoires. Et je pense que c'est un engagement politique fort qu'il faut mettre en avant et qu'on a mis en avant, et qu'on a réussi aujourd'hui.

Donc, encore une fois, bravo ! Et je vous félicite, vous et toute votre équipe, sans oublier le Président de l'Exécutif aussi ch'hà giratu i rughjoni.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Quale hè chì vole parlà ? Qui souhaite s'exprimer ? Jean-Félix ACQUAVIVA.

### **M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Sans alourdir le débat, Madame la Présidente, je crois que bien sûr, je m'exprime à la fois en tant qu' élu actuel, mais aussi en tant qu'ancien président de l'Office des transports, pour faire une lecture historique, sans être trop lourd évidemment, et essayer d'appuyer sur un certain nombre de points qui, de mon point de vue, puisque je retiendrai surtout le côté positif d'un certain nombre de propos convergents aujourd'hui, au-delà des

appartenances partisans, puisqu'il faut quand même essayer de se situer à l'échelle de l'intérêt général et du collectif de la Corse à un moment donné.

Nous sommes ici, non pas actionnaires d'une compagnie, ici dans le débat actuel, nous sommes autorité concédante, il faut faire très attention juridiquement et politiquement, c'est un premier point.

Donc, nous avons à débattre d'un cahier des charges, le reste se fera dans d'autres lieux, à d'autres moments. Ça, c'est pour les questions qui ont pu être évoquées incidemment, un petit rappel, mais il me semble que c'est important juridiquement par rapport y compris aux contentieux éventuels et à la férocité l'action de certains opérateurs qui pourraient regarder ces débats.

L'autre point, c'est que je ne peux que saluer, comme l'a fait Hyacinthe, un travail qui est un travail qui se situe à la fois dans une continuité, une continuité qui part de 2015, et je veux évidemment me tourner vers les employés de l'Office des transports avec qui nous avons travaillé, et vers le Conseil exécutif, parce qu'il y a quand même un certain nombre de marqueurs qui existent depuis lors, qui démontrent une opiniâtreté dans certains domaines pour essayer, malgré les vicissitudes, et quand je parle des vicissitudes, je parle évidemment des attitudes de guérillas d'une part des préfets... On ne va quand même pas passer sous silence l'attitude du Préfet Lelarge sur les 96 M€, sur le commandement à payer de 10 M€, sur le fait de pouvoir, c'est dans le rapport écrit noir sur blanc, c'est évoqué par la Présidente de l'Office des transports actuelle, de vouloir démonter la ligne de service public de Paris. Ce sont quand même des attaques frontales démenties aujourd'hui par l'avis favorable DGC Commission européenne. Donc ça veut dire qu'il faut même faire le bilan factuellement des choses, pour être honnête. Il avait tort et il était partisan, et certainement pas du côté de l'intérêt de la Corse.

Donc, ça c'est quand même un point d'opiniâtreté qu'il faut quand même reconnaître. Il y a eu des vicissitudes, il y a eu de la guérilla juridique, y compris de l'opérateur maritime, on le sait. Il y a eu donc des remises en cause des grands canons du service public, y compris dans ces dimensions de base qui étaient pourtant soi-disant naturelles. Et il a fallu de 2015 à aujourd'hui, moi-même, la Présidente Vanina BORROMEI, actuellement le Président du Conseil exécutif et autres, se battre pied à pied pour que le principe de continuité territoriale, le service public pour une île

soit maintenu et reconnu à différents échelons et évidemment, évite, passe entre les mailles des coups de menton ou des crocs en jambes volontaires qui voulaient faire chuter la Collectivité financièrement et politiquement. Ça, c'est un fait quand même qui est à rappeler.

Je rappelle aussi sur la question financière, on parle de reliquat comme une chose qui a toujours existé. Le reliquat vient d'un acte de gestion politique. Il ne vient pas de Jean-Michel Baylet. Ce n'est pas du tout ça la question. 187 M€, c'est depuis 2009, l'enveloppe constante, avant, pendant Jean-Michel Baylet, après, et simplement, nous avons négocié ce qui était inscrit dans la loi, la capacité, si nous faisons, Collectivité de Corse, si nous faisons les actes de gestion de volonté politique nécessaires par rapport à la notion de surcompensation dans le maritime, par rapport au fait de pouvoir justement être rigoureux sur les enveloppes, si nous faisons des économies plutôt que cet argent aille sur le port de Marseille, parce que c'était le cas de l'ensemble de l'enveloppe et des économies que nous ne faisons pas, à cause des accointances politiques entre gouvernants, majorité de l'époque qui avaient peur de la paix sociale sur le port de Marseille, qui ne voulait pas évidemment remettre en cause un certain nombre d'intérêts et de lobbies, eh bien que ces économies restent à la Corse, servent à des baisses tarifaires, c'était le cas dans le maritime (-53 % sur l'export), puis sur l'aérien ensuite, puisque c'est une conséquence... Je rappelle que sur les premières, on fait 47 M€ sur deux ans, entre 10 et 37 les premières années de reliquat ; 100 M€ sur 6 ans, et ça a servi aux baisses tarifaires par palier dans le maritime, dans l'aérien. Je rappelle quand même qu'en 2007, on payait 120€ le bord à bord Nice, Marseille. On payait 230 € le bord à bord Paris.

Donc, on parle pourcentage, 7,5 %, mais je voudrais rappeler à ceux qui sont mathématiciens de 120 à 99, ça fait combien de baisse en pourcentage ? C'était l'acte de gestion, alors que tout augmentait, nous on faisait baisser pour le bord à bord Nice et Marseille. De 230 à 190, ça fait combien de baisse ? Ça fait beaucoup... Non, mais Jean-Martin, je connais les chiffres et je vous demande de bien vouloir m'écouter parce que c'est quand même très important. Et à l'époque, on était sur des enveloppes de continuité qui ne produisaient pas de reliquats et qui, si je rajoute l'épisode honteux de l'aide sociale qui n'a pas servi qu'aux compagnies délégataires, qui est une aide publique, qui a servi à beaucoup de monde, ça saurait à peu près, assai à di è ancu troppu à di.

Je veux dire par là qu'aujourd'hui, effectivement, nous sommes sur un exercice de cahier des charges où il y a à la fois une volonté de rester sur la baisse, malgré ce qui n'existait pas à l'époque, une explosion du coût des carburants, une taxe liée à la loi climat et résilience qui n'existait pas. Et donc la hausse, la mini-hausse qui n'en est pas une, c'est à peu près, je crois, de mémoire, 1/4 de l'augmentation des coûts.

Donc, il y a une volonté politique de dire « non, on n'a pas le droit de faire supporter, malgré ce contexte, aux usagers, il faut rester dans les grands canons ». Premier point.

Deuxième point, il y a eu une méthode d'affinage entre l'autorité concédante et le délégataire, qui était poursuivie depuis 2015, évidemment de rigueur de gestion dans les comités opérationnels, dans les comités de suivi, dans les acomptes qui sont versés. Je rappelle qu'avant, on faisait des chèques, on ne faisait pas des acomptes en 2015, on avançait les sommes. Là, il y a quand même des comités de suivi qui ont pris des soldes à la fin si les parties respectent le contrat. C'est une méthode qui a été initiée depuis 2015, ça n'existait pas avant.

Je rappelle quand même que cette méthode a été usitée, il faut quand même féliciter à la fois l'Office des transports et à la fois les compagnies délégataires, lors de la crise du COVID.

Je n'ai pas entendu parler de la crise du COVID, mais les avions ils ont volé. Les avions, ils ont volé ! Il y a une adaptation du service public en fonction d'une contrainte historique majeure qui était une crise mondiale. D'autres compagnies ont chuté. Mais grâce à quoi ? Grâce à une intelligence collective entre une autorité concédante et donc une collectivité majeure en capacité de maîtriser ses compétences, et des délégataires qui ont été à la hauteur de l'enjeu dans un cadre de service public qui est un des meilleurs méditerranéens et européens aujourd'hui. Et la compagnie Air Corsica, malgré le COVID, elle n'a pas chuté. Elle n'a pas chuté grâce à cette adaptation, elle n'a pas chuté grâce aux reliquats constatés, elle n'a pas chuté parce qu'on n'a pas baissé les bras, personne, ni délégataire, ni autorité concédante pour la faire chuter.

Et donc, ce sont des actes de volonté politique qui, à un moment donné, doivent être reconnus dans la continuité de l'action qu'il y a eu. Et pour cela je pense qu'il faut féliciter à la fois le contenu... Sur le contenu,

je ne veux pas y revenir, mais quand même, l'augmentation des fréquences partout, le rééquilibrage, la question évidemment de vols et d'amplitudes à l'année qui étaient demandés depuis des années sur des aéroports, y compris secondaires, sur Nice par exemple. Tout ça a été évoqué. Ce sont des sauts qualitatifs assumés en termes de choix politiques.

Donc effectivement, on reste sur, ensuite, la perspective de la question de ce fameux gel, qui date de 2009, je le rappelle, avec lequel nous avons voyagé jusqu'alors.

Alors, il y a eu l'épisode effectivement des 33 M€. Je rappelle qu'avant, même si ce n'était pas la continuité territoriale, mais c'était lié au contentieux maritime, il y a eu l'épisode de l'obtention des 50 M€. Je rappelle quand même que le reliquat, il a fait des petits : il a fait des petits, baisse des tarifs, mais il a fait des petits en levant la recette de fonctionnement du reliquat, en levant du PEI et le reste. C'est plusieurs centaines de millions d'euros, ports, aéroports, routes et évidemment, comité de massif.

Je voudrais quand même refaire une parenthèse, comité de massif par défaut de l'obtention de transferts de moyens liés aux politiques de la montagne sur des compétences de 2002. Donc j'espère que ceux qui sont pour faire en sorte que la déspecialisation, puisque c'était le débat à l'époque en 2017, reste sur les ports, aéroports et les routes, militeront avec nous pour que, en raison du transfert de compétences qui a été acté en 2002, on ait, comme prévu dans les textes, un fonds montagne dédié parce que c'est dans le statut de la Corse de 2002. Parce qu'à un moment donné, il faut s'entendre. Il ne faut pas jeter à vau-l'eau l'ensemble des choses. Nous l'avons toujours dit que c'était par défaut, toujours, mais il était impensable de ne pas avoir de politique de la montagne lorsqu'on faisait des économies, surtout que ce n'est pas elle qui mange l'ensemble du reliquat.

Donc voilà un petit peu un certain nombre de précisions et pour dire simplement que, oui, nous sommes contraints à revendiquer ensemble, d'abord à continuer ce travail d'opiniâtreté, de rigueur, de gestion et de collaboration entre les futurs délégataires, je ne sais pas qui remportera les appels d'offres, les futurs délégataires et l'autorité concédante, comme ça avait été le cas auparavant, mais à demander l'autonomie financière dans un premier temps, et j'espère demain l'autonomie fiscale.

Je ne veux pas vous taquiner, mais quand on regarde la croissance de recouvrement des impôts, de TVA et ailleurs, quand on voit que la TVA de 2009 à 2019, c'est 100 % de croissance. 100 % de croissance, 278 M€ à 461 M€. Quand on parle d'indexation sur le coût de la vie, peut-être qu'il vaudra mieux glisser de l'autonomie financière à l'autonomie fiscale de certaines parts transférées, on sera beaucoup plus rassurés dans le budget pour tout ce que nous avons à accomplir pour ce pays et notamment pour l'accomplissement de ce service public.

Et évidemment, je sais qu'il y aura d'autres évocations en la matière, nous restons totalement militants, comme nous l'avons été, comme nous l'avons initié, le métro aérien, le GECT, etc. Je sais que par ailleurs, ça n'a pas été conduit à son terme parce que contentieux maritime, il faut quand même se dire les choses, parce qu'il faut le dire aussi, non-volonté de l'État, politique.

Je rappelle quand même que sur la question du transfrontalier, c'est une compétence État à la fin et que nous avons à être confrontés à la DGCL (direction générale des collectivités locales), qui en la matière est quand même le sein des seins de l'État central pour autoriser ou non aux groupements européens de coopération de faire du service transfrontalier. Donc, on en revient à la question du partenariat de négociation avec l'État. Et on en revient à défaut, évidemment, demain, un transfert de compétences.

Donc tout cela reste dans des fondamentaux. Evidemment, il y a eu des études qui ont été faites par le bureau d'études de l'aéroport de Nice, notamment sur des vols aériens Pise, Rome, Cagliari, Vanina pourrait en parler aussi évidemment, sur le maritime évidemment, et que c'est une perspective stratégique qui reste dans nos fondamentaux. Mais je sais qu'en la matière, il y aura des évocations faites par l'exécutif.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, je ne crois pas.

Je souhaitais à mon tour féliciter la conseillère exécutive, présidente de l'Office des transports, comme je l'ai dit en commission

mixte. C'est un cahier des charges qui prend en compte les besoins de la Corse et des Corses et ça, on peut s'en féliciter, il faut le dire et le répéter.

Il faut rappeler également, ça a été dit par plusieurs d'entre vous, que la maîtrise des transports aériens, comme maritimes, est à la fois essentielle et stratégique pour toute île, mais en particulier dans le contexte que j'évoquais ce matin dans mon discours.

Je le rappelle aussi, je l'ai dit en commission, beaucoup d'îles nous envient notre dispositif, notre système, nous sommes enviés de ce point de vue. Alors, je sais bien qu'on considère toujours que l'herbe est plus verte ailleurs, mais nous peut-être que le ciel est plus bleu.

Voilà, je crois que c'est important aussi de se féliciter et d'avoir un cahier des charges qui aujourd'hui correspond bien aux besoins des insulaires.

Bien, je repasse la parole au Conseil exécutif, alors je ne sais pas si c'est la conseillère qui va répondre ? Oui, donc, Madame la Conseillère, vous avez la parole.

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Madame la Présidente.

Je rebondis directement sur vos propos, juste à titre de comparaison, en Sardaigne, ils sont 1 600 000 habitants, nous sommes 350 000, ils ont seulement 10 % de plus que nous d'offres sous obligation de service public en termes d'offres de sièges dans l'aérien. Donc vous dire le périmètre, l'offre, la qualité que nous avons en Corse, à des tarifications que nous garantissons sur 4 ans, dans un contexte inflationniste comme nous connaissons.

Je répondrai du coup question par question. Je vais essayer de faire court parce que le président voudrait aussi prendre la parole et c'est très, très normal vu l'aspect très stratégique de ce dossier.

Je vais répondre tout d'abord à Monsieur SAVELLI. Nous sommes ici en train de parler du périmètre, donc rien ne laisse présager de déjà quelles seront les compagnies candidates d'une part, et puis c'est un cahier des charges qui est basé sur le besoin de service public ; le besoin de

service public qui a été chiffré suite à un test de marché que nous avons diligenté à l'Office des transports. Donc après, libre aux compagnies futures candidates à venir nous proposer des offres qui seront compétitives. C'est le premier point.

Pour l'augmentation de la tarification, nous sommes sur une garantie d'un tarif résident sur 4 ans. Qui aujourd'hui peut garantir une tarification fixe, avec les tarifs qui s'envolent, sans jeux de mots, avec le coût de l'énergie, le coût des carburants ? Nous ne pouvons absolument pas faire d'autres efforts plus politiques que justement de garder et de garantir cette tarification pour les résidents, afin qu'ils puissent voyager entre la Corse et le continent depuis les 4 infrastructures aéroportuaires de Corse vers les 3 destinations continentales. Ça, c'était les premières interventions.

Pour Mme COMBETTE, on ne peut pas extraire en fait le cahier des charges que nous avons produit d'un contexte économique de manière très claire. Il n'y a pas eu de rééquilibrage, comme vous le disiez, 50/50 entre le Pumont et le Cismonte juste pour des considérations territoriales, par équité territoriale, c'est juste basé aussi par rapport aux besoins de service public que nous avons eus. Ce qui veut dire qu'il y a plus de besoins maintenant dans le Cismonte qu'il y en avait par ailleurs, ce qui rééquilibre de fait l'offre. Donc, on ne décorrèle pas le côté économique de notre côté vision politique territoriale, de manière très claire.

Ensuite, pour l'augmentation du coût des carburants, pour la destination de Paris, oui, nous avons eu une confirmation écrite de la part de la Commission européenne, lors de nos négociations avec la Direction générale de l'aviation civile, pour pouvoir sur la DSP 2024-2027 bénéficier du maintien du périmètre à destination du continent, c'est-à-dire que la destination parisienne Paris-Orly est confortée par la Commission européenne pour la DSP 2024-2027. Il n'en sera pas peut-être toujours le cas, étant donné que vous savez que le monde des transports, de la logistique d'ailleurs de façon générale, évolue de jour en jour, de semaine en semaine. Vous avez des tarifications qui explosent. Il y a 3 ans, le carburant marin était à 300 €/tonne, il est aujourd'hui à 900 €/tonne. C'est pourquoi les compensations de carburant que nous avons, aussi bien dans le maritime que dans l'aérien, représentent aujourd'hui près de 40 % de la compensation globale. Donc, nous mettons, la Collectivité, pour assurer la desserte entre la Corse et le continent, aussi bien dans l'aérien que dans le

maritime, 40 % de la dotation de continuité territoriale à destination du carburant.

Donc, qui de nos jours peut garantir pendant 4 ans des tarifications aussi basses, stabilisées à un niveau le plus bas possible sur les 4 prochaines années, avec l'inflation que ça va prendre de façon naturelle et mécanique ?

Après, vous parliez de la diaspora, eh oui, parce que la diaspora, une fois qu'on aura cette tarification, ça va générer forcément des recettes supplémentaires. Les recettes supplémentaires, vous savez qu'elles font partie des sous-compensations, c'est-à-dire qu'on va avoir en fait un rééquilibrage grâce aux recettes supplémentaires. Ce sera autant d'argent public en moins que l'on mettra dans la compensation et dans l'exploitation que l'on va avoir des différentes lignes, aussi bien dans le maritime que dans l'aérien.

Aller chercher des recettes complémentaires, ça va forcément servir à limiter le plus possible la compensation. C'est pour ça qu'à l'Office des transports, il y a un suivi. Au niveau des comités opérationnels, juridiques, économiques et environnementaux, nous ne parlons pas forcément que de chiffres en euros, nous parlons aussi en kilogrammes équivalent CO<sub>2</sub>, c'est dans l'air du temps mais pas que, parce qu'il y a une crise climatique et qu'il faut qu'on la gère. Et c'est lors de ces comités économiques, juridiques et environnementaux que l'on discute de ce genre de choses avec des CEP qui sont réactualisés et non une fois par an, avec juste un bilan comme ça l'était auparavant.

Donc, on a une juste compensation et on arrive à avoir des chiffres qui sont actualisés et tous les 3 mois, l'Office des transports, les compagnies délégataires de service public arrivent à faire le point. Et l'Office des transports arrive même finalement à récupérer de l'argent sur la compensation initialement prévue. C'est ce qui s'est passé en 2021 où on a pu récupérer 1 M€ et quelques sur l'aérien, par rapport aux différentes recettes et aux compensations qui avaient été initialement prises en considération.

Donc, je continue avec l'intervention de Madame BORROMEI. Alors oui, sur la continuité de service public, vous en connaissez quand même un certain rayon, c'est un exécutif qui est très exigeant parce que

nous avons toujours à nous battre pour conserver finalement des acquis. Enfin, ce qui est acquis en quelque sorte pour le citoyen corse qui pense que, *ad vitam aeternam*, nous aurons des liaisons entre la Corse et Paris, entre la Corse et Nice, entre la Corse et Marseille. C'est un exécutif qui est très exigeant parce que la valorisation ne se fait pas forcément sur des coups de pouce, des variations qui sont particulièrement fortes. C'est aussi des combats en fait que l'on mène et que l'on mène aussi bien avec la Commission européenne qu'avec l'État, parce que nous avons des enjeux communs stratégiques, avec 2 contrôles d'aides d'État. Donc il faut que nous travaillions aussi bien en harmonisation avec le droit interne que le droit communautaire.

Vous parliez du carburant, la loi climat résilience va venir impacter de manière très forte. Oui, c'est vrai, c'est vrai et ça le sera demain encore plus. Nous aurons la taxe carbone, la loi climat résilience qui va prendre effet à partir de 2025. Donc, forcément, il y aura à renégocier de façon très concrète et très efficace une dotation de continuité territoriale, ou alors et ça fait partie d'ailleurs des pistes d'amélioration dont Jean-Michel SAVELLI parlait, le plan B, c'est aussi d'aller chercher justement ces 30 % ou 40 % de carburant que nous n'aurions pas à payer au titre du service public, exactement comme les DOM-TOM sont en train de faire, c'est-à-dire qu'ils sont exemptés des charges de carburant pour leurs vols de service public. Nous les payons. C'est aussi une manne de négociation sur la table des discussions actuellement avec le gouvernement pour pouvoir être plus efficace et pour pouvoir aller à l'essentiel sur les dépenses que nous, Collectivité de Corse, avons à prendre en charge.

Après, pour les infrastructures et le rééquilibrage Pumont/Cismonte, c'est exactement la même réponse que précédemment, on ne peut pas s'extraire, comme vous le disiez, de la logique territoriale, c'est-à-dire qu'il y a aussi une logique économique derrière tout ça. Donc, ce sont les chiffres qui ont parlé et donc le besoin de service public a pu rééquilibrer entre le Pumont et le Cismonte, bien entendu.

La comitologie aussi qui a été mise en place à l'Office des transports, qui est d'ailleurs louée par le CESEC dans le fonctionnement, qui est en place et qui fonctionne très bien, c'est une comitologie qui se réunit de façon hebdomadaire pour l'opérationnel, c'est grâce à ce comité qu'on arrive justement à parler avec les compagnies délégataires de service public pour voir, anticiper et comprendre les enjeux qui arrivent : les ponts

de mai, les saturations, les taux de remplissage, les différents flux qu'il faut que l'on considère, mais aussi qui servent à faire remonter des informations ; des informations très pragmatiques pour le fonctionnement global de l'Office des transports et l'harmonisation du dialogue d'ailleurs, entre les compagnies délégataires de service public, la CCI et l'Office des transports.

Le second comité qui est très important, qui est le comité économique, juridique et environnemental qui traite, c'est ce que je disais, de manière très, très exhaustive des différents comptes pour pouvoir suivre en direct tous les 3 mois les différents comptes des compagnies avec des CEP réactualisés.

Pour la couverture carburant, dans la DSP 2024-2027, et c'est la première fois, nous avons souscrit, donc écrit noir sur blanc, ce qui n'était pas le cas précédemment, qu'il y ait une couverture carburant qui puisse se faire. Et donc, ça veut dire que les compagnies délégataires de service public auront elles-mêmes à négocier ces couvertures carburants, ce qui est le cas dans le maritime et que nous avons acté lors de l'attribution de décembre 2022, nous le faisons également pour l'aérien, ce qui veut dire qu'il n'y aura pas de mécanisme de charge ou de surcharge comme nous avons connu par le passé, avec des sommes extravagantes à devoir déboursier justement parce que le cours du carburant est très fluctuant et que donc du coup, il faut bien sûr que la compensation au titre du service public puisse se faire de façon pérenne.

Après, pour la Commission européenne et le changement de cap dont vous parliez depuis février, depuis le courrier que j'ai envoyé à la Comcom du Sud-Corse, il faut savoir que la Commission européenne a un niveau d'exigence qui est très important. Les 3,5 % que nous avons réussi à arracher en quelque sorte pour la croissance de l'offre de sièges que nous avons pu mettre dans ce cahier des charges, c'est un combat et c'est un combat que nous avons mené jusqu'à la fin, et c'est pour ça qu'il y a eu forcément un changement de cap entre le courrier que j'ai envoyé en février dernier et la présentation de ce cahier des charges que je fais donc aujourd'hui.

Pour le monitoring, sachez aussi que, dès à présent, le fait d'avoir sensibilisé les délégataires de service public actuels à cette clause de monitoring, dès à présent, il y a une anticipation sur les discussions pour

pouvoir mettre de l'offre supplémentaire adossée aux vols de service public dès le mois de mai, parce que vous savez que le mois de mai aura beaucoup de jours fériés et donc, il y a d'ores et déjà des réservations, d'ores et déjà des programmations et donc, d'ores et déjà, on va avoir donc une offre supplémentaire commerciale proposée, donc aux risques de nos délégataires de service public. Ce n'est pas forcément très, très simple. Mettre un engin supplémentaire, soit on a l'engin et c'est très bien, soit il faut qu'on affrète donc ça a des coûts d'exploitation qui sont très, très importants. Et aussi, il peut y avoir des taux de remplissage qui ne sont pas forcément très bons et donc du coup, ça veut dire qu'on fait voler des avions à perte. Cela fait partie des points qu'il faut connaître, parce que la mécanique n'est pas juste « on met des avions supplémentaires » et vous le savez, juste pour le plaisir de faire rentrer une quinzaine de Corses parce qu'ils vont passer Noël en famille. C'est loin d'être le cas.

Et enfin, pour l'obligation de résultat que vous mentionnez, quand vous avez passé en 2020, la tarification résident, il y avait aussi une obligation de résultat derrière. Cela nécessitait un surcoût qui était très, très important. Et oui. Donc, l'obligation de résultat, je pense que dans tous les exécutifs, elle y est, elle est très contrainte, particulièrement dans les transports, comme vous le savez, c'est stratégique, c'est systémique, ça touche tout le monde. Tous les Corses sont là pour témoigner du fait que la tarification, quand elle passe à 5 € supplémentaires hors taxes ou à 10 € hors taxe, forcément c'est un surcoût pour certains ménages qui ne pourront absolument pas se le permettre.

Une chose est certaine, c'est que c'est une augmentation à la marge et que nous avons voulu stabiliser le travail qui a été fait par le passé et qu'il faut saluer sur la tarification, la baisse historique de ce tarif à destination des résidents.

Après, pour Monsieur BENEDETTI, et après je passe la main au président qui commence à s'impatienter, alors je m'attendais au contrat de grand-père, exactement comme ce que vous aviez dit dans le maritime.

Monsieur BENEDETTI, je crois que Madame la Présidente l'a dit, nous ne sommes plus à la CCM, nous sommes à Air Corsica...

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je reste attaché à Philippe CECCALDI.

**Mme Flora MATTEI**

Donc, vous me parlez à moi de contrat de grand-père, ça me vexe.

C'est très complexe, vous le savez, mon équation de base, elle est très difficile parce qu'il y a un contexte qui est très contraint, le monde des transports évolue très, très vite. Aujourd'hui, nous avons une fluctuation sur les carburants. Demain, nous en aurons encore plus, parce que la rareté des ressources pétrolières va se faire. Les gisements, on en aura de moins en moins et donc du coup, ça veut dire que l'offre en termes de carburant sera de plus en plus faible. Donc, mécaniquement, ça va faire grimper tous les coûts.

Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il faut un débat global autour de l'aviation en Corse et c'est un débat qui se mène d'ailleurs à la Commission européenne en ce moment, parce que la tendance n'est pas à la hausse du trafic aérien, mais bien à la décroissance justement de ce genre de flux.

Par contre, une question que je pose quand même, parce qu'aujourd'hui, nous traitons du cahier des charges pour les obligations de service public entre la Corse et le continent français qui est financé par la dotation de continuité territoriale. Nous voulons avoir des projets, nous voulons, et ça rejoint complètement les projets qui étaient les vôtres, en tout cas au stade des études, et dont Josepha GIACOMETTI parlait tout à l'heure, ça fait partie aussi des projets que nous avons, que nous gardons en tête, que nous développons et que nous avançons en tout cas aussi bien avec l'Agence du tourisme de la Corse que l'Office des transports, qu'en partenariat avec les chambres de commerce d'industrie pour essayer de faire converger le plus possible vers du transfrontalier, avec une proximité qui est plus importante vers l'Italie, notre plus proche voisin, mais aussi avec des fonds. C'est-à-dire que nous ne pourrions pas prélever ces financements sur la dotation de continuité territoriale et là, il y a une réalité qui est financière.

Vous avez assisté, comme moi j'ai pu assister en visio à la séance du budget de la Collectivité de Corse, il est très contraint aussi, ce n'est pas

que les transports qui sont contraints, c'est aussi le budget qui est très contraint.

Donc, après, on est également dans le cahier des charges. Vous alliez plus loin, c'est-à-dire vous parliez vraiment du débat d'après sur les offres que l'on allait avoir, sur la dotation de continuité territoriale qui n'allait pas suffire. Libre aussi aux compagnies délégataires, aux futures candidates de nous proposer des offres qui sont pertinentes et qui sont performantes pour justement permettre de conserver ces tarifications.

Je reviens sur ce que vous disiez, sur les évolutions des tarifs entre le cahier des charges initial pour le fret qui est passé à 41 € par mètre linéaire dans le maritime. Ici, aujourd'hui, c'est le cahier des charges qui a été négocié avec la Commission européenne. Donc, c'est le cahier des charges qui est figé, c'est-à-dire que les 5 € hors taxes que l'on avance ici dans notre cahier des charges ne bougeront pas. Les 10 € pour la liaison Paris hors taxes ne bougeront pas, de manière mécanique, c'est-à-dire que c'est une négociation que nous avons pu avoir avec la Commission européenne et la Direction générale de l'aviation civile qui a fait de nos arguments les siens pour pouvoir défendre ce périmètre-là.

Alors, je reviens à ce que vous disiez également, imaginez une seconde si nous étions passés à une DSP fragmentée en hiver. Nous n'aurions pas eu de recettes générées du mois de mai jusqu'au mois de septembre pour contrebalancer en quelque sorte cette compensation. Les mois de janvier, février, mars, avril, mois creux, donc ça veut dire que la compensation, elle est très, très élevée parce que les vols sont quasiment vides, toujours à destination des résidents. Donc il faut qu'ils soient là, il faut qu'ils y soient, c'est normal, ça fait partie de la qualité et de la fréquence. Mais si nous n'avions pas eu les mois de juin, juillet, août et septembre, comme le voulait le préfet en essayant de détricoter complètement la délégation de service public à l'année longue auprès des instances européennes, nous n'aurions pas eu les recettes supplémentaires qui viennent en décompensation de la compensation que l'on verse aux compagnies délégataires de service public.

Imaginez une seconde quelle serait la dotation que nous aurions à payer aux compagnies délégataires, si nous n'avions pas eu à considérer les recettes générées pendant les mois de juin, juillet, août et septembre. Ce

n'est plus les 30 M€ là qu'il faut que l'on négocie, on parle de centaines de millions d'euros supplémentaires !

Ensuite, pour le report modal, je n'ai pas très bien compris votre intervention, étant donné qu'en général c'est plutôt de l'aérien en ce moment vers le maritime et pas le contraire. En termes de consommation, c'est plus vertueux en tout cas de prendre des bateaux, même si on sait que les carburants marins sont encore perfectibles, on n'a pas encore de carburants magiques avec des alternatives qui fonctionnent et qui limitent le plus possible les émissions de carbone. Donc, le report sera plutôt, dans le futur, de l'aérien vers le maritime plutôt que l'inverse. Sachez que nous avons 3,3 % d'augmentation sur cette DSP- là, et c'est normal, la démographie de Corse il y a 3 ans n'était pas la même que celle que nous connaissons aujourd'hui, donc c'est normal qu'il y ait une augmentation mécanique de ces vols supplémentaires.

Ensuite, très rapidement, pour répondre à Josépha GIACOMETTI, ce que je présente aujourd'hui, alors c'est sûr que ça peut être très frustrant et je suis d'accord qu'il faut un schéma global pour pouvoir vraiment comprendre le transfrontalier, les liaisons entre la Corse et le continent français, l'Italie, l'ouverture à l'Europe, l'ouverture à la Méditerranée. Mais il faut aussi une réalité de principe.

Aujourd'hui, ce que je suis en train de vous présenter, c'est un cahier des charges juste pour présenter les obligations de service public Corse-Continent. Point. C'est pour ça que je l'ai dit, d'ailleurs je l'ai effleuré à la fin en parlant du transfrontalier sur la conclusion, j'ai hâte maintenant de vous proposer plutôt de l'innovation que juste des contrats de grand-père, comme dirait Monsieur BENEDETTI.

Et enfin, merci à tous les intervenants pour « Fà populu in seme ».

Merci à la Présidente pour les félicitations.

Sachez que la DSP que je propose aujourd'hui, c'est sans équivalent au niveau européen, il faut qu'on l'ait en tête. Nous avons un flux, nous avons un volume, nous avons une qualité de service public que beaucoup d'îles nous envient.

La dernière fois, j'assistais à un comité spécifique pour la continuité territoriale, les DOM-TOM ont des avantages pour certains

points, mais ils n'ont pas du tout de continuité territoriale avec une dotation de continuité territoriale spécifique pour pouvoir financer aussi bien l'aérien que le maritime.

Merci à Jean-Félix ACQUAVIVA aussi en particulier.

Hyacinthe VANNI, pour la proximité des territoires, oui, il faut être au plus proche des territoires. C'est pour ça que j'ai tenu à assister l'année dernière à tous les conseils portuaires et aux co-co éco, aussi bien à Figari, à Calvi, à Bastia, Aiacciu, à tous les conseils portuaires délocalisés, c'est-à-dire vraiment sur les différents sites portuaires. Pourquoi ? Pour être au plus proche des territoires. Pourquoi ? Pour pouvoir comprendre aussi les contraintes, parce que chaque territoire a des contraintes qui sont spécifiques. Et que donc du coup, on ne peut pas également s'extraire des spécificités des contraintes, des contraintes de chacun des territoires vers lesquels on va et avec qui en tout cas on travaille de concert.

Merci à Madame MARCHETTI également pour ses commentaires qui sont très importants, étant donné que la continuité territoriale de la même façon que le périmètre géographique continental ou le périmètre géographique corse ne sont pas gravés dans le marbre et il faut à chaque fois se battre pour conserver des acquis. Alors certes, en termes de valorisation, c'est compliqué, mais nous y sommes arrivés pour cette DSP, nous y arriverons peut-être plus difficilement pour la prochaine.

Donc, je vous donne rendez-vous pour plus de créativité et d'innovation sur le transfrontalier, sur l'ouverture à la Méditerranée, sur l'ouverture à l'Europe, avec de nombreux travaux que nous avons initiés et que nous continuons avec un principe de réalité sur la faisabilité aussi des projets que l'on traite en ce moment, avec le contexte que vous connaissez tous.

Voilà, je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère exécutive.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci. Je vais être court puisque tout a été dit.

Je voudrais d'abord remercier l'ensemble des intervenantes et intervenants qui ont posé les problématiques de court, de moyen et de long termes et globalement, je pense que nous avons tous à l'esprit que nous sommes face à une équation extrêmement complexe, dont un certain nombre de termes nous échappent totalement, et dont les autres ne dépendent qu'en partie de nos décisions.

Donc je n'ai entendu dans les différentes interventions, au-delà d'un certain nombre de critiques, qu'une volonté partagée d'essayer de trouver des réponses efficaces et adaptées aux besoins de la Corse et des Corses.

Merci, Madame la Présidente de l'Office des transports du travail considérable que vous avez produit.

Merci au directeur de l'Office des transports de la Corse, l'ensemble des équipes qui sont présentes. C'est une œuvre de longue haleine.

Je voudrais simplement organiser mon propos autour de 3 volets.

D'abord, premier volet, un rappel, mais en quelques mots seulement, de ce que nous avons fait depuis 2015.

Ensuite, dire ce que nous allons faire ou ce que nous proposons de faire à travers ce cahier des charges, c'est-à-dire la période des 4 ans qui sont devant nous.

Et enfin, élargir le spectre effectivement parce que transports maritimes et transports aériens de la Corse, les transports externes pour une île sont un enjeu stratégique. Et en filigrane de notre capacité à apporter des réponses satisfaisantes dans le domaine des transports, de les maîtriser le plus largement possible, il y a bien sûr notre philosophie du développement économique et social, notre inscription dans l'espace méditerranéen, notre volonté de faire de la Corse un pays ouvert sur l'extérieur et sur le monde, et aussi un pays qui répond aux besoins de ses habitants.

Ce que nous avons fait :

Alors, ici 3 présidentes et présidents de l'Office des transports. En 2015, me tournant vers Jean-Michel SAVELLI, et pour lui répondre directement, vous avez une connaissance technique qui est reconnue et lorsque vous parlez, c'est écouté. Ça fait plusieurs fois que vous dites « vous avez eu un cadeau de 50 M€ de Jean-Michel BAYLET et en fait, vous n'avez rien économisé du tout ». Donc, je vais le dire encore une fois, mais très clairement et très fortement, que nous n'avons eu aucun cadeau de la part de Jean-Michel BAYLET, et Jean-Félix ACQUAVIVA et Vanina BORROMEI le savent bien.

Lorsque nous sommes arrivés, l'enveloppe de continuité territoriale, elle était de 187 M€, comme elle l'était depuis le début, c'est-à-dire depuis 2009, date à laquelle elle n'a plus été réactualisée, et la situation était la suivante : aide complémentaire ou pas aide complémentaire ? Service complémentaire ou pas service complémentaire ? Aide sociale ou pas aide sociale ?

Il y avait, lorsque nous sommes arrivés, environ 110 à 115 M€ dans le maritime, il y avait 78 M€ dans l'aérien et il y avait les frais de fonctionnement de l'Office des transports, il n'y avait aucun reliquat.

La première mandature nationaliste, dans le domaine des transports, a été consacrée essentiellement au maritime, pourquoi ? Parce que le cahier des charges des obligations de service public avait été voté en octobre et novembre 2015, juste avant notre arrivée, et que les engagements contractuels avaient été pris avant que nous n'arrivions.

Nous avons concentré nos efforts sur le maritime en essayant de dégager des marges et de construire un nouveau système dans le contexte que vous connaissez. Nous avons réussi à dégager ces marges et nous avons dégagé un reliquat d'environ 15 à 20 M€/an, qui a été affecté pour 80 % et un peu plus aux infrastructures et à travers la déspecialisation partielle, le reliquat nous a servi à financer le Comité de massif, dans la mesure où nous n'avions pas pu obtenir le financement auquel nous avons droit en matière de politique de la montagne. Ça, c'est la première mandature.

La deuxième mandature, nous reprenons la main sur l'aérien. Nous mettons en place des obligations de service public globalement améliorées, mais ce qui est essentiel, c'est que pendant cette deuxième

mandature, nous votons, et c'est Vanina BORROMEI qui, à l'époque, porte le dossier à l'exécutif. Nous faisons voter une baisse historique du tarif résident qui n'avait jamais été entreprise par personne et qui nous a permis de passer, tout le monde l'a en mémoire, à un prix qui était de 250 € à 199 € sur le Paris et de 149 € à 99 € sur le bord à bord. Prix sans équivalent nulle part, on en est d'accord.

Et comment on le finance ? Comment on la finance cette baisse ? On la finance grâce à notre gestion vertueuse. Ça, c'est le rappel historique en quelques mots.

Aujourd'hui, la situation pour nous, quelle est-elle dans l'aérien ? Et je rappelle qu'aujourd'hui nous ne votons qu'un cahier des charges. Nous, nous construisons une équation budgétaire globale, mais nous ne pouvons, et ça a été dit, mais je veux le répéter avec force, nous ne pouvons préjuger ni de l'identité des compagnies aériennes candidates, même si nous pensons bien évidemment qu'Air Corsica et Air France se porteront à nouveau candidates, mais nous ne pouvons pas préjuger de ce qu'il n'y aura que ces 2 compagnies ou même de ce qu'elles y seront. Air Corsica, c'est pratiquement acquis ; Air France, rien ne nous a été dit et rien n'a été dit publiquement. Et puis il peut y en avoir d'autres.

Nous posons une équation budgétaire dont les termes aussi nous échappent. Nous, ce que nous demandons, c'est qu'on nous fasse des offres par rapport à des besoins de services publics qui sont identifiés et que nous allons essayer de financer à travers une activité libre, d'une part, et à travers une compensation.

Aujourd'hui quelques chiffres quand même, parce qu'avant de nous projeter ailleurs, il y a les besoins immédiats : ceux des Corses, là, aujourd'hui, demain matin, la semaine prochaine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

La réalité quelle est-elle ? Et cette réalité qui nous a été rappelée, notamment dans les visites dans les territoires, à Bastia, Ajaccio, Figari pour l'extrême-sud et Santa Catalina pour la Balagne.

Aujourd'hui, quelques chiffres, pour les avoir en tête, importants.

L'aérien, c'est 4,4 millions de passagers. Notre offre, pour la période qui vient de s'écouler en termes de sièges sur les OSP, c'était. 2,7 millions. Il y a eu 2,1 millions de passagers transportés, c'est-à-dire 600 000

sièges demandés dans le cahier des charges qui ont été proposés et qui n'ont pas trouvé preneurs.

Taux de remplissage global excellent, ces 600 000 sièges qui n'ont pas trouvé preneurs sont justifiés.

Sur ces 2,1 millions de passagers transportés, il y a 700 000 résidents. Nous avons aujourd'hui 170 000 accréditations. 700 000 résidents et 1,4 millions de passagers qui sont des non-résidents et donc qui voyagent sur les lignes de service public à un tarif qui est librement fixé par les compagnies. Il faut le rappeler. Vous le savez, le bord à bord, c'est Air Corsica et le Paris, c'est un groupement entre Air Corsica et Air France.

La situation actuelle, elle est aussi celle d'une réalité sociale que je peux évoquer dans le cadre du contrat actuel, mais que je ne peux pas intégrer dans le cadre du prochain contrat, parce qu'il y a un appel à la concurrence. Mais la réalité de la situation aujourd'hui, et celle-là, nous l'avons en tête, tous et toutes, c'est que Air Corsica, ça représente, ça a été dit par Flora, 800 emplois. C'est la compagnie de la Corse et des Corses. Elle a été créée, elle était la CCM hier Paul-Félix, elle est Air Corsica aujourd'hui. 800 emplois. La compagnie de la Corse et des Corses. Et c'est un outil stratégique dans lequel la Collectivité de Corse est actionnaire principal.

Et bien évidemment, même si ce n'est pas le débat d'aujourd'hui, et même s'il y a un total cloisonnement entre notre réflexion stratégique sur le développement d'Air Corsica et les procédures d'appels d'offres que nous lançons, je ne peux que dire, y compris devant les Corses qui nous écoutent, que, bien évidemment, l'avenir d'Air Corsica est au cœur de notre réflexion d'ensemble, d'Air Corsica et de ses salariés. Mais je le déconnecte de la procédure d'appel d'offres.

Et de la même façon, Air France a été un partenaire historique de l'aérien en Corse. Air France est aujourd'hui engagée dans une restructuration dans laquelle la Corse risque de n'avoir qu'une place marginale. Et nous avons toutes et tous en tête qu'il y a, au-delà du savoir-faire d'Air France, au-delà de son rayonnement de grand groupe mondial, il y a aujourd'hui 300 salariés d'Air France en Corse et donc 300 familles dont le devenir à court, moyen et long termes nous intéresse

nécessairement. Ça, c'est la réalité de la situation aujourd'hui. Et je dis les chiffres aujourd'hui.

L'enveloppe de continuité territoriale, nous, notre calcul, parce que la vraie question budgétaire, elle est là aujourd'hui, est-ce que nous devons configurer notre cahier des charges par rapport aux besoins des Corses ? Oui, vous en êtes d'accord.

Est-ce que nous avons aujourd'hui, à travers la dotation de continuité territoriale, les moyens de financer ces besoins ? La réponse est non et nous le disons très clairement aujourd'hui. Et pour répondre à Paul-Félix, nous avons augmenté de 5 € dans le maritime, c'était dans le cahier des charges. Mais même avec ces 5 € d'augmentation, on était encore 40 % plus bas que lors de la DSP précédente. Et le tarif qui est visé aujourd'hui dans les OSP est un tarif qui nous lie et qui lie les compagnies, et il n'évoluera pas dans le cadre de la discussion.

Donc nous allons vers la discussion avec quoi ? D'abord, le besoin des Corses. La méthode : comment avons-nous défini le besoin des Corses, qui est la boussole de la définition du cahier des charges, le besoin de service public ? D'abord la méthode, ça a été dit, je tiens à saluer notre concessionnaire, la Chambre de commerce et d'industrie avec laquelle nous avons travaillé main dans la main, et pour répondre à Christelle COMBETTE, sur une analyse fine des chiffres et du réalisé. C'est-à-dire que les sièges supplémentaires que nous proposons aujourd'hui, bien évidemment que nous avons un a priori, qui est celui de la logique d'équité territorial, mais cette logique d'équité territoriale ne se cristallise en nombre de sièges qu'à partir de données scientifiques traitées, notamment au contradictoire des compagnies, par notre concessionnaire et par l'Office des transports, en fonction des taux de remplissage et en fonction des besoins, c'est-à-dire y compris de l'incapacité dans le cadre du cahier des charges actuel à répondre à des besoins qui sont identifiés.

Donc la méthode, nous avons travaillé avec la CCI, nous avons travaillé avec les élus et notamment les élus communautaires et les territoires. Oui, nous sommes allés en Balagne. Oui, nous sommes allés dans l'extrême-sud et oui, nous avons fait évoluer la position parce que, au-delà de la frilosité de la Commission européenne qui est réelle, nous avons entendu ce que disaient les uns et les autres, sur les résidents d'abord, mais également parce que le service public, c'est à titre principal le résident,

mais c'est également l'attractivité économique et touristique. Et il y avait un problème de ce côté-là et nous avons essayé d'y répondre en intégrant les demandes qui étaient portées par la CCI, par la Communauté de communes de l'extrême-sud et également par les deux communautés de Balagne.

Nous n'avons pas dit oui à tout lorsque nous discutons. Nous, on était, aujourd'hui, sur une offre globale qui est de 2,7 millions. On nous demandait 400 000 sièges en plus. Nous, nous avons dit « nous ne pouvons pas le faire, parce que la Commission européenne va nous sanctionner en considérant que ça ne correspond pas aux besoins de service public ». Par contre, nous avons objectivé ces besoins et nous avons augmenté notre offre, pas seulement par l'addition de sièges, mais également en répartissant dans le cadre de l'enveloppe globale qui était d'ores et déjà existante, et notamment en demandant aux compagnies délégataires, en tout cas celles qui se positionneront pour être délégataires, et bien de se servir des sièges qui étaient en quelque sorte en suspension et non attribués pour les redistribuer sur les périodes où un besoin était identifié.

Alors, une fois que j'ai dit ça, le service public au cœur de notre problématique, comment ? D'abord, il faut le dire avec force, en maintenant le périmètre du service public. Et Vanina, vous le savez bien. Et les élus qui sont ici le savent bien. Et Jean-Christophe ANGELINI m'avait posé la question pendant le débat sur le maritime, il m'avait dit « est-ce que oui ou non vous pouvez être certain que Orly va être conservé dans le périmètre des services publics ? », et je vous avais pas répondu et Flora non plus parce qu'on ne pouvait pas en être sûr, et vous savez pourquoi on ne pouvait pas en être sûr : parce que les lignes vers Paris ont fait l'objet d'une offensive forte, concertée depuis des mois, notamment, ça a été dit et je le redis, par le représentant de l'État dans l'île qui a pris son bâton de pèlerin et qui a fait le tour de la DGAC, de la Commission européenne, de ses interlocuteurs pour dire « écoutez, service public l'hiver, pas de problème ; par contre, le service public l'été, non ! ». « Commençons », c'était sa proposition, « par supprimer le service public l'été et commençons par le supprimer là où il y a le moins de résidents en été ». Et c'est vrai que les chiffres plaidaient contre nous, puisque si nous avons des taux de résidents, notamment l'hiver, sur les vols à Bastia, Ajaccio qui sont de 80 %, l'été, Figari, c'est 10 ou 12, et quelquefois 5 ou 7 % de résidents.

Et donc, si on s'en tient uniquement à cette approche chiffrée, le service public, on peut le supprimer. Sauf que nous, qu'est-ce que nous

avons dit ? Et c'était un argumentaire qu'on avait déjà commencé à forger et qu'on a porté, et nous l'avons porté ensemble. Nous avons dit « d'abord, même s'ils ne sont que 15 %, ils existent ces résidents-là ». La personne qui part de Figari ou de Calvi en été et qui est malade, ou qui doit partir parce qu'elle a un déplacement professionnel impératif, elle a le droit d'avoir la garantie qu'elle part, sans avoir à être tributaire de l'offre d'un low cost. Et elle a le droit de partir à un tarif qui lui est garanti parce qu'elle est résidente. Ça a été le premier argumentaire.

Et le deuxième argumentaire, il a été pointé, c'est que supprimer Figari et Calvi sur Orly, c'était le cheval de Troie pour tuer le service public aérien dans son intégralité.

Appliquons la solution aujourd'hui. Je ne parle pas de l'avenir. Appliquons-là aujourd'hui. Écoutons le préfet LELARGE. Maintenant, pour l'année 2023, on s'adosse au mécontentement qui est réel, parce que je rappelle que les OSP fermées, la conséquence, c'est qu'il y a une exclusivité. Donc une exclusivité, ça veut dire que nos titulaires actuels, le groupement Air France/Air Corsica, personne ne peut venir le concurrencer. Et le préfet LELARGE faisait également le tour des professionnels du tourisme en disant « vous voyez bien que les compagnies délégataires ne répondent pas à vos besoins. Si on ouvre le marché, il y a que 15 % de résidents, ouvrons le marché, vous allez avoir beaucoup de monde. Et puis les prix vont se corriger ». Sauf que si vous faites ça, faisons-le maintenant, premièrement, vous n'avez plus de garantie ni sur les jours, ni sur les fréquences. Deuxièmement, vous n'avez plus de garantie sur les prix, parce que les produits d'appel des low cost, c'est 1 € le voyage, 26 €, etc. Mais après, quand ils ont éliminé la concurrence et qu'ils sont 1, 2 ou 3, les tarifs, ils montent à la hausse. Ils sont à 300, ils sont à 350 €. Puis si vous avez un bagage, on vous rajoute 50 €, etc., etc.

Mais plus grave que ça, ça veut dire quoi ? Ben ça veut dire que c'est peut-être 1/3 des emplois dans la situation actuelle ou la moitié des emplois qui disparaissent pour Air Corsica. Et puis ça veut dire aussi que, aujourd'hui, si on devait supprimer ça, notre équilibre qui existe aujourd'hui, l'équilibre de notre délégation de service public, lorsque vous n'avez plus les passagers à tarif libre qui viennent pendant les périodes estivales et dont les recettes permettent d'équilibrer les comptes pendant les périodes de vaches maigres l'hiver, ça veut dire que votre service, il

explose, parce que là vous n'avez plus besoin d'une rallonge de 35 M€, il vous faut 50, 60 ou 80 M€ pour avoir un service public l'hiver.

Et donc nous, et c'est le premier acquis de ce cahier des charges, nous avons sauvé le périmètre, le service public, parce qu'il était remis en cause et aujourd'hui, la Commission européenne nous a écrit : pas de problème, vous nous avez démontré pour cette fois-ci, pour les 4 ans à venir, je ne préjuge pas de ce que ce sera après, qu'il avait un besoin de service public, y compris sur Orly.

Je voudrais dire aussi, et je m'adresse là particulièrement aux nationalistes, que dans notre vision de la Corse qui maîtrise ses transports, il y a aussi la maîtrise des infrastructures, et notamment la maîtrise des infrastructures portuaires et aéroportuaires qui sont, pour un territoire insulaire, les portes d'entrée. Vous savez, parce que nous étudions ensemble les statuts, y compris d'autonomie de certains territoires insulaires, que des îles qui sont autonomes ne sont pas propriétaires de leurs infrastructures, c'est le cas par exemple des Baléares.

Nous, aujourd'hui, nous avons la propriété, nous Collectivité de Corse et nous avons un concessionnaire et la concession va s'arrêter dans 2 ans. Si nous n'avions pas fait le choix partagé avec notre concessionnaire actuel, d'aller vers un rattachement de la CCI, cela aurait voulu dire que nous aurions dû faire un appel à la concurrence ou internaliser en régie, mais pourquoi pas, et c'était dans l'air aussi à l'époque, un appel à concurrence. Nous n'avons pas fait ce choix. Nous voulons que les infrastructures publiques restent sous la maîtrise directe du public en Corse.

Un mot, l'aéroport de Calvi, il y a un an, il était pratiquement condamné. Je me tourne vers les collègues, nous sommes les élus de la Corse, mais il y a des élus qui sont enracinés en Balagne. Il y avait le rapport de la Cour des comptes, la mission de la Cour des comptes, il y avait les analyses de la Chambre régionale des comptes. Grâce au travail que nous avons fait avec vous, avec la Chambre de commerce et d'industrie, la Cour des comptes et la Chambre régionale des comptes ont expressément validé notre système aéroportuaire et ont expressément reconnu que la Corse, île montagne, a besoin de quatre aéroports. Ça c'est important.

Le résident, je disais, parce qu'on a vu, y compris des analyses de nationalistes, des analyses que je respecte, on nous a dit, « vous continuez à augmenter, 3 %, ça veut dire que vous ouvrez les portes au tout tourisme ». Non ! Le cœur de ce cahier des charges, c'est le résident corse, à travers la possibilité de prendre l'avion tous les jours pour une des trois destinations à travers aussi un renforcement des fréquences.

Je dirai un mot sur la révolution, la révolution que représente la possibilité de faire un aller-retour dans la journée, exemple : Calvi - Nice, exemple : Figari - Paris, toute l'année. Ca n'existait pas. On nous parle de l'augmentation de 5 euros sur le bord à bord ou de 10 euros sur le Paris, mais est-ce que nous pouvons dire ensemble à tous les Corses qui nous écoutent, qu'avec ces vols-là, c'est-à-dire la garantie que demande le cahier des charges, s'il est voté, si vous le votez, que demain d'un bout à l'autre de l'année, n'importe quel résident corse pourra aller le matin dans un des quatre aéroports de Corse, prendre un avion et aller à Marseille, à Nice et à Paris et revenir dans la journée.

En termes d'économie, on me disait hier, « si on part à quatre, ça fait par exemple 40 € en plus pour Paris », mais il faut aller au bout. Si vous partez à quatre pour Paris et que vous êtes obligés de revenir le lendemain, ça fait deux nuits d'hôtel, ça fait quatre repas, ça fait quatre petits déjeuners. Donc ces économies-là, il faut les intégrer. Donc le résident, il est au cœur.

Alors on a fait 23 700 sièges supplémentaires sur Calvi, 22 700 sur Figari, parce qu'il y avait un besoin. On a fait sur Bastia, Ajaccio aussi. Exemple : ça, c'est l'analyse qu'on a fait, le week-end, les clubs sportifs, l'augmentation en semaine des passagers médicaux. Bianca Fazi disait, « mais attendez, on finance alors qu'on se bat », oui, on se bat pour pouvoir soigner les gens ici et on fait tout pour que les Corses n'aient pas à partir pour avoir les soins dans tous les domaines. Je pense et j'espère, que lorsque nous aurons développé le plus vite possible notre offre de soins, notre CHU, renforcé nos hôpitaux, je le dis aussi, le besoin de service public va diminuer. Mais aujourd'hui, dans cet équilibre-là, il faut que nous permettions à tous ceux qui sont obligés de se faire soigner sur le continent, de le faire dans les meilleures conditions possibles.

Donc ça, nous l'avons fait l'hiver.

Et puis, la hausse minimale du tarif résident, alors je n'y reviens pas, quasi maintien, hausse minimale. J'entends ce qui est dit, je sais que dans le contexte actuel, 5 € pour Marseille, c'est important et 10 € pour Paris c'est important quand les gens paient. Mais je vous demande de comparer cette hausse, Jean-Michel, vous avez dit 5 à 6 %, la hausse dans l'aérien, y compris dans les services publics aériens dans toute la France et en Europe pour les vols domestiques, c'est plus 19 % à plus 23 %.

Donc, si on prend 20 % d'augmentation, si on s'était tenu à ce qui se fait partout ailleurs, on aurait augmenté de 20 %, c'était une augmentation de 40 euros sur le Paris. Aujourd'hui, on augmente de 10 euros. Et, je vais vous le dire, je vais répondre à Vannina aussi sur le travail sur les taxes parce que je sais que vous l'aviez engagé, il faut aussi je le dis, que le prix du billet ait une réalité économique. Aujourd'hui, quand vous prenez un Bastia - Marseille ou un Figari - Marseille, vous payez 42 € hors taxes, 21 € l'aller, c'est moins cher que de prendre la voiture si vous comptez l'amortissement, etc.

Donc à un moment donné, on peut compenser, mais on ne peut pas mettre en place un tarif qui n'ait plus de sens au plan économique. Je considère vraiment que là, lorsqu'on voit les augmentations de tout ce qui se fait ailleurs, 5 €, 10 €, c'est même un signe de crédibilité de notre part, y compris dans notre négociation. Si à un moment donné, vous parliez des leviers qu'on a, si on n'active pas, ne serait-ce que modérément pour 5 ou 5,5 M€, le levier de l'augmentation très minimale du passager, on ne peut pas le faire.

Sur les taxes, parce que c'est vrai que les gens à la fin, on leur dit, « vous payez hors taxes », mais les gens, quand ils paient un billet, ils paient tout, mais sur les taxes, moi je vous dis, où sont nos marges ? Au moment où je parle, je ne sais pas. Sur un Ajaccio - Marseille, 105,23 € TTC aujourd'hui, le tarif hors taxes, je l'ai dit, 42 €. La taxe de l'aviation civile, ce n'est pas nous 9,86 €, la taxe des transports, c'est nous, 9,14 €. Je ne peux pas être d'accord avec votre amendement, vous le savez, on en parlera tout à l'heure, on ne l'a jamais augmentée. Je veux dire, on n'augmente rien dans la fiscalité, on ne peut pas diminuer une ressource qui est notre seule ressource propre. Taxe sur la sûreté : 25,5 €, c'est le prix de la sûreté aéroportuaire qui est de plus en plus important, avec des contrôles multipliés, des obligations de mise à niveau des infrastructures. La CCI,

elle réinvestit dans la sécurité des infrastructures. La redevance aéroport : 13,47 € et taxe de solidarité nationale : 5,26 €.

On va y aller à la discussion, Vannina, mais nos marges sur ces taxes-là, elles sont extrêmement réduites.

Donc moi, je le dis aux Corses qui nous écoutent, vraiment, on ne peut pas aller plus bas.

Donc, quand on augmente de 5 € ou de 10 €, là où tout augmente et où ça devrait augmenter de 40, ça veut dire que quelque part on fait un effort énorme pour ne pas répercuter sur le résident corse, l'augmentation de toutes les charges et de toutes les dépenses.

Alors, un mot encore, il y avait la marge sur le résident, j'en ai parlé. Il y a l'attractivité économique et touristique, ça existe, ça représente 2/3 aujourd'hui, puisque 700 000 résidents, 1,4 million. Que nous disaient les chambres de commerce et que nous disaient les territoires et notamment les territoires touristiques ? C'était celui-là le vrai problème pour lequel vous m'avez écrit et pour lequel aussi des communautés de communes ont pris des motions, c'est de dire : nous, aujourd'hui, quand vous allez attribuer la délégation de service public, les délégataires, ils vont avoir un droit d'exclusivité et donc le marché est captif. Or, tous les ans, on se rend compte qu'il y a des gens qui veulent prendre à partir d'Orly, qui veulent venir à Figari, qui veulent venir à Calvi ou qui veulent venir à Bastia ou qui veulent venir à Ajaccio, qui ne trouvent pas de place. Des touristes, mais pas seulement, y compris des Corses qui veulent rentrer à Pâques etc.

Donc, nous ça, on l'a entendu. Qu'est-ce qu'on a fait ? D'abord, on a augmenté l'offre, c'est vrai, mais on a augmenté l'offre, comment ? Notamment en lissant sur les périodes pour près de 30 000 sièges du 1<sup>er</sup> juillet au 15 août, on a repris cette offre-là et on l'a répartie en avant et en après saison et effectivement, on a créé des places supplémentaires, quelques dizaines de milliers de places supplémentaires, pour élargir l'offre et pour absorber ce flux de passagers qui a vocation à venir en Corse et qui ne trouve pas preneur.

La deuxième mesure que nous avons mise en place, c'est le fameux monitoring, c'est-à-dire on s'est rendu compte, année après année, qu'il y a des week-ends, des périodes avant les vacances d'été, en

septembre, en octobre ou des événements particuliers, le Festival à Calvi, où il y avait des centaines de personnes qui n'arrivaient pas à venir. Mais on n'est pas sûrs qu'elles vont venir d'une année sur l'autre, donc on a mis en place la clause de monitoring, c'est-à-dire une instance entre la CCI concessionnaire, les compagnies aériennes et la Collectivité de Corse. Si trois semaines avant on se rend compte qu'un vol est plein à 80 ou 85 %, c'est la certitude qu'il sera plein au moment de la traversée, la compagnie délégataire aura l'obligation d'affréter des places supplémentaires. Et comme ça, on pourra répondre à des besoins qui sont des besoins identifiés.

Dernier mot, la diaspora, et je prépare la fin. La diaspora, c'est quelque chose qu'on a portée ensemble. Il y a des Corses à l'extérieur de Corse qui avant bénéficiaient du tarif résident, mais par un artifice juridique, parce que le tarif résident, c'est pour les gens qui vivent en Corse. Donc ces Corses de l'extérieur, on a dit, « on va faire un tarif diaspora ». On l'a mené ensemble. La Commission européenne ne l'a toujours pas validé, elle en comprend le principe.

Je rappelle ce qu'est la situation juridique, il y avait une décision de la Sardaigne, la Sardaigne avait mis en place un tarif pour les exilés sardes, eux ils n'avaient pas appelé « tarifs diaspora », pour les émigrants sardes, et le critère du tarif, c'était qu'il suffisait d'être né en Sardaigne. La Commission européenne a annulé ce tarif en considérant que les critères étaient trop imprécis.

Nous, nous travaillons à des critères qui soient précis, mais comme le dit le CESEC dans son avis, la définition de ces critères en toile de fond, il y a le critère de qui est Corse et qui appartient à la diaspora. Et donc on est dans un vrai problème politique. Et là pour le coup, si on n'a pas d'opposition directe sur le principe d'un tarif diaspora, on a des difficultés politiques et avec la DGAC et avec la Commission européenne.

Donc le choix qu'on a fait, c'est de ne pas passer en force. Et ce d'autant mieux, c'est la question qui a été posée, on ne peut pas savoir aujourd'hui ce que peut représenter la diaspora en termes de volume et si on met en place un tarif diaspora, est-ce que par exemple le Corse de l'extérieur qui aujourd'hui paye plein tarif, il peut choisir trois fois de pas venir et à la quatrième de venir. Si demain il a un tarif préférentiel, est-ce qu'il ne va pas venir trois fois plutôt qu'une seule fois ? Donc, tout ça on ne peut pas le savoir.

Donc nous, le point d'équilibre qu'on a trouvé, c'est de dire à la Commission européenne, dans le contrat, on institue une clause qui est une clause d'offre commerciale, c'est-à-dire que les compagnies qui se positionneront, auront l'obligation de faire une offre commerciale pour ce qu'il est convenu d'appeler la diaspora ou les affinitaires, c'est-à-dire les gens qui ont un lien avec la Corse, une offre commerciale qui permettra d'avoir des prix intermédiaires entre le plein tarif et le tarif résident, et chemin faisant, on discute et la clause dans le contrat prévoit qu'à partir de 2025, dès lors que ça sera validé par la Commission européenne, on pourra aller vers le tarif diaspora.

Un dernier mot et je termine. Vous avez raison et je termine par où j'ai commencé, je ne suis pas maître du calendrier. La nouvelle DSP doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Nous, depuis un an et demi, chaque fois qu'on rencontre l'État et ses représentants, processus ou pas processus, on leur dit : regardez, on a un problème de fond, c'est le montant de la dotation de continuité territoriale. Tous les prix augmentent, ça a été dit, là j'ai la projection. Si c'était une compagnie comme Air-Corsica qui était délégataire dans la prochaine DSP, à supposer qu'elle soit adoptée, entre 2024 et 2029, la fiscalité écologique, qui n'existait pas avant : 57 M€, Flora a eu raison. On est montés avec la présidente de l'Assemblée de Corse, soutenus par Monsieur Omarjee, j'ai rencontré le Président de la commission de développement économique du Parlement européen, j'ai dit, « vous ne pouvez pas fiscaliser les transports aériens dans une île comme vous fiscalisez les transports aériens dans un territoire continental ». La personne qui vit sur le continent, elle peut prendre un train ou elle peut prendre la voiture et pas l'avion. Chez nous, quand on veut venir en Corse, il faut prendre l'avion, surtout un territoire touristique comme le nôtre.

Alors, il ne s'agit pas de faire du tout tourisme ou de la surfréquentation, mais l'attractivité touristique et économique du territoire, à un moment donné, elle passe aujourd'hui aussi par une offre de transport aérien qui permet de répondre à ce qu'est le marché, des courts séjours et on l'espère, dans des saisons qui sont de plus en plus allongées.

Donc si on continue comme ça, 57 millions sur 5 ans, le coût du carburant aujourd'hui, sur 90 millions, ça a été dit, c'est 42 M€ sur l'aérien, il a augmenté de 50 %, c'est 22 à 23 M€ en plus, et ce n'est plus couvert par les assurances. L'État ne peut pas nous demander de continuer à assurer le

même service public, qui est un droit, en ne réindexant pas l'enveloppe de continuité territoriale.

Maintenant, moi je ne suis pas marié avec l'enveloppe de continuité territoriale. Si dans le cadre des discussions, on va vers un statut d'autonomie, on réfléchit de façon globale sur le transfert de la fiscalité, ça a été dit. La TVA, si on avait indexé la dotation de continuité territoriale sur la TVA, Paul, ce n'est pas 38 millions qu'on aurait pris, c'est 50 ou 55 M€.

Donc, à un moment donné, on est ouverts à la discussion, mais ce combat-là, il faut qu'on le mène ensemble. Vous avez dit : est-ce que vous avez un plan B ? Si on n'arrive pas à gagner le combat de la fiscalité écologique, si on n'arrive pas à gagner le combat du transfert de fiscalité de la réévaluation qui est de droit, la seule chose qui nous restera à dire, c'est de dire « on réduit la voilure ». Il y aura moins de vols, il y aura moins d'emplois, il y aura moins d'aéroports ouverts, il y aura moins d'investissements. Ce n'est pas ce qu'on veut faire. Nous, on veut configurer nos moyens d'intervention par rapport aux besoins de la Corse. Et c'est bien ça, l'équation qu'il va falloir résoudre ensemble.

Donc, allons vers ce combat, unis, c'est le plus sûr moyen de le gagner. Je crois que ce cahier des charges est une avancée très significative. S'il est une avancée très significative, c'est aussi parce que, en amont de sa présentation, il a été co-construit, co-construit avec la CCI, co-construit avec les élus, notamment les élus des territoires, co-construit avec les forces vives.

Et un dernier mot, Jean-Michel, sur les pistes de recettes. Nous, on en a identifié une. On prend un exemple et c'est pour ça qu'on a mis en place le monitoring, quand on est en service public, service public, c'est un plancher. Quand vous avez une exclusivité, quand vous avez des clients qui tapent à la porte, c'est à vous, compagnie délégataire, de vous organiser de façon intelligente pour prendre ces clients, pour les faire voyager et pour les faire voyager avec une recette qui va permettre de développer des marges. Ce potentiel, il existe, il existe actuellement et si on va un peu plus loin, et réfléchissons un instant dans la configuration actuelle, on en a parlé souvent, et vous l'avez dit vous-même, l'aéroport de Nice, à 25 minutes, 30 minutes de Calvi, 45 minutes de Figari, l'aéroport de Nice, il a explosé, c'est le deuxième HUB français aujourd'hui, il y a des vols internationaux

de partout. Et nous aujourd'hui, alors qu'il y a Air-France en Corse, Air-France qui est un opérateur de taille mondiale, alors qu'on a Air-Corsica qui a 2, 3, 4, 10 vols par jour là-bas, on n'a pas augmenté notre trafic passager avec Nice à partir de gens extérieurs.

Vous pensez qu'il n'y a pas de quoi aller construire des stratégies commerciales ambitieuses ? Moi je pense qu'il y a la place.

Et pour terminer, et on vous le présentera, notre regard, il ne va pas seulement vers Nice, il va vers Pise, il va vers la Toscane, il va vers la Sardaigne, il va vers la Sicile, il va vers la Catalogne et les Baléares, et il va même vers la rive sud de la Méditerranée et notamment vers le Maroc, eu égard aux liens historiques et humains que nous avons avec ce pays. Mais c'est déjà une autre histoire.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien merci, Monsieur le Président. Nous avons donc un amendement qui va être présenté par « Un soffiu novu », c'est Madame Combette qui va le présenter. Je vous en prie.

### **Mme Christelle COMBETTE**

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Président, vous avez annoncé d'ores et déjà votre position par rapport à notre amendement, mais j'ai espoir de vous faire changer d'avis en vous démontrant son bien-fondé.

Donc, je vais vous faire grâce de la lecture de tous les considérants. Je pense que vous l'avez tous reçu sur vos ordinateurs.

Alors l'amendement que nous soumettons au vote de l'Assemblée, consiste à moduler la taxe de transport en fonction des saisons. L'idée de laisser la taxe à son taux maximal en été, IATA été bien sûr, et de l'annuler totalement l'hiver.

Cette modulation en fait, elle a deux avantages, d'une part pour les résidents justement, qui verraient l'augmentation des tarifs que vous proposez, être neutralisée par l'enlèvement de cette taxe. D'autre part, cette modulation permettrait la compétitivité face aux autres offres de destination

et favoriserait l'attractivité de notre territoire en dehors des pics de saison, ce que je pense, nous souhaitons tous, ça a été abordé par l'ensemble des intervenants.

Il s'agit pour nous, non pas de supprimer cette taxe totalement, mais de l'utiliser intelligemment.

Et puisque vous louez les compétences de mon collègue Monsieur Savelli en matière de chiffres, il a fait juste un petit calcul rapide, il y aurait sur les 35 M€ actuellement de gains de cette taxe, un manque à gagner de 9 M€. Donc, ce n'est quand même pas..., je suis d'accord, c'est important mais je pense que par rapport à l'avantage donné aux résidents et ensuite à l'attractivité qui pourrait être accordée par cette mesure, l'attractivité de notre territoire en dehors des pics de saison, je pense que ça vaut peut-être le coup.

J'espère vous avoir convaincu de notre amendement. Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, merci. Alors la règle pour les amendements, je vous demande votre attention, je sais que vous êtes là depuis un moment, mais on est dans l'examen de l'amendement et ensuite on va passer au vote.

Donc, nous allons demander son avis au Conseil exécutif, mais on peut avoir aussi un orateur par groupe, deux minutes si vous souhaitez vous exprimer sur cet amendement.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

On est à chercher entre 20 et 40 millions pour équilibrer un plan de DSP. On ne va pas commencer à faire moins 9, parce qu'après y a 18 à chercher en plus.

Je ne suis pas la logique réelle c'est vrai, c'est pour expliquer aux Corses qu'on va leur bouger le prix. Je crois que la garantie de ne pas bouger le prix, aujourd'hui il y a un indice des prix transports aériens, il a bougé de 23 % en moyenne sur les transports moyens européens. Là, l'augmentation qui est proposée, de mon point de vue, elle semble rationnelle. On ne peut pas, au vu de l'augmentation des coûts généraux, de

ce qu'on a subi dans le maritime un plus 15 % sur le fret, alors que le dossier avait été validé lui aussi par Bruxelles.

C'est pour ça que moi je demande la garantie que ça ne bouge plus et je tiens ces propos parce que vous me l'avez donnée et j'en reste là.

Donc, à partir de là, je considère qu'on ne peut pas amputer nos recettes qui sont générales, mais qui indirectement vont servir à combler l'inévitable déficit qu'il va y avoir sur la comptabilité entre ce qu'on a et ce qu'on doit donner pour avoir cette mission de service public.

Donc, je crois qu'il faut qu'on soit raisonnables.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Jean-Christophe Angelini.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Oui, très vite, Madame la Présidente. Notre groupe pense, on en a un peu discuté en aparté et tous ces derniers temps, qu'il faut qu'on réfléchisse à la composition du prix du billet avec la même méthode et le même souci de précision que lorsqu'on réfléchit au prix du litre de carburant.

Comparaison n'est pas raison, mais on sait qu'un certain nombre de paramètres entre en ligne, dirons-nous, dans la composition de ce tarif. Nous avons nous-mêmes dit à travers un certain nombre d'élus, que la construction actuelle du ticket n'était pas, dirons-nous, parfaitement cohérente de ce point de vue-là. Et la taxe effectivement, elle appelle clairement pour nous un certain nombre de réflexions. Je le dis et je le dis très tranquillement.

Pourquoi sommes-nous plus réservés même si nous ne voterons pas contre l'amendement tel que présenté en l'état ? D'une part, parce que nous sommes encore dans l'attente de cette réflexion globale. Prenons la taxe liée aux chambres. On sait tous qu'on est dans l'attente d'un certain nombre d'évolutions, qui ne sont pas sans rapport d'ailleurs avec le débat du jour. On a parlé des avions, on a parlé de la compagnie, on n'a pas parlé, mais j'entends que ce ne soit pas le sujet, des aéroports. Il y a des débats stratégiques sur le « in house », sur le renouvellement des concessions, sur

les modalités de ce renouvellement. Je pense que ce moment-là, il doit nous servir stratégiquement à éclairer l'ensemble des débats et à reprendre cette idée sur la taxe.

Donc, sur le principe de la modulation, on n'est vraiment pas opposés. En l'état, on ne va donc pas voter contre, mais on pense qu'il faut un débat beaucoup plus large sur la composition du prix du billet et qu'il faut de toute manière qu'on le relie aux autres débats en cours et notamment à ceux que j'ai évoqués.

Je ne parlerai même pas de l'argument financier qui malheureusement, dans le contexte est assez dirimant, donc donnons-nous un peu de temps. Merci.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je précise, parce que certains s'interrogent, que, conformément à l'article 62 du règlement intérieur, outre l'auteur de l'amendement et le Conseil exécutif, un orateur par groupe peut s'exprimer, deux minutes. Jean-Michel Savelli.

### **M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci, Madame la Présidente.

En fait, effectivement on converge d'une part sur notre amendement et d'autre part sur cette réflexion qu'on doit avoir sur cette taxe.

Ce qui est très gênant dans une taxe, c'est quand elle est figée, quel que soit le prix du hors taxe. Donc le poids de la taxe, là en l'occurrence quand est sur des coupons, qu'on a fait entre 40 et 50 €, c'est vrai que ce montant de taxe est un petit peu, je dirai, problématique.

L'idée ce serait peut-être, si j'ai bien compris ce que disait Jean-Christophe, c'est de dire qu'à un moment donné cette taxe-là, elle devrait être suivre un petit peu le modèle de la taxe de séjour, c'est-à-dire qu'elle soit un peu indexée sur la longueur du séjour, sur la durée de séjour, à voir si c'est techniquement possible, et surtout qu'elle prenne en compte l'impact, c'était sa vocation première, l'impact environnemental que peut aussi poser la présence des touristes l'été.

Donc, je pense qu'il faut effectivement avoir une réflexion plus globale sur cette taxe qui pourrait générer à terme beaucoup plus de revenus. Voilà, je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Jean Biancucci.

**M. Jean BIANCUCCI**

Oui, deux mots. Je crois que, ça été dit de multiples manières, la proposition qui est faite par l'exécutif est une proposition cohérente et globale. Alors on aurait pu avoir aussi d'autres amendements. On ne peut pas détricoter une proposition comme celle-ci. Je crois qu'elle se tient. Je le dis d'autant plus aussi pour l'anecdote que je suis un de ceux qui ont voté cette taxe sur les transports dont la possibilité nous avait été donnée par la loi Joxe en 91.

Donc, on est attachés à cette taxe, ceci d'autant plus, qu'on ne peut pas dans le même instant, considérer que les financements de la Collectivité doivent être affectés à la fois aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de manière encore plus ample et nous couper de certains moyens qui sont ceux de la taxe, parce que les ressources propres de la Collectivité ne sont pas extensibles, vous le savez, elles sont au contraire extrêmement limitées.

Donc je crois qu'il faut être sérieux. On ne peut pas à la fois, réguler un prix de billet de la manière dont ça été fait, faire une proposition cohérente au possible, donner en termes de moyens aux aéroports, à la fois de Calvi et de Figari, de pouvoir se développer avec un nombre de passagers supplémentaires. Nous sommes, nous, pour la cohérence de la proposition et c'est pour cela que la proposition faite par la droite, ne nous agréé pas.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je ne ferai pas de commentaires supplémentaires puisque mon groupe s'est exprimé, mais je participerai bien volontiers à une réflexion sur cette taxe qui effectivement, était une taxe environnementale à la base, depuis 1991. Donc, il faudra réfléchir effectivement de manière plus

globale, à notre fiscalité écologique qui est un autre sujet à mon sens. Président, je vous passe la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Négatif pour les raisons que j'ai exposées dans mon intervention.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Donc nous allons soumettre au vote cet amendement. Voilà, je vous demande un peu de concentration, s'il vous plaît.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**L'amendement est rejeté.**

Le rapport qui vous est proposé au vote, ne sera pas amendé.

**M. Hyacinthe VANNI**

Une petite information pour dire que Marie-Hélène Casanova-Servas n'a pas participé au débat, ne participera pas au vote, que ce soit noté au procès-verbal.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Tout à fait, ça a été noté. Merci de la précision. Jean-Martin Mondoloni, je vous en prie, bien sûr.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Une explication de vote, Mme la Présidente, très courte au terme de ce débat qui m'est apparu un peu en trompe-l'œil avec des incohérences parfois manifestes.

On s'intéresse aux résidents, mais en augmentant le nombre de sièges évidemment et à bon droit, on répond aux socio-professionnels, en trompe-l'œil aussi parce que malgré les moyens qui sont ce qu'ils sont, contraints, on continue à parler de desserte à l'international, de Hub, de métro aérien comme au bon temps ou avec exubérance, on mettait en exergue l'hyperloop. Et puis un peu en trompe-l'œil aussi, parce qu'on fait

comme si on ne connaissait pas l'issue de ce qui allait se passer à l'automne, ce n'est quand même pas Turkish Airlines, la Lufthansa ou Air-Portugal qui vont venir se positionner.

Donc, on participe tous de l'idée qu'il faut rassurer celles et ceux qui sont inquiets pour notre compagnie régionale. Ce n'est pas prendre un risque de recours que de dire qu'à terme, partenariat plus ou moins bien construit, certes, mais notre compagnie sera au rendez-vous. Ce n'est pas quand même la question du jour.

La question du jour, et je reviens à mon explication de vote qui va être un peu compliqué, et ce n'est pas le fait de Pierre Ghionga, elle tient à un regret, à deux inquiétudes et des éléments de satisfaction. Un regret, on le dit très clairement, on est très attachés, c'est la nature de l'amendement qu'on vient de déposer, nous, on est très attachés à l'idée que nous avons collectivement réussi sous l'ancienne mandature, à fixer un prix très raisonnable pour les usagers résidant en Corse et que mécaniquement, on y revient.

Alors 5 € ou 10 €, tout est discutable. Le domaine de la raison, selon où on se situe sur l'échelle sociologique, n'est pas la même, 5 ou 10 € pour des gens qui ont besoin de prendre l'avion pour des nécessités, y compris médicales, et qui ne sont pas intégralement remboursés, c'est beaucoup. Et donc on était très sensibles pour notre part. Ça c'est le regret.

Les inquiétudes, elles sont de plusieurs ordres, elles vont de ce qu'aurait avec panache et exubérance exprimé Pierre Ghionga, d'abord écologiques. Lorsqu'on augmente le nombre de passagers, 80, 90 000, on augmente le coût carbone et on ne peut pas dans l'air du temps où l'on se trouve, ne pas se poser ces questions. On est tous sensibles, les uns, les autres, à la cause écologique et on fait dans ces débats totale abstraction de cette question.

L'inquiétude dominante pour nous en responsabilité, c'est quand même, et vous avez en partie, pour le coup et pour une fois, j'allais dire, répondu à la question, Monsieur le Président, comment on fait au mois de novembre ? On parle 20, 30 40 millions manquants. Pour ceux qui nous écoutent, ce n'est pas One shot, c'est 40 millions tous les ans. A la fin de la mandature, pardon, à la fin de la délégation 2027, c'est la moitié de nos

capacités d'investissement dont on parle. Si ces 40 ou 30..., on est sur quelque chose comme 150 M€, 150 M€.

Moi ce que je vous propose, Monsieur le Président, parce que je viens d'apprendre que nous allons nous rendre place Beauvau le mardi 16 à 9 h, moi je souhaiterais, si vous en êtes d'accord, collectivement, que mettions à 9 h 05 cette question sur la table. Parce que là, on est quand même sur la base d'un modèle où à bon droit, avec une idéologie que je partage pour le coup, que nous partageons, vous vous êtes rendus sur les territoires, en sondant les besoins, et vous avez répondu aux besoins, mais sur la base de quelque chose qui est quand même pas bien calibré au niveau financier, et vous dites, et vous avez répondu, « dans ce cas, on verra la voile ».

Ça veut dire qu'on n'est quand même pas en situation de satisfaire, sinon les promesses, en tout cas, les ambitions qui ont été fixées sur les territoires et qui satisfont les territoires.

Et j'en viens pour finir aux éléments de satisfaction. Car oui, vous vous êtes rendu sur les territoires, oui, vous avez sondé les besoins, oui, vous avez donné satisfaction aux socioprofessionnels, aux populations et nous tenons à porter à votre crédit cette question. C'est la raison pour laquelle, au motif des regrets, des inquiétudes que je viens de manifester, nous, le groupe de façon générale, manifesterà une abstention de type bienveillante, mais nous avons pris l'option de ce que les élus des territoires concernés, à commencer par l'extrême sud et la Balagne, voteront pour ce dossier.

Donc, vous voyez qu'on oscille entre quelque chose de favorable et de très favorable. Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote ? Jean-Christophe Angelini et Paul-Félix Benedetti, pas de regret, j'espère, pas de regret. Donc allez-y.

### **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Très bref. Vannina a dit pour notre groupe l'essentiel. Jean-Martin vient de reprendre un élément, Paul-Fé l'a également développé,

moi je comprends que le Conseil exécutif de Corse, par la voix de son Président, fasse comme si l'appel d'offres qui résultera de ce que nous sommes en train de faire, était ouvert sur l'ensemble des opérateurs potentiels.

La vérité, je le dis du point de vue et depuis les positions qui sont les nôtres, c'est que ce n'est pas le cas.

Donc, dès lors, je ne dirai pas que ça fausse, le terme serait impropre, mais ça oriente le raisonnement parce qu'on pense à ceux qui dans nos familles, nos environnements, nos villages, nos quartiers sont liés professionnellement, amicalement, personnellement, à la grande communauté d'Air-Corsica. Donc, cette question de l'emploi, je le dis tranquillement, elle va être au cœur de notre réflexion et de notre décision du soir.

Elle ne s'exonère pas d'une réflexion sur l'emploi d'Air-France. Vous avez fait référence, Président, on sait qu'on a un gros sujet qui nous attend de ce point de vue-là et que l'on a également une inquiétude sourde concernant la pérennité d'un certain nombre de postes sur des plateformes et pour des missions qui sont essentielles à nos yeux et je le crois, aux yeux de tous. Donc cette question-là, elle est pour nous centrale.

Deuxièmement, j'y ai un peu fait référence, je le redis, on a parlé avions, compagnies, on devra bientôt parler aéroports. Et cette question-là, alors qu'il est effectivement, à un moment donné, envisagé qu'on se projette sur un métro aérien, des Hubs, une forme de continuité territoriale européenne et donc de liaisons beaucoup plus ouvertes, ça nous amène à penser au modèle, au modèle plus global.

Sur ce plan-là, au moment où l'aérien supplante le maritime, on a besoin de réfléchir en des termes plus globaux et je pense qu'on est maintenant preneur, quelques mois ou années après que les scénarii de gestion des chambres, de gestion des concessions aient été présentés à cette Assemblée, on doit maintenant, je le crois, au nom de mon groupe, s'approcher de l'heure des choix.

Mais en l'état, votre rapport et les perspectives qu'il offre n'hypothèquent pas cette réflexion, loin s'en faut. Et d'ailleurs, nous déconnectons des sujets qui, par nature et par principe, sont distincts. Mais

en même temps, nous réfléchissons à la suite des opérations et comme tout un chacun, nous essayons, un tant soit peu, de nous projeter.

Troisièmement, je note avec satisfaction et sans, dirons-nous, fausse malice, qu'on est non pas dans une évolution, Madame la Présidente et Monsieur le Président, mais dans une forme de rupture, notamment par rapport au courrier qui nous a été adressé le 28 février dernier, dont je ne reprendrai pas les termes que j'ai sous les yeux, mais qui n'est plus d'aucune actualité. Vous arguez à juste raison des contraintes pour partie libérée au regard de la commission, d'autres contraintes non verbalisées existent. Alors peut-être, ne les revendiquez-vous pas et peut-être même ne les partagez-vous pas. Mais je veux le dire tranquillement, il y a eu pendant un temps et peut-être existe-t-il encore et j'en aurais quasiment terminé, une espèce de faux procès selon lequel positionner une offre de sièges abondée par de l'argent public, pour conforter un certain modèle économique et notamment un certain modèle touristique, n'était pas idéologiquement acceptable.

On l'entend parfois sur d'autres infrastructures que les aéroports, je pense aux ports. Et je voudrais dire, bien que partageant un certain nombre de constats réservés, voire critiques, à l'endroit d'un certain nombre de tourisme ou de formes de tourisme, qu'il n'était pas pour autant acceptable qu'on condamne, et je le redis, peut-être n'était-ce pas là votre souhait, un certain nombre d'infrastructures et d'aéroports, au prétexte qu'ils s'inscrivent dans des territoires à forte attractivité touristique et qu'ils participent d'un développement, je vais dire un gros mot, d'une croissance qui bénéficie à l'ensemble de notre peuple.

Vous l'avez dit, je n'ai rien à rajouter, c'est très clair et je crois qu'à compter d'aujourd'hui, on peut ensemble dire que ce faux procès est derrière nous et qu'on embrasse ensemble, de manière plus sereine et peut-être plus constructive, la réalité économique dans sa complexité, mais également dans sa réalité.

Donc oui, en rupture avec le courrier du 28 février, une augmentation de l'offre de sièges. Je note l'attitude de nos collègues balanins, elle est en tout point comparable.

Je finis en disant donc, vous l'aurez compris, que nous allons, Madame la Présidente, sans mauvais teasing, ni roulement de tambour,

voter ce rapport, mais je le dis également, ça ne vaut pas quitus de votre politique des transports dont nous continuons de penser, dans le sillage de notre vote défavorable concernant la DSP maritime et en prévision d'autres événements, qu'elle n'est pas à ce stade adaptée aux enjeux de notre île. Mais de tout cela, je le sais, nous aurons l'occasion de reparler. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Paul-Félix Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

En aviation, le décollage est toujours plus facile que l'atterrissage, donc là vous êtes pour le moment sur un décollage. On va essayer de vous aider, mais j'ai peur d'un crash à la fin, parce que vous cherchez au moins 30 M€.

Donc aujourd'hui, la position qu'on a, elle n'est pas calée sur l'intérêt d'une corporation, elle est calée sur l'intérêt d'un pays. Et si, en notre âme et conscience, nous avons pensé que c'était un mauvais cahier des charges, une mauvaise orientation pour l'intérêt du pays et de sa corporation d'avionneur, on aurait voté contre, ça ne nous aurait pas posé de problème de comportement.

Par contre, dans ce cadre-là, je pense qu'il faut accompagner la démarche forte en pensant aussi aux 1000 salariés directs corses qui sont dans ce secteur, qui est quand même très secoué après une pandémie de deux ans, après un redéploiement mondial.

Moi, je pense qu'on doit être encore plus actif sur le décisionnel, sur la planification en amont des appels d'offres.

J'aurais aimé que dans le cahier des charges, il y ait écrit noir sur blanc que l'autorité délibérante, elle doit valider les programmes d'achat et de matériel, c'est trop important. Un avion, c'est au minimum une durée de vie de 40 000 heures. On fait un investissement sur 10 à 15 ans, en dizaines de millions d'euros. Moi, par exemple, le choix de renouveler sur des ATR 500, je ne l'aurais pas fait. J'aurais imposé peut-être des bombardiers, excusez-moi, je suis toujours sur les anciens noms, des Airbus A 200. Mais il faut qu'on en discute, c'est quelque chose de politique parce que l'offre de

sièges dans le cadre de la DSP, c'est une réalité structurelle pour discuter avec l'Europe et le reste. Mais si l'avion que l'on met pour le nombre de rotations qu'on a réussi à faire valider, au lieu de faire 70, il fait 100, mécaniquement, vous renforcez l'offre. Et ça nous permet sur une économie d'échelle qui est quand même je pense acceptable, d'essayer de garder la mainmise sur le transport aérien, public et maîtrisé. Parce que, quoi que vous m'ayez dit tout à l'heure, l'aérien a supplanté le maritime sur ces quelques dernières années et ça va continuer à être comme cela, parce que c'est la logique aujourd'hui des transports, de la rapidité, d'un monde qui bouge vite et on n'a pas envie de passer une nuit en bateau pour aller à Marseille pour après, prendre le TGV pour aller à Paris, par exemple. Et, c'est pareil partout ailleurs, c'est le même scénario sur la Sardaigne, le même sur les Baléares et je ne vous citerai pas toutes les autres îles de la Méditerranée.

Nous, par contre, on vous attend sur le résultat. Je vous souhaite une bonne négociation sur l'augmentation de l'enveloppe, sur son indexation, sur un indice à trouver, sur un juste prix, un juste coût.

Par contre sur la méthode, je continue à vous faire le reproche d'avoir tout lâché dans le maritime. Oui, vous avez tout lâché, bien plus que ce qu'il aurait fallu lâcher. Et ce qui vous rend aujourd'hui avec un exercice de négociation qui va être très difficile, s'il n'y a pas satisfaction sur une augmentation substantielle de l'enveloppe d'au moins 20 %, qui est due, je vous l'accorde, mais qui, pour le moment je n'ai pas l'impression d'avoir en face un État nourricier qui veut nous faire des cadeaux ou nous allaiter. Il cherche plutôt à nous sevrer. Donc, c'est à nous de nous détacher de lui au plus vite.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Josepha Giacometti.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci Madame la Présidente.

Je ne vais pas revenir sur le fond de mon intervention, chacun s'est exprimé. Alors sans suspense et son teasing pour ma part non plus, je vais commencer par mon vote, ce sera celui d'une abstention. Et puis derrière les abstentions, puisque maintenant on qualifie les pour, les contre

et les abstentions, il y a soit de la bienveillance, soit de la malveillance. Mais lorsque les intérêts de la Corse sont convoqués, je n'ai jamais de malveillance. Mais il y a une attente très forte qui pour moi ce soir n'est pas satisfaite, même au regard de vos réponses, puisque je reste convaincue qu'il me manque un échelon dans le système global et que je n'étais pas hors sujet pour la bonne et simple raison que cela s'inscrit dans une vision stratégique et qu'une vision stratégique, elle est faite, et vous l'avez rappelé d'ailleurs, honnêtement, à juste titre d'un ensemble global que pour l'heure, je ne vois pas encore se dessiner.

En revanche, je ne voterai pas contre parce qu'il est vrai que le cahier des charges, et je vous l'ai dit peut-être de manière plus ramassée en préambule de mon propos, il est bien bâti. Que derrière, nous voyons tous se dessiner une réalité sociale et que, même dans mon abstention, à cette réalité sociale, à cette nécessité de la préservation de cette réalité sociale, nous y sommes tous attachés. Moi, pas moins que d'autres ! Mais je continue de penser parce que, y compris pour l'ensemble de ces acteurs, y compris pour la réalité sociale qui y est attachée et dans l'intérêt de l'ensemble des Corses, je crois qu'il nous faudra nous inscrire dans un modèle vertueux beaucoup plus large, je ne dis pas que celui-ci est vicieux, sinon j'aurais voté contre, mais dans un modèle vertueux beaucoup plus large pour lequel j'attends de voir se dessiner les contours.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Jean Biancucci.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Je voudrais intervenir. Donc à ce stade, en dehors des critiques ou des propositions annexes qui ont pu être faites, et c'est normal, on est sur un dossier extrêmement important, complexe aussi, j'ai quand même noté que chacun a remarqué que le dossier qui nous était proposé était un dossier complet, certains ont dit remarquable, et bien entendu, c'est l'essentiel.

On va en venir au contenu. Je commenterai par une question : est-ce que véritablement cette proposition répond à la fois en termes de besoins, en termes d'arbitrage européen de réglementation, en termes de tarifs aussi, en termes de cohérence sans la proposition ? Et la dernière question est celle-ci : est-ce que cette proposition est conforme à la fois à la

nécessité de maintenir l'emploi dans l'île ? Est-ce que cette proposition est conforme en un mot à l'intérêt collectif corse ? C'est l'essentiel. Il y aura toujours à dire à la marge.

Pour ma part, et notre groupe y répond de manière extrêmement positive, pouvait-on faire mieux ? Difficile, très difficile. Je crois que vous avez été au bout de ce qui a été possible de proposer et ça, c'est tout en votre honneur.

En dehors de la solidarité qu'on peut avoir, notre groupe, envers l'exécutif, je crois qu'il y a cet aspect aussi qu'il faut souligner, de temps en temps il faut dire les choses aussi de cette manière. Il n'y a pas que la politique, il y a de bons dossiers et puis il peut y avoir de mauvais dossiers. Celui-ci est un très bon dossier. Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Nous allons passer aux opérations de vote. Je vais vous demander de bien lever les mains à chaque énoncé, ùn vi sbagliate micca. Il y en a qui ont des procurations parce que ce que je n'arrive pas forcément à bien distinguer, c'est les absents et les procurations, en particulier pour « Un soffiu », qu'on soit bien au clair, voilà.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et 11 « Un Soffiu Novu » ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? « Fà Populu Inseme », « Avanzemu », « Core in Fronte », plus 3 du groupe « Un soffiu novu » MM. Georges MELA, Didier BICCHIERAY, Pierre GUIDONI.

Absentes : Mmes Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Santa DUVAL et Cathy COGNETTI-TURCHINI.

Donc il y a 63 inscrits, il y a 3 absents, 13 abstentions exprimées : 47. Pour 47.

**Donc le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Monsieur le Président, je vous en prie.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

On peut faire une pause de 2 minutes, s'il vous plaît, c'est possible.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous croyez ? Très bien alors pose technique de 2 minutes et ensuite je vais être remplacée par Hyacinthe Vanni. Merci.

**La séance suspendue à 19 h 15 est reprise à 19 h 55.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. On va continuer. Tout d'abord, je vais vous soumettre la dérogation au temps de travail pour les agents du secrétariat général. Donc je la mets aux voix. Qui est pour ? Unanimité. Très bien.

Je pense que nous pouvons passer, avec l'accord du Président, sur le rapport d'information sur le maritime.

Vous avez la parole, Monsieur le Président.

\* **Puntu d'infurmazione nantu à a diligazione di sirviziù publicu marittimu/Point d'information sur la délégation de service public maritime**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Donc, le rapport d'information sur le maritime.

Vous vous rappelez, Mesdames et Messieurs les élus de l'Assemblée de Corse, que votre Assemblée a, par délibération en date du 20 décembre 2022, décidé de l'attribution des lignes de délégation de service public dans le cadre de la desserte maritime de la Corse.

Dans le cadre de cette délibération, la compagnie la Méridionale a été désignée comme délégataire du lot n° 1, Ajaccio, dans le cadre d'un groupement qu'elle avait formé avec la compagnie Corsica Linea et elle a été désignée comme délégataire dans le cadre du lot n° 4, assurant la desserte entre Portivechju et Marseille. Donc ça, c'était le 20 décembre 2022.

Par courrier daté du 8 mars 2023, la société Méridionale a fait part à la Collectivité de Corse et à l'Office des transports de la Corse du projet des groupes STEF et CMA CGM de se rapprocher en vue d'étudier ensemble la possibilité pour le groupe CMA CGM d'acquérir auprès du groupe STEF 99,14 % du capital de la société la Méridionale, ainsi que l'intégralité du capital de la société SIGMA, détenu via la société compagnie Méridionale de participation, la société SIGMA étant la structure juridique propriétaire des bateaux utilisés et affrétés par la compagnie Méridionale dans le cadre notamment de la desserte de service public.

Ça, ce sont les éléments factuels.

Quel est le cadre juridique dans lequel s'inscrit cette information ? Cette information est en fait régie par le contrat qui dispose dans son article 57, que : « si la composition de l'actionnariat du délégataire venait à être modifiée de manière majoritaire par rapport à l'actionnariat initial à la date de signature de la présente convention, il en informera le délégataire préalablement à sa mise en œuvre, l'OTC et la Collectivité de Corse, par lettre recommandée avec accusé de réception ». Donc, c'est l'obligation d'information qui pèse sur le délégataire, obligation d'information qui a été remplie à travers le courrier du 8 mars 2023 que je viens de rappeler.

Quel est l'objet de cette information ? « Le délégataire devra, dans sa lettre de notification susvisée adressée à l'OTC et à la Collectivité de Corse, justifier du maintien de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles ». Donc cette information a un objectif, permettre à l'OTC et à la Collectivité de Corse de s'assurer, à travers la notification, que la compagnie qui se propose d'acquérir une part ou la totalité de l'actionnariat du délégataire, dispose des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles lui permettant d'assurer la continuité du contrat de délégation de service public.

Une fois que la Collectivité de Corse et l'Office des transports sont saisis de cette information, quelle est leur office, quel est leur rôle ? Vérifier que le projet permet des garanties qui assurent que l'exécution du contrat sera prévue dans les termes convenus.

Il ressort des analyses juridiques que je vous communiquerai par écrit, premièrement, que cette modification de l'actionnariat du délégataire ne constitue pas, au sens tant du droit européen que du droit interne, un changement de cocontractant. Autrement dit, il n'y a pas nécessité, selon des analyses juridiques concordantes que j'ai sollicitées, d'aller vers une modification par voie d'avenant de la délégation de service public.

Deuxièmement, l'information préalable du président du Conseil exécutif et de la présidente de l'Office des transports de la Corse suffit pour considérer que les obligations du contrat pesant sur la charge du délégataire sont remplies.

Néanmoins, j'ai considéré, en accord avec la présidente de l'Office des transports de la Corse que, eu égard au caractère stratégique de la matière maritime et eu égard à l'importance de ce contrat de délégation de service public, il était nécessaire et normal que l'Assemblée de Corse fût informée de cette notification, même s'il n'y a pas d'obligation juridique à proprement parler.

Cette information se fait donc aujourd'hui par la voie orale, étant précisé que d'une part, je vais vous communiquer les éléments écrits qui m'ont été envoyés et que d'autre part, j'ai invité, aussi bien la Méridionale, délégataire actuel, que le groupe CMA CGM qui se propose de racheter les actions de la Méridionale, à rencontrer notamment les présidents de groupes de l'Assemblée de Corse, majorité et opposition, pour qu'ils puissent, comme ils l'ont fait devant moi, expliquer et développer le cas échéant les informations qu'ils ont portées à notre connaissance, conformément aux exigences du contrat.

Un dernier mot pour vous dire que nous avons, suite au premier courrier du 8 mars 2023, sollicité des informations complémentaires par courrier du 28 mars, que nous avons reçu les explications complémentaires sollicitées dans le courant du mois d'avril, et que bien évidemment, j'allais dire bien évidemment eu égard à la surface financière du groupe CMA CGM, toutes les garanties relatives à l'exécution du contrat au plan juridique, budgétaire, financier et technique nous ont été données, ont été données à l'exécutif, ont été données à l'Office des transports. Je souhaite qu'elles soient également données, pour information, à l'Assemblée de Corse car, au-delà de l'exigence du contrat, l'arrivée dans le paysage maritime Corse de cet opérateur majeur est un élément économique et

même politique d'une importance considérable. Et il me semble donc, je le répète, indispensable que l'Assemblée de Corse ait en sa possession tous les éléments qui sont ou qui ont vocation à être en possession du Conseil exécutif de Corse.

Je termine en disant, premier élément d'information, que l'ensemble des organisations syndicales représentées au sein de la compagnie Méridionale ont validé le projet de rachat. C'est un élément important.

Deuxième élément, au-delà des garanties qui m'ont été données, j'ai tenu à rencontrer les représentants du groupe CMA CGM. J'ai notamment rencontré le Président, Rodolphe Saadé, d'abord pour faire sa connaissance, bien sûr ; ensuite, pour m'entretenir avec lui. Nous avons eu un certain nombre de discussions qui découlent aussi bien de l'esprit que de la lettre du contrat.

Premièrement, concernant la flotte, mais CMA CGM aura l'occasion de vous le dire, il y a un projet de leur part de renouveler les bateaux qui sont utilisés dans le cadre de la desserte et de la délégation de service public de la Corse. Premier élément.

Deuxième élément, comme le prévoit le contrat, la Collectivité de Corse a vocation, notamment dans la perspective d'une future société d'investissement, société d'économie mixte d'investissement, à être informée des modalités techniques du choix et consultée sur les choix qui pourraient être faits en matière de renouvellement de l'outil naval.

Troisième élément, conformément à sa politique générale, ce renouvellement, s'il se fait, lorsqu'il se fera sous des délais très brefs selon les intentions annoncées par le candidat au rachat des actions et du capital, aura vocation à donner toutes les garanties en termes environnementaux, notamment en termes de pollution, notamment l'usage du GNL, possibilité pour les bateaux de s'alimenter à quai en électricité et de disposer également de batteries, notamment pour la Corse où l'alimentation à quai n'est pas encore disponible.

De la même façon, j'ai demandé les garanties qui seraient données en matière d'absence de rejets des eaux noires et des eaux usées et de gestion des déchets.

Troisième point important, la question de l'emploi qui avait été intégrée dans la convention de délégation de service public. Là aussi, aussi bien la Méridionale que la CMA CGM nous ont donné des garanties fermes en matière de maintien, voire du renforcement de l'emploi, maintien de l'emploi actuel bien sûr, notamment en Corse, dans le cadre du pavillon français de premier registre, ce qui était une des attentes inhérentes au contrat de délégation de service public.

Quatrième axe des discussions d'ores et déjà engagées dans la perspective de cette évolution du capital de la Méridionale, c'est une sollicitation pour un engagement fort de la CMA CGM, notamment dans le cadre de la politique de formation et d'éducation. On a en Corse un lycée maritime qui a déjà un partenariat fort avec Corsica Linea, lycée maritime qui a un taux d'insertion professionnelle qui est remarquable, près de 80 %. Nous avons consenti, vous le savez, des investissements importants aussi bien sur l'immobilier que sur les équipements pédagogiques, je pense notamment au dispositif pour le poste de pilotage et pour la salle des machines, le simulateur poste de pilotage et salle des machines. Donc, l'idée c'est bien sûr qu'il y ait demain un partenariat renforcé, aussi bien en termes de formation qualifiante, de diplômes que de débouchés professionnels.

Donc, ces discussions sont engagées, elles sont consignées dans un certain nombre de documents qui ont été échangés entre les représentants et conseils des différentes parties. Ils auront vocation, ces éléments, à être présentés aux présidents de groupes, si vous acceptez le principe de ces rencontres.

Dernier mot pour dire que, comme j'ai eu l'occasion de le faire avec la Méridionale et avec Corsica Linea, nos actuels délégataires, j'ai bien sûr insisté sur la perspective politique générale qui est la nôtre en matière d'organisation de notre système de desserte maritime. Ça nous renvoie au débat que nous avons eu tout à l'heure sur notre vision globale du maritime et de l'aérien et notre volonté de faire que les choix essentiels de la Corse, dans le domaine des transports extérieurs, reste sous le contrôle de la puissance publique corse.

Voilà ce que je voulais vous dire à titre d'information aujourd'hui, et si vous m'y autorisez, je communiquerai les coordonnées des différents présidents de groupes, majorité comme opposition, pour que ce

que je viens de vous dire puisse vous être exposé directement par notre délégataire actuel et par la société CMA CGM qui s'apprête à racheter le capital de celle-ci et donc, à devenir notre cocontractant.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci Monsieur le Président.

C'est un rapport d'information. S'il y a des réactions, une prise de parole par groupe, je peux donner la parole 5 minutes par groupe. Oui, Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

C'était annoncé par les milieux maritimes depuis le mois de janvier, donc juste quelques jours après l'attribution du contrat à la CMN. Est-ce qu'il aurait racheté la CMN s'il n'y avait pas eu un contrat aussi favorable, aussi économiquement stabilisé ? Je pense qu'il ne l'aurait pas fait ou alors à un prix dérisoire et dans ce cadre-là, on aurait pu comprendre que c'était dans l'intérêt du maintien de l'emploi dans le bassin marseillais, probablement pas pour la Corse.

On se retrouve donc aujourd'hui avec une opération commerciale qui pour moi est déloyale dans l'esprit. Sur la forme, elle est probablement légale ; dans l'esprit, elle ne correspond pas au schéma qu'on voulait.

Moi, je suis un peu plus libre que vous, Président, puisqu'en plus je n'ai même pas voté la DSP, j'ai même voté contre. Donc, intrinsèquement, je ne suis pas lié. Mais moralement, politiquement, on y est lié. On a quand même avec la CMN un partenariat de plusieurs dizaines d'années, de très nombreux salariés marins qui résident en Corse et d'autres marins qui résident à Marseille essentiellement ou autour.

Aujourd'hui, il y a cette offre de rachat, ce nouveau partenaire qui devient co-délégataire avec Corsica Linea de la ligne d'Ajaccio où, là aussi, c'est une autre logique.

Moi, je comprends que le groupe CMN qui a eu trois années de déboires, de pertes financières, qui l'ont amenées à consommer ses actifs, c'est-à-dire que la société n'était absolument pas en faillite, elle était simplement décapitalisée, avec des pertes annuelles qui oscillaient entre 10

et 20 millions d'euros, les années où elles n'ont pas eu les continuités de contrat.

La décence aurait été de proposer à l'opérateur naturel qu'est la Collectivité de Corse une proposition éventuelle pour intéresser par le rachat, puisque on veut se désengager. Ils n'ont rien fait. Ou alors en règle commerciale, c'est de proposer par exemple, de laisser la ligne d'Ajaccio où ils ne sont jamais que co attributaires à l'autre délégataire qui, qu'on le veuille ou non, est à actionnariat corse majoritaire, même si je les critique souvent, je leur trouve au moins cette qualité.

Donc, on est quand même dans un mécanisme économique qui peut nous dépasser dans les années à venir car la surface financière du groupe Saadé qui a engrangé en deux années seulement, plus de 30 milliards d'euros de profits, peut laisser perplexe un élu insulaire comme un président de l'exécutif qui gère un budget de quelques centaines de millions d'euros, et même un président de République comme la France.

Il agit sûrement sur ordre, sur proposition étatique. Pourquoi s'occuper aujourd'hui de la navigation en Corse ? Il faut qu'on ait des éclaircissements. Il possède 500 navires. Ce n'est pas les quatre de plus qui vont lui amener quelque chose en plus. C'est quoi l'objectif ? C'est quoi la garantie ? Est-ce que ces attaches familiales à la Corse font qu'il y trouve un intérêt ? Je l'espère, ça serait une petite raison valable, mais la seule.

Aujourd'hui, ça pèse lourd un tel partenaire. Il peut anéantir la concurrence, le coup d'après. Il peut rentrer là, avec la méthode du cheval de Troie et ensuite déstabiliser complètement.

Des garanties, comme tout bon commerçant, il va nous en donner. C'est un super vendeur, c'est un vrai phénicien, pas comme nous. Président, oui, nous, « Core in fronte », on ira le voir parce qu'on ne peut pas passer à côté d'un niveau d'explication politique. On ne peut pas avoir des déconvenues, mais, je reste persuadé qu'on doit peser, qu'on doit demander des garanties symboliquement, sur l'aide à la constitution d'un capital corse navigant, au travers d'une société dont la forme juridique est à définir, qui peut être une société anonyme, qui peut être une société d'économie mixte, qui peut être un groupement, mais on doit y être. C'est sûr qu'il n'a pas besoin de nous, il pourrait mettre sur la table 200, 300, 400, 500 millions. Ce n'est rien. Il a racheté, on parlait d'aérien là, pour

faire plaisir à l'État français, 12 % du capital d'Air France pour les recapitaliser, pour leur donner un peu de trésorerie et de capacité. Mais demain, il peut racheter la CCM, il peut racheter n'importe quoi. Donc on a besoin aujourd'hui d'y voir clair.

Je comprends que les marins soient favorables à ce rachat. Ils y voient de la sécurité d'emploi, ils voient une grosse ossature, un vrai patron marin alors que jusqu'à présent ils avaient un patron transporteur de marchandises routières par le froid. Mais je crois quand même que c'est une DSP qui est mal engagée sur l'esprit, c'est une déconvenue de voir quand même ce nouvel arrivant qui aurait pu avoir même logiquement la politesse de faire une proposition de rachat avant et de répondre à l'appel d'offres une fois qu'il avait fait la proposition. Ça aurait été la règle commerciale et la règle de la morale.

Et aujourd'hui, moi je vais aller le voir, mais en ayant un a priori qui est quand même fortement dégradé et négatif parce que je n'arrive pas à comprendre la motivation réelle. Elle n'est pas économique. Alors si elle n'est pas économique, c'est pour rendre service à qui qu'il vient là ? Dans quelle autre logique ?

Je vous l'ai dit, j'espère être convaincu que c'est ma première version et que c'est le côté affectif qui le pousse vers nous comme ça l'a poussé une première fois.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci.

M. Savelli a la parole.

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, je rejoins un petit peu Paul-Félix sur les motivations, on peut se poser des questions sur les motivations. Je ne pense pas qu'il y ait d'hostilité dans ce rachat, d'autant plus qu'effectivement, M. Saadé a des liens familiaux importants avec la Corse.

Je suis un peu sceptique sur son approche économique du sujet, c'est-à-dire que c'est un transporteur de fret, de porte-containers, de fret en général. Son métier, ce n'est pas le passager et la question qu'on peut se poser, c'est : si à l'occasion de ce renouvellement de flottes, il ne va pas se limiter, s'il veut être vraiment dans l'optimisation économique, s'il ne va pas se limiter à ce que le cahier des charges demande effectivement, alors il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, on a des cargos mixtes, parce que c'est un type de navires qui existent, qui sont assez rares, je dirais que c'est plus des navires de transition, qui ont permis de faire la transition entre les paquebots et des cargos. Mais à partir du moment où aujourd'hui, dans le cahier des charges, on ne transporte plus que du fret, en tout cas, on ne finance plus que du fret, il n'est pas impossible que ce Monsieur décide de dire « eh bien, finalement moi je fais le plus beau cargo du monde, mais je le limite en terme de passagers au strict minimum de ce qui est demandé dans le cahier des charges », c'est-à-dire que ça risque d'être un élément qui déstabilise effectivement le marché. Ça peut être aussi une opportunité, c'est l'opportunité de faire cette transition vers une flotte qui est totalement adaptée aux besoins et qui peut générer aussi à la fin une économie pour notre Collectivité.

Donc, il ne faut pas le voir pas forcément, comme quelque chose d'hostile, mais une opportunité en même temps et quand même à surveiller vraiment ses intentions. Je dirais être assez vigilant.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. D'autres interventions ? Monsieur Biancucci.

**M. Jean BIANCUCCI**

Quelques mots.

D'abord, Monsieur le Président, on vous remercie de nous informer de cette situation, ceci d'autant plus que, comme l'a dit notre ami Paul-Félix, on a été informés par les médias de ce rachat.

Alors, à ce stade, comment peut-on intervenir ? Quelles questions, parce qu'il y en a quand même, on ne peut que s'interroger à la fois sur la méthode, sur le phasage, ça nous interpelle. Mais pour autant, il

y a quand même une situation qu'on doit prendre en compte puisqu'il s'agit d'emplois et que les relations qu'on on a pu avoir avec la CMN, je ne parle pas en termes vraiment de transport, se sont quand même dégradées, comme s'est dégradé aussi la situation financière. Mais on pourrait y revenir à l'occasion effectivement d'une rencontre que l'on devra préparer, parce qu'il y a beaucoup de questions qu'on sera amenés à poser.

Il nous faut, Président, un certain nombre de garanties. C'est une opération très lourde, aussi lourde qu'est lourd celui qui mène cette OPA.

Donc, je pense qu'à la fois, on peut considérer au niveau des informations que l'on a, que ça peut être un élément positif qui peut rentrer dans le dispositif avec des inquiétudes, des questions, un certain nombre d'interrogations. Je ne pense pas que, à ce stade ce soir, on puisse aller plus loin.

Nous souhaitons bien entendu rencontrer ce groupe. Comme on le sait, l'épouse de ce Monsieur est Corse, mais est-ce que ça suffit pour que les choses puissent être considérées comme positives ? C'est une condition que l'on prend en compte qui, effectivement, peut être un élément intéressant, mais est-ce qu'elle est suffisante ? Je ne pense pas.

Donc, on attend de le rencontrer et puis ensuite, on sera amenés à poser publiquement et à expliquer publiquement notre position. A ce stade, Président, je préfère en rester là. Donc, prudence.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci.

Jean Christophe.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Président.

Je vais être très bref. On sait l'essentiel et en même temps on ne sait rien. On sait que la Méridionale a changé de propriétaire. On ne sait pas quand les choses ont débuté. Moi, ce qui m'a un peu gêné au début des affaires, c'est qu'on pouvait tous penser ou qu'on pourrait tous penser que les choses, en termes de négociations, avaient débuté avant que notre

Assemblée ne vote la DSP. Personne ne peut croire que ça s'est joué en quelques semaines à peine. C'est un groupe et une entreprise qui ont une force de frappe quasi illimitée, mais qui en même temps ne peuvent pas conclure des deals de cette importance en quelques jours ou en quelques semaines. Donc, je pense qu'au moment où nous, nous votons, les choses avaient déjà débuté.

Après, ce n'est pas parce qu'elles avaient commencé avant qu'on en parle que ça pose en soi un problème rédhibitoire. Donc, il y a ce petit arrière-plan qu'il faut intégrer et dont on aura l'occasion de reparler.

Deuxièmement, politiquement, on ne va pas faire de procès d'intention, pas plus qu'on ne va préjuger au regard de ses connexions, je parle de Monsieur Saadé, de la qualité, au-delà de la mauvaise qualité de ce qui sera entrepris. Mais on troque un actionnaire privé contre un autre actionnaire privé. Moi je vous rends attentif au fait que ça n'est pas n'importe lequel. Paul-Félix et d'autres, Jean-Michel, l'ont un peu dit.

Aujourd'hui, la question est simple pour notre Assemblée à ce stade, est-ce qu'en l'état du droit, et notamment depuis le vote de la DSP, et dirons-nous, des moyens dont on dispose, juridiques, politiques et autres, il faut envisager une reconfiguration d'une partie de l'outil naval, ou bien est-ce qu'il faut accepter le changement de propriétaire comme un principe simple de réalité dont on va essayer à court ou à moyen terme, de faire bénéficier la desserte ? La question pour nous, elle est là.

J'entendais parler de SEMOP, de SPL, on peut adhérer intellectuellement à l'idée. Je ne suis pas certain que quelques mois à peine après que la Collectivité se soit prononcée, on ait juridiquement les moyens de le faire et que le simple changement de propriétaire d'une des parties à la DSP puisse ouvrir cette brèche-là. Et il faudrait encore que tout le monde soit d'accord, à commencer par lui.

Mais il y a une configuration nouvelle, on en prend acte sereinement. Pas de préjugés, pour notre part, pas de procès d'intention, mais l'idée assez claire et je parle, y compris depuis une ville qui va être dirons-nous « desservie » par cette compagnie. On regarde donc ça avec d'autant plus d'intérêt. On va voir, mais je pense que le débat politique pour notre Assemblée est là.

Est-ce ce qu'on en profite pour ouvrir la discussion entre nous et proposer un deal à l'actuel propriétaire, ou bien est-ce qu'on considère qu'on a troqué un privé, pour un privé, contre un privé et qu'il n'y a pas lieu de s'en émouvoir plus que cela, en attendant ce que nous n'acceptons pas bien, mais le débat démocratique a eu lieu et il a été tranché, la fin de la DSP.

Donc voilà, à ce stade, une position réservée mais néanmoins ouverte, en attendant que le débat ait lieu non pas entre l'exécutif et l'opposition, Monsieur Saadé etc., mais d'abord entre nous pour voir ce qu'il y a lieu de faire ou pas concernant cette information nouvelle. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. D'autres interventions. Non. Monsieur le Président, si vous voulez ajouter quelque chose ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

J'ai bien pris note des différentes interventions.

Simplement dire, pour être très clair, CMA CGM nous a dit officiellement que son projet de rachat était postérieur à l'attribution de la délégation de service public et il nous le dira dans des formes juridiques précises.

Vous dire aussi très clairement, je sais que vous le savez, qu'en ce qui me concerne, en ce qui concerne le Conseil exécutif, bien évidemment, nous n'avons aucune espèce d'information en amont de l'attribution de la délégation de service public sur un éventuel changement de l'actionnariat de tel ou tel des candidats. Je le dis, comme ça c'est très clair.

Pour le reste, j'ai bien pris note de ce qui a été dit, j'inviterai la compagnie CMA CGM à rencontrer chacun des groupes et chacune des sensibilités représentées dans l'hémicycle, dans les plus brefs délais. Je proposerai ensuite à la Présidente de l'Assemblée de Corse et aux présidents que nous nous revoyons rapidement, sous le format qui apparaîtra le plus adapté pour que nous puissions échanger sur nos impressions et analyses respectives.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi.

C'est un rapport d'information.

A la demande de la conseillère exécutive, Antonia Luciani, nous pouvons présenter le rapport n° 81. Vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA /  
ENSEIGNEMENT -FORMATION – RECHERCHE**

\* **Raportu n° 081** : Regulamentu di l'aiuti relativu à i sughjorni sculari è classe di scuperte in u primu gradu

**Rapport n° 081** : Règlement des aides au titre des séjours scolaires et classes de découverte dans le premier degré

**Mme Antonia LUCIANI**

À ringrazià vi.

Cari cullegghi, comme vous le savez, la Collectivité de Corse en matière d'éducation œuvre pour que chaque jeune puisse construire sa place dans la société et développer les conditions de son propre épanouissement. Nous en parlons déjà ce matin lors des questions orales.

Nous souhaitons déployer une véritable offre de services éducatifs en partenariat avec l'ensemble des opérateurs territoriaux en

faveur des élèves inscrits dans les établissements insulaires, depuis l'école primaire jusqu'à l'université.

Toujours en cohérence avec les actions identifiées dans le cadre du Pattu per a ghjuventù porté par ma collègue Lauda Guidicelli qui vise une meilleure adaptation de l'action publique aux besoins des jeunes, notamment parmi les objectifs principaux, celui de construire un système éducatif performant et innovant reposant sur l'égalité des chances.

Dans ce sens, la Collectivité de Corse participe chaque année au financement de voyages et de séjours scolaires organisés dans le premier degré et dans le second degré. Mais aujourd'hui, on parlera essentiellement du premier degré puisqu'il s'agit de la mise en place d'un nouveau règlement d'aides.

En effet, ces voyages et ces séjours scolaires ont des bénéfices, nous le savons, l'acquisition d'expériences très enrichissantes qui permettent aux enfants de développer leur autonomie et d'apprendre notamment les règles élémentaires de vie en collectivité.

Depuis 2018 et donc la mise en place de la Collectivité de Corse, 37 voyages et séjours éducatifs ont été organisés dans les écoles situées aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines et donc, soutenus financièrement, ce qui a permis à plus de 700 élèves d'écoles primaires de partir, sachant qu'au milieu, il y a eu les années COVID et que donc, il y a eu quand même un impact. Ça aurait pu être nettement supérieur et aujourd'hui, on a de nouveau des voyages qui se font à-peu-près normalement.

Ces séjours ont permis à ces enfants de découvrir d'autres activités, sports nautiques et divers, de visiter des sites culturels ou naturels présents à l'intérieur de l'île ou bien à l'extérieur.

Voilà les raisons pour lesquelles il convient de consolider la dynamique qui est enclenchée et de poursuivre notre effort financier afin de soutenir les différents projets proposés par les écoles et autres coopérations scolaires, notamment dans ce cadre d'un nouveau règlement d'aides spécifique qui s'appliquera, si vous en êtes d'accord, dès la rentrée scolaire 2023.

Ce règlement a pour objectif, bien entendu, d'accorder une aide équitable aux écoles de l'ensemble du territoire. Il est important de rappeler que de manière générale, toutes les sorties scolaires régulières doivent être gratuites pour les familles. Une contribution financière peut être éventuellement demandée aux familles, mais en aucun cas, un élève ne peut être écarté pour des raisons financières. En tout cas, c'est dans cette volonté-là que nous inscrivons notre action.

C'est pour cela également que des modes de financement auprès des collectivités territoriales et d'autres partenaires, dans le respect du principe de neutralité de l'école publique, sont recherchés. Les conseils départementaux et généralement les mairies abondaient financièrement à ces projets de séjours scolaires courts et autres classes de découverte. Mais comme je vous le disais, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les conseils départementaux et la Collectivité territoriale de Corse ayant fusionné pour donner naissance à la Collectivité de Corse, cette dernière a largement contribué à soutenir les différents projets proposés par les deux inspections académiques.

En effet, les projets de voyage du premier degré étaient centralisés par les deux inspections académiques et le service des actions éducatives était invité par les différentes inspections à donner un avis d'opportunité sur la base de l'avis des inspecteurs pédagogiques, et ce, uniquement sur un aspect financier.

Afin d'harmoniser les modalités d'instruction des projets transmis par les enseignants et de réduire les inégalités, du Cismonte au Pumonte, la direction de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche de la Collectivité de Corse a organisé dès janvier 2022, une première commission territoriale des voyages scolaires dans le premier degré.

Cette instance regroupe les deux directions des services départementaux de l'éducation nationale et les principaux financeurs, comme les différentes communes de Corse et principalement celles d'Ajaccio et de Bastia, qui est chargée d'examiner à la fois les aspects pédagogiques et financiers permettant une sélection des projets présentés par les écoles insulaires

Cette commission territoriale qui se réunit une fois par an, a d'ores et déjà permis d'homogénéité les pratiques et de favoriser une

dynamique équitable sur tout le territoire, mais surtout d'avoir une meilleure visibilité territoriale et pas uniquement départementale comme c'était le cas auparavant, et également d'avoir une visibilité aussi sur l'aspect pédagogique et pas uniquement financier.

Aujourd'hui, il convient par souci de lisibilité et de bonne gestion, de définir une procédure d'obtention des aides accordées par la Collectivité de Corse au bénéfice des établissements scolaires désireux de mettre en place ces séjours scolaires.

Il permet également de mettre en place une meilleure information.

Cette aide s'élèvera forfaitairement entre 50 et 300 € par élève, permettant donc de financer au maximum 80 % de la totalité du séjour.

La Collectivité de Corse procédera donc à une information générale tous les ans par circulaire, afin d'informer les établissements des différentes modalités de dépôt de dossiers d'instruction.

Il est important de noter que les voyages scolaires éducatifs et les classes de découverte sont l'occasion pour les élèves de travailler autrement, de raviver leur curiosité et leur goût pour l'apprentissage. Ils offrent l'opportunité également de découvrir un patrimoine naturel, culturel, linguistique et de s'approprier un héritage historique. Ils permettent également d'apprendre l'autonomie, comme je vous le disais précédemment.

De plus, ces voyages scolaires donnent la possibilité aux enfants de sortir du cadre familial et de construire des expériences mémorables en tout cas, nous l'espérons.

C'est pourquoi nous avons souhaité affirmer notre volonté politique à travers ces aides financières qui permettront de diminuer la part financière pouvant être demandée aux familles, mais aussi qui permettront à tous les élèves de découvrir d'autres activités, sites culturels et naturels présents en Corse ou à l'extérieur de notre pays.

À ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi.

C'hè u raportu di a cummissione suciale.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Monsieur le Président.

Ce rapport a été présenté par Madame Christelle Stra, cheffe de service des actions éducatives.

Madame Murielle Fagni a demandé si la Collectivité de Corse serait partie prenante des commissions qui allaient être mises en place. Madame Stra a précisé qu'il n'existait auparavant qu'une commission organisée par l'inspection académique avec les départements de Corse-du-Sud, l'inspection académique de Haute-Corse n'ayant pas du tout la même procédure d'instruction, les écoles sollicitant directement le département. La Collectivité était à l'origine de la création de cette nouvelle commission territoriale des voyages scolaires.

Concernant la liste des écoles mentionnées en annexe, Madame Branca s'est interrogée sur la possibilité d'allouer une subvention à chacune d'entre elles. Madame Stra a souligné que le présent rapport concernait avant tout le règlement des aides qui n'existait pas auparavant, ce qui favorisait des demandes très disparates.

Madame Branca s'est questionnée sur la communication de l'information. Madame Stra a mentionné que tous les établissements scolaires seront informés par circulaire et le règlement sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Madame Le Bomin a remarqué que de 2019 à 2022, seules des écoles de Corse-du-Sud avaient bénéficié du financement et s'est interrogée sur les cinq ans nécessaires au changement de la procédure. Elle s'est également questionnée sur les nouveaux critères du règlement et la sélection des projets. Enfin, elle a regretté que la langue Corse ne figure pas dans le règlement.

Madame Stra a précisé que l'harmonisation entre la Haute-Corse et la Corse-du-Sud avait pris du temps, notamment entre les deux

inspections académiques et que d'autre part, les voyages scolaires n'avaient pas eu lieu pendant la période COVID.

Concernant les critères, elle a spécifié que les établissements remplissaient une fiche projet sur la base de laquelle se prononcera la Commission territoriale. Enfin, elle a estimé qu'effectivement, il serait opportun qu'une partie langue Corse puisse figurer sur la fiche projet.

La Commission a émis un avis favorable avec l'absence du groupe « Un soffiu novu ».

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi.

C'hè un avisu di a cummissione di e finanze.

**M. Joseph SAVELLI**

Alors favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » ; absence du groupe « Core in fronte ».

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla nant'à ssu cartulare ? Mme Campana.

**Mme Françoise CAMPANA**

À ringrazià vi.

Madame la Conseillère, merci pour ce rapport.

Évidemment, le règlement des aides au titre des séjours et des classes découvertes va apporter enfin de la visibilité dans le financement des projets aux écoles.

En tant qu'enseignante et directrice d'école, je connais l'importance des voyages scolaires pour les élèves. Les sortir du cadre classique leur permet de s'exposer à de nouvelles situations, stimulant leur curiosité, leur capacité à se sociabiliser, à s'adapter et à vivre en société.

Dans l'école que je dirige, nous essayons chaque année d'organiser des voyages scolaires et pour les financer, nous avons besoin de l'appui des collectivités pour réduire au maximum l'effort financier des parents, car plus on aide la coopérative scolaire et moins les familles ont une participation financière, même si en dernière instance, nous parvenons toujours à ce qu'aucun élève ne soit écarté pour des raisons financières. Cela permet à tous les élèves de participer à des séjours, notamment les élèves excentrés ou des écoles de REP plus.

Ces moments sont fondamentaux dans la vie des enfants, non seulement d'un point de vue pédagogique, mais aussi d'un point de vue personnel. Ils se font énormément de souvenirs, jamais ils n'oublieront ces moments forts en rupture avec leur quotidien. C'est tout ce que nous voulons pour notre jeunesse, avoir une politique ambitieuse qui rende les jeunes capables de répondre aux défis de demain.

La Collectivité a donc mis en place une commission territoriale du voyage scolaire. Cela permet d'avoir une vision globale des projets présentés dans les écoles du Cismonte et du Pumonte et l'établissement du règlement des aides offre maintenant une aide équitable.

En pratique, il faudra s'assurer qu'une même circulaire soit distribuée à toutes les écoles, qu'elles soient informées, car l'avis de la Commission est primordiale.

Dans le règlement des aides, il y a une fiche projets, c'est à partir de cette fiche que les enseignants et que la commission définit si elle aide l'école.

Votre démarche est cohérente. Le règlement s'inscrit dans une politique globale de la jeunesse. Cela reflète votre engagement, Madame la Conseillère, et votre motivation à faire de ces jeunes un moteur de développement pour l'avenir de la Corse.

À ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole intervene ? Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

C'est bien, là il y a 50 000 € bien utiles, pas comme les 50 000 € du salon multimédias qui auraient pu être payés par les opérateurs du numérique qui sò techji ! Ce qu'on a voté dans la même séance, on l'a voté hier, parce que vous n'avez pas voulu les mettre en même temps, mais j'aurais quand même fait la remarque, donc j'ai l'obligeance de vous la faire ou la désobligeance ! Oui, c'était 48 000 € TTC.

Par contre sur ce type d'aide, moi je pense qu'on doit donner une flexibilité sur le côté social. Il y a beaucoup d'enfants qui ne partent pas sur ces séjours parce que les parents ne peuvent pas mettre leur quote-part. Il faut qu'il y ait une possibilité discrétionnaire par le directeur de l'école, par une assistante sociale dédiée à ça et autre, d'avoir quand même une modulation, parce que mettre la même somme sur chaque enfant, c'est l'égalité, mais chacun ne vit pas dans le même foyer. Chacun n'a pas les mêmes capacités. Moi, je connais des gens qui ont besoin d'une aide à 100 €, pour que le gosse, non pas il parte en voyage, mais pour qu'il puisse co-payer le ticket de cantine. On en est là. C'est pour ça que je pense que vous devez l'intégrer.

Est-ce que vous pouvez admettre, sans l'écrire, mais que sur un projet, il y ait la notion d'équivalent enfant, c'est-à-dire que les 100 € que vous mettez par exemple pour un voyage en Corse, par enfant, il y ait la possibilité, sur justificatif de personnes qui ont l'autorité morale pour le dire, sous le sceau de la confidentialité, de pouvoir rendre cette justice et cette égalité face aux ressources et face à la précarité. Si vous le demandez, vous verrez combien il y en a qui ne peuvent pas faire de stage de voile, et ce n'est pas parce qu'ils n'aiment pas la mer, combien il y en a qui ne vont pas au ski, ce n'est pas parce qu'ils n'aiment pas la neige, c'est parce qu'il y a d'autres problèmes.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Françoise Campana hà da pricizià duie o trè affare.

**Mme Françoise CAMPANA**

Oui, cher Conseiller, en fait, dans les écoles, on ne laisse jamais un enfant sur le carreau, ce n'est pas possible. Je veux dire que chaque directrice, chaque enseignant sait comment sont les enfants. Donc, il n'y a aucun souci pour ça, ça se fait naturellement. En fait, le règlement arrive sur la coopérative scolaire et après, la directrice et les enseignants dispatchent comme ils l'entendent sur le règlement.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, je ne voulais pas parler mais, je suis membre du conseil d'administration du collège de Corte et j'ai eu à connaître que des enfants ne sont pas partis en voyage scolaire parce que les parents n'avaient pas les moyens. On ne peut pas dire que tout le monde part. Au collège, j'ai connu des gosses...

Donc, la proposition de Paul Félix me paraît être de toute évidence normale, il faut adapter notre aide aux revenus des parents. On ne peut pas aider tout le monde. Je prends mon exemple, mes gosses, je n'avais pas besoin d'une aide pour partir. Je me mets devant, je préfère qu'on aide quelqu'un qui en a besoin. Donc, il faut insister sur ce critère social.

Deuxième point, notre politique aussi, c'est favoriser la langue corse. Là aussi, il faudrait peut-être avoir une prime supplémentaire, si dans le cas de ces voyages, on favorise la pratique de la langue corse.

Dernier point, je suis étonné par l'aide de 300 € pour l'étranger, 200 € pour le continent. A mon avis, aller à Florence, c'est moins cher que d'aller visiter la cité de la science à Paris.

**M. Saveriu LUCIANI**

C'est l'étranger !

**M. Pierre GHIONGA**

Ah oui, sauf si on inverse les critères comme le fait Paul-Félix.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Saveriu.

**M. Saveriu LUCIANI**

L'étranger, c'est après la mer ! Là, je pense que Paul-Félix a raison. D'ailleurs, les Corses ne disaient pas « u cuntinente » quandu si parlava di l'Italia, dicianu « in terra ferma ». L'Italia, ùn isistia micca, l'Italia esiste dipoi 1860. Ghjera a terra ferma pè i Corsi è u portu di i Corsi era Lionu, ùn era micca Marseglia, ùn era micca Nizza.

Peu importe, par rapport aux séjours, moi je crois que c'est intéressant de poser le problème. C'est évident que déjà les primaires, si je me rappelle bien, pour avoir été directeur d'école moi aussi avant Jésus Christ ! On avait des sorties très difficiles à organiser. Pourquoi ? Parce que le premier problème qui se pose, et je m'adresse à la conseillère exécutive, parce que c'est quelque chose qui revient souvent, c'est le fait qu'on a un problème déjà de transport, déjà en interne : le car, l'autobus, on l'appelle comme on veut, coûte extrêmement cher, y compris sur une sortie en Corse. Une sortie en Corse, a minima, je prends à témoin mes collègues enseignants, c'est minimum, quand on part de Ghisonaccia pour aller ailleurs, c'est 500 €. Allez, i lampu cusì, 500 €. C'est le premier prix. Donc déjà, ça pose problème.

Est-ce que ces sorties, c'est une question, est-ce que ces sorties vont financer les sorties d'un jour sans nuitée ? Beaucoup de communes, notamment les petites communes, n'ont pas forcément les RPI notamment, n'ont pas forcément les capacités d'organiser systématiquement des déplacements comme ça. Ça, c'est important de le dire. Donc, il y a une discussion à avoir aussi avec les intercos qui souvent gèrent des RPI qui ont besoin aussi, peut-être d'un effort financier qui n'est pas sur l'élève, qui est sur la classe. Là, je rejoins ma collègue Campana, on dit par élève, mais la somme va à la classe. Ça, c'est le premier point.

Deuxièmement, sur la question du primaire aussi, il y a des séjours financés totalement, notamment les séjours en immersion à Bastelica, par exemple. Donc, il y a déjà des prises en compte.

Mais je rejoins ce que disait ma collègue Vanina Le Bomin et ce que disait Pierre Ghionga, sur le fait qu'il me semble indispensable de par le discours que nous avons, de par le fait qu'à un moment donné, on va monter même à Beauvau leur dire que dans ce règlement, il y ait la case « langue Corse ». Pour moi, c'est imparable. Pédagogiquement, on ne peut pas considérer un dépassement sans qu'il y ait dans le projet pédagogique cet aspect-là, ce point-là. Pourquoi ? Parce que quand on va en Italie, si on va à Florence, moi quand j'allais à Florence, je ne faisais pas du bilinguisme, je faisais du trilinguisme. (...) De quoi on parle ? On parle de la tolérance et de la socialisation de tout un groupe d'enfants. On ne découvre pas un monde, on est en train de comprendre qu'on est voisins et qu'on est peut-être pour certains...

### **M. Pierre GHIONGA**

Parlanu cume voi !

### **M. Saveriu LUCIANI**

Non. U talianu ghjè un dialettu corsu chì hè ricunnisciuttu puliticamente, ùn hè micca listessa.

Simplement pour venir plus sérieusement sur la question, c'est important aussi que ce critère-là soit, à mon avis, au-devant du projet pédagogique de l'exposé des motifs.

Sur le montant attribué, 100, 200, 300 €, peu importe, après il y a peut-être des projets qui coûteront moins en termes de participation, ou voire plus, mais je crois que la distinction, à mon avis, il ne faut pas la faire, pourquoi ? Parce qu'on est confrontés à un problème qui n'existait pas, peut-être il y a 30 ans. Moi, j'ai fait, peut-être, allez, je ne veux pas dire de bêtises, rien que sur l'Italie, j'ai dû faire une trentaine de séjours transplantés, en Sardaigne aussi, de la Sicile, pratiquement au lac de Garde entre autres et pas que. Donc, je disais que par rapport à ça, on est confrontés à quoi ? On est confrontés à la précarité.

Aujourd'hui, nos élèves sont à un niveau de vie, et je le vois à Ghisonaccia et même ailleurs, même au collège quand j'y étais. Alors au collège, et Françoise Campana a raison de le dire, il y a quand même là, quelque chose de beaucoup plus structuré. Il y a un foyer qui gère bien entendu de manière très discrétionnaire, on fait ça dans la discrétion, on ne

peut pas faire ça autrement. Mieux que ça, au collège, je le dis comme ça, on crée une régie, c'est-à-dire que moi, je partais avec une enveloppe, avec 1 000 €, 2 000 €, pour payer, pour ne pas laisser les enfants voir les autres acheter une glace ou une pizza et eux, regarder. Donc j'avais moi dans la poche, je le dis ici parce qu'on est les élus du peuple, il vaut mieux le savoir ça, j'avais donc une régie avec les justificatifs, on est obligés quand même à un moment donné de prendre ça comme paramètre aussi, une régie carrément créée par l'établissement.

Pour revenir au montant, je pense que là aussi, il faut moduler. Je pense qu'il n'y a pas de soucis par rapport à la commission.

Maintenant il y a un point important dans le dispositif, je ne sais pas quand se réunit la commission, mais de manière je dirais objective, il faudrait qu'elle se réunisse dans le courant de l'automne. Pourquoi ? Parce que c'est la préparation d'une année scolaire. Si elle se fait en janvier, ça casse l'année et c'est aléatoire. Le projet pédagogique d'une classe, il se prépare en septembre, au pire à la Toussaint, on doit savoir quand c'est qu'on peut partir et si on a des financements. A Ghisonaccia par exemple, au dernier conseil municipal, on a donné 200 € pour les enfants qui partaient à l'étranger, quand je dis à l'étranger, c'est après la mer, je précise encore.

Donc, l'histoire de la sortie d'un jour, de l'aspect social, alors moi je ne suis pas de ceux qui vont dire « attention » et je crois qu'on sera d'accord, on ne peut pas quand on part, même si je sais que les gens ne partent pas au ski parce qu'ils n'ont pas la possibilité d'acheter une tenue de ski. On en est là, c'est ça la Corse aujourd'hui. Il y a des gens qui n'ont même pas la possibilité d'envoyer une carte postale de là où ils étaient ? Ça, je l'ai vu.

Donc là-dessus, encore une fois, c'est une gestion qui doit se faire à la fois avec la direction de l'école, l'enseignant de manière vraiment très personnelle. Mais encore une fois, je pense qu'il faut considérer la subvention pour la classe au nombre d'élèves, mais c'est la classe qui reçoit l'argent, ce n'est pas l'élève. Et après, charge à l'école de gérer ça. Ce n'est pas à la conseillère exécutif ou à l'Assemblée de Corse de dire « lui, il va avoir 55 € et lui 75 ». La classe, elle a une dotation, elle gère ça avec bien entendu la collectivité locale qui souvent y participe.

J'attire votre attention et je m'arrête, même si j'ai parlé beaucoup, sur le fait que les sorties qui ont lieu en Corse sont souvent, et ce n'est pas un paradoxe, plus chères que les sorties à l'extérieur. Donc, attention au transport en Corse, le transport, aujourd'hui, je le dis, est extrêmement coûteux.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. ?

Oui, Jean-Martin.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Juste sur l'aspect social des voyages aussi bien dans le premier et dans le second degré. D'abord, témoigner de ce qu'évidemment, les établissements, quelle qu'en soit direction, mettent tout en œuvre pour ne laisser jamais personne sur le bord du chemin. Ça a pu arriver, évidemment. Simplement, pourquoi c'est arrivé ? Parce que, ce que Paul-Félix appelle l'autorité morale dédiée, c'est les assistances sociales qui peuvent-elles seules, être autorisées sous le sceau de la confidentialité, à examiner les charges et les ressources des familles et savoir si elles sont éligibles à des aides.

On touche là, à un problème beaucoup plus général qui est le problème du non-recours aux aides parce que le système, il n'est pas descendant, ce n'est pas dire « toi, j'ai repéré que tu es en difficulté, donc je vais te donner 100 €, 300 € ». Ce n'est pas comme ça que ça se passe. Si on veut respecter des règles de confidentialité et de professionnalisme, on demande aux familles de se diriger vers l'assistante sociale, laquelle après met tout en œuvre pour que, à la fin des fins, les choses se régulent.

A la fois la part allouée par la Collectivité, aussi bien dans le premier que dans le second degré, avec la subvention qu'on s'apprête à voter, aussi bien la charge de l'État en matière d'aide sociale, parce qu'il y a des fonds sociaux destinés, est au rendez-vous, plus les initiatives des enseignants.

En revanche, ce qu'il faut savoir et c'est un chiffre qui mérite d'être examiné avec subtilité, on n'imagine pas le nombre de sorties qu'on pourrait organiser avec la quantité d'argent qui repart en trésorerie à la fin

de l'année. Il y a de l'argent qui repart en trésorerie en fin d'année sur les fonds sociaux parce qu'on n'arrive pas, sur la problématique du non-recours aux aides, sur ce qu'on appelle l'autocensure, il y a des gens qui ne vont pas voir des assistantes sociales. Il n'y a pas, quelque part, une espèce de petite caisse de 10 000 ou 15 000 € qui pourrait, de façon discrétionnaire, ce qui serait discutable du point de vue de l'éthique du reste, même si on peut faire confiance au professionnalisme des uns des autres. Mais quand on veut assurer à la fois la garantie de la confidentialité et le professionnalisme des gens dont c'est le métier, on est obligés de passer par un système qui est verrouillé au sens où les familles ne se rendent pas spontanément pour pouvoir bénéficier des aides et des aides largement suffisantes pour organiser des sorties qui pourraient leur être octroyées.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Oui, Josépha GIACOMETTI

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci.

En quelques mots, puisque je n'ai pas examiné dans le détail l'ensemble des dispositifs qui régissent le nouveau règlement des aides. Je me garderai bien de dire où ont été trouvés les équilibres, mais de façon globale et au regard des différentes interventions, et également au regard de votre présentation, Madame la Conseillère exécutive, sur la question de l'aide directe à l'élève et de l'aide à la classe, ce sont deux systèmes totalement différenciés.

Si nous voulons intervenir, si vous voulez intervenir sur la question de l'aide à la classe dans le cadre de transports scolaires et de déplacements scolaires dans le premier degré, puisque dans les interventions il y a eu premier et second degré qui ont été évoqués, c'est un dispositif propre où effectivement il y avait eu un ensemble de discussions, notamment pour le premier degré, mais très avancées pour le second sur la nécessité de mettre en œuvre des dispositifs d'aide, puisqu'on savait qu'il y avait souvent un renoncement des équipes pédagogiques, parfois par manque de moyens, à certains déplacements, ou en tout cas une limitation des déplacements des équipes pédagogiques, non pas par manque de volonté mais par manque de moyens, et qui avait des faiblesses tant dans le

premier que dans le second degré, mais à calibrer de manière différente sur la question des déplacements.

Donc, il y avait vraiment une nécessité à poser un dispositif, à le mettre en œuvre et là-aussi à être en capacité de moduler le dispositif. Je dis cela, parce que peut-être l'avez-vous fait dans ce dispositif, mais la capacité de moduler la mise en œuvre des transports, puisqu'effectivement le coût et, deuxième levier que la Collectivité peut activer et où là-aussi une analyse avait été menée, c'est sur la question des transports scolaires puisque là, on peut agir directement sur les transports scolaires. Donc il y a 2 leviers d'action sur les financements et sur les transports où on le faisait déjà par ailleurs. C'est pour ça que j'essaye de trouver et effectivement la plus-value existe dans le règlement des aides.

Ensuite, pour cela, il y a la question des clauses sociales. Donc là, j'en viens au règlement par enfant. Il y a la nécessité, et Jean-Martin MONDOLONI l'évoquait pour le second degré, où c'est les familles, sur la base d'un « volontariat » qui vont aller pour un recours à l'aide. On sait très bien que souvent, elles ne le font pas. Et là, il y a la nécessité également avec les services de la Collectivité, et ça avait été entamé avec les services de l'action sociale, c'est la nécessité du maillage, de passer du recours volontaire à l'identification par des critères... Attention, l'identification, ce n'est pas la désignation, ce n'est pas nommer, c'est être en capacité de serrer le maillage pour identifier et apporter un échelon supplémentaire que celui de la base du volontariat. Ça, je pense que c'est important de le faire et de l'accentuer, parce que sinon il y a beaucoup d'enfants (j'ai confondu premier et second degrés) qui risquent de passer au travers des « filets », pour parler de manière un peu triviale.

Et enfin et je conclus, visiblement, mais je n'avais pas regardé, mais visiblement n'est pas présente la question de la langue corse ; je suis un peu étonnée pour la bonne et simple raison que, logiquement, avait été inscrite de manière systématique dans tous les dispositifs éducatifs et de formation, et dans tous les dispositifs inhérents aux actions artistiques, culturelles et éducatives, la langue corse. Donc, si elle n'y est pas, ça veut dire qu'elle a été enlevée. Ce qui m'étonnerait.

Donc, il faut vraiment que ce soit un point de vigilance, parce que c'était inscrit de manière automatique et systématique, ça avait été

d'ailleurs l'objet d'échanges tous favorables dans cette Assemblée précédemment, à la précédente mandature.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. Donc, s'il n'y a plus de demandes d'intervention, Madame la Conseillère exécutive.

**Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie.

Je vais essayer de reprendre un petit peu les points qui ont été abordés.

D'abord par Paul-Félix BENEDETTI, sur la question donc de la possibilité d'être plus flexible, etc. Alors je pense que d'abord, il faut relativiser, comme ça a été fait à travers un certain nombre d'éléments qui ont été donnés, notamment par Madame CAMPANA et Jean-Martin MONDOLONI, sur à la fois le fait qu'il faut distinguer ce qui se passe dans le premier degré et ce qui se passe dans le second degré, sachant que dans le premier degré, il peut y avoir un relais qui est pris aussi par les collectivités locales. Néanmoins, je suis tout à fait d'accord avec le fait qu'il ne faudrait pas qu'on arrive à des situations où des enfants ne peuvent pas participer aux voyages scolaires, avec la complexité plus large, et du coup on rentre dans un domaine qui ne relève plus de la direction de l'éducation, celle du non-recours au droit de manière générale, qui ne touche pas que les enfants, mais du coup on touche du doigt une problématique plus large, et je rejoins la proposition de Josépha GIACOMETTI, effectivement, en renforçant le moyen de pouvoir détecter au cas par cas et donc d'encourager à ce recours au droit avec aussi tout ce qu'on connaît de la difficulté de montrer les difficultés financières, et on sait ô combien, ici, c'est peut-être encore plus accentué qu'ailleurs.

En tout cas, si cela est possible juridiquement, on l'analysera et on le fera vérifier, que la Collectivité, d'une manière ou d'une autre, puisse se porter garante, en faisant bien sûr tout ce qu'il faut pour prouver que la situation de l'enfant, etc., et des parents bien sûr, justifie que la Collectivité prenne la totalité et non pas uniquement les 80 %, on le fera. Si ce n'est pas le cas, dans tous les cas, on renforcera, comme je vous le disais, le moyen

de détecter et d'éviter ce non-recours au droit, mais qui je crois dépasse très largement la sphère éducative.

Pour ce qui est donc des remarques sur la langue corse, je vous rassure, effectivement, ça n'a pas été retiré, ça fait partie des aspects pédagogiques qui sont, je dirais, précisés au moment où les équipes pédagogiques présentent leurs projets, effectivement, un des aspects éducatifs, en tout cas ça fait partie des critères aussi bien de la Collectivité de Corse que de l'Éducation nationale, pour que le projet éducatif prenne en compte la langue corse.

Après, effectivement, comme ça a été précisé par Madame STRA, on fera en sorte que la fiche projet le précise expressément, sachant qu'évidemment on finance aussi bien des écoles bilingues que non bilingues, mais que dans tous les cas, si effectivement l'utilisation de la langue Corse est précisée et préférée, ça en fera partie évidemment, parce qu'il faut savoir aussi qu'on ne peut pas tout financer. Parfois, il y a des écoles qui présentent un projet ou deux projets, donc ça peut aussi pour nous être une manière d'avoir une préférence pour les projets faisant mention donc de l'utilisation de la langue corse.

Pour ce qui a été de la question des transports, notamment de la question des bus, etc. Quand le projet pédagogique nous est soumis, évidemment, la question des transports fait partie intégrante du coût. Donc, quand on sait qu'un voyage coûte tant et qu'il a été budgété, raison pour laquelle aussi il y a des tranches d'intervention qui nous permettent d'ajuster, parce qu'on sait qu'effectivement, le moindre déplacement en bus, notamment en Corse, est particulièrement important et de ce fait, peut limiter des sorties.

Je réponds également à la remarque de Saveriu LUCIANI, est-ce qu'il s'agit de séjours longs avec des nuitées ? Non, il y a aussi des sorties à la journée. Donc, c'est bien les deux qui sont compris dans ce règlement d'aide.

Il y avait également la question des tranches de prix. Alors effectivement, peut-être que ça sera à ajuster plus finement pour vérifier que, quand on se rend dans des grandes villes françaises, Paris ou autres, peut-être que ça coûte le même prix que d'aller à Florence, mais je pense que l'idée c'était qu'effectivement, plus on va loin, plus ça coûte cher. Mais

effectivement, Florence ou d'autres territoires peuvent être à prix équivalent, donc ça sera peut-être aussi des modalités de réajustement pour nous à l'avenir, sachant qu'il s'agit d'un premier règlement d'aide.

L'idée aussi, je crois, c'était si les enfants allaient dans des destinations encore plus lointaines, mais c'est vrai que sur le primaire, généralement, c'est rare qu'on aille dans des destinations extrêmement lointaines. Donc, peut être que ça se justifie aussi de repenser ce barème. Mais je vous propose à ce moment-là que, d'ici une année, on fasse le point, à la fois qu'on ait les remontées sur des difficultés éventuelles d'enfants qui auraient eu des difficultés financières et également sur notre possibilité de réajuster notre taux d'intervention en fonction plutôt des pays et de zones géographiques, plutôt que dire France et étranger.

Voilà, à ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**Le rapport est ADOPTÉ.**

À ringrazià vi.

Donc, nous avons terminé pour ce soir.

Rappel important : la Présidente m'a dit de vous rappeler que demain, 9 heures, Conférence des présidents et nous reprenons à 09h30 précises.

**La séance est suspendue 21 h 10.**



# COMPTE RENDU IN EXTENSO

**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2023**

**REUNIONE DI I 27 E 28 D'APRILE DI U 2023**

**1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2023**

**REUNION DES 27 ET 28 AVRIL 2023**

**(2<sup>DA</sup> GHJURNATA / 2<sup>ÈME</sup> JOURNEE)**





**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2023  
RIUNIONE DI I 27 E 28 D'APRILE DI U 2023  
1<sup>ère</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2023  
RÉUNION des 27 et 28 AVRIL 2023**

**SOMMAIRE JOURNÉE DU VENDREDI 28 AVRIL 2023**

**Reprise de la séance à 11h10**

**Secrétaire de séance : Mme Lisa FRANCISCI**

**ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Raportu n° 063 : A pulitica di l'acqua**

**Rapport n° 063 : La politique de l'eau**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI,  
Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse **8**

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du  
Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (**rapport  
n° 2023O1/006**) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* **26**

**Présidence de M. Hyacinthe VANNI**

***Prise(s) de parole :***

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI	26
Mme Angèle CHIAPPINI	27
M. Paul-Félix BENEDETTI	28
M. Pierre GHIONGA	32
M. Georges MELA	33
M. Paul QUASTANA	37
M. Saveriu LUCIANI	37

**Présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. Jean-Felix ACQUAVIVA	42
Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA	48
M. Jean-Jacques LUCCHINI	50
M. Gilles GIOVANNANGELI, en réponse aux intervenants	55
Le Président Gilles SIMEONI	58

***Explications de vote sur le rapport :***

M. Georges MELA	62
M. Saveriu LUCIANI	62
M. Paul-Félix BENEDETTI	63
M. Jean BIANCUCCI	63

**VOTE SUR LE RAPPORT 64**

**Suspension de la séance à 13h47**

**Reprise de la séance à 15h55**

**Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI**

**RESOLUZIONE SULENNA NANTU À A LINGUA CORSA /  
RÉSOLUTION SOLENNELLE SUR LA LANGUE CORSE**

Lecture de la résolution par la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

**65**

***Prise(s) de parole explications de vote :***

M. Jean-Martin MONDOLONI	68
Mme Nadine NIVAGGIONI	70
Mme Marie-Claude BRANCA	71
M. Saveriu LUCIANI	71
M. Petru Antone FILIPPI	73
Le Président Gilles SIMEONI	74

**VOTE DE LA RÉOLUTION 75**

**ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Raportu n° 087 : Approvu di u Schema d'accunamentu è di gestione di l'acque (SAGE) Gravona, Prunelli, golfi d'Aiacciu è di Lava**

**Rapport n° 087 : Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse 76**

Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. 79

***Prise(s) de parole :***

Mme Christelle COMBETTE	79
M. Saveriu LUCIANI	80
M. Jean BIANCUCCI	83
M. Paul-Felix BENEDETTI	85
M. Gilles GIOVANNANGELI en réponse	86

**Suspension de la séance à 17h08**

**Reprise de la séance à 17h17**

**VOTE SUR LE RAPPORT 88**

**ENERGIA / ÉNERGIE**

**Raportu n° 091 : Prutucolu d'accordu Statu/Cullettività di Corsica per a messa in opera di a Programmazione Pluriannuale de l'Energia (PPE)**

**Rapport n° 091 : Protocole d'accord État/Collectivité de Corse pour la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**

Présentation du rapport du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse 89

Précisions sur l'erreur de montant

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (**rapport n° 2023/O1/016**) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 101

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (**rapport n° 2023/O1/021**) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 105

***Prise(s) de parole :***

M. Xavier LACOMBE	108
M. Ghjuvan'Santu LE MAO	110
M. Louis POZZO DI BORGIO	112
M. Paul-Felix BENEDETTI	117
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	118
M. Julien PAOLINI en réponse	119

Amendement du Conseil exécutif présenté par M. Julien PAOLINI 124

**Vote amendement** 124

***Explications de vote :***

M. Paul-Felix BENEDETTI 124

**VOTE SUR LE RAPPORT** 125

**AGRICULTURA / AGRICULTURE**

**Raportu n° 054 : ODARC - Prughjettu di Ricerca Agrunomica Appiigata**

**Rapport n° 054 : ODARC - Projet de Recherche Agronomique Appliquée**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Dominique LIVRELLI,  
Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse 127

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (**rapport n° 2023/O1/014**) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 129

Lecture de l'avis de la Commission des Finances et la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 129

***Prise(s) de parole :***

M. Jean-Jacques LUCCHINI 130

Mme Marie-Claude BRANCA 131

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 131

M. Dominique LIVRELLI en réponse aux interventions 133

**VOTE SUR LE RAPPORT** 133

**FURESTE / FORÊTS**

**Raportu n° 076 : Prugramma di travagli di i Spegnifocu Furestaghji 2023**

**Rapport n° 076 : Programme de travaux des Forestiers-Sapeurs 2023**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse 134

Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 136

***Prise(s) de parole :***

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI 136

Mme Chantal PEDINIELLI 137

M. Pierre GHIONGA	138
M. Hyacinthe VANNI	138
Mme Marie-Claude BRANCA	139
M. Julien PAOLINI en réponse aux interventions	139
Le Président Gilles SIMEONI	141

## **VOTE SUR LE RAPPORT** **142**

**Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse donne lecture des modifications à apporter à certaines désignations, sollicitées par les groupes.** **143**

## **VOTE** **143**

### **MUZIONE / MOTIONS**

**Motion N° 2023/O1/009 déposée avec demande d'examen prioritaire** par le groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Condamnation de l'attentant ayant visé Mme Simone GUERRINI et de la recrudescence de la violence en général

Présentation de la motion par M. Jean-Martin MONDOLONI **144**

#### ***Prise(s) de parole :***

M. Hyacinthe VANNI	145
M. Jean-Martin MONDOLONI	145
M. Hyacinthe VANNI	146
Mme Marie-Claude BRANCA	146
M. Saveriu LUCIANI	147
M. Paul-Félix BENEDETTI	147
M. Jean-Martin MONDOLONI	149
Le Président Gilles SIMEONI	150
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	151

## **VOTE SUR LA MOTION** **151**

**La séance est levée à 20h00.**

**La séance est reprise à 11 H 10 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dunque una parolla di spiegazione.

Cuminciemu appena tardi perchè chì emu travagliatu nant'à a risoluzione, per via di a decisione di u tribunale amministrativu nant'à l'usu di a lingua corsa ind'è u nostru emiciculu.

Ne prufittu per ringrazià i traduttori chì, dipoi ieri, ci aiutanu. A ringrazià vi assai !

E subitu subitu passu a parolla à u Presidente di l'Uffiziu di l'acqua, Gilles GIOVANNANGELI.

Avete a parolla nant'à u raportu di a pulitica di l'aqua.

**ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Raportu n° 063 : A pulitica di l'acqua**

**Rapport n° 063** : La politique de l'eau

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

A ringrazià vi, Mma a Presidenti.

Cari colleghi,

Di sicuru chì stu raportu faci ribombu à quiddu di a Corti di i conti à u livellu naziunali nant' à a gistione di l'acqua in ogni cumitatu di conca.

Ma faci ribombu dinò à dui raporti : u primu nant' à a pulitica di l'acqua di a noscia cullettività, è u sicondu nant' à a gistione di l'Uffiziu idraulicu.

Mà diciaraghju soprattuttu chì su raportu si scrivi in un ambio : un riscaldamente climaticu chì s'accelerighja è chì ci ubliga à pinsà risposti novi, à pruproni risposti più addatti è a costrui è mette in anda azzioni più forti è forsa più in furia.

È par quissa chè no pinsemu, no cridimu chì a quistione di l'acqua, u cartulare di a gistione di l'acqua devi essa presu in contu ind'è i discussioni incu u Governu, parchì hè un inghjocu maiori, strategicu, mà dinò parchì ci pare à no chì su cartularu quì hè un bonu esempiu in dimustratura di ciò chì no puderiamu fà meddu da per no.

Allora, à dì la franca, si raporti di a Corti di i conti, ùn ci disturbani manc' appena. Pudemu ancu dì chì a filusufia ginirali, l'usservazioni principali d'issi raporti, i pudemu sparta.

Quand'iddi diceni issi raporti chì i risultati uperaziunali sò troppi pochi, a pudemu dì ancu no.

Quand'iddi diceni issi raporti chì ci voli à middurà i nosci rendamenti nant' à i reti di canalizzazioni, semu d'accusentu.

Quand'iddi diceni issi raporti chì i piani, i schema sò di purtata troppu ginirali, a pinsemu ancu no.

In fini, quand'iddi diceni issi raporti chî a guvernenza di l'acqua oghje in Corsica, incu cumpitenzi spartuti trà u Statu è a Cullettività viaghja male, a dimu dapo' mesi è mesi.

Allora, hè parquissa chî ùn avemu micca aspittati i raporti di a Corti di i conti pà agiscia, pà custruì un prughjettu, una strategia cu parecche azzioni chî sò d'altrò dighjà in anda.

Issa strategia s'appoghja nant'à 3 urientazioni principali :

La première orientation, elle concerne bien entendu un sujet que nous abordons régulièrement ici, c'est celui des infrastructures. C'est une orientation primordiale, une orientation sur laquelle on a beaucoup débattu, notamment sur les causes du retard. Mais aujourd'hui, nous pensons que l'heure est venue, non pas aux études et aux préconisations, mais délibérément aux réalisations. C'est pour cela que, nous, nous proposons d'agir à deux niveaux et sur deux axes : le premier, c'est stocker plus, et le deuxième, c'est économiser plus.

Le premier axe, stocker plus. Vous le savez, on a déjà eu l'occasion d'en débattre régulièrement. Nous avons déjà préparé un plan sur 10 ans qui s'articule d'abord sur un cadre d'intervention ; notre cadre d'intervention, c'est, partout où on peut, partout où on a des ouvrages, travailler sur la rehausse de nos ouvrages pour gagner du volume de stockage.

Deuxième niveau d'intervention, les retenues collinaires. Privilégier les retenues collinaires, pour les mêmes raisons d'ailleurs que la rehausse, parce qu'on pense que, au niveau de l'opérationnalité, c'est quelque chose de plus réaliste. Au niveau de la mise en œuvre administrative et réglementaire, c'est aussi plus simple, et au niveau du coût, bien entendu, c'est plus avantageux. Et j'ajouterai que, surtout au niveau de l'impact environnemental, nous sommes là dans des effets qui sont bien entendu moins impactants et qui protègent les milieux.

Le troisième niveau, quand les deux premières conditions ne sont pas réunies, nous étudions bien entendu la possibilité des barrages.

Ça, c'est pour le cadre d'intervention.

Sur la méthode. Nous avons choisi une méthode qui s'appuie, bien sûr, sur les documents majeurs qu'a produit notre collectivité : le PBACC (plan de bassin d'adaptation au changement climatique) et le Plan Acqua Nostra qui définit des priorités d'intervention. Donc nous nous sommes appuyés sur ces 2 plans pour pouvoir identifier les priorités.

Trois territoires qui ont été identifiés comme les plus vulnérables : l'Extrême-Sud, la Plaine orientale et la Balagne. Donc, nous allons pendant ces 10 années concentrer notre effort sur ces 3 territoires.

Sur l'Extrême-sud, nous envisageons 2 millions de mètres cube supplémentaires à l'horizon 2026-2027 par la rehausse du barrage de Figari.

Sur la Plaine orientale, nous allons mixer nos interventions avec une retenue collinaire, celle de Vadina pour 5 millions de mètres cube supplémentaires et la rehausse de notre ouvrage principal, de notre ouvrage amiral, qui est le barrage de l'Alisgiani pour un peu plus d'un million de mètres cube supplémentaires.

Vadina, horizon 2030, livré en 2030, la rehausse un peu plus tard, en 2032 parce qu'il faut savoir que, chaque fois que l'on fait la rehausse, on intervient aussi sur la mise en conformité de nos ouvrages, ce qui occasionne aussi des travaux importants.

Sur la Balagne. Même philosophie, nous allons rehausser le barrage d'E Codule pour à peu près 1,5 millions. Livraison horizon 2026. Et nous lançons aussi une étude sur une retenue supplémentaire, une retenue collinaire supplémentaire, à Sambuccu, pour à peu près 2 millions de mètres cube.

Donc, ce qui fait un total de 12 millions à horizon, vous le voyez, des dix prochaines années.

Ces travaux représentent à peu près 100 M€, les travaux sur les infrastructures et bien sûr, sur la mise en conformité, auxquels vont s'ajouter 100 M€ supplémentaires sur des travaux de mise en sécurité de l'alimentation, d'interconnexion, mais aussi de travail avec les territoires. Parce qu'une de nos volontés aujourd'hui, c'est d'intervenir, y compris dans les territoires là où aujourd'hui on connaît des tensions sur la ressource et nous voulons, y compris travailler avec ces territoires sur des petites solutions de stockage.

Et enfin s'ajouteront 30 M€ destinés à l'extension de périmètres agricoles ; travail que nous menons, vous avez pu le voir, en transversalité avec l'ODARC, en allant rencontrer les territoires et pas plus tard que la semaine prochaine, nous serons dans le Rizzanese, avec les acteurs, avec les élus pour commencer et pour installer le copil sur la question de l'irrigation de la vallée du Rizzanese.

Donc là c'est un travail sur les infrastructures à hauteur de 230 M€.

Mais je vous le disais, les infrastructures, pour nous, ce n'est pas uniquement stocker plus, c'est aussi économiser plus. Il y a là un travail profond à réaliser parce que, vous le comprendrez, si on stocke, on doit aussi avoir la volonté lorsqu'on distribue de ne pas perdre le bénéfice de notre stockage. Et aujourd'hui, clairement, on le sait, nous avons souvent des problèmes de rendement de réseau, aussi bien sur l'eau brute que sur la distribution d'eau potable.

Sur l'eau brute, c'est un domaine où nous sommes en compétence première, puisque c'est la Collectivité de Corse, via son office hydraulique, qui en a la compétence.

Alors la Cour des comptes, dans son rapport comme dans le rapport précédent, pointe de mauvais rendements, de l'ordre de 60 %. Moi, je ne vais pas rentrer dans le débat qui consiste à dire « oui, mais les critères d'analyse ne sont pas les bons, on aurait pu analyser différemment... ». Les faits sont là, ils sont constatés, il faut améliorer nos rendements. Pour cela bien sûr, il y a un travail de renouvellement de réseau qui est entrepris depuis déjà plusieurs années et qui doit continuer. Mais il y a aussi un travail qui est pointé dans le rapport clairement, de comptage, parce qu'un des aspects de la bonne gestion de l'eau, c'est la connaissance. Il faut bien connaître ses réseaux, il faut bien connaître les milieux, il faut connaître aussi les techniques et les méthodes de distribution pour pouvoir améliorer la gestion, et le premier niveau de la connaissance, c'est le comptage. Il faut compter pour savoir. Et aujourd'hui, nous comptons mal, donc il faut s'améliorer en utilisant les nouvelles techniques, notamment les nouvelles techniques et technologies qui sont à notre disposition : la télérelève, la radiorelève et les techniques de monitoring efficaces.

L'objectif, c'est de gagner d'ici à quelques années, 5 millions de mètres cube par an. C'est un barrage ! C'est un barrage. Et il y a une mobilisation, notamment au sein de l'équipe de l'Office hydraulique, pour mener à bien ce chantier très important.

Le deuxième niveau, ce sont les économies d'eau sur les rendements des réseaux des communes. Nous le savons, et notamment dans les petites communes, nous en avons d'ailleurs parlé hier en commission, il y a souvent des difficultés à rénover les réseaux, à construire des réseaux, à trouver des solutions en matière de gestion de l'eau et il y a aussi donc des efforts à faire pour améliorer la gestion de l'eau.

Nous, de la même façon, nous voulons être à côté des communes. D'abord en les appuyant sur l'ingénierie, c'est nécessaire, ces communes manquent d'ingénierie aujourd'hui, il faut un appui fort de la Collectivité. Il y a un service déjà d'assistance technique qu'il faut fondamentalement muscler,

étoffer pour être plus proche des collectivités, pour leur permettre de réaliser ce travail d'ingénierie et d'accompagnement à l'ingénierie.

La deuxième chose, c'est un travail bien sûr sur la connaissance puisque nous manquons de connaissances aussi sur ces réseaux communaux, on le sait bien, on sait très peu ce qui se passe. On a besoin aussi de rentrer dans des démarches de schéma directeur qui manque dans nombre de communes. C'est pour cela que la Collectivité de Corse, et vous avez pu le voir, a lancé dernièrement un appel à projets finançant à 90 % les schémas directeurs ou le renouvellement, la mise à jour des schémas directeurs des communes. Et c'est un aspect important, comme est important, si on se dirige dans cette stratégie-là, la formation, puisqu'on aura besoin de gens formés pour intervenir. Et là aussi, nous appuyons des démarches, aussi bien A Scola di i mistieri di l'acqua initiée par l'AFPA, qu'un BTS gestion des milieux et de l'eau qui sera aussi financé par la Collectivité de Corse, il faut le signaler, qui sera ouvert à la rentrée prochaine au lycée agricole di Sartè. Ce sont des choses sur lesquelles nous travaillons de manière efficace.

Et vous l'avez aussi vu, nous avons présenté un règlement d'aide aux communes. C'est plus de 20 M€, peut-être même autour de 25 M€, qui seront mobilisés en soutien aux communes pour le renouvellement et l'amélioration des réseaux. C'est un effort conséquent, bien sûr dans le cadre de l'accord-cadre avec l'Agence de l'eau, mais aussi par une intervention massive du Comité de massif de Corse et de la Collectivité de Corse donc. On est globalement à 50 % entre l'Agence de l'eau aujourd'hui et l'intervention de la Collectivité de Corse, il faut le signaler, dans un domaine où on n'est pas en compétence directe, on n'aurait pas l'obligation de le faire.

Donc vous voyez, la volonté de travailler fortement sur les infrastructures. Si vous cumulez les moyens affectés à cette orientation sur l'infrastructure, vous arrivez à un volume de 450 millions sur les 10 prochaines années. Donc, ce n'est pas neutre. Ça montre l'engagement massif et inédit de la Collectivité de Corse sur ce sujet.

Mais, et c'est la deuxième orientation fondamentale que je veux vous présenter, penser, dire qu'il suffirait de ne travailler que sur les infrastructures pour régler le problème de la gestion de l'eau, ce serait un manque d'anticipation et une double erreur que nous ferions.

Une première erreur, ce serait une erreur stratégique, ça voudrait dire que nous ne prenons pas en compte ou nous minorons les impacts du bouleversement climatique, qui est déjà à l'œuvre et qui va s'amplifier dans les années à venir. Aujourd'hui, nous le savons, tous les experts nous le disent, le pire

est à venir et les experts nous disent, de manière très concrète, les effets de ces bouleversements climatiques.

Nous savons très bien que, par exemple, l'évapotranspiration, d'ici 2040, aura des effets de l'ordre de 30 % ! Ce qui veut dire clairement que lorsque nous stockerons 10, nous perdrons 3, nous n'aurons en disponibilité d'eau que 7. Donc, il faut intégrer ces aspects-là aujourd'hui, qui ne vont faire que s'amplifier.

De même, nous savons aussi, parce que les experts nous le disent, que le débit des cours d'eau va chuter de 40 %, avec des périodes d'étiage qui vont être très, très longues. C'est un des effets forts du réchauffement climatique qu'il faut intégrer dans nos visions et dans nos politiques.

Les nappes phréatiques, elles auront de plus en plus de mal à se renouveler. On en voit déjà les effets ailleurs, mais ça viendra chez nous aussi. Les experts aussi sont très précis, 30 % de baisse des nappes phréatiques. Donc il faut qu'on intègre ces aspects-là, parce qu'ils sont essentiels et croire que la Corse, qui est aujourd'hui abondamment pourvue en eau, sera toujours dans cette situation lors des décennies à venir, c'est se tromper, ce n'est pas ce que nous disent les experts. Les experts nous disent que la Méditerranée sera impactée fortement par le réchauffement et le bouleversement climatiques, il faut l'intégrer, c'est nécessaire.

Erreur stratégique et nous disons aussi que ce serait une erreur politique majeure, l'erreur politique qui consisterait quelque part, parce que c'est la vocation des politiques, de ne pas envoyer le bon message, le bon signal aux Corses.

Nous, nous voulons dire aux Corses aujourd'hui que oui, le changement climatique aura des effets importants, notamment sur la gestion de l'eau. Mais que oui aussi, si on ne change pas, on reste dans une trajectoire, une trajectoire de déresponsabilisation.

Ne pas dire aux Corses que le modèle économique et social dans lequel on se situe aujourd'hui, si on ne le change pas, on va continuer à surconsommer et on va continuer à surconsommer de l'eau.

On va continuer dans un aménagement du territoire qui est dingue, qui prône l'étalement urbain, qui continue à mettre en œuvre des milliers de résidences secondaires par an, avec leur corollaire, les piscines et les jardins exotiques qui sont très consommateurs en eau.

On va continuer avec un tourisme ancré sur une saisonnalité d'été, là où la ressource en eau est la moins disponible.

On doit continuer aussi avec une agriculture aujourd'hui qui produit peu pour nourrir son peuple et qui pourtant, consomme énormément d'eau.

Donc il faut se poser ces questions-là. On est dans un système qui est en train progressivement d'épuiser la ressource.

Donc nous, on pense qu'on doit envoyer le bon message aux Corses et le message, c'est le message de la responsabilisation. C'est le message de leur dire que le développement aujourd'hui, il doit fondamentalement tenir compte de la ressource, de sa quantité et de sa qualité.

Pour cela, nous, nous considérons que nous devons nous-mêmes construire notre trajectoire de sobriété à travers un contrat social, un consensus démocratique autour de la gestion de l'eau, autour d'une gestion même raisonnée de l'eau, avec bien sûr cette idée qu'il faut qu'on évolue, qu'on change nos comportements, nos comportements individuels. Il faut que les Corses apprennent progressivement que c'est un bien précieux et qu'il faut être économe avec l'eau. Comme on le fait aujourd'hui ou comme on commence à le faire dans notre vision sur les déchets, comme on commence à le faire et on le fait déjà sur la vision sur l'énergie, on doit aussi avoir une vision de sobriété lorsqu'il s'agit nous-mêmes d'être en situation de consommateurs.

Mais ça ne suffit pas, il faut aussi que nos grandes filières économiques aujourd'hui, qui consomment beaucoup d'eau, évoluent : le tourisme, je vous l'ai dit, l'agriculture. Alors aussi en s'appuyant sur les nouvelles techniques et nouvelles technologies.

Le principe de récupérer les eaux de pluie, le principe de recycler aujourd'hui l'eau et notamment de recycler les eaux grises, on doit travailler là-dessus. Les acteurs y compris, ce n'est pas qu'une affaire de politique publique, c'est aussi une affaire de conscience des acteurs économiques. On doit travailler sur les meilleures techniques d'irrigation, elles existent aujourd'hui, et on le fait avec l'ODARC, on travaille déjà sur des appels à projets et avec les chambres aussi. Mais on doit aujourd'hui promouvoir ces techniques-là, les faire mettre en œuvre. On doit le faire bien sûr aussi sur les nouvelles pratiques culturelles et évoluer avec les agriculteurs, et nous le faisons. Et nous le faisons.

Et moi je veux, sur ce sujet-là, dire deux choses.

Nous rencontrons souvent, avec Dumè LIVRELLI, le président de l'ODARC, les agriculteurs. Nous l'avons fait encore il y a moins d'un mois. On travaille avec les chambres et les filières sur la sensibilisation de la gestion de l'eau. Et moi je le dis, j'ai été surpris de manière très positive par l'attitude du

monde agricole. Ils ont conscience aujourd'hui, le monde agricole a conscience de la problématique de l'eau.

Ils nous disent deux choses, ils nous disent « on a besoin d'eau, mais nous sommes prêts à faire les efforts pour mieux gérer notre eau. Nous sommes prêts aujourd'hui à faire ces efforts-là ». Donc, on va travailler avec eux et je suis sûr qu'on va réussir à modifier, à améliorer, à faire en sorte qu'on ait une agriculture bien sûr plus productive pour son peuple et ça, Dumè, on pourrait en parler largement, mais aussi qu'il soit plus économe dans sa gestion de l'eau.

Donc, vous l'avez vu, c'est important. L'eau est un bien commun et parce qu'elle est un bien commun, je ne peux pas parler de l'évolution du consensus démocratique sans vous parler de la gestion publique. Un des leviers puissants à la réussite d'une nouvelle politique de l'eau, c'est la gestion publique.

Aujourd'hui, nous, nous considérons que l'eau, elle n'a pas vocation à se situer dans une logique de marché.

Nous, nous considérons que l'eau, elle doit être gérée par la puissance publique pour trois raisons, parce que c'est 3 garanties.

La première garantie, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, une gestion raisonnée qui préserve la ressource. La deuxième garantie, c'est celle du niveau de service et de la continuité du service. Et la troisième garantie, c'est la question du prix, la garantie d'avoir un prix raisonnable.

Nous, on ne dit pas que l'eau doit être gratuite, c'est un bien commun, mais elle a un coût, elle doit avoir un prix. Mais elle doit avoir le prix du service. Et regardons ce qui se passe partout, mais aussi en Corse. Lorsque l'eau est gérée par la puissance publique, le consommateur la paye moins chère. Lorsque l'eau est gérée par le privé, le consommateur, il la paye plus chère. C'est un fait, c'est très factuel, en Corse comme ailleurs. On doit intégrer cet aspect-là dans le modèle qu'on propose aux Corses.

Infrastructures, travail sur les infrastructures primordial, aussi bien pour stocker que pour économiser.

Dynamique citoyenne autour de la gestion et d'une gestion raisonnée de l'eau qui passe par la promotion de la gestion publique ; ce sont les grands axes de ce projet.

Mais pour réussir, et c'est la troisième grande orientation, il faut changer la gouvernance ; ce n'est pas nous qui le disons, nous, nous l'affirmons depuis longtemps, mais c'est la Cour des comptes qui le dit très clairement.

La Cour des comptes nous dit « aujourd'hui l'organisation de la gouvernance en Corse, avec ses compétences partagées entre l'État et la Collectivité, ça fonctionne mal ». Nous sommes d'accord avec cet aspect-là, il faut changer et je peux même vous donner quelques exemples.

Le premier exemple qu'on connaît, c'est celui du comité de bassin.

La loi de 2002 permet à la Corse de présider, le président du Conseil exécutif est le président du Comité de bassin. C'est notre Assemblée qui en fixe le nombre et la composition. Mais en réalité, ce que l'on appelle le secrétariat, qui est un véritable secrétariat général, c'est l'Agence de l'eau, agence d'État qui a la main sur le secrétariat. Ce qui fait que l'Agence de l'eau pèse fort dans le fonctionnement du comité de bassin aujourd'hui. Et moi, je vous en donnerai une preuve.

Le SDAGE, document que nous avons voté ici, c'est un document qui est porté, inspiré par l'Agence de l'eau. Ce sont des documents qui sont maquetés au niveau national et qu'on retrouve à peu près à l'identique dans l'ensemble des comités de bassin. Ce sont des documents qui laissent très peu de place à la différenciation.

Donc ça, c'est une question qui fait qu'après, on se retrouve avec des documents qui ont peu d'opérationnalité, parce qu'ils manquent d'adaptation à nos réalités territoriales.

Le deuxième exemple, il en découle, c'est celui de l'Agence de l'eau. Je vous l'ai dit, c'est une agence d'État. Aujourd'hui, nous sommes dans un anachronisme. Nous avons un comité de bassin, le seul comité de bassin parmi les 6 français, sans parler des DOM-TOM, qui ne soit pas adossé à sa propre agence de l'eau, puisque nous sommes dans un comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

Mais ce qui se traduit par quoi ? Cela se traduit par : l'organe de décision politique, le conseil d'administration, 38 membres, 3 seulement pour la Corse, dont le Préfet de Corse qui n'y siège jamais. Donc, en réalité, 2.

Comment voulez-vous qu'on pèse sur les grandes orientations stratégiques de l'Agence avec 2 membres, 2 administrateurs sur 38 ?

Comment voulez-vous qu'on arrive à peser sur les critères d'éligibilité lorsqu'on a 2 administrateurs ?

Comment voulez-vous qu'on pèse sur la question des ressources, des moyens et des redevances lorsqu'on a seulement 2 administrateurs ?

Donc ça, aujourd'hui notre point de vue, ça doit évoluer. La situation actuelle n'est plus acceptable.

Le troisième exemple que je vous donnerai, c'est un exemple récent, c'est celui, vous l'avez tous vu dans la presse ou entendu, celui du plan d'eau du Président MACRON. Donc là, on est vraiment dans la vision habituelle, je dirais, de l'étatisation de la politique de l'eau. C'est un président qui nous annonce, dans un champ de compétences qui est directement celui des collectivités locales, qu'il faut faire 10 % de réduction, qui annonce qu'il faut passer à un tarif progressif ou incitatif alors que déjà nombre de collectivités pratiquent ce genre de tarifs ; et enfin, qui annonce qu'il y aurait des collectivités locales qui pointent, qui identifient 170 communes qui seraient peu vertueuses, ou qui auraient des rendements de réseaux insatisfaisants, dont 9 en Corse, qui en trouvent 9 en Corse sur une critérisation qui repose sur une base de données très contestable, d'une part, mais qui le fait sans concerter ni le comité de bassin, ni la Collectivité de Corse, mais même pas les communes concernées étaient au courant, même pas les communes concernées étaient au courant ! Ni le préfet, merci Marie-Thé MARIOTTI qui me le souffle à distance. Ni le préfet !

Donc, on ne peut plus continuer, ça prouve bien que ce système-là il est défaillant. Je pourrais prendre bien d'autres exemples : les comités de ressources en eau, la question de la police de l'eau, la question de la classification des cours d'eau et y compris la question, on peut pousser jusqu'à l'OFB. Ce sont des interrogations qu'on peut avoir sur cette compétence partagée et qui, à notre sens, fonctionne mal.

Alors vous voyez, nous, on veut sortir de ce système partagé de compétences. Pour cela, on propose de recentrer les compétences sur la Collectivité de Corse et un travail est commencé à travers les commissions, commission du développement économique mais aussi la commission législative et réglementaire, avec Romain COLONNA. Et donc, l'objet de cette commission, c'est que, bien sûr, elle puisse proposer à votre Assemblée, dans quelques semaines, une proposition des compétences qui sont aujourd'hui assumées par l'État et qui pourraient bien sûr entrer dans le giron de la Collectivité de Corse.

Mais ce que l'on veut construire, ce n'est pas de reproduire le schéma et le système dans lequel on est actuellement, c'est-à-dire de reprendre les compétences, de tout recentraliser au sein de la Collectivité de Corse et de reproduire les mêmes effets négatifs. L'idée, c'est que, nous, nous voulons une Collectivité de Corse pilote, qui anime la politique de l'eau, mais qui le fait en lien étroit avec les territoires. Et c'est cela, je crois, qui est important.

Nous voulons, premier axe de notre intervention, construire une compétence partagée avec les territoires, à travers une gouvernance que l'on veut

mettre en place dans chaque bassin, sous-bassin ou territoire. L'idée, c'est que d'ici la fin de la mandature, chaque bassin versant ait sa propre gouvernance ou bien sûr la Collectivité sera présente. Mais les acteurs du territoire seront aussi présents de manière à ce qu'ensemble, on construise un schéma d'aménagement et de gestion des eaux qui soit celui du territoire, qui ira de l'état des lieux, de l'identification des besoins, des solutions qu'on peut apporter, mais aussi des solutions qu'on peut mettre en œuvre ensemble. Et ça, ce n'est pas une contractualisation, c'est bien plus qu'une contractualisation, c'est une gouvernance partagée, et c'est ça l'objectif que l'on veut travailler dans l'esprit de la Collectivité de Corse. Et je pense que c'est l'élément principal qui peut nous permettre d'accélérer nos réponses et d'être en réponse aux attentes des Corses.

Le deuxième niveau de travail avec les territoires, c'est un niveau plus immédiat, qui est celui qui consiste à l'organisation di i Scontru di l'acqua ; travail que l'on mène bien sûr avec la Chambre des territoires et le comité de bassin que je veux saluer parce que ce sont des instances qui participent beaucoup à cette réflexion aujourd'hui et à la préparation de cet événement avec nous. Donc scontru dans 6 territoires pour aborder trois grands sujets.

Le premier, bien sûr, c'est le rapport aujourd'hui, la présentation, la vision que l'on a dans un contexte où, je le rappelle, la gestion de l'eau aujourd'hui, c'est quand même quelque chose d'anxiogène dans les territoires, il y a beaucoup de questions qui se posent, donc il faut qu'on aille présenter notre vision. Et ce rapport est partagé avec les acteurs, avec les élus, bien entendu, les écouter et les rassurer aussi.

Le deuxième objectif, c'est celui de la préparation du deuxième programme de l'Agence de l'eau, parce que je vous ai dit que, bien entendu, notre vision, notre trajectoire, c'est de construire notre propre agence, mais parce que nous sommes des pragmatiques et nous savons que ces histoires-là peuvent prendre un peu de temps.

Nous voulons aussi travailler sur l'élaboration d'un deuxième programme qui prenne en compte cette fois-ci, à minima, les spécificités de la Corse. Et c'était la discussion que nous avons hier en commission du développement économique avec le directeur général de l'Agence de l'eau, je pense que le message est passé, qui était transcourant, je me permets de parler pour l'ensemble des participants. On a bien senti qu'on avait une communauté de vue là-dessus, d'appréciation. On ne peut pas rester dans l'état actuel, il faut qu'on évolue. Et le deuxième programme doit prendre en compte les spécificités de la Corse en termes d'objectifs, en termes de critères d'éligibilité. On ne peut pas dire qu'on ait des zones rurales et que la matrice d'intervention, c'est uniquement les critères de ZRR, parce qu'on sait qu'en Corse, il y a des communes rurales qui ne

sont pas en ZRR. On a eu des exemples, Monsieur le Président, vous vous rappelez que nous avons rencontré le maire de Sainte Marie Figaniella, qui nous disait qu'il n'était pas éligible aux aides de l'Agence parce qu'il n'était pas en zone rurale. Et que donc l'Agence de l'eau intervient puissamment, parfois dans des communes de zone littorale à fort taux de résidence secondaire et n'intervient pas dans les petites communes rurales, parce qu'il y a un dispositif réglementaire et législatif qui n'est pas adapté. Ça paraît quelque chose qui doit évoluer.

Donc préparer le deuxième programme de l'Agence de l'eau, et le troisième objectif, bien sûr, c'est celui de la gouvernance locale, vous le savez, et notamment, il y a une loi, la loi NOTRe, qui prévoit le transfert de compétences AEP des communes vers les intercommunalités à 2026.

Nous savons, nous avons des retours de nombre de communes qui sont vent debout contre ce transfert. Et pour être au clair avec vous, nous, on partage non seulement leurs inquiétudes, mais nous pensons que s'il y a un problème, il a été identifié, oui il y a un problème de gestion de l'eau raisonnée aujourd'hui dans les communes et dans les petites communes et qu'il faut travailler dessus. La solution qui est proposée, nous, nous pensons que ce n'est pas la bonne. Croire qu'on va régler le problème des petites communes en intercommunalisant la gestion de l'eau, on va reproduire le problème à une échelle, chez nous en tout cas, plus vaste.

Que le transfert de compétences soit possible, nous en sommes d'accord, mais il doit rester facultatif. C'est aux élus de décider chez eux ce qu'ils veulent faire. Nous, nous sommes dans cette ligne là, mais nous ne voulons pas l'imposer aux communes. Nous irons voir les communes à travers ces scontri, nous discuterons avec elles et si elles nous demandent de porter ce message-là, ce chemin-là, nous irons bien sûr défendre ce principe-là dans nos négociations avec le gouvernement.

Donc, vous voyez, la question de la gouvernance, elle est essentielle, multidimensionnelle. Il faut qu'on y travaille et c'est aussi une des conditions de la réussite. Mais aussi, pour réussir cette nouvelle gouvernance, il faut que nous-mêmes, au sein de la collectivité, nous améliorions nos interventions, notre organisation autour de la gestion de l'eau.

Nous avons aujourd'hui la politique de la gestion de l'eau qui est à la fois réalisée au sein de la Collectivité de Corse et à la fois, pour la version aménagement et distribution, à l'Office hydraulique. Nous, nous pensons qu'il faut, premier niveau, mieux connecter les deux entités. Il faut, et nous avons commencé à le faire depuis 2022, faire en sorte que ce soit plus fluide entre la direction aménagement et dynamique territoriale où sont concentrées les missions

eau et l'Office d'équipement hydraulique. Il faut mieux connecter ces 2 entités, il faut les faire travailler ensemble, mieux ensemble, et il faut fluidifier les relations.

Mais il faut aussi clairement identifier les missions des uns et des autres. Et j'ai eu l'occasion de le préciser à plusieurs reprises. Nous, nous disons que l'Office d'équipement hydraulique, c'est un outil d'aménagement, c'est un outil de distribution, c'est un outil qui doit aussi évoluer au regard des missions concurrentielles.

Je vous parlais tout à l'heure de la distribution d'eau potable et même d'assainissement, il y a un enjeu de positionnement qui n'a pas été assez fort, qui n'a pas assez été préparé aujourd'hui, et qui nous conduit régulièrement, on le voit, malgré le travail efficace que font les services de l'Office, à perdre des marchés.

Il faut que sur ce travail-là, on se dote d'un outil plus fort, plus impactant pour aller gagner aussi ce genre de prestation. C'est important pour nous, parce que sinon ça voudrait dire que, de fait, on laisse le monopole à l'opérateur privé.

Un office hydraulique qui est donc outil d'intervention et qui n'est pas un outil de stratégie. La stratégie, chers collègues, vous le savez, elle ne doit pas, elle ne peut pas s'élaborer à l'Office hydraulique. C'est ici, c'est au Conseil exécutif, à travers ses rapports, ses propositions, de présenter la stratégie de la gestion de l'eau et c'est à l'Assemblée de Corse d'en délibérer et d'en choisir le chemin ou pas. L'Office hydraulique, outil de mise en œuvre.

Pour ce qui est des services de la Collectivité de Corse aujourd'hui, il faut faire un effort de rationalisation. Aujourd'hui, au sein de la grande direction aménagement et dynamique territoriale, les services « eau » sont relativement éclatés dans plusieurs services ou plusieurs directions. Nous, nous pensons qu'il faut construire une direction puissante, une direction de l'eau qui aura pour mission, bien sûr de regrouper l'ensemble des activités de la mission « eau », le SIGEC, parce que je n'en ai pas parlé, mais le service d'information et de gestion de de l'eau. Je vous parlais tout à l'heure de la nécessité de mieux connaître, c'est important. Nous avons créé un service d'information, il faut lui donner toute la puissance nécessaire parce que c'est un outil d'orientation des politiques puissant. Le service d'assistance technique, j'ai aussi abordé ce sujet-là tout à l'heure. Si on veut réussir notre politique de gestion de l'eau, si on veut être à côté des communes, si on ne veut pas du transfert de compétences, il faut aussi que l'on prenne conscience qu'on doit se muscler dans l'assistance technique et qu'on apporte plus d'assistance technique auprès des communes. Après, les modalités seront à définir. Mais ce travail-là, nous devons aujourd'hui le renforcer.

Le service financement et enfin un service qui, à notre sens, va prendre de l'ampleur et de la nécessité, tout ce qui tourne autour de la sécurité

environnementale, avec chez nous bien sûr les laboratoires, mais aussi la lutte antivectorielle, et certainement d'autres points.

Voilà, vous avez compris que nous sommes au clair. C'était aussi un nouveau cycle qui s'offre à nous et que nous avons la volonté et la certitude de le réussir.

A v'aghju dittu, semu à u chjaru, semu pronti, cun un prughjetti forti, cun un prughjetti fatti d'ingaghjamenti, è cu una strategia equilibrata trà infrastrutturi mà dinò risparmiu di l'acqua, trà sviluppu mà dinò vulintà forti di priservà a risorsa, trà governanza ricentrata nant'à a Cullettività di Corsica, mà dinò travaddu è liamu strintu incu i tarritorii.

Iè, no pinsemu chì, pà contu nosciu, semu pronti.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Mma a Presidenti, t'avemu un avisu di u CESEC. Vi ne possu leghji i passaghji i più impurtanti. Hè appena longu, aghju da pruvà à fà la à l'accorta.

*« Le CESEC apprécie et partage la vision responsable et la détermination qui ont présidé à l'élaboration de ce rapport, à contre-courant d'un certain nombre d'idées reçues et encourage l'Office d'équipement hydraulique et la Collectivité de Corse à continuer dans cette voie.*

*Il salue la prise en compte du changement climatique dans la politique de l'eau et fonde des espoirs pour la concrétisation de ces préoccupations qui visent plus à économiser l'eau qu'à multiplier son stockage.*

*Il constate avec satisfaction que plusieurs de ses propositions antérieures concernant la gestion de l'eau ont été entendues et prises en compte.*

*Il salue et soutient le travail engagé par l'Office d'équipement hydraulique pour la mise en œuvre, dans le cadre du deuxième programme de l'Agence de l'eau, d'une programmation spécifique à la Corse.*

*Par ailleurs, le CESEC considère indispensable, dans le cadre des discussions sur l'autonomie de la Corse et d'un éventuel transfert de compétences*

*dans le domaine de l'eau, que soit conduite une réflexion sur la création d'une police de l'eau régionale.*

*Il invite à la recherche d'un équilibre parfois difficile à trouver entre la prise en compte des spécificités des territoires et les disparités qu'elle peut engendrer entre eux, afin d'éviter d'éventuelles inégalités de traitement entre les usagers d'un territoire ou d'un autre.*

*Le CESEC salue le lancement par la Collectivité de Corse d'appels à projets pour accompagner les collectivités qui sont gestionnaires du service d'alimentation en eau potable, assainissement et gestion des milieux aquatiques.*

*Le CESEC apprécie que soit instauré un contrat social et écologique autour de l'eau, qui rappelle qu'elle n'est pas un bien marchand, mais un patrimoine précieux à préserver et que, pour cela, soit créé un système d'information de la gestion des eaux de Corse qui permettra de mieux connaître l'état des milieux, les pressions et les ratios de consommation, notamment dans les secteurs les plus consommateurs.*

*Concernant l'agriculture, le CESEC préconise que, dans le cadre de la rationalisation de la consommation et des économies recherchées, un certain nombre d'actions ou de comportements pourraient utilement être mis en œuvre, comme par exemple la mise en culture d'espèces moins consommatrices ou l'incitation à l'utilisation de nouveaux outils ou de certaines pratiques.*

*L'ODARC apparaît donc comme un partenaire important au vu des impacts sur l'eau des politiques publiques qu'il met en œuvre, et les connexions actuelles avec l'Office d'équipement hydraulique ne semblent pas à la hauteur de ces enjeux.*

*Concernant le tourisme, le CESEC s'interroge sur le fait de pouvoir concilier une surconsommation liée à un tourisme voulu et recherché d'un côté, et la quête d'économie ou les pénuries subies par les résidents d'un autre côté. Il y a donc là-aussi un positionnement stratégique commun à trouver au caractère indispensable entre l'Office d'équipement hydraulique et l'ATC, notamment dans le cadre d'une révision du PADDUC.*

*Concernant l'aménagement du territoire, le CESEC souligne la nécessité de la prise en compte de la gestion de l'eau dès la conception des opérations d'urbanisme, d'aménagement et plus globalement de construction ou de rénovation.*

*Le CESEC acte le constat d'un retard conséquent dans la mise en œuvre des méthodes de réutilisation des eaux usées et recyclées.*

*Le CESEC préconise que ces éléments soient intégrés avec un caractère obligatoire dans la réglementation relative aux constructions neuves, voire qu'ils soient pris en compte dans la future révision du PADDUC. Il considère que la problématique est la même en ce qui concerne la récupération, la canalisation et le stockage à des fins de réutilisation des eaux pluviales, a fortiori dans les zones qui ont connu des inondations, et suggère leur prise en compte dans les opérations d'aménagement, de rénovation et de construction.*

*Le CESEC attire aussi l'attention sur la problématique des mesures d'urgence pour pallier un manque d'eau potable, telle que la mise en place d'usines de dessalement de l'eau de mer ; Rogliano par exemple, qui est une solution polluante. Dans la conception d'une politique de l'eau qui soit durable, ce type de solution technique doit rester exceptionnel et ponctuel.*

*Le CESEC aurait par ailleurs souhaité que soit évoquée la qualité des eaux, celle de consommation comme celle des rivières, des lacs et des zones humides.*

*En dernier lieu, le CESEC souhaite attirer l'attention sur les aspects liés à la gestion des ressources humaines, en considérant les besoins en ingénierie tant à la Collectivité de Corse et à l'Office d'équipement hydraulique, que sur les territoires qui conditionnent directement l'atteinte des objectifs ».*

Eccu ! Aghju compiu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Allora, ci hè un raportu di a CDENATE è ghjè Mma CHIARELLI chì l'hà da leghje.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

A ringrazià vi, Signora Presidente.

**Madame Marie-Thérèse MARIOTTI** a salué tout l'intérêt de ce rapport, estimant par ailleurs que tous pouvaient s'accorder, en premier lieu, sur le principe fondamental d'une maîtrise publique, pour autant qu'elle soit le gage de qualité, de continuité du service et la garantie du meilleur prix.

Toutefois, elle a regretté de ne pas retrouver les points présentés par le Conseiller exécutif dans le corps de la délibération proposée à l'approbation de l'Assemblée de Corse.

Elle a avoué ne pas saisir la portée de l'article 2, notamment parce que la compétence à laquelle elle se réfère est une compétence communale.

Sur le constat global, elle a affirmé que l'approbation est évidente, notamment au regard des préoccupations liées à la pénurie d'eau, cette pénurie relevant, selon son analyse, aussi bien des changements climatiques, que des taux de rendement.

D'une manière assez directe, elle a fait part de son sentiment qui consiste à penser que ce rapport « enfonce des portes ouvertes », dans le but éminemment politique de justifier la demande de création d'une Agence de l'Eau locale. Elle a d'ailleurs fait savoir qu'elle n'est pas opposée par principe à cette création, sous réserve d'informations et de précisions complémentaires.

Elle s'est étonnée que la contractualisation avec les territoires soit présentée comme une nouveauté, alors qu'elle est évoquée au travers de la programmation pluriannuelle depuis de nombreuses années. À ce titre, elle s'est interrogée sur l'état d'avancement de cette programmation, certaines microrégions étant toujours dans l'attente d'une réponse de la CDC à leurs sollicitations en matière de contractualisation eau ou assainissement.

Enfin, elle s'est dit interpellée par les propos qui consistent à reconnaître un manque de connaissance de l'existant en matière hydraulique, alors que la programme « Acqua nostra » date de 2020, ce qui suppose qu'il aurait été élaboré sans diagnostic préalable.

Elle a donc appelé à une meilleure structuration.

**Monsieur Gilles GIOVANNANGELI**, *Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse*, a confirmé qu'il s'agit bien d'un rapport politique, qui ne se limite toutefois pas à la création d'une Agence de l'Eau locale.

Il a rappelé qu'en termes d'infrastructures, il existe plusieurs niveaux.

Certaines relèvent de l'OEHC, notamment quand il s'agit de créer de nouvelles capacités de stockage en s'appuyant sur le plan « Acqua Nostra », qui propose des nouvelles solutions dans tous les territoires où un besoin supplémentaire se fait sentir.

Pour autant, il a considéré, à l'aune du réchauffement climatique, que tout ce qui est mentionné dans ce plan ne sera pas forcément mis en œuvre, mais que les solutions qui seront effectivement appliquées se trouvent dans « Acqua Nostra ». À ce titre, il a indiqué ne pas s'interdire de faire évoluer les solutions proposées dans le plan.

Sur la question des économies liées aux infrastructures, il a mis l'accent sur l'existence de deux niveaux, l'eau brute et la distribution des communes. Il a fait observer que les taux de rendement, qualifiés d'insatisfaisants, font l'objet d'un mode de calcul différent selon qu'il soit apprécié au regard du ratio nombre de litres produits/nombre de litres distribués ou bien, comme par la CRC nombre de litres produits/nombre de litres facturés, ce dernier ratio étant plus défavorablement connoté.

Sur ce plan, il a estimé que les pertes de réseau sont plutôt raisonnables, de l'ordre de 20 %, mais que la facturation reste à améliorer car elle ramène le ratio à 60 %.

Pour autant, il ne s'est pas dit opposé à prendre en compte la méthode de calcul de la CRC, dans la mesure où elle impose des améliorations sur le plan du réseau et sur le plan de la performance financière.

Au niveau communal, il a affirmé manquer d'éléments d'information sur la nature des réseaux de distribution et le mode de facturation, ce qui justifie et motive la tenue des « Scontri di i Territorii ».

Afin de préciser le sens de l'article 2, il a indiqué que la nouvelle gouvernance devra s'appuyer sur les territoires. Selon le président de l'OEHC, une gouvernance centralisée n'est plus acceptable, aussi bien du fait seul de l'État pour la période passée, que du fait de la CDC pour l'avenir. Il a insisté sur la volonté affichée d'une gouvernance pilotée par la collectivité mais exercée par des instances de territoire, notamment structurés sous la forme de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), ou sous une autre forme, qui serviront de support de contractualisation avec la CDC.

Enfin, il a résumé son propos en indiquant qu'il lui semble plus important d'aller vers les territoires plutôt que de les ignorer.

**La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.**

**Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu » ; absence du groupe « Core in Fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).**

A ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président, préside la séance.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci ! Donc, on peut ouvrir le débat sur ce dossier, si vous en êtes d'accord, avec une demande de prise de parole.

Mme LUZI, vous avez la parole.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

A ringrazià vi.

Monsieur le Président,

Tout d'abord, merci pour ce rapport et merci aussi aux services parce que c'est un rapport qui est très pédagogique, où chacun peut comprendre les enjeux de demain, l'adéquation entre besoins et ressources.

Vous nous avez présenté un état des lieux et énoncé les problématiques qui s'imposent au rang desquelles un problème structurel qui est criant, aucun nouvel ouvrage depuis plus de 20 ans, un réchauffement climatique qui va en s'accéléralant tant avec une raréfaction de la ressource ou du moins, qui impacte fortement cette ressource. A ces deux paramètres, s'impose un besoin de protection des milieux tout en préservant le développement économique et le développement agricole.

Vous nous proposez un rapport, disais-je, mais avec une nouvelle stratégie, une nouvelle approche, une stratégie qui est très opérationnelle, qui mène de front le retard infrastructurel et les opérations qui visent à économiser l'eau. Les réponses apportées sont pragmatiques, elles sont calibrées, elles sont financées : 230 M€ sur 10 ans, 20 M€ par an, en commençant par les territoires les plus vulnérables.

Comment le faisons-nous ? Rehausse et mise en conformité des barrages existants, création de retenues collinaires, dont, il faut le signaler, n'ont pas de prise sur les cours d'eau et donc sont une garantie de la biodiversité. Une nouvelle approche avec les territoires, approche concertée, approche partagée, sur la gestion de la ressource, en proposant d'insérer la problématique de l'eau dans tous les projets de développement.

Cette nouvelle politique est innovante dans son approche, responsable avec comme enjeu essentiel la préservation de notre ressource.

C'est une politique assumée à laquelle, bien sûr, Président, nous souscrivons notamment dans le choix de la gestion de l'eau par la puissance publique.

Enfin, pour assurer une meilleure maîtrise et une meilleure gestion, il y a aujourd'hui l'impérieuse nécessité de modifier fondamentalement la gouvernance de l'eau. Il faut que la Collectivité récupère les compétences et ainsi pouvoir adapter le volume financier à nos spécificités, en lien étroit avec les territoires.

À ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ?  
Oui, Madame Chiappini.

**Mme Angèle CHIAPPINI**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Office hydraulique, on en a déjà un peu parlé lors de réunions justement sur le territoire, je salue le rapport dans son ensemble, mais vous savez que j'ai quand même une incompréhension sur la méthodologie utilisée pour la mise en œuvre de cette politique.

Le rapport rappelle, et vous l'avez rappelé aussi dans votre propos, que la CdC a lancé deux appels à projets pour favoriser l'émergence de diagnostics et de schémas directeurs dans le cadre communal et intercommunal, que l'objectif d'amélioration des connaissances est important, que l'optimisation de la gestion passera nécessairement par l'amélioration de cette connaissance. Vous avez rappelé aussi la mise en place du SIGEC, (système d'information et de gestion des eaux de Corse) et vous insistez dans le rapport et aussi dans votre présentation, sur l'importance de la disponibilité de la ressource. Vous en faites même d'ailleurs une condition de développement économique que la CdC devra prendre en compte dans le PADDUC, et que les communes et intercos devront intégrer dans l'élaboration de leur document d'urbanisme.

Donc, au vu de tout ce qui est écrit et au vu de votre présentation, à mon sens, le compte n'y est pas. Il manque une donnée, pour moi primordiale, quant à la connaissance du milieu, c'est la donnée relative à l'état de nos ressources actuelles, c'est-à-dire que le rapport se penche sur les besoins et ils y sont, mais pas sur son corollaire dont vous affirmez pourtant plusieurs fois l'importance.

Je dirai que même s'il ne s'agit pas de prélèvements supplémentaires dans les aménagements, à mon sens, l'absence d'un schéma directeur ou de plusieurs schémas directeurs par territoire même, prive cette politique d'une opérationnalité cohérente.

Alors vous me direz que, et c'est vrai, que cela aurait un coût certain. Mais engager des réalisations a aussi un coût et il me paraît plus judicieux avant de les entamer, d'en connaître les réelles exigences et aussi leur degré d'urgence.

Vous le savez aussi, avoir une information fiable sur l'état de nos ressources est une préoccupation largement partagée par les maires, par les agriculteurs, par la population, parce que quand vous dites : on va aider les communes et les intercos et les faire, ces schémas directeurs, il y en a beaucoup, notamment sur les communes, qui ne pourront pas le faire. Donc j'aurais aimé que dans ce plan, ce soit intégré.

Et donc, pour finir, je reprendrai comme vous l'avez fait aussi, les termes de la directive sur l'eau de l'Union européenne qui la définit comme un patrimoine commun et non comme un bien marchand.

Je souscris comme vous et je pense que nous y souscrivons tous ici, sans réserve à cette affirmation. Mais elle engendre justement qu'un patrimoine avant de le rénover, on l'expertise.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

J'aurais beaucoup à dire, donc je vais être très court.

Le programme, je pense, c'est un début de compensation, quand on passe de rien à plus que rien, on progresse.

Moi, je considère qu'il y a un retard structurel dans la gestion de l'eau en Corse qui tient à des problèmes d'appréciation globale. Il y a deux niveaux de besoins en eau : le besoin des populations humaines et dans les pays, je dirai de niveau de vie élevé, on peut considérer que le besoin, c'est 50 mètres cubes par an et par habitant. La population reconstituée de la Corse, c'est 450 000 habitants, en prenant l'intégration des touristes sur les saisons, ça fait un besoin en eau potable aujourd'hui réelle, consommée d'un peu plus de 20 millions de mètres cubes. Et derrière, il y a les besoins industriels et les besoins agricoles.

Besoins industriels, il y en a très peu, les seuls que je connais ce sont les besoins en eau de refroidissement pour les centrales électriques, thermiques.

Et les besoins en agriculture, ce sont ceux de la mise en culture de ce qui est fait aujourd'hui en Corse. La mise en culture, aujourd'hui, c'est 10 000 hectares et on a aujourd'hui une consommation d'eau globale qui est de l'ordre de 80 millions de mètres cubes. C'est ce qui correspond à la réalité de ce qu'on fait et de la population que l'on accueille.

Le projet qu'on doit faire, c'est un projet pour demain et après-demain. Un cycle d'investissement hydraulique, c'est un cycle qui se planifie à l'échelle du siècle. Lorsqu'a été fait le barrage de Tolla, à la fin des années 1950, on est aujourd'hui presque 70 ans après ; barrage de Calacuccia à la fin des années 60, on n'envisage pas aujourd'hui la perte de l'ouvrage. C'est là où il faut voir l'échelle du temps dans des choix. C'est pour ça qu'aujourd'hui, c'est l'heure des choix. Là, aujourd'hui, c'est le choix de demain. Moi, je voudrais voir le choix d'après-demain. Le choix pour une Corse souveraine, responsable, qui a son autonomie alimentaire, qui a une mise en production raisonnable et qui a un tourisme maîtrisé avec une prévision d'évolution qui est équilibrée et juste, qui va nous décliner nos besoins.

Là aujourd'hui, vous êtes à 12 millions de mètres cubes en plus. C'est bien parce que ça faisait 20 ans qu'on ne faisait plus rien. Mais 12 millions dans l'état du stock de la Corse par rapport à ce qu'il faudrait faire, ce n'est pas grand-chose comparé à ce qu'ont fait les Sardes en 40 ans où ils ont un stockage qui, à surface égale, population égale, capacité de production agricole égale, en gros 7 fois plus que la Corse. Donc, on a du progrès avec 12 millions de mètres cubes, on peut mettre en production 3000 hectares nouveaux. Oui, 3000 hectares, c'est beaucoup parce qu'on en a que 10 000, donc on fait du plus 30 %. Mais est-ce que 10 000, c'est raisonnable par rapport aux potentialités agricoles de la Corse ? Rien que sur l'agriculture la plus basique, la production fourragère et céréalière pour les animaux, la Corse fait rentrer chaque année, même en année humide, 30 000 tonnes de sacs ou de fourrages. Pour qu'on se dise, on reste à production constante, on va faire ces 30 000 tonnes, il faut au minimum 6 000 hectares en culture, et 6 000 hectares, c'est 24 millions, déjà il faudrait doubler.

Si, et je fais un clin d'œil à Julien, on voulait produire un petit peu de colza pour dire que les 10 % de ce que vont consommer nos deux centrales, sont produits en Corse, et je dis bien 10 %, il faudrait 15 000 hectares. Et là, on voit où est la déclinaison du besoin.

Donc moi, je pense qu'on on doit avoir deux niveaux de réflexion : l'immédiat, qui est une planification sur une décennie et le lointain. Mais le lointain, ce n'est pas le rêve. Quand on travaille, par exemple en exploitation forestière, on fait un arbre, on le plante pour le siècle d'après. Donc, il faut l'avoir

à l'esprit. Le monde va vite, mais la réalité, entre autres dans le cycle de l'eau, elle se gère en commençant aujourd'hui.

Ensuite, ce que je voudrais dire, c'est que la Corse ne connaît pas ses ressources. IL faudrait que l'Office hydraulique reprenne en main le réseau hydrographique car aujourd'hui, on blague beaucoup sur le réchauffement climatique, sur la baisse des cours d'eau, sò chjachjari. La réalité aujourd'hui des venues d'eau réelles, entre autres sur les données hydrographiques qui sont exploitables, c'est que l'eau est répartie différemment, mais sur l'année, il y en a, d'où la nécessité des stockages. Et, il y a des secteurs entiers qui sont dépourvus de données. Pourtant, ce sont des secteurs qu'il faudra envisager en équipement, que ce soit en retenues collinaires ou en grosses structures. On va les remplir par des eaux de ruissellement. Nous, de l'eau de forage, on n'en a pas, on a un socle granitique qui est étanche et qui n'a pas de nappe captive. Par exemple, de Saint-Florent à Ajaccio, il n'y a aucune donnée hydrographique ; de Ghisonaccia à Conca, on n'a aucune donnée hydrographique. Et certaines sont abandonnées depuis plus de 20 ans.

Ça veut dire qu'on a besoin d'avoir la connaissance des cours d'eau. On ne peut pas se contenter d'avoir une vingtaine de capteurs imposés par la DREAL, cogérés par l'Office hydraulique qui met à disposition du personnel compétent, cette connaissance est fondamentale. Un pays qui a besoin de mobiliser ses ressources, il doit les connaître et aujourd'hui, on ne les connaît pas. On ne sait pas quel est l'impact des modifications climatiques sur la réalité des écoulements annuels sur la côte ouest de la Corse. On peut l'apprécier sur la côte est et on sait pertinemment qu'on a des climats différenciés. Donc, ça fait partie des choses importantes à faire.

Ensuite sur les projets de ressources elles-mêmes, moi, je crois qu'on doit aussi réfléchir à des maillages généralisés, même si on n'en voit pas l'utilité immédiate. Moi, je vous défends des projets structurants de transfert par des grosses canalisations, qu'on envoie l'eau de là où il y en a vers là où il n'y en a pas. Et, le besoin d'aujourd'hui n'est pas le besoin de demain. Quand je dis qu'il y a de l'eau sur l'Ortolo, qu'il y a de l'eau sur le Rizzanese, qu'il n'y en a pas dans l'extrême sud et que les transferts, ils doivent se faire du Nord vers le Sud, y compris de Ghisonaccia en redescendant vers la zone de Ventiseri et à redescendre, ça doit s'étudier, se chiffrer. Quand je vois ce qu'a fait l'île de la Réunion avec des transferts est-ouest, avec des perçages gigantesques, ce qu'ont fait d'autres régions, nous, on ne doit pas être effrayés par les millions d'euros qui vont s'aligner.

On doit se poser la question si demain, nous, région autonome, demain, nation souveraine, on aurait les capacités de les mettre en œuvre. Moi, je vous dis

que oui. Je pense qu'aujourd'hui, il appartient à l'établissement public qu'est l'office hydraulique, de retrouver sa dignité d'aménageur, de reprendre des capacités financières en négociant avec la Collectivité de Corse des dotations d'équilibre qui soient en phase avec les besoins d'ingénierie.

Je vous l'ai dit au Conseil d'administration, je n'étais pas d'accord avec la méthode, aujourd'hui, vous avez augmenté vos capacités d'ingénierie, en le prenant sur vos fonds propres et en annihilant votre capacité d'investissement propre.

Or, le peu de travaux qui ont été faits sur ces 10 dernières années, ils ont été faits sur l'initiative unique de l'Office d'équipement hydraulique, sous sa propre maîtrise d'ouvrage. La CdC n'y a participé qu'à 30 %, malgré certains investissements lourds à 100 %. Ce qui veut dire qu'il faut réfléchir sur le rôle des outils et sur la place des hommes. Et c'est pour ça que lorsque vous voulez aujourd'hui passer sur un programme d'investissement annuel à 20 M€, derrière il y a besoin des hommes et des femmes qui vont construire ces projets. Ça veut dire que la CdC, elle doit accompagner la dotation de fonctionnement à la hauteur des nouveaux besoins. Ce n'est pas à l'Office hydraulique en catimini de monter une gestion interne de ses besoins en ressources humaines. Ce sont des besoins stratégiques et ils doivent être faits de manière officielle et de manière planifiée.

Moi, globalement, c'est tout ce que j'ai à vous dire.

Ensuite, je pense que ce programme-là, c'est le préambule d'un programme général. Un programme général il doit s'adosser à la mixité de nos besoins. Il y a aussi les besoins en production électrique, j'en ai parlé la dernière fois, il y a des grands aménagements dormants, il ne faut pas penser que les Corses sont dans le refus des aménagements structurants de grande ampleur, il faut leur expliquer. Il faut leur amener pédagogiquement. Et je crois qu'il y a besoin que l'Office hydraulique soit fortement associé aux programmes structurants à venir sur le Taravo, sur le Liamone, entre autres et qu'on ne peut pas passer à côté d'études structurelles très fortes et à côté de telles ressources. Sinon demain, ça veut dire qu'on va rester sur une logique de dépendance internationale au niveau énergétique et qu'on va rester dans l'incapacité de construire un modèle économique d'autosuffisance alimentaire.

Donc, Président, vous avez un très gros chantier.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Pierre Ghionga et Georges Mela.

## **M. Pierre GHIONGA**

O sgiò Presidente, annunciate a necessità di una gestione pichilosa di l'acqua è simu accunscentu. Mà a vostra vulintà sincera di fà di l'acqua una primura vitale per a nostra isula, in un quattru di un sviluppu à longu'andà, ùn la ritrovu micca indè u vostru pianu, forse ùn leghju micca bè, ma ùn la ritrova micca. Mi pare vere a visione di l'annata 70 di a Somivac.

L'acqua à prò di e grande cità, di u turisimu di mare, di l'agricultura di a Piaghja Orientale, scurdendusi di i nostri rughjoni muntagnoli, incù un'agricultura tradiziunale in giru à e pecure, à e capre, ch'anu bisogna d'aiutu è in particolare d'acqua per fà manghjà st'animali.

Pigliu trè esempi : vi scurdate di u Tavignanu, chì senza l'acqua arrubata da l'EDF, hè u primu fiume di Corsica. Puderiamu per esempiu fà una ritinuta d'acqua in Ghjuncaghju, in locu è piazza di e rumenzule, puderiamu fà un madrale in Corti per annacqua a piaghjà agricula di u Curtinese, perchè c'hè una piaghjà agricula è c'hè ghjente chì anu bisognu d'acqua, è què ùn la ritrovu micca.

Ùn dite nunda nantu à a rinnuvazione di e mezi tradizuinali di gestione di l'acqua, sapè e piove è e miliaie di i pozzi di e nostre campagne chì so ricunniscute cume une di e più belle soluzione ind'è i paese di u Mediterraniu per ritene l'acqua.

Nisuna pulitica per ritene l'acqua di piossa cume la si face in parechji paesi, per aduprà la per i cabinetti, mi scusu u termine, è per annacquà l'orti. Cì sò in Corsica 200 000 casali, in metendu 5 metri cubi di ritinuta per casa, face un milione, ùn'hè micca assai, ma ghjè quantunque un milione in più, è què ùn l'hà ritrovu micca.

Allora, aghju da parlà à l'accorta, iè à un'agenzia di l'acqua corsa, ma u serviziu di un sviluppu à longu andà è cù una ecunumià di spartera è micca una ecunumià di sfruttera di l'ambiente.

Allora, avema quantunque doppu à stè riserve, vutà u vostru raportu, perchè chì l'acqua ùn n'hà micca un culore pulitica, hà un culore di a vità. Vi ringraziu.

## **M. Georges MELA**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, beaucoup se sont exprimés sur ce sujet. C'est un sujet d'envergure qui est très certainement le défi de demain et dont vous souhaitez aujourd'hui récupérer l'entière compétence, comme vous venez de le manifester.

Je commencerai par la fin, Monsieur le Président, c'est-à-dire par la délibération, avec un article 2 assez sibyllin puisqu'il nous est proposé « d'approuver une gouvernance de la politique de l'eau concertée et définie en lien avec le comité de bassin et la Chambre des territoires ». Concrètement, cela veut dire quoi ? Vous avez répondu à ma collègue, et vous en avez fait état tout à l'heure, Marie-Thérèse Mariotti en commission de la gestion de l'eau que cela était, je cite, « à tiroir » et « qu'il fallait entendre dans cet article une volonté de s'appuyer sur les territoires et décentraliser localement la politique de l'eau ».

Alors bien sûr, comme vous l'avez dit, il faut agir au niveau infrastructurel, bien sûr qu'il faut savoir économiser la ressource et mieux la canaliser. Mais si j'osais, je dirais que cela relève essentiellement d'un comportement responsable et en aucun cas d'une véritable stratégie que vous êtes censé manifester aujourd'hui.

Vous n'êtes pas sans ignorer que nous avons des documents structurants. Le SDAGE pour commencer, qui lui est opérationnel, et un plan à plus long terme, « Acqua Nostra 2050 », qui avait été voté à l'unanimité en juillet 2020 et que nous avons à l'époque validé puisque nos propositions avaient été intégrées. Je les rappelle : il s'agissait notamment des retenues collinaires, des steppes solaires pour optimiser le returbinage de l'eau.

Aujourd'hui, vous nous dites qu'il vous faut davantage de remontées de données des territoires, alors que nous avons des plans qui ont déjà été réalisés.

Alors rassurez-nous, car je me refuse de croire et nous nous refusons de croire, que vous faites des plans sans données et sans informations, parce que cela n'aurait effectivement aucun sens.

En commission du développement, vous avez avancé l'idée de vous inspirer d'Acqua Nostra en précisant que tout ne serait pas mis en œuvre. Alors, Monsieur le Président de l'Office hydraulique, mon cher Gilles, je regrette, mais ce que vous omettez de dire c'est que le problème majeur réside dans le fait que sur les 600 M€, il en manque 450 à la Collectivité de Corse pour le mettre en œuvre.

Nous vous le disons depuis des mois, il devient indispensable d'aborder enfin ces discussions à Beauvau, que ce processus doit initier et avant tout servir à justifier des fonds exceptionnels sur les infrastructures précises dont on vient de parler. L'eau en est le meilleur exemple.

Aussi, je pense que c'est mon côté pragmatique et bassement opérationnel qui me conduit à vous indiquer qu'il eût été peut-être plus pertinent de se battre pour obtenir le financement d'Acqua Nostra, plutôt que de bâtir un énième plan que vous présentez aujourd'hui comme une solution suite au rapport de la Chambre régionale des comptes.

On arrive à la source de ce rapport, qui est avant tout politique, et vous l'avez dit, l'acquaghju, répond par un plan pour dire que l'on a bien reçu ces recommandations, que l'on sait se montrer réactif, pourtant, il serait plus opportun de mettre à exécution ceux qui ont déjà été votés ici et qui sont prêts à être mis en œuvre.

Alors, penchons-nous quelques minutes sur ces deux rapports. Dans ce lieu adressé à la Collectivité, on voit que le constat du résultat des politiques mises en œuvre est mitigé.

Pour ce qui est d'Acqua Nostra, la CRC relève simplement qu'il n'est pas financé, ce que je viens de dire à l'instant. Mais neuf recommandations se sont exprimées dont certaines rejoignent ce que l'on avait pu indiquer lors du SDAGE, à savoir : formaliser la répartition de la maîtrise d'ouvrage entre la Collectivité de Corse et l'Office d'équipement hydraulique ; mieux représenter les EPCI dans le comité de bassin ; accélérer les projets de territoire dans les cinq régions identifiées comme étant les plus vulnérables, vous en avez parlé tout à l'heure ; adapter le PADDUC au SDAGE pour les capacités de stockage et enfin généraliser cette assistance technique aux communes qui en ont souvent besoin.

Concernant l'Office d'équipement hydraulique de la Corse, vous l'avez précisé, les rendements de réseaux sont pointés du doigt et jugés médiocres, à tel point que les factures partielles génèrent le non-paiement de 30 millions de mètres cubes, comme cela est précisé chaque année, engendrant 3 M€ de manque à gagner annuels, avec un record d'impayé à hauteur de 11 M€.

La CRC, bien entendu, a donc formulé un rappel au droit pour soit mis en place une comptabilité analytique sur le sujet.

Alors l'Office répond sur le volet infrastructurel, qu'il faudra un appui financier de l'État important, tant le retard à résorber l'est tout autant. Avouez quand même que c'est une réflexion assez cocasse, mais une évidence que l'on apprécie néanmoins de lire. Même si dans votre réponse vous mettez en cause le

faible engagement du PEI entre 2002 et 2016, alors que quand même 55 M€ avaient été engagés.

Vous contestez également, et ça a été fait à deux reprises, quand 15 ans aucun barrage d'envergure n'a été fait. C'est vrai. Mais force est de constater que dans les 8 ans de mandature qui ont suivis et qui sont les vôtres, combien en avez-vous fait ? Quels ont été les travaux concrets réalisés conformément à l'ensemble des études préalablement effectuées ? Pourtant, vous n'êtes pas sans ignorer que le barrage du Rizzanese, même s'il a été financé par EDF, a fait l'objet d'un suivi important à l'époque de la part de la Collectivité qui était la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil général 2A. Il y a eu participation à la négociation pour appliquer le protocole de 87 et pour obtenir des avancées en faveur de l'irrigation agricole dans la vallée du Rizzanese.

Alors je rejoins un petit peu le positionnement de Paul-Félix tout à l'heure, qu'en est-il des barrages d'Olivese, du Cavu dans l'extrême sud, dont nous avons souvent parlé lorsque nous occupions des responsabilités différentes, vous et moi, de liaisons oh combien importantes, et ça a été souligné par Paul-Félix, entre l'Ortolo et Figari, les maillages importants entre barrages ? Ce sont, je regrette, des projets qui existent depuis de nombreuses années.

Malgré ces projets ambitieux qui existent, qui sont dans les tiroirs ici, vous conveniez vous-même en commission qu'il fallait privilégier la rehausse des barrages existants et créer des retenues collinaires. Vu l'évolution du climat, vous avez raison, vous considérez que les économies d'eau et l'amélioration des rendements seront suffisants pour faire face aux enjeux, d'où la nécessité d'une programmation infrastructurelle que vous qualifiez d'envergure.

Mais dans les 10 années à venir, malheureusement, nous n'envisageons, et vous n'envisagez, qu'une augmentation des capacités de stockage que de 15 millions de mètres cubes, et cela fait longtemps qu'on se le dit.

Et pourtant, chaque année, l'inquiétude se fait grandissante et l'on s'interroge sur nos ressources en eau. Malheureusement, depuis presque 20 ans, on se contente de gérer cette pénurie, souvent, on doit le dire en opposant le tourisme et l'agriculture, sachant que la Corse possède une pluviométrie trois fois supérieure à une île voisine qui est la Sardaigne et que chacun connaît.

Malgré cela les ressources de notre île sont 100 millions de mètres cubes contre 2 milliards pour la Sardaigne, disposant ainsi de 5 ans de réserve. Dois-je vous rappeler que nombreux étaient les élus dans cet hémicycle qui, il y a quelques années, se posaient certaines questions, comment peut-on faire pour vendre de l'eau à la Sardaigne ? Quelles dispositions doit prendre pour atteindre ces objectifs ? Lascemu core ! C'est un aveu d'impuissance qui vous permet

malheureusement de simuler l'action à l'investissement en préconisant des économies d'eau, sans pour autant rattraper de façon importante le retard au niveau structurel qui est le nôtre.

Je regrette mon cher Gilles, mais je ne perçois pas cette volonté politique à laquelle vous faisiez allusion lors d'une réunion récente à Tiuccia.

Dans le même ordre d'idées, au lieu d'accélérer des projets de territoire pour la gestion de l'eau et coller aux réalités des territoires deux ans après que leur principe ait été voté, vous nous proposez « I scontri di l'Acqua ». Ce rapport revient sur le fait que la Corse soit le seul comité de bassin dépourvu d'une agence de l'eau qui lui soit propre. Mais nous ne sommes pas contre ce principe, Marie-Thérèse Mariotti l'a exprimé lors d'une commission, ma collègue Charlotte Terrighi a indiqué notre accord de principe hier matin.

Mais est aussi évoquée la question du transfert de cette compétence actuellement assurée par les communes vers les EPCI en 2026. On en a parlé souvent dans cet hémicycle, mais aussi au niveau du Parlement, la dernière en date étant au Sénat qui a voté le 16 mars pour que ce transfert reste optionnel.

Évidemment, vous prévoyez un travail en commission pour le transfert des compétences de l'État dans ce domaine et un travail en chambre des territoires pour mener une réflexion d'ensemble, donnant ainsi l'impression que l'on repartirait malheureusement à zéro.

Tout ça pour vous dire, Messieurs les Présidents, que la forme nous dérange et que votre initiative je regrette, mais semble retarder la mise en œuvre de décisions déjà actées dans le domaine de l'eau. Une fois de plus, une fois de trop, et je regrette d'avoir à le dire, on est plus souvent dans la forme que sur le fond. Je crois qu'il est grand temps de passer à une autre dimension, une autre strate, comme vous l'avez si souvent promis.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi.

M. Quastana.

### **M. Paul QUASTANA**

Deux mots, simplement, au-delà de tout ce qui a été dit, et par le président de l'Office et au cours des débats, juste deux mots.

Il y a une hiérarchisation des besoins en eau. Alors cette hiérarchisation, c'est l'eau potable, l'eau agricole, etc., etc. Ça, c'est le haut du tableau. Et en bas du tableau, il y a ce qu'on pourrait appeler les consommations de confort ou de prestige, et le président en a parlé, les piscines par exemple, des dizaines de milliers de résidences secondaires.

Alors, je pense qu'il faudrait se doter de moyens juridiques, réglementaires, administratifs pour réguler, pour ne pas dire interdire, parce qu'on ne peut pas le dire, ce type d'installations. Ça présente deux avantages : une économie substantielle et la diminution de l'attractivité de ce type d'installations.

Terminé.

### **M. Hyacinthe VANNI**

C'était très bref. C'est pour ça que je vous ai accordé la parole parce que vous n'avez plus de temps, mais je sais que c'est toujours très bref.

Saveriu Luciani.

### **M. Saveriu LUCIANI**

J'aurais beaucoup de choses à dire, ça, vous le savez, parce que ça fait partie de mon histoire récente, on dira comme ça, et il y en aurait pour trois heures. Comme le temps est minuté, on va essayer d'aller sur quatre ou cinq points rapides.

D'abord, et je salue l'intervention de Georges Mela qui évoquait un document majeur qui me semble aujourd'hui, quoi qu'on en dise, et j'espère qu'on ne fera pas de révisionnisme, un document qui a permis de poser un plan. Je n'ai pas vu d'autre plan ailleurs, ou alors l'aghju suniata. Il est là, je l'ai fait descendre du secrétariat. Je sais que le Président Giovannangeli s'en inspire beaucoup parce qu'il fallait bien avoir une route. Après, il est amendable, ce n'est pas la Bible.

Mais aujourd'hui, quand on dit qu'il n'y a pas eu d'évaluation, alors j'ai compulsé mes archives. Il y a 5 ans de ça, on fait un plan de bassin dans la pression du changement climatique. Pourquoi ? Parce qu'on sait très bien, il y a 5, 6 ans, qu'on va dans le mur, pas en Corse, en Méditerranée, vous l'avez souligné, et pas qu'en Méditerranée, on est en train de préparer ce qu'on appelle « le jour 0 », c'est

une annexe d'Acqua Nostra, c'est-à-dire qu'à un moment donné, vous allez ouvrir le robinet, il n'y aura plus rien, Johannesburg, Afrique du Sud, « le jour 0 », voilà ! Par rapport à ça, il fallait qu'on ait en gros, une perspective.

Alors moi, je ne m'adresse pas au président de l'Office d'équipement hydraulique, voire au président de l'exécutif, je m'adresse à l'exécutif. Pourquoi ? Parce que ce combat de l'eau, c'est un combat de civilisation, c'est le combat de la tribu autour de la source, c'est le combat d'un peuple, c'est le combat d'une souveraineté, comme l'a souligné Paul-Félix Benedetti. On ne peut pas réduire la problématique à celle de l'Office hydraulique ou à des projets de l'office hydraulique.

L'agriculture, vous l'avez évoqué, 105 000 hectares d'ESA, on en irrigue combien ? Paul-Fé parle de 10 000, on aspire à 40 000, 50 000. Il faut 150 000 hectares de colza pour alimenter le Ricanto. Donc, on ne parle plus de rien. A un moment donné, il va falloir avoir des priorités agricoles, c'est-à-dire que ce plan, il doit s'appuyer de manière transversale sur des...

L'énergie, je prends à témoin le Président Giovannangeli, il le sait parce qu'il a dû compulsé les archives, il y avait notamment dans cette Assemblée un vote sur l'installation, parce que l'eau, les plans d'eau, il y a 500 hectares de barrages. Le photovoltaïque sur ces barrages, sur des retenues, après barrages, retenues, retenues collinaires, l'appellation c'est Henri Politi qui va la donner ou Paul-Fé, la nuance est subtile. Mais là-dessus aussi, donc la question de la PPE, elle y est aussi.

La question environnementale, avec Guy Armanet, elle y est, pourquoi ? Parce que quand on parle du SDAGE, moi le SDAGE, je vais vous dire, je le balaie. Pour moi, le document à parfaire c'est le PADDUC. Le barrage de l'Olivese, peut-être, le barrage sur le Cavu, certainement, le barrage le Taravu, sur le Liamone, on ne parlemu. On est en train aujourd'hui de préparer la Corse à 2050 au moins, et même à 2070, parce que si vous prenez ce document-là, il vous donne pratiquement, région par région, l'état de vulnérabilité des régions. Et, vous savez que le Cap Corse, par exemple, qui dessale, pour moi c'est une hérésie, parce qu'on dessale dans un parc marin, la saumure, elle va dans l'eau.

O zitelli, à un moment donné..., Et, on avait voté, je prends toutes les archives, on avait voté une étude d'opportunité sur la dessalination. Ça fait quelques temps, on avait mis 100 000 € dessus. Je ne parle même pas de la REUT, qu'on avait anticipée à Bunifaziu. La REUT aujourd'hui en matière agricole, elle est indispensable. Les Sardes, en Italie, la législation française est très lourde, il va falloir qu'on discute à Paris et là je crois que le vrai discours va être là. Pourquoi ? Parce qu'à la fois, la CRC c'est comme le tribunal administratif, ça n'existe pas pour moi. La CRC quand elle dit : vous n'avez pas le financement. Mais le

financement, heureusement que je ne l'ai pas, mais avant de financer quelque chose, il faut-il y penser, à ce quelque chose. Il faut dire à Paris : vous avez fait un PEI à l'époque, l'Office hydraulique a épuisé et a surconsommé puisqu'il a pris 14 millions en plus. Ça veut dire que l'enveloppe prévue était largement réduite.

Donc, il faut absolument aujourd'hui poser de manière politique la question de l'eau, parce que ce n'est la question de l'eau qu'on pose, c'est la question de la survie d'un peuple. Sans eau, on est mort.

Quand on voit qu'aujourd'hui la vigne pompe 25 % pratiquement de la ressource hydrique, il y a 20 ans, elle en pompait zéro, où on va et comment on planifie tout ça ? Là, je m'adresse au président de l'ODARC, c'est important qu'à un moment donné, on croise toutes ces informations- là.

Après sur le reste je peux en dire. Sur Macron, vous l'avez signé le papier de Macron, je l'ai là, vous l'avez soutenu, les vice-présidents, les présidents, ont souligné la confiance faite par le chef de l'État. O zitelli, il fallait aller se mettre au milieu de la route là ! Les 53 mesures de Macron, certaines ne nous conviennent pas. Ou on aspire au moins à l'autonomie ou on aspire à la soumission ambitieuse. On en est là, aujourd'hui.

Donc sur le reste, je veux dire, je pourrais parler de beaucoup de choses, mais j'ai tellement de choses à vous dire. Mais simplement, il y a une montée en charge et moi je la salue parce qu'il faut une montée en charge, mais elle doit être au-delà de ce qu'on nous promet, je veux dire.

Aujourd'hui, bien sûr l'investissement a été freiné, il a été freiné par le COVID, il a été freiné aussi, et Paul-Fé l'a souligné, par le manque d'ingénierie. On n'a pas une machine aujourd'hui d'aménagement à la hauteur de l'enjeu. Il faut que la Corse se dote d'un office, et je vais plus loin. Si vous reprenez un certain nombre de déclarations de l'époque, dans mon Jésus Christ, je disais que l'Office hydraulique était condamné à mort, il n'était pas condamné à mort pour ce qu'il fait, pour sa forme actuelle.

Il nous faut un office de l'eau, il nous faut un ministère. Je l'avais dit et ça avait fait sourire d'ailleurs, le président de l'Office hydraulique qui avait dit : je vais devenir ministre. Mais il nous faut un ministère de l'eau comme il faut un ministère de l'agriculture. Il nous faut, à un moment donné, quelque chose qui prévoit, et vous l'avez dit en plus, parce que j'ai vu les limites, moi aussi j'ai poussé les murs, moi je ne veux pas une agence de l'eau, moi je veux un ministère de l'eau, moi, je ne veux pas une copie conforme de l'agence de l'eau française. Le comité de massif il compense d'ailleurs un certain nombre de carences de l'Agence de l'eau sur les subventions. Donc à quoi ça sert ? Il nous faut un office de l'eau et avec la mission eau qui soit donc intégrée à cet office.

C'est ça le véritable enjeu dans une Corse qui aspire à la souveraineté, bien sûr. Ça c'est important de le dire, et puis pour des raisons d'efficacité.

La maîtrise d'ouvrage, on a demandé 50 fois à ce que depuis 2007, puisqu'elle a été séparée en 2007, Jean-Martin doit s'en souvenir, ça a fait des retards énormes sur l'investissement et sur les travaux, il faut le fondre, je crois que c'est dans les tuyaux, j'espère en tous les cas.

Donc l'idée, c'est que le volet hydraulique il est parti d'un volet qui est beaucoup plus large et qui regarde l'ensemble.

Le tourisme, Paul-Fé parlait de 450 000 habitants en moyenne, la Corse dans 30 ans, c'est pratiquement 500 000 habitants. Le tsunami démographique qui arrive aujourd'hui ici, vous l'avez mesuré ? Parce qu'il va y avoir 500 000 personnes en Corse, en plus si on allonge les pistes des aéroports, et tant mieux, mais en Corse, on va supporter sur 2 mois, pratiquement l'équivalent de 4 fois notre population ou 5 fois. Je ne sais pas si vous voyez ce que ça veut dire en termes d'assainissement.

On parle du SDAGE, je précise quand même que le SDAGE corse est déconnecté des autres SDAGE. Nous avons des eaux en parfaite qualité à plus de 90 % ; en France, c'est 50 %, c'est-à-dire que nous, nos financements, ils ne vont pas vers la restauration ou la résilience, ils vont vers la préservation. Il va falloir qu'on discute de l'Etat de ça, on n'est pas du tout dans la même logique.

Après, pour le reste et je m'arrêterai là parce que sinon je vous parlerai aussi notamment de la Sardaigne ou de BRGM, le CIGEC aussi, il y a une étude, ça a été financé, il faut avancer. Le PTGE, il faut avancer. Les territoires ont besoin maintenant, alors pas simplement que les territoires vulnérables, et là il faut du monde, il ne faut pas qu'un individu chargé du PTGE. On a 5000 agents dans une Collectivité et un bonhomme dévolu à peu près, et je ne le dis pas comme une critique, c'est un conseil. Je suis aussi un peu dans la pédagogie parce que je l'ai vécu et j'ai porté un sac à dos qui était très lourd avec des impayés qui remontent à l'époque où notamment l'Office hydraulique avait la régie bastiaise.

Quand on me parle de rendement, je vais un peu dans le « vrac », quand on me parle de rendement, les Sardes : 2 milliards de stockage, 50 % maximum de rendement, c'est-à-dire qu'il y a quand même une déperdition. Chez nous, il n'y a pas beaucoup de fuites, Henri Politi pourra vous le dire aussi, ce n'est pas les fuites parce qu'entre la production et la facturation, il y a 3 barrages, pas un barrage, il y a 3 barrages. Mais ça, culturellement, en 2004, 2005, la CdC avait aidé, l'office hydraulique a racheté tous les impayés, un peu comme la MSA de l'époque. On est devant un problème qui est politico-financier.

Après sur la CRC, vous avez compris que je n'ai vraiment rien à dire, si ce n'est qu'on nous dit : finalement, vous les Corses, vous voyez trop grand. Mais moi je ne vois pas trop grand, on est dans une situation où on est obligés aujourd'hui de préparer, je dirai, pas le pire, mais au moins les jours à venir de nos enfants. Et, je salue aussi le fait qu'il va falloir aussi amplifier la partie sensibilisation. J'ai parlé à l'époque, je le dis, je me cite, de « révolution culturelle et culturelle ». Il y a besoin pour les Corses d'avoir un autre rapport à l'eau, c'est écrit dans *Acqua Nostra*, dans son préambule, et je cite quelqu'un qui me semble aujourd'hui être la référence parce qu'il parlait de marchandisation de l'eau, mais l'eau a un prix, il disait, je vais le traduire en Corse, *ghjeru un Talianu, si chjamava Riccardo Petrella*, qui est le Pape en la matière, il disait : *l'omu è a sucietà, ùn'anu più a libertà di sceglie, ùn li ferma più chè una scelta sola, addatassi o sparisce*.

On est là aujourd'hui, le vrai débat est là. Si on ne s'adapte pas, on disparaît.

Donc, je le redis et je m'arrêterai là. Un certain nombre de choses ont été éludées, un certain nombre d'ouvrages majeurs, il y a une acceptation de la part des populations, je parle notamment du Cavu, parce que le Cavu il revient souvent dans les débats, il y a donc de la part des populations une attente profonde, y compris parce qu'il faut du stockage et le stockage ce n'est pas un luxe, c'était écrit à l'époque, ce n'est pas un luxe le stockage, d'ailleurs, vous en parlez et tant mieux. On a estimé que des 80 à 100 millions qu'on a aujourd'hui, il va falloir moins arriver à en trouver 40 ou 50 minima, et ces 40 ou 50, on ne les fait pas en trois jours. Vous évoquez la rehausse du Figari, on l'avait évoqué déjà. Le Sambucu, Pierre Guidoni m'a accompagné à l'époque, on a vu le site, etc. On est sur des choses qui sont simples.

Vadina, à un moment donné, le SDAGE, il va falloir mettre un coup de pied au SDAGE. Pourquoi ? Parce que Vadina, il va falloir peut-être barrer l'Abadescu, parce que l'Abadescu, c'est un fleuve qui porte, et l'Abadescu il est à 2, 3 km des canalisations qui permettent de remplir Vadina, 5 millions de mètres cubes, si je me rappelle bien.

Donc, on est vraiment dans un défi qui m'a l'air aujourd'hui un peu sous-dimensionné, même si, encore une fois, je retrouve ce qui est là, tant mieux parce que ça me rassure un peu quand même, mais ça ne m'empêchera pas certainement d'en reparler.

J'ai été très long.

La Sardaigne, un dernier petit point sur la Sardaigne, parce que c'est important aussi. Vous évoquez la maîtrise du bien public, on disait c'est un bien commun et surtout la maîtrise publique de la production à la distribution. La

Sardaigne, elle n'a pas des experts pratiquement partout, la Sardaigne, elle a une régie qui part de la collectivité autonome vers les communautés de communes ou les communes.

Après, sur la loi NOTRe, on partage totalement votre avis. La loi NOTRe, ça doit permettre d'abord une adaptation des communes et des intercommunalités à la situation et vraisemblablement, à un choix qui doit être librement consenti.

Je vous remercie.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS reprend la présidence de l'Assemblée de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Jean-Félix Acquaviva pour « Fà populu ».

**M. Jean-Felix ACQUAVIVA**

Vi ringraziu, Signora Presidente.

Moi, je pense que ce qui est en train de se passer maintenant est sain puisque l'eau est un bien commun, l'eau n'appartient, selon ce principe, à personne en particulier, ni à aucun groupe, aucun lobby ou aucune structure corporatiste. L'eau appartient ici au peuple corse et nous en sommes, cette Assemblée, l'émanation morale, démocratique et politique.

Donc, tous les échanges contradictoires que nous pouvons avoir, sont sains, il faut quand même un petit peu se dire les choses dans le cadre du débat, pour trouver une trajectoire en sortie. Ça, c'est le premier bilan que je fais.

Le deuxième point que je voudrais évoquer, c'est que je prends l'image footballistique parce qu'elle me paraît parler à tout le monde et que tout le monde aime le foot, très rapidement, Mesdames, excusez-moi parce que j'ai entendu « mais non ! », quand le Sporting est descendu en National 3, il a fixé un cap, c'était de remonter en Ligue 1. Nous sommes tous d'accord pour que le Sporting remonte en Ligue 1 et dans un temps raisonnable. On va dire qu'Acqua Nostra, c'est la Ligue 1. Nous sommes d'accord avec cette image, j'espère ? Acqua Nostra, c'est bien la Ligue 1 ? C'est notre Ligue 1 de l'eau, du moins communément admise avec un vote unanime.

Mais avant d'arriver en Ligue 1, il faut passer de national 3 en national 2, de national 2 en national 1. Et d'ailleurs, je fais un petit clin d'œil pour féliciter

l'équipe dirigeante du Sporting opiniâtre qui, avec peu de moyens, est arrivée en quelques années, déjà arrivée à la Ligue 2, alors que c'était déjà une gageure. Et donc, ça veut dire que la Ligue 1, se met en perspective, parce qu'on a même cru que le sportif allait monter cette année.

Donc, premier mérite et grand mérite, sans remettre en cause Acqua Nostra, parce que je ne vois pas où est la remise en cause, c'est que ce rapport, et je vais reprendre l'image de Paul-Félix, le demain et l'après-demain. Je pense qu'on n'est pas à demain là, on est à la veille du demain. 10 ans, 11 ans, 200 M€, ça été quand même souligné que c'est trois fois plus en crédit de paiement et en montant que ce qui était fait et, propos honnête de Paul-Félix Benedetti, depuis 20 ans, si j'entends, ce n'est pas moi qui parle, c'est les hommes de l'art qui parlent, donc on est en train d'essayer de faire cette course pour arriver à Acqua Nostra.

Ça, c'est le premier niveau du rythme, c'est que je donne quitus à l'exécutif et à Gilles Giovannangeli, de traduire le chemin de manière opérationnelle à travers des choix, des priorités budgétaires et de choix, pour matérialiser plutôt qu'on se retrouve tous les ans à dire, est-ce qu'on va arriver en Ligue 1, sans entamer le chemin ? Là, on entame le chemin.

Ça, c'est le premier constat que je fais pratique. C'est ça la maîtrise de son destin, c'est commencer le chemin, c'est l'autonomie de fait avant l'autonomie réelle. Et là, on est dans l'autonomie de fait pratique à mesure de nos moyens d'aujourd'hui, avant même que nous ayons la discussion avec l'État. Ça, c'est le premier niveau que je fais.

Deuxième niveau, je salue l'appel à la responsabilité du président de l'Office hydraulique, et qui travaille d'ailleurs dans ce cadre sur les « scontri », avec le Président de l'ODARC. Nous vivons, déjà on le disait et puis là on le subit, on le voit, il n'y a même pas besoin d'attendre dans 20 ans puisqu'on le voit dans nos territoires, le changement climatique comme quelque chose qui chamboule nos habitudes de consommation, mais va chavirer aussi beaucoup de choses.

Il va falloir faire des choix, mais ça je pense que tout le monde le dit, il va falloir faire des choix au niveau agricole. Nous sommes d'accord, parce qu'il va bien falloir parler de sobriété par rapport à une diminution de la ressource qui est réelle, qui est déjà constatée. D'ailleurs, elle est réelle aussi en Sardaigne, parce qu'on parle de la capacité de la Sardaigne, mais la Sardaigne je crois savoir qu'elle ne remplit que 30 % de ses barrages. Donc elle a pu faire des barrages mais elle se trouve confrontée à un remplissage faible lié au changement climatique.

Donc, tout le monde est rattrapé par le phénomène, même ceux qui se sont dotés d'une grande capacité d'investissement et donc ils ne sont pas sortis de

l'auberge malgré tout. Donc les choses sont plus complexes. Et cette complexité, avec cette traduction au niveau agricole, ça a été dit et nous partageons l'idée, prioriser, choisir c'est renoncer, choisir c'est maîtriser son destin au niveau urbanistique.

Je vais quand même vous rappeler, Messieurs, Dames, que la loi zéro artificialisation nette, qui est quand même une loi révolutionnaire pour tous ceux qui sont praticiens dans les communes, les intercos, elle a été votée par le Parlement français. C'est-à-dire que nous sommes dans l'aval de cette loi pour essayer d'avoir des adaptations en fonction de nos spécificités. Et le gouvernement unitaire républicain, il n'a pas attendu la spécificité territoriale, il a voté, calci longhi è seguità, pour reprendre encore une image footballistique. Il nous met en demeure d'aller au zéro artificialisation nette. Il ne nous a pas attendus, il a consulté les maires pour le zéro artificialisation nette ? Non, en raison de la révolution du changement climatique. Je vous rappelle quand même qu'on va bientôt parler au Parlement de peut-être l'interdiction des piscines à certaines conditions dans les maisons individuelles.

Donc, on touche déjà à l'étalement urbain, on y est déjà, ce n'est pas demain, c'est maintenant. Et ça recoupe le propos du président. Et si on prend à l'aune de notre situation, bien sûr qu'on va rebondir avec le PADDUC, l'adaptation du ZAN oui, mais on va aussi être obligés de faire des choix liés à un mauvais modèle pour entrer dans un autre modèle pour des raisons de dépossession foncière, ça, on le sait, mais aussi pour des raisons de diminution de la ressource. Ça va être aussi ça, choisir, ça va aussi avoir le courage ou pas pour certains de renoncer à des choses.

Il est posé ce débat-là, il est posé par ce rapport, il est posé clairement par ce rapport.

Je rappelle aussi que dans l'histoire de la capacité à analyser les choses en termes de politique publique, la question du transfert de compétences dans ce domaine-là, me paraît être, nous paraît être un débat urgent dans la mesure où il nous semble que s'il y a bien un des thèmes sur lesquels il est largement justifiable et nécessaire pour le bien des Corses, pas pour le bien d'un parti, d'avoir un transfert de compétences, notamment de l'Agence exécutive parce que j'ai entendu dire que c'est le rapport qui fondait la demande de l'Agence, même si j'ai compris que vous étiez d'accord, mais on n'a pas besoin du rapport parce qu'en fait le rapport vient prolonger un constat de terrain. J'ai été maire, vous êtes maire, faites le tour des communes, vous ne trouverez personne qui vous dit qu'il est normal qu'une agence de l'eau à Lyon décide, non pas pour des raisons liées à l'eau, pour des raisons d'arbitrage financier lié à Bercy.

Je vais vous rappeler quand même qu'en 2018, 2019, on a eu une coupure budgétaire pour des raisons d'arbitrages budgétaires qui n'a rien à voir avec l'eau, sur les agences de l'eau fait en loi de finances de plusieurs centaines de millions d'euros, ça a été rappelé ici, c'est en raison de cela d'ailleurs qu'on adapte le règlement des aides ici du comité de massif pour suppléer la carence de de l'Agence de l'eau pour les petites communes de montagne. Je rappelle quand même qu'on a engagé 13 M€, comité de massif seul, donc ça s'ajoute aux politiques de l'eau, 13 M€, schéma directeur, investissements, etc., pour pallier le manque, je parle la période 2018/2023, sur 5 ans, pour pallier le manque de l'Agence de l'eau. On voit bien que ces coupures-là, budgétaires, 700 M€ ont été affectés.

Donc on arrive à quoi ? A un changement de règlement des dépenses éligibles, par exemple, les compteurs ne sont pas éligibles pour l'Agence de l'eau Rhône-Alpes. Il a bien fallu ici qu'on s'adapte à travers le règlement des aides, d'autonomie de fait on va dire : non, mais les compteurs pour les communes rurales, il va falloir les faire. Mais on l'a fait en urgence sur un choix central qui ne correspond pas à l'intérêt de la Corse.

Je vais vous rappeler quand même que dans ce cadre-là, puisqu'il y a quand même des débats en cours, parce que nous dépendons quand même des lois édictées ailleurs, quand Madame la Première ministre dit qu'elle va annoncer loi 2023 100 M€, pour les agences de l'eau, c'est qu'elle a lancé fin 2022, loi finance 2023, dont 40, pour essayer de rassurer tout le monde, ça rejoint un petit peu le propos du président sur le centralisme de l'annonce sur les 9 communes, décidé d'en haut, de l'État vu d'en haut, qui essaye de faire sa petite soupe pour des raisons marketing, dont 40 pour les agences de l'eau Rhône-Alpes et Méditerranée.

Je vous renvoie à un très bel article de la Gazette des communes, dont je ne peux pas dire que c'est un organisme partisan « la Gazette des communes » : Agence de l'eau, un nouveau tour de passe-passe de Bercy. Et je vous renvoie donc à la décision budgétaire et financière qui démontre très bien qu'à un moment donné, il faut bien maîtriser notre destin sur certaines compétences financières liées à ce domaine qui parle du fameux plafond mordant. Je vous rappelle que c'est le plafond mordant, ça avait été voté en 2018, si les Agences de l'eau, toutes, en recettes, donc les fameuses redevances que l'on paye, les communes, que vous payez, que nous payons, que les gens payent, que les Corses payent, dépassent le seuil de recettes de 2,137 milliards d'euros, le surplus va au budget de l'État général pour la chasse, pour le centre national de développement du sport.

Donc, ces arbitrages politiques de portée financière pris sur les agences de l'eau, décidés ailleurs, il va bien falloir qu'on arrête avec ça, ou alors c'est le « tonneau des danaïdes ». On pourra parler des barrages autant qu'on veut, tant

qu'on veut, si on n'arrive pas à résoudre l'équation d'une vraie décision financière maîtrisée, c'est tant qu'on veut, on pourra se revoir dans 50 ans.

Donc je veux dire qu'à un moment donné, quand on sait le constat chiffré de 1 € de redevance communale aujourd'hui c'est 1 € reversé à l'agence de l'eau Lyon en Corse, alors c'était 1,7 il y a quelques années, il n'y a pas besoin d'aller plus loin, l'euro on le veut pour adapter les critères de dépenses éligibles au terrain, eh oui, il faut faire des compteurs, par exemple, pas que, je prends le basique de ce que remonte des communes rurales et de montagne, entre autres. Là, ça concerne toutes les forces politiques.

Donc, ça veut dire que le transfert de compétences d'une agence exécutive corse, pour adapter un règlement des aides d'investissement, ait évidemment une vision, une vision pratique qui ne soit pas dévoyée par des choix budgétaires et politiques faits à Bercy sur des débats qui nous échappent, c'est une réalité qui devient objective, parce que l'eau, c'est la vie, l'eau c'est les usages, et dans une situation anxiogène de diminution de la ressource, nous sommes contraints quand même à poser ce sujet-là.

Et je voudrais aller sur l'autre sujet, parce qu'on va parler des moyens sur cet angle-là, l'autonomie financière et fiscale, mais on va parler des moyens en termes de grands programmes d'investissement. On sait très bien que nous aurons à choisir, oui ou non ensemble, nous, nous disons que c'est le cas, qu'il va bien falloir mettre l'eau comme priorité absolue de ce PTIC, est-ce qu'il faut l'appeler encore PTIC ou un plan, etc. ? Mais si on le dit ça, il va bien falloir qu'on s'entende sur les sommes dont acte, mais aussi sur les arbitrages.

Ça veut dire qu'on est d'accord pour dire tous ensemble, que l'eau est une priorité collective du peuple corse, s'il y a un vote majoritaire dans cette Assemblée. Mais ça suppose beaucoup de choses, je ne vais pas renvoyer à des débats, mais vous les connaissez les débats de choix. On ne pourra pas tout avoir, en espérant avoir le plus possible. Je le pose parce que c'est quand même important de le poser là, au-delà du transfert de la question de la compétence.

Et puis, je reviens sur les relations aux territoires, parce que c'est quand même un point qui a été abordé, qui est important, « I scontri di l'Acqua », d'abord parce que c'est absolument nécessaire, eu égard à la scandaleuse option, qui n'est pas une ânerie, parce qu'en fait, elle est calculée cette option, on l'a abordée un petit peu, mais quand même, il faut le dire, la financiarisation, la spéculation autour de l'eau, elle commence, pas qu'en Corse d'ailleurs. La démonstration, elle est imparable. Oui, historiquement, quand on fait le constat, quand c'est en régie publique, le coût est moindre et c'est mieux géré en proximité. Pourquoi ? Parce que les élus municipaux, j'ai été maire, beaucoup ont été maires et sont conseillers municipaux ici, sont attachés à cette ressource sur le territoire pour des raisons

culturelles, pour des raisons, y compris de souvenirs de la raréfaction du besoin, quandu ci vulia andà à torcia l'acqua è fà u giru perchè tutt'ognunu avissu u so pezzu d'ortu.

Donc ça renvoie à beaucoup de choses, l'eau, ça renvoie à notre culture, ça renvoie à nos racines. Et donc, on le retrouve dans l'extrême prégnance qu'ont les élus de proximité à vouloir gérer. Et, c'est sain.

Donc, la question du transfert en régie privée va, bien sûr, faire en sorte que le prix de l'eau dont on va nous dire qu'il faut payer l'eau pour le juste prix, mais en fait, c'est faux, il y a une logique de financiarisation, on le sait.

Donc la maîtrise de cette vision que s'il faut payer l'eau, c'est pour des raisons d'une vision de gestion économe, pour des objectifs agricoles, urbanistiques partagés, définis, la maîtrise de cette évolution-là, elle doit rester évidemment au rang communal s'il souhaite être communal, ou par le choix délibéré en fonction d'un plan. On ne peut pas aller à une marche en avant, qui est une marche avant guidée par les grandes entreprises et par les grands intérêts. C'est une réalité là-dessus et je crois que c'est important de l'affirmer dans le cadre des discussions avec l'État et dans le cadre du choix que l'on fait dans ce rapport.

Dernier point, il y a des choses qui se sont faites sur les territoires en lien avec « les Scontri di l'Acqua », d'ores et déjà. J'ai entendu parler de la question des lieux de montagne. Mais par exemple la Charte des estives qu'on a présentée avec le comité massif en lien, avec l'Office hydraulique en lien, avec l'ODARC et Dumè Livrelli, a déjà référencé sur 12 estives, par exemple, je prends un travail en cours, toutes les sources géolocalisées, leur capacité hydrographique, l'évolution en précipitation depuis les années 50. Donc, il y a un travail de fond d'enracinement qui est déjà fait. Je rappelle qu'une estive, c'est au bas mot, 12 000 hectares, jusqu'à 22 000 hectares pour celle du Niolu. Donc on est quand même sur quelque chose qui correspond à 300 000 hectares. Ce n'est pas tout de la problématique de l'eau, mais il y a un travail d'enracinement qui est fait.

Je prends aussi pour exemple, le travail qui est fait sur le lac de Calacuccia puisque ça concerne la discussion de Pierre Ghionga, puisqu'une réunion a lieu avec l'État et les communes où un des sujets prégnants, ça a été de faire une station de pompage sur le lac justement pour essayer de faire en sorte que le Tavignanu soit au moins saisi. A travers un travail collaboratif, les agriculteurs, il y a 300 hectares déjà qui ont été en parcelles identifiés pour une stratégie d'autonomie alimentaire sur le Niolu, avec une station de pompage et une logique énergétique de production pour assumer le coût d'investissement de fonctionnement. Donc, il y a des choses qui se font grâce à ce travail d'enracinement qui sont en plus de ce rapport et qui sont le développement de l'enracinement des territoires.

Je crois qu'aujourd'hui, il est important, il me semble, qu'à travers le vote que, évidemment, l'on souhaite favorable, de tous le plus possible, on affiche l'objectif qui me semble être commun qui ressorte. Nous sommes contre la financiarisation marchandisation outrance de l'eau ; nous sommes pour la gestion de proximité de l'eau ; nous sommes pour le transfert de compétences, pour éviter que des choses comme je viens d'évoquer, enfin il me semble que les arbitrages budgétaires que je viens d'évoquer au niveau de Bercy, je pense que tout le monde partage l'idée que ça ne peut pas être notre intérêt.

Donc, il y a des choses comme ça qui doivent ressortir de leur grand choix, de la mise en avant et évidemment, la justification d'un transfert plein et entier et en structure et en compétences sur l'eau et une discussion infrastructurelle à mener en commun pour que sur la question de l'eau, avec des choix opérés urbanistiques et agricoles qui doivent converger, on puisse avoir une voix forte, le plus large possible face à l'État, pour peu que l'on soit d'accord sur l'ensemble de ce qui vient d'être évoqué.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Josepha Giacometti.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Vidimu chì a ricchezza di ssi scambii in giru à ssu raportu nantu à una pulitica di l'acqua, postu ch'ellu si chjama cusì, cum'ellu h'è di primura a risorsa è parechje l'hanu ramintatu, ùn diceraghju micca di più, mà d'una manera sfarente quand'ella vene di quellu chì hanu in mente di pensà à a supranità di un paese è di una nazione, a maestria di una risorsa cumuna cume l'acqua hè un inghjocu, una sfida maiò in Corsica è in u mondu sanu in l'anni à vene.

On est bien d'accord, Monsieur le conseiller, lorsque vous avez, et d'autres l'ont fait après vous, évoquer la question des défis et des enjeux climatiques, la question de la préservation ou de la nécessité de la ressource, le message de responsabilisation que nous devons avoir ici, que vous devez avoir à travers l'Office hydraulique. Tout ça, nous pouvons le partager.

Jean-Félix Acquaviva, justement, a fait référence à la nécessité, parce que moi, j'ai vu dans votre rapport lorsque je l'ai lu et je l'ai entendu ensuite dans les différentes interventions, je lisais un décalage entre justement un certain nombre de choses que nous avons déjà votées et entérinées ici, sur une vision à

long terme, c'était Acqua vostra. Acqua vostra, ùn hè micca u vengelu. Donc, on n'est pas obligés de s'y référer comme à la Bible, ça a été dit par celui qui l'a porté dans cet hémicycle. Mais il y avait des objectifs et Jean-Félix Acquaviva dit « c'est très bien, Acqua vostra c'est l'objectif à atteindre » filant la métaphore footballistique, il prend la question du Sporting et dit « c'est la D1 ». Puis petit à petit, on est repassés par les différentes divisions. Ok, mais il ne faut pas que les différentes étapes que l'on marque annihilent les objectifs finaux et les objectifs que l'on s'est fixés.

Et pour le voir, je ne vous en fais pas le procès, mais moi où j'ai eu du mal à le voir, c'est que je n'ai pas vu la mise en cohérence ou même parce que je l'ai dit, ce n'est pas la Bible, ou même de dire « voilà nous, à tel objectif, nous sommes obligés de renoncer, de revoir à la baisse parce qu'aujourd'hui, au regard des analyses » ou même d'aller plus loin, pourquoi pas, « parce qu'aujourd'hui, au regard des analyses, on pense que c'est le chemin à suivre ». C'est là que naît le décalage dans la lecture de ce rapport.

Moi, sur la vision étapistes, je peux l'entendre, mais encore faut-il, et vous l'avez rappelé à plusieurs reprises dans votre propos, encore faut-il, à travers la responsabilisation, à travers l'outil qui est notre outil, l'Office hydraulique, être en capacité aujourd'hui de l'appliquer. Je ne l'ai pas vu dans les analyses.

Sur la question de la vision justement à long terme, il va falloir aussi que nous nous affranchissions dans le domaine de l'eau comme dans d'autres domaines, notamment celui de l'énergie, des différents lobbies. Une autonomie, elle se bâtit aussi en étant en capacité de les intégrer, de les maîtriser, de les voir venir et de faire des choix qui contrecarrent certaines tentatives de privatisation.

Et là encore, je reviens au concret, à l'aujourd'hui. Lorsque j'entends parler de la maîtrise publique de l'eau comme un enjeu stratégique et qu'effectivement, on me parle d'étapes, ce que nous sommes en train de vivre aujourd'hui, et que je vois que l'Office hydraulique peu à peu perd des marchés, perd beaucoup de marchés petit à petit, et où le bien commun, petit à petit, est démantelé et que, comme malheureusement dans d'autres domaines - dommage que le rapport sur les déchets ait été retiré - eh bien la réalité, le delta entre les affirmations et les objectifs, la réalité du terrain, petit à petit, le delta commence à être très important entre l'affirmation des grands principes et la vérité, la véracité de ce qui est en train de se passer sur le terrain.

Ça, je crois que c'est une responsabilité forte. Aveti parlatu di rispunsabilità, sè no vulumu chì l'acqua firmessi un bè cumunu, sè no parlemu di maistria di u nostru arnese, si c'est pour faire une agence de l'eau bis, moi non plus ça ne m'intéresse pas. Faisons un vrai outil de maîtrise et de développement, d'auto en ingénierie, ça a été à plusieurs reprises évoqué, soyons en capacité de

monter sur des marchés, soyons et je crois que nous le sommes, il faut encore le parfaire, mais nous le sommes, croyons en nous aujourd'hui et faisons la démonstration du chemin emprunté. A ce moment-là, le chemin, je commencerai à le voir se dessiner.

Allora chì da u dì à u fà, da i principii chè no spertimu à ciò ch'ellu hè intraci di passassi, ùn femu micca u passu più maiò chè l'infurcatura.

Femu di manera à d'ammaestrà u nostru bè cumunu chì ghjè l'acqua pè a vita di ssu populu postu ch'ella hè una risorsa maiò. Mà femulu avà, avà.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres interventions ? Oui, Jean-Jacques Lucchini.

### **M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Alors moi, je ne vais pas m'engager dans un débat contradictoire sur la vision politique de chacun. Je m'en tiendrai à présenter notre vision, notre projet, notre chemin, avec simplicité, pragmatisme parce que notre projet est simple, il est réaliste et il est surtout financé, avec une mise en œuvre qui va être rapide.

Le premier point est de rappeler le concret et le pragmatisme de ce rapport. Nous, c'est vrai, nous ne sommes pas sur des grands projets faramineux à 20 ou 30 ans, très ou trop coûteux peut-être pour notre Collectivité.

La construction d'un grand barrage aujourd'hui, c'est 400 millions d'euros, avec une réalisation à 15 ou 20 ans minimum. Le PTIC qui est fléché sur la Corse, c'est 500 millions d'euros, ça veut dire que si demain on fait un grand ouvrage, 80 % du PTIC va passer dans le grand ouvrage.

Aujourd'hui, nous pensons qu'on ne peut plus rester sur des modèles de grands barrages. Le monde change, le réchauffement climatique est visible par tous. Nous, nous pensons que ce ne sont pas des chjachjari, ça. Il y a une réalité.

On a pour exemple le modèle marocain qui avait tout misé sur les grands ouvrages depuis les années 60 et qui aujourd'hui, avec le réchauffement climatique et des périodes de sécheresse de plus en plus longues, se retrouve avec des barrages vides, remplis à 35 % de leur capacité. Le Maroc aujourd'hui se tourne vers d'autres moyens de stockage qui sont, entre autres, les retenues collinaires.

Alors, pour que tout le monde comprenne bien la différence entre un barrage et une retenue collinaire : un barrage, il est construit sur une rivière avec

un coût de construction qui est élevé, avec un temps long, avec des impacts forts sur les écosystèmes, avec le problème récurrent de l'envasement. Pour mémoire, cette année, le désenvasement du barrage d'Alisgiani a coûté 7 millions d'euros à notre Collectivité pour récupérer 1 million de mètres cubes. Une retenue collinaire n'est pas construite sur une rivière, elle est remplie par de grosses canalisations, souvent alimentées en diamètre 1000 qui sont positionnées sur des rivières proches et qui permettent un remplissage lorsque les débits sont forts et que l'eau se jette à la mer. C'est une eau claire qui est transportée et cela évite le problème de l'envasement. Les retenues collinaires n'ont pas d'impact sur les nappes phréatiques et peu sur les écosystèmes. La réduction de la pression de l'eau sur ces grosses canalisations qui acheminent l'eau vers les retenues collinaires, peut permettre aussi la production d'électricité.

Alors pour en revenir à l'exemple marocain, qui est quand même un exemple d'actualité, aujourd'hui, la plupart des barrages marocains sont envasés. Pour certains, la capacité de stockage est divisée par 2. En aval de ces grands barrages, de nombreuses nappes phréatiques ont été asséchées et sont devenues salines. La capacité de turbinage et le programme énergétique du Maroc est aujourd'hui fortement compromis, faute d'eau. Leur modèle agricole basé sur les plantations d'énormes champs de pastèque, de gigantesques plantations d'agrumes et d'avocats, grandes consommatrices d'eau, n'est plus adaptée. Les Marocains sont en train de repenser leur agriculture, leur modèle énergétique et leurs moyens de stockage avec des programmes co-construits avec les populations à l'échelle de petits territoires. La construction de 149 retenues collinaires est aujourd'hui programmée par les dirigeants marocains.

Alors, l'exemple marocain et les contraintes du réchauffement climatique nous posent la question de la construction de grands barrages hydroélectriques qui, aujourd'hui, ne sont pas déjà dans le champ de compétences de notre institution et ne sont peut-être plus adaptés aux problématiques d'aujourd'hui.

Quand on voit que nos pics de consommation électrique sont essentiellement l'été, avec de nombreuses climatisations, alors que l'hydroélectricité est produite essentiellement l'hiver.

Nous avons voté lors de l'adoption du rapport de la PPE à la dernière session, un amendement proposé par le groupe « Core in fronte » sur la mise en place d'un groupe de travail sur la faisabilité de trois grands ouvrages hydroélectriques sur la Corse. Nous y participerons parce qu'il faut y participer, il faut avoir une vision lointaine. Mais vous l'avez compris, notre vision politique est axée plus sur des projets moins coûteux, plus respectueux de l'environnement,

réalisables dans des délais plus courts et mieux adaptés à chaque micro territoire, avec une acceptabilité plus facile des populations.

Par contre, la micro électricité peut être pour un territoire, une vraie source d'énergie. Et aujourd'hui, nous y travaillons.

Il faut savoir que depuis 1996, ça fait presque 30 ans, ça a déjà été dit, le dernier barrage qui a été construit a été celui de l'Ortolo et seulement une retenue collinaire de 2 millions de mètres cubes a été réalisée en 2002 à Bacciana sur la plaine orientale.

Aujourd'hui, nous, nous sommes sur des projets par territoire qui sont financés et qui seront bientôt réalisés, qui sont déjà bien avancés pour la plupart, avec un délai court à 10 ans, projets qui vont nous permettre d'affronter le défi du réchauffement climatique, la sécurisation en eau de nos territoires et le développement d'une agriculture raisonnée.

Alors, je vais revenir sur le projet par territoire pour que les choix soient posés et clairs pour tous. J'espère que vos inquiétudes pour certains seront dissipées.

Aujourd'hui, comme certains l'ont dit, on n'est pas dans la forme, mais on est dans l'action, avec pour objectif à l'horizon 2033, 12 millions de mètres cubes de stockage supplémentaire, 5 millions de mètres cubes économisés pour un investissement de 230 millions d'euros.

Le budget en investissement de l'office hydraulique a été en 2019 de 5 millions. Il est passé pour les 10 prochaines années à plus de 20 millions d'euros par an, avec 11 recrutements qui sont prévus en cohérence avec la montée en puissance des investissements.

Nous allons, comme vous l'avez compris, privilégier les retenues collinaires et les rehausses de barrages pour minimiser les impacts environnementaux et l'acceptation par la société. Sachant que 17 millions de mètres cubes supplémentaires, c'est 8500 hectares irrigués, je n'ai pas tout à fait les mêmes chiffres que Paul-Félix, mais je pense qu'on peut s'y retrouver.

Je vais revenir territoire par territoire pour que chaque élu ait une lecture par territoire. Donc, sur le barrage de Figari, ça a déjà été dit, c'est 2 millions de mètres cubes supplémentaires, ça va sécuriser ce territoire jusqu'en 2045. La fin des travaux est prévue en 2027. Il est acté aussi le doublement de la canalisation de Scupetu pour déployer cette ressource vers le Nord.

Parallèlement, trois sites ont été recensés et des études seront engagées dès 2025. Donc, avec le Cavu, sur la commune de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, Santa-Lucia, un site sur Monacia et un site aussi sur Bunifaziu.

Pour le territoire du Sartinesu-Valincu qui s'étend jusqu'au bas du Taravo, nous n'avons pas besoin de stockage pour ce territoire, mais des besoins de réseaux. Nous avons aujourd'hui 1,5 millions de mètres cubes qui sont disponibles sur les 2,6 millions du barrage de l'Ortolo. C'est le barrage qui a le plus fort remplissage de Corse. Il peut se remplir jusqu'à six fois dans l'année. Le projet est de redistribuer cette eau sur la vallée de Conca, avec la possibilité de se connecter au futur réseau du Rizzanese. Alors, des réunions de travail ont déjà eu lieu puisqu'on va sur les territoires, notamment avec les agriculteurs de la vallée de Conca où un COPIL a été créé pour qu'ils puissent suivre en direct l'avancement des travaux.

Sur le barrage du Rizzanese, on en a parlé, il y a une réunion qui va être faite le 4 mai à Santa-Lucia di Tallà, nous avons 1 million de droits d'eau de disponible. Là, nous allons déployer les réseaux en trois tranches : la première tranche jusqu'à la Madunina, la deuxième tranche jusqu'à Tavarìa, la troisième tranche jusqu'au Baracci, avec une extension possible jusqu'au bas de la vallée du Taravo.

Pour le rughjonu aiaccinu, pour ceux qui pensent qu'on manque d'eau, il n'y a pas de besoin urgent de stockage. Pour ce territoire, nous avons 5 millions de mètres cubes de reliquat d'eau non utilisée sur le barrage de Tolla. C'est un territoire qui a besoin de déploiement de réseaux, avec prioritairement la création d'un réseau d'eau brute sur la commune d'Ocana et de Tolla. C'est un projet qui est ancien, qu'on va réaliser, qui va être réalisé dès 2024 avec une fin de chantier en 2025.

Il y a aussi la création d'un réseau d'eau brute sur la plaine de Peri et les communes d'Appietto et d'Afa jusqu'au col du Listincone qui va aller aussi jusqu'au golfe de Lava.

Sur l'Ouest Corse, un territoire qui a souvent été oublié, qui est très dynamique avec un fort ancrage agropastoral, une réflexion a été engagée avec les acteurs du territoire Spelonca-Liamone. Pour mémoire, il y a une réunion qui s'est passée récemment, donc le 19 avril dernier, en présence du président de l'ODARC, de l'Office hydraulique et des acteurs du territoire. Le projet d'un grand barrage a été écarté par les participants car trop long et trop coûteux pour lesquels seul l'État a la compétence. La construction de retenues d'eau par micro territoire a été privilégiée. Des sites vont être mis à l'étude. Ceci va se poursuivre avec I scontri di l'acqua.

La Balagne, territoire qui a été évoqué tout à l'heure. C'est plus 3,4 millions de mètres cubes pour la Balagne. On l'a dit avec la rehausse du barrage de Codole et le San Bucu. Et une retenue d'eau aussi qui a été oubliée, celle du Marsulinu qui est pratiquement en cours de réalisation pour 100 000 mètres cubes.

Le centre Corse, c'est vrai que c'est un territoire, ça a été évoqué par Pierre Ghionga, qui actuellement est vierge de projets avancés, mais c'est un territoire aussi où on va se rendre prochainement pour discuter dans le cadre des scontri di l'acqua et du PTGE.

Le Capi Corsu aussi, où il y a un PTGE qui est engagé avec des scontri di l'acqua aussi qui vont privilégier les interconnexions entre les communes.

La Plaine orientale, pour aller très vite, ça a été évoqué, 7 millions de mètres cubes ; Vadina 5 millions de mètres cubes, les rehausses aussi pour 2 millions de mètres cubes.

Les territoires de montagne, on y est puisqu'il y a deux études qui sont en cours : il y a le Niolu et Quenza.

Donc moi, je pense que là nous ne sommes pas dans la fiction et dans le rêve, nous sommes vraiment dans le concret, avec des projets qui vont sortir sur un délai très court.

Ensuite sur les économies d'eau, ça a été évoqué, je ne vais pas y revenir, on compte économiser en refaisant les réseaux, surtout sur la Côte orientale où il y a des fuites, en mettant de nouveaux compteurs, on devrait économiser 5 millions de mètres cubes.

Ça a été dit aussi, on ne va pas se répéter, mais tout ça s'est fait en concertation aussi avec l'ODARC et avec des chambres d'agriculture puisqu'il y a un projet qui est commun.

Ensuite, moi je voulais juste revenir très rapidement sur la méthode parce que la méthode est nouvelle. C'est la première fois qu'on va sur les territoires, avec le président de l'ODARC et le président de l'Office hydraulique. On va à la rencontre des agriculteurs, on va à la rencontre des maires. Ce sont donc des projets concrets, avec des remontées du territoire. Ensuite, on fait des propositions. Il y a un travail qui est fait par l'ODARC sur le potentiel agricole de chaque parcelle. Il y a des réseaux qui sont proposés et qui sont dimensionnés. On n'est plus sur des projets personnels, on est sur des projets avec une vision de territoires.

Ensuite, ce que nous voulons aussi, je vais terminer là-dessus, c'est qu'aujourd'hui, notre projet est adapté à la vision politique qu'on veut avoir dans nos territoires. Quand on voit qu'aujourd'hui, par exemple, la consommation d'eau dans l'extrême sud, c'est 50 %, c'est le tourisme et les résidences secondaires. Donc demain, on est obligés de prévoir notre stockage par rapport à la vision politique qu'on veut avoir de nos territoires. Ça, c'est important de le rappeler aussi.

Donc moi, je ne vais pas être plus long, je pense qu'on a un projet qui est chiffré, un projet qui est réalisable et un projet qui va être concrétisé et que tout le monde pourra voir dans les 10 prochaines années.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

Donc, je vais repasser la parole au président de l'Office hydraulique. Vous avez la parole.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Madame la Présidente.

D'abord, remercier l'ensemble des intervenants pour un sujet qui, on a pu le voir, à la fois passionné et a permis nombre d'interventions à la fois techniques, mais politiques. Dans l'ensemble des interventions, après peut-être que je ferai un peu plus de cas par cas, moi dans l'ensemble des interventions, je vois à la fois beaucoup de convergences, c'est très clair, je pense sur la vision, notamment, sur la nécessité de passer un cap sur les solutions d'infrastructures. Je vois aussi des divergences, parfois aussi des critiques.

Sur la question des territoires parce que je pense qu'elle a été comprise, mais peut-être des fois, elle interroge, sur la question du travail avec les territoires et la finalité de ce travail. Par exemple, Madame Chiappini, vous avez cité tout à l'heure la nécessité de mieux travailler avec les territoires, avec des états des lieux, sur les besoins, sur les ressources. Ça fait partie de l'ambition du travail que l'on veut mener avec ce qu'on appelle, nous, des dispositifs qui sont les PTGE, mais ça peut être d'autres moyens de gouvernance qu'on veut instaurer avec les territoires et qui vont nous permettre, bien sûr, de faire cet état des lieux, y compris de la ressource pour trouver les solutions. C'est aussi une réponse à l'intervention de Pierre Ghionga et de Jean-Jacques Lucchini tout à l'heure. Nous, on pense que oui, il y a des solutions qui restent des solutions fondamentales de

grande infrastructure sur lesquelles on doit travailler et qui sont les solutions du temps long, mais qui devront être adaptées à la fois à notre vision en termes de besoins, de projection de besoins mais aussi à notre vision du développement.

Ce qu'on ne veut pas aujourd'hui, c'est se jeter dans la course à l'infrastructure, sans réfléchir fondamentalement le modèle. Je reprends les propos de Paul, je crois que c'est Paul qui a parlé de la démographie ou Saveriu, on a des questions sur la démographie. Qu'est-ce qu'on veut, ce qu'on veut par rapport à ça ? On ne va pas toujours être sur des projections en disant « il nous faut plus de stockage, plus de mètres cubes de retenue parce qu'on sera 500 000 dans 10, 20, 30 ou 40 ans ». Ce sont des questions fondamentales qu'on doit se poser.

Nous, on se dit que maintenant, il est temps d'adapter le développement que nous choisissons à la ressource et non pas sans cesse de demander à notre ressource, elle, de s'adapter aux besoins d'un développement qui souvent n'est pas maîtrisé. Ça porte un nom, c'est le développement durable.

Ce sont des propos que les uns et les autres nous tenons régulièrement lorsque nous faisons des campagnes électorales. Moi, je pense que là on est dans le sujet, et nous, nous voulons le mettre en œuvre, y compris en réfléchissant sur ces aspects-là.

Ce n'est pas contradictoire avec Acqua Nostra. Il y a eu un débat sur Acqua Nostra, je sens bien que souvent on me dit... Non, Aqua Nostra, Saveriu, et c'est bien que ce soit toi qui le dise, c'est un support de travail pour nous, c'est un support et c'est bien que tu dises que ce n'est pas une Bible parce que ce n'est pas la Bible non plus. Très bien, c'est acté et ça évitera des débats stériles. C'est un support de travail qui nous intéresse, nous, particulièrement sur l'état des lieux, sur les projections, en termes de besoins, c'est parfait. Et puis il y a des préconisations, il y a des préconisations qui aujourd'hui, pour nous sont les bonnes, mais la question de l'eau et de la réponse à la gestion de l'eau, c'est une question d'adaptation permanente parce que ça va vite et que le réchauffement climatique notamment, il va très vite. Donc, on doit aussi adapter. On doit avoir cette capacité d'adaptation.

Il est écrit dans Acqua Nostra, « à l'horizon 2050, 110 millions de stockages, plus 30 ». Aujourd'hui, chaque intervenant dit déjà qu'on n'y sera pas, ce sera plus, ce sera 35 ou 40, certainement. Mais nous, on doit travailler là-dessus et on doit travailler en musclant nos interventions en termes d'infrastructures et on l'a fait, 12 millions, si on part sur la base de Acqua Nostra, « plus 30 », nous, en 10 ans, on fait notre chemin, 12 millions.

Si ceux qui vont venir derrière continuent dans cette trajectoire, on y sera. Donc, il ne manque pas d'ambition là, on est dans le besoin, dans la réponse au besoin, dans la réponse à ce dont notre peuple a besoin. C'est, du concret, c'est opérationnel, c'est concret et c'est financé. Donc ça, ça me semble être un point important.

Mais, et nous l'avons répété parce que souvent, je vois bien, Georges, qu'on est sur des schémas parfois, permet-moi de te le dire en amitié, qui sont des schémas un peu passésistes. Il faut qu'on sache dépasser aujourd'hui cette vision. On ne va pas revenir aux années 2000, à savoir si les projets des années 2000 qui n'ont pas été mis en œuvre, doivent être mis en œuvre. Moi, simplement je dis une chose, c'est que, vous l'avez vu, on en a parlé, entre 2000 et 2021, le PEI a financé 70 millions sur les grandes infrastructures de gestion de l'eau, dont 55 millions entre 2000 et 2015, sur une enveloppe globale de 2 milliards. Voilà.

Donc nous, on ne cherche pas les responsabilités, on ne pointe pas les autres, mais on dit les choses quand même. On dit les choses ! Et on vient de nous dire aujourd'hui « il faut tout rattraper, il faut tout faire », et en plus il faut faire ce qui a été dit ». Nous, on pense que d'abord, c'est un nouveau paradigme, on a changé d'époque et que 2022, il faut que chacun comprenne, c'est quand même une année, un point de bascule, il faut qu'on l'entende et on le voit et qu'on ne peut plus avoir des solutions de 2000 en 2023. Donc, il faut travailler à des solutions différentes, avec un travail avec des territoires.

Pour répondre à Pierre Ghionga, bien sûr qu'il faut qu'on étudie d'autres formes de réponse et des petites réponses. C'est ce qu'on propose, nous, aux territoires. Quand on est allés dans le Liamone, sur la plaine du Liamone, la semaine dernière avec Dumè, on n'a pas dit qu'il ne fallait pas faire des barrages, on n'a pas dit ça, qu'il ne fallait pas étudier un grand barrage hydroélectrique. On n'a pas dit ça. Par contre, on a dit, on s'est projeté de manière très réaliste dans le temps, on a dit « si on va là-dessus, la réponse, on sait que pour le barrage hydroélectrique, on n'est même pas en compétence, c'est EDF aujourd'hui, ça peut être 20, 30 ans. Pour le barrage prévu dans Acqua Nostra, ça peut être 15 ou 20 ans et le besoin, il est aujourd'hui ».

Donc, on va travailler avec le territoire, avec des expertises pour pouvoir réfléchir, par bassin, par besoin, si on peut construire des solutions adaptées dans les 3, 4, 5, 6 ans pour être en réponse. C'est ça, l'objectif, c'est changer de méthode. Garder la vision stratégique, mais être aussi sur une méthode très opérationnelle, en travaillant avec les territoires et en partageant la gouvernance. C'est important de dire ça parce qu'on veut les impliquer, y compris quand ils le souhaiteront, dans la réalisation, dans la maîtrise d'ouvrage.

On aura tout à l'heure une discussion, peut-être, sur le SAGE, de Celavo Mezzana, baie d'Aiacciu et de Lava. On sait très bien qu'il y a un problème d'unicité de la ressource sur ce territoire, mais on va discuter avec la CAPA, et c'est une instance de territoire, on va discuter avec la CAPA pour voir comment on peut effectivement apporter des solutions.

Donc moi, je crois que ce qui est important aujourd'hui, c'est d'acter le fait que nous ne renonçons à rien, mais nous nous adaptons aux nouvelles réalités du besoin et du besoin de la Corse, en prenant en compte de manière très forte je crois, en prenant en compte de manière très forte, un modèle que nous ne voulons plus et la construction aussi de ce nouveau modèle basé sur un développement soutenable et équitable.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, u Presidente di l'esecutivu vole parlà.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Madame la Présidente.

Je sais que le débat a été long, bien sûr, c'est normal, extrêmement riche, mais je souhaite quand même dire quelques mots eu égard à l'importance extrême du dossier qui a été abordé aujourd'hui et qui le sera encore.

D'abord, dire que je me reconnais totalement, mais au-delà de la solidarité politique et humaine, je me reconnais totalement dans la vision portée aujourd'hui dans ce rapport et développée devant vous par Gilles Giovannangeli. Elle s'inscrit dans la continuité des engagements et des traductions, notamment le rapport Acqua Nostra que nous avons initié en 2015, en intégrant la nouvelle donne et en essayant, comme nous nous y étions engagés, d'accélérer, concrétiser encore plus et encore mieux dans un schéma global, là encore contraint, ce que nous pensons être des orientations essentielles et fondamentales.

Donc, je tenais à dire cette conscience et cette fierté aussi que nous sommes exactement sur le chemin stratégique qui correspond à notre vision de ce que doit être le développement de ce pays et le présent et l'avenir de ce peuple.

Réaffirmer ensuite publiquement notre attachement et notre soutien aux femmes et aux hommes qui mettent en œuvre cette politique. Il y a l'établissement public office hydraulique bien sûr, l'office historique avec une forte culture, avec un fort attachement des personnels, avec un rôle qui est un rôle essentiel.

Et puis il y a, ça a été rappelé, les femmes et les hommes qui sont des fonctionnaires de la Collectivité de Corse, qui travaillent sous l'autorité du DGS et de la DGA. Ce double salut amical empreint de gratitude nous rappelle aussi, mais ça a été dit dans le propos, que nous devons aussi réviser sans doute notre façon de produire et appliquer la politique de l'eau avec une Collectivité de Corse, ça a été partagé par l'ensemble des intervenants, qui a vocation à produire une vision stratégique et avec un office hydraulique qui a un savoir-faire, une expertise à développer et à renforcer, qui a vocation à mettre en œuvre un certain nombre d'orientations, notamment dans le domaine de l'eau brute.

Ce que je voudrais dire très rapidement, d'abord que ce qui se passe depuis quelques années, qui était à l'œuvre déjà, mais que nous percevons insuffisamment, c'est-à-dire le réchauffement climatique et ses effets, est véritablement un bouleversement de notre rapport aux politiques publiques. On le dit souvent, mais nous avons grandi, les uns et les autres, avec la vision d'une Corse qui est un château d'eau en Méditerranée et dans laquelle la ressource en eau était quasiment inépuisable. Cette image-là, elle était vraie, elle ne l'est plus aujourd'hui. Et je crois que le premier élément central de ce rapport, c'est qu'il nous invite à changer radicalement notre rapport à l'eau.

On dit souvent que nous manquons ou que nous manquerions d'une vision globale et d'un projet de société. Moi, je crois que lorsqu'on met bout à bout un certain nombre de rapports qui ont été débattus et votés, ou qui s'appêtent à l'être, y compris lors des dernières sessions, je crois que le projet de société est extrêmement clair.

Je ne prendrai que deux thèmes complémentaires : celui de l'énergie et celui de l'eau. Celui de l'énergie, nous avons voté une PPE ambitieuse avec des concrétisations très opérationnelles, notamment dans le domaine de la maîtrise de l'énergie. Ça sera présenté tout à l'heure par le président de l'AUE, avec des choix qui sont forts : c'est de dire, la maîtrise de l'énergie, elle va d'abord vers celles et ceux qui sont le plus en difficulté dans notre société. C'est le choix du protocole d'accord qui vous sera présenté.

Aujourd'hui, le fondement de ce rapport, c'est de dire que l'eau est une ressource rare, qu'elle est un bien précieux et qu'elle est un bien commun.

Alors, Josepha Giacometti disait, « aujourd'hui, il y a des situations où les marchés de l'eau échappent à l'Office hydraulique ». Tirons-en ensemble les conséquences, et nous le faisons. Faisons monter en puissance aux plans technique, ingénierie et opérationnel, l'Office hydraulique chargé d'appliquer une consigne politique portée par la Collectivité de Corse : l'eau doit rester ici un bien commun. Mettons-nous en situation de pouvoir le faire et que cette décision-là, elle soit aussi relayée par les élus qui siègent dans d'autres instances que cette

Assemblée et qui partagent sur le principe, il faudrait que ce soit désormais dans les choix et les actes, cette vision d'une eau qui reste un bien commun.

Déclinaison opérationnelle, on ne peut pas non plus minorer l'importance de la gestion de la ressource, non pas seulement en ce qui concerne son stockage essentiel, son utilisation déterminante, mais également son économie. Dans une logique de citoyenneté, faire comprendre que ce bien commun est un bien rare, ça veut dire aussi construire et mettre en œuvre des choix, qu'ils soient des choix individuels, le citoyen, l'usager, ou des choix collectifs en matière de développement économique et social, qui sont des choix qui vont impacter de façon tout aussi déterminante que la configuration des infrastructures que nous déterminerons ensemble, l'adéquation entre la ressource en eau et nos besoins.

En arrière-plan de tout ça, ça a été dit et je le redis une fois encore, est-ce que nous avons vocation à dire : nous avons besoin d'une ressource en eau parce que les projections démographiques font que nous serons 400, 500 ou 600 000 ou est-ce que nous avons vocation à réfléchir par rapport à des objectifs cibles, y compris en matière démographique, objectifs cibles auxquels devront se conformer nos décisions en matière d'eau ?

Rien ne nous condamne à courir de façon mécanique après l'augmentation de la population ou après l'augmentation de tel ou tel secteur des consommateurs d'eau, par exemple des touristes. Je lisais ce matin un article dans la presse « Le Figaro » pour ne pas le citer, la révolte des îles grecques contre les excès des promotions immobilières et de la surfréquentation estivale. Ça se passe partout en Méditerranée, avec les gens qui disent « on ne peut plus avoir des dizaines, des centaines de milliers de piscines qui se construisent ». Mais nous avons commencé à le faire, nous avons commencé à le faire et nous le renforçons.

Le problème de l'eau n'est pas que le problème de l'Office hydraulique, n'est pas que le problème du conseiller exécutif en charge de la question de l'eau. Le problème de l'eau, c'est le problème de l'agriculture ou la question de l'agriculture, c'est la question du développement économique, c'est la question du tourisme, c'est la question de l'environnement, c'est la question de l'énergie. Donc en arrière-plan, il y a bien notre projet de société, ce que nous voulons construire.

Troisième point. Ici comme hier, il y a à l'évidence, y compris pour engager la première phase de nos travaux, un hiatus entre nos besoins et nos capacités contributives d'aujourd'hui. La métaphore footballistique, nous l'avons assumée à l'époque avec Acqua Nostra en disant, y compris dans cette vision-là, « reste une question essentielle, c'est celle des financements ».

Aujourd'hui, y compris sur un horizon à 10 ans, nous savons que nous avons besoin de trouver des financements. Donc nécessairement, cette question du caractère stratégique de l'eau, de l'intégration d'une politique opérationnelle à l'échelle de plusieurs générations, elle doit être intégrée bien évidemment, et dans notre vision stratégique, et dans nos discussions avec l'État, pas seulement sous l'angle d'un financement exceptionnel qui est justifié là aussi, parce que ça a été dit. On n'est jamais qu'à moins de 5 % du PEI qui ont été affectés aux infrastructures en eau au bout de 20 ans de PEI, 5 % pour un plan qui était consacré à la mise à niveau des infrastructures de la Corse. Donc cette question-là, elle sera centrale. Nous aurons à réfléchir.

Troisième et dernier niveau, la question de la gouvernance, cette eau qui est un bien public, comment fait-on les choix ? Nous avons commencé, y compris à droit constant, à dire « la Collectivité de Corse, institution garante des intérêts matériels et moraux de la Corse et des Corses, mais pas la Collectivité de Corse seule ». Une co-construction territorialisée au plus près des attentes, des besoins des territoires et des infrastructures d'avenir qui intègrent les savoir-faire et les connaissances ancestrales perchè i nostri vechji, i nostri antenati hanu sempre campatu indè a so machja, indè i so paese, indè u so rughjonu è cunnoscenu i loghi. Il faut que nous nous servions de cela.

Et puis, une gouvernance en devenir, ça a été souligné quand même, et par le président de l'Office hydraulique, et par le député Acquaviva. Aujourd'hui, la gouvernance de l'eau en Corse, les grandes décisions et les grands mécanismes de financement nous échappent. Nous sommes une anomalie, nous sommes une anomalie parce que nous sommes un territoire insulaire qui a un statut particulier et que nous sommes rattachés à une agence de l'eau où nous sommes intégrés avec des bassins de vie et des régions qui n'ont absolument pas les mêmes problématiques que les nôtres. Donc cette autonomie que nous mettons en perspective, eh bien, bien évidemment elle a vocation à se décliner aussi dans le domaine de la gestion de l'eau.

Allora, c'hè un travaglione chì cume in altrò, c'hè un travaglionu da fà, mà quì cume in altrò, ùn pudemu micca fiascà, ùn pudemu micca rinculà è quì cume in altrò, emu tutti i mezi è tutte e ricchezze pè pudè sbuccà è quì cume in altrò, pè a maiò parte, tocca à noi. Quì come in altrò, aghju cunfidenza indè à Corsica è indè u populu corsu è indè l'eletti di u populu corsu.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi à tutti, soprattuttu, u Presidente di l'ufizziu idrolicu. Nous allons passer au vote.

**M. Georges MELA**

Juste un mot puisque, Madame la Présidente, vous dites que nous allons passer au vote, c'est une explication de vote.

Chacun a pu remarquer dans cet hémicycle que j'ai été particulièrement critique sur le dossier, et pour cause, c'était quelque part un clin d'œil à mon ami Gilles parce que nous avons souvent abordé ce problème, je le disais, dans nos fonctions respectives, il y a quelques années de ça.

J'estime que sur un sujet aussi crucial que celui-ci, même s'il doit y avoir une unanimité qui doit s'exercer et je rejoins le député Jean-Félix Acquaviva sur le sujet, c'est un moment crucial, un moment particulier, sur ces deux jours puisque, après la délégation de service public, aujourd'hui, nous parlons de ce bien que l'on a qualifié, les uns les autres, de commun. Donc, ça veut dire qu'il n'appartient à personne.

Mais il manquait dans ce dossier qui a été présenté, à mon avis, une aspiration nouvelle et une ambition nouvelle. Ça a été exprimé par quelques-uns ici dans cet hémicycle. Ça ne veut pas dire parce que je l'ai critiqué, que tout est mauvais. C'est ce qui, à mon avis, enrichit le débat et permet aux uns et aux autres quelque part de l'enrichir.

Je pense que tout n'est pas mauvais, je le précise. Il y a des choses qui sont exprimées et qui ne peuvent être que partagées par tous.

Alors, le groupe « Un soffiu novu » votera pour et je vais m'associer bien entendu à ce vote pour.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

J'ai bien fait de vous donner la parole ! Je me félicite !

D'autres interventions, d'autres explications de vote ? Saveriu Luciani.

**M. Saveriu LUCIANI**

Vous avez bien compris qu'on aurait pu répondre à certaines interventions après coup, mais ça, on ne le fera pas. Il y a beaucoup de choses à dire.

Nous, on prend acte de cette perspective. Nous allons nous abstenir. Wait end see. Je le dirai comme ça en anglais puisque c'est important de le dire. On regarde ça avec un regard attentif, sans mésestimer bien sûr ou surestimer ce

qui va se faire. On attend un mois. Donc, on n'aura pas de position de contre, vous avez bien compris. On accompagnera s'il le faut et si on nous sollicite bien sûr dans notre territoire aussi, puisqu'on est déjà allés dans les territoires ensemble avec le Président. Je le rappelle, parce que certains ne se rappellent pas.

Donc, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Paul-Félix et Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je vais faire un effort. Je prends la mesure du challenge de passer d'un investissement de routine à un investissement qui commence à devenir stratégique. Je pense qu'il y a des orientations générales à revoir. Je pense qu'il y a un principe de base aussi à admettre, en s'inspirant du principe de Peters qui n'est pas un principe scientifique, mais un principe sociologique, on progresse jusqu'à atteindre son niveau d'incompétence, que chacun reste à sa place et on progressera tous ensemble.

Nous voterons pour.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Jean Biancucci.

**M. Jean BIANCUCCI**

Deux mots quand même sur le rapport.

D'abord, je voudrais remercier le président de l'Office d'avoir fait preuve de beaucoup de pédagogie. Le rapport, le contenu, la manière dont ça a été présenté relèvent d'une cohérence.

La stratégie que vous développez, est la nôtre au détail près, comme l'a expliqué Jean-Jacques Lucchini, sur le terrain. Je crois qu'il y a une vraie volonté qui est d'ailleurs partagée par d'autres sensibilités et d'autres groupes.

Nous, nous vous remercions, bien entendu, nous sommes solidaires avec vous, comme d'autres, et nous souhaitons que cette stratégie, ce plan ait le succès qu'il mérite.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Simu pronti pè vutà. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Abstentions du groupe « Avanzemu » et de Madame Giacometti-Piredda.

Je me permets de vous féliciter pour ce travail qui, en apparence, je dis bien uniquement en apparence, est modeste comme vous, permettez que je le dise, mais qui en fait est une véritable révolution qui est en marche. Je n'y ai pas mis mon grain de sel parce que l'eau salée, ça ne me plaît pas trop. Nous en reparlerons, mais c'est une véritable révolution.

Oghje, ùn mandiate micca, beite appena d'acqua linda di e nostre muntagne. À dopu.

*La séance est suspendue à 13 h 47 et reprise à 16 h.*

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La séance est reprise.

Le 9 mars dernier, en remettant en cause l'article 2 de notre règlement intérieur, mais également celui du Conseil exécutif, à la dernière session nous n'avons pas été en mesure de produire dans la journée une résolution commune.

Nous avons travaillé dans l'intervalle de manière transpartisane avec la collaboration de tous les groupes et je tiens à les remercier, les uns et les autres, pour leur contribution.

Nous avons réussi à établir un texte, comme vous l'avez vu, il vous a été transmis, un texte ramassé, cohérent et permettant, je le pense et je l'espère, à tout le monde de pouvoir s'y retrouver.

Donc, c'est une résolution qui est portée à la fois par le Président de l'exécutif, le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse.

On va peut-être demander à ce qu'on ferme les portes. Merci.

**RESOLUZIONE SULENNA NANTU À A LINGUA CORSA /  
RÉSOLUTION SOLENNELLE SUR LA LANGUE CORSE**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je me tourne vers, Monsieur le Président, je voudrais savoir s'il veut s'exprimer à ce sujet.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

À ce stade, non. Je pense que la résolution dit tout.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

J'en donne lecture, et vous pourrez expliquer votre vote si vous le souhaitez.

Donc, résolution de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse. Je précise qu'elle est traduite aussi en langue corse, évidemment, et qu'au moment où je parle en français, la traduction simultanée est en route.

VU le statut particulier de la Corse, qui confère à l'Assemblée de Corse une compétence générale pour régler par ses délibérations les "affaires de la Corse" et, avec le Conseil exécutif, des compétences spéciales en faveur du développement de la langue corse, notamment dans son enseignement et dans sa diffusion au moyen de programmes réalisés par le secteur audiovisuel public ;

VU la délibération n° 21/234 AC du 16 décembre 2021, votée à l'unanimité, approuvant la révision du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse qui dispose que « Les langues des débats de l'Assemblée de Corse sont le corse et le français » ;

VU l'arrêté n° 22/044 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 8 février 2022 portant adoption du règlement intérieur du Conseil exécutif de Corse qui dispose que « Les membres du Conseil exécutif de Corse et les agents du Secrétariat général du Conseil exécutif utilisent les langues corse et française dans leurs échanges oraux, électroniques, et dans les actes résultant de leurs travaux » ;

VU le jugement du Tribunal administratif de Bastia en date du 9 mars 2023 décidant d'une part, que « La délibération n° 21/234 AC du 16 décembre 2021 de l'Assemblée de Corse est annulée en tant qu'elle approuve le dernier alinéa de l'article 1er de son règlement intérieur. » et d'autre part, que « L'arrêté n° 22/044CE du 8 février 2022 du président du conseil exécutif de Corse est

annulé en tant qu'il adopte l'article 16 du règlement intérieur du conseil exécutif de Corse. » ;

VU la délibération de l'Assemblée de Corse du 8 juillet 1983 en faveur du bilinguisme et de l'enseignement obligatoire de la langue corse ;

VU la délibération n° 13/096 AC du 17 mai 2013 approuvant les propositions pour un statut de coofficialité et de revitalisation de la langue corse ;

VU le rapport d'orientation sur la politique linguistique présenté par le Président du Conseil exécutif de Corse lors de la séance de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 novembre 2022 ;

VU la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle de 2001 qui dispose en son article 4 que « la défense de la diversité culturelle est un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine » qui « implique l'engagement de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en particulier les droits des personnes appartenant à des minorités et ceux des peuples autochtones » ;

VU le rapport de l'Union Européenne de 2013, voté au Parlement européen à 645 voix sur 700, sur les langues européennes menacées de disparition et la diversité linguistique au sein de l'Union européenne qui demande en son point 2 « aux gouvernements des États membres de condamner les pratiques qui, au travers de la discrimination linguistique ou de l'assimilation linguistique forcée ou dissimulée, ciblaient jadis ou ciblent encore aujourd'hui l'identité et l'usage linguistique des communautés linguistiques menacées ou leurs institutions culturelles » ;

CONSIDERANT que le tribunal administratif de Bastia a annulé les articles des règlements intérieurs de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse qui disposent que les langues des débats sont le corse et le français, au seul motif que cette disposition serait contraire à l'article 2 de la Constitution selon lequel « La langue de la République est le français » ;

CONSIDERANT que cette position aboutit non seulement à priver les élus de la Corse du droit de parler leur langue à l'occasion des débats démocratiques au sein de l'Assemblée de Corse, du Conseil exécutif de Corse, mais encore à interdire tout usage sécurisé dans la vie publique ;

CONSIDERANT qu'accepter une telle situation juridique reviendrait à nier ce que nous sommes en tant que peuple, à imposer une discrimination de fait, et à pérenniser la logique historique ayant érigé la langue française comme seule

légitime et ayant visé à la disparition de la langue corse, et des langues dites « régionales » ;

CONSIDERANT la position commune de toutes les tendances politiques représentées au sein de l'Assemblée de Corse sur la nécessité de pouvoir continuer à s'exprimer en langue corse dans le cadre de leurs travaux ;

#### L'ASSEMBLÉE DE CORSE ET LE CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE

AFFIRMENT, avec détermination, leur volonté de parler corse dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse et au sein du Conseil exécutif de Corse, tous deux « garants des intérêts matériels et moraux du peuple corse » ;

SOUHAITENT à cet effet que les règlements intérieurs votés à l'unanimité par l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse, qui disposent que « Les langues des débats sont le corse et le français », puissent s'appliquer pleinement dans des conditions juridiques sécurisées ;

CONTESTENT le jugement rendu le 9 mars 2023 par le tribunal administratif de Bastia relativement à leurs règlements intérieurs respectifs, en ce qu'il exclut, par son analyse et ses conséquences, l'usage libre et sécurisé de la langue corse au sein des institutions de la Corse, de l'ensemble des collectivités publiques de l'île et de l'espace public ;

REAFFIRMENT leur volonté que la langue corse et la langue française puissent être librement utilisées dans les actes de la vie publique, conciliant le droit au libre usage de la langue et l'égalité de tous les citoyens ;

S'ENGAGENT à mobiliser les moyens juridiques et démarches politiques pouvant concourir à atteindre cet objectif ;

CONSTATENT que seule une révision constitutionnelle peut permettre de l'atteindre, en conférant à la langue corse un statut de coofficialité ;

SOLLICITENT un retour d'expérience du Rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités afin de nourrir la réflexion des élus sur les suites opérationnelles à engager concernant le libre usage de la langue corse au sein des institutions publiques ;

RAPPELLENT que la défense et le rayonnement de la langue corse participent d'un combat universel pour la préservation de toutes les langues, patrimoine de l'humanité.

Donc, la parole est à qui veut la prendre, sur une explication de vote, bien sûr.

Je vous en prie.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Commençons par la fin, pour vous rassurer, Madame la Présidente, parce que vous avez menacé, si on n'avait pas l'unanimité, de vous enchaîner aux grilles de l'Assemblée et de faire une grève de la faim. On est très soucieux de votre santé physique et mentale ! Donc, apaisez-vous, nous avons créé les conditions pour voter ce texte et nous avons, je crois, en bonne intelligence, notamment ce matin, essayer de trouver les voies et les moyens pour aboutir à un consensus, en tout cas je l'espère, on va essayer de faire notre part de l'effort.

Cependant, à l'oral, je souhaiterais quand même mettre en évidence ou en relief, non pas ce qui nous sépare, mais l'interprétation que pourrait être fait ce qu'on a écrit avec beaucoup de délicatesse et de précision.

Ce qu'on partage, évidemment, c'est l'objectif qu'on puisse librement parler à la fois le corse et le français. Vous savez que l'analyse qu'on en fait, et ça a été dit à l'occasion des débats, c'est qu'il eût été préférable de modifier le règlement intérieur, de faire savoir que nous avons les moyens désormais de traduction qui permettent l'intelligibilité de nos débats, car notre analyse, c'est que c'est cela qui est en cause.

C'est la raison pour laquelle on sait que vous allez faire appel et dans votre logique, si vous faites appel, vous irez en Conseil d'État, de notre point de vue, pour obtenir le même résultat qui d'ailleurs, et j'ai tenu avec d'autres à ce que ça figure dans le document, doit appeler, si on veut sécuriser cette affaire, une révision de la Constitution. Donc c'est en cela qu'on n'est pas gênés.

Tout l'intérêt étant de rappeler aussi que la langue Corse ne doit pas être une affaire, parce que ça peut être encore distillé dans l'opinion, une affaire politicienne. C'est l'affaire de tous et donc la nôtre, mais pas seulement, parce qu'on tirerait profit ou bénéfice d'une séquence politique, c'est tout simplement, on vous le dit, parce que c'est consubstantiel de ce qu'on est.

On sait parler de choses essentielles, c'est essentiel et pour les uns et pour les autres. Certains le manifestent de façon plus spectaculaire, d'autres de façon peut-être plus rentrée.

Et c'est pour cela, et je tiens à le dire, parce que je crois qu'il faut souvent dire les choses, même si c'est toujours plus facile de les taire, mais il y a des choses dérangeantes, et c'est à vous, Monsieur le Président, que je m'adresse.

Vous avez dit hier, en réponse à une question de ma collègue, que la question vous laissait perplexe. Moi, c'est la réponse que vous avez donnée à une interview, non pas qui me laisse perplexe, mais inquiet.

J'ai lu, avec surprise, parce que ça ne vous caractérise pas dans ces habitudes, que j'avais à titre personnel changé d'avis quant à la coofficialité.

Aussi loin que remonte ma maturité politique, je m'entends, et peut-être celle d'adulte, moi, je n'ai pas changé d'avis sur ce sujet, et il m'en a coûté d'ailleurs dans mon camp, et il m'en coûte encore aujourd'hui. N'oubliez pas que tout le monde est d'accord sur ce sujet !

C'est une inquiétude quant aux effets de votre mémoire, et j'espère qu'elle n'est pas défaillante. C'est une inquiétude sur vos sources, peut-être êtes-vous mal sourcé. C'est une inquiétude, et là je vais être sérieux, sur le chemin que peuvent prendre les divergences d'appréciation, d'analyse que nous avons les uns, les autres.

On peut tout s'autoriser dans cet hémicycle, au motif de la caricature et au bénéfice parfois de la théâtralité, mais pas raconter des choses qui factuellement ne sont pas fondées. C'est vieux comme le monde, c'est le stratagème connu et répandu d'ailleurs dans certaines démocraties chancelantes, qui consiste à distiller des choses infondées. Je referme la parenthèse aussitôt, mais c'est très intéressant, y compris scientifiquement ; je sais que vous êtes très attachée, Madame la Présidente, aux recherches universitaires.

C'est le principe de Brandolini. Vous savez ce que c'est le principe de Brandolini ? C'est le principe d'asymétrie des idioties. Vous savez ce qu'il dit le principe d'asymétrie des idioties ? Il dit qu'il faut moins d'énergie et de temps pour distiller une idiotie, qu'il ne faut d'énergie et de temps pour réfuter l'idiotie.

En gros, c'est beaucoup plus facile de dire que la terre est plate, que de réfuter la thèse que la Terre est plate.

Donc, cette occasion me permet de vous rappeler, Monsieur le Président, en n'étant pas inquiet pour votre mémoire, ni pour vos sources, qu'à titre personnel, j'ai toujours été engagé sur la coofficialité, que je le suis et, à ce stade de ma petite expérience politique, compte le rester.

Vous l'avez dit hier que ce qui compte, ce sont les actes et les mots. Il y a parfois des mots manquants, il y a parfois des actes manqués ; il y a parfois des mots en trop et il y a parfois des actes qui dépassent votre pensée. C'est sur ce registre là que je préférerais mettre cette malheureuse séquence, en concluant sur une note positive évidemment et en montrant notre satisfaction que, au-delà de cette séquence que je ne pouvais pas ne pas évoquer, nous avons mis assez d'intelligence collective sur ce sujet pour voter ensemble un texte qui fait l'histoire et l'honneur de cet hémicycle.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres interventions ? Nadine NIVAGGIONI.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

In duie parole.

Su passu qu'è sa decisione di a ghjustizia, di u Tribunale di Bastia, ci face pensà, ci face ramentà chì qualch'anni fà, anu interdettu à i Muvrini di cantà à u Lugu di Nazza, in piazza publica, è u risultatu cosa hè statu ?

Gruppi culturali è cantanti, ci n'hè stati di più. Zitelli ch'anu imparatu à cantà, ci n'hè statu moltu più.

Dunque, ancu s'ellu ci hè una decisione, ch'ella sia pulitica, guvernamentale, ch'ella sia di ghjustizia o di pulizza, ùn pensu micca ch'ellu si po fà tace un populu. Un hè micca pussibile.

Eiu, pensu chì a sola risposta sarà l'evoluzione custituziunale, perchè chì avemu a pussibilità oghje, avemu u dirittu d'amparà a nostra lingua, mà ùn avemu micca u dirittu di l'usanza di a nostra lingua, di l'usu di a nostra lingua. E finchè s'usu ùn serà pussibile, ci serà qualcosa ch'ùn va micca. Ci vole à marchjà nant'à i nostri dui pedi.

Dunque, eu pensu ch'ellu ci vole à avanzà, ci vole à fà chì su dibattitu è sa discussione incu u Statu, ch'ella sbocchi, è chè no possimu di manera legale, perchè oghje ciò chè no femu, ùn hè micca legale, mà a femu listessu. Di manera legale, che no possimu parlà, quì o astrò, a lingua di i nostri antenati.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Più nimu ?

Marie-Claude, andate puru.

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Ghjustu dui secondi pà dî chî, ben sicuru, emu da vutà à prò di una resoluzioni pà a lingua in ricordu di tutti quiddi à chî, ind'i anni è seculi passati, a Francia hà impediti di parlà.

Dunqua sicuru chè no vutemu pà sa resoluzioni.

**M. Saveriu LUCIANI**

M'aghju da permette di parlà appena in francese, cusì, perchè chî ogni volte chè parlemu di lingua corsa, parlemu corsu è quandu si parla d'altri affari, parlemu in francese. Allora, eiu, v'aghju da parlà in francese di a lingua corsa. Je vais casser un peu...

Nous, on va voter, l'ete capitu bè, emu da fà cume tutti, eppò ghjè nurmale, emu travagliatu tutti in seme nant'à su testu.

On ne retirera pas de gloire, parce que ce n'est pas un texte qui aurait été un texte nationaliste. Mon combat aurait eu des mots beaucoup plus forts. Je suppose que, ici, d'autres le savent, on a joué un consensus parce qu'on pense qu'aujourd'hui, il faut absolument qu'on soit tous résolus face à cette situation.

Donc moi, je suis plutôt partisan de invictus, je suis plutôt partisan d'être maître de mon destin et la langue, elle dépend surtout du peuple bien plus que des tribunaux ou des interdits des uns ou des autres.

Moi, je crois que c'est important de dire à Paris qu'il faut garantir la protection juridique d'un peuple qui veut parler sa langue, des enfants qui doivent apprendre leur langue et des gens qui débarquent - ce matin j'ai parlé de tsunami démographique - qui doivent s'intégrer et non pas s'assimiler, et qui doivent à mon avis, ou en tous les cas je pense que c'est le cas en Europe, en Catalogne, au Pays basque, s'intégrer à une société qui a une langue. On parle d'une langue qui fait société, elle fait peuple, elle fait nation.

Donc, il est important de dire à Paris qu'on refuse, pas le T.A., parce que le T.A. ce n'est pas important, c'est un épiphénomène pour nous, je l'ai dit ce matin, autant que la CRC, je crois que c'est important de dire à l'État que le monolinguisme d'État, nous l'opposons toujours à notre liberté, notre droit et la démocratie linguistique. Voilà ça, c'est important de le dire.

Les gens soulignent tous « a lingua di u pane », u corsu, ùn hè più a lingua di u pane, aghju parlatu ancu di a lingua di u pane sicuru, ghjè a lingua di stu populu, puntu è basta.

Avà, se a ghjente hà a voglia di parlà in corsu, in francese, in talianu, ancu in giapponese, libertà ! La liberté, elle est là aussi. On n'est pas ici dans une opposition entre le Français et le Corse, on est dans un pays qui vit une réalité plurilingue, où on doit absolument avoir une langue sociétale, ou deux langues à la limite, même trois, mais il faut absolument qu'on pose cela comme principe, parce que certains rappelaient des vieux épisodes. Moi, je me rappelle de vieux épisodes, et dans les classes, quand les adjoints au maire dans les conseils d'école empêchaient ou intervenaient pour dire « Perchè chì fate u corsu quì ? » et il y avait pourtant les circulaires Savary en 82.

Je me rappelle en 83, dans une classe de CE1, on m'a dit « Mais perchè chì fate u corsu ? », è aghju dettu « ùn vi riguarda micca ! Parlatemi di i soldi per cumprà i libri, mà ùn mi parlate micca di ciò ch'aghju da amparà ind'è a mo scola, a libertà pedagogica, ghjè quella di u maestru ».

On a refusé à l'époque d'être les hussards noirs de la République. Je rappelle l'excellent ouvrage de Pascal OTTAVI, « le corse dans l'école de la République », parce que là on mesure, de l'abbé Grégoire qu'évoquait Marie-Claude ce matin à de Monzie et compagnie, les méfaits de l'expansion coloniale de l'époque sur toute une génération de ce peuple de bergers.

Dire aussi, je le dis parce que c'est important de dire à e generazione chì stanu à sente, ch'ùn parleremu mai più, è l'aghju dettu parechje volte, cume i nostri babboni è i nostri babbi, parleremu un altru corsu forse. Ci hè a radica, ci hè a vulintà è ci hè sta lingua, è parlemu a lingua di a sucietà d'oghje. Forse chì per quessa, ci hè bisognu d'arnesi.

Mais ça veut dire que la résolution doit s'accompagner au moins d'une politique active et volontaire. Si le T.A. est monté au feu contre nous, c'est peut-être parce qu'il a senti qu'il avait quelques faiblesses dans la stratégie actuelle. Je le dis sans animosité et je le dis parce que quand on évoque les épisodes des 40, 50 ans, qui étaient des épisodes quand même relativement difficiles et durs, je peux vous le dire... Moi, j'ai souvenir d'une soirée à Cargese, le 2 septembre 83 qui était quand même sympathique, on était limite... Certains s'en rappellent, je pense.

On ne vient pas du Riacquistu par hasard et surtout pour justement laisser croire qu'on ne va rien dire et qu'on va rester des bras croisés. Aujourd'hui, la langue corse doit être la dynamique qui doit porter un projet de société. Et cette

délibération, je le redis, on ne va en retirer aucune gloire parce que ce n'est qu'une délibération, une résolution, a chjameremu cume la vi pare.

Ce qui est important aujourd'hui, c'est de dire le 14 ou le 16 mai prochain à Paris, à Beauvau, que l'ordre du jour, ce n'est pas simplement le foncier. L'ordre du jour, c'est l'existence d'un peuple et dans l'existence d'un peuple, il faut qu'à l'ordre du jour, on parle très rapidement de la glotopolitique à mener dans ce pays.

Eccu. E vuteremu à prò.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Petr'Antò FILIPPI.

**M. Petr'Antò FILIPPI**

A ringrazià vi, Signora Presidente.

Ghjustu in corte parolle eu dinò. Assai affare stò stati detti.

Digià, ci vole à felicità si d'issa risoluzione, ancu se forse ùn hè micca abbastanza forte per certi. Forse puderia esse di più forte, mà quantunque ch'ellu ci sia l'unanimità, perchè chì a lingua corsa, ghjè un bè cummunu, hè stata detta, cumè per l'acqua chè n'emu parlatu stamane, mà ci sò e risorse cumè l'acqua, mà ci sò dinò e culture, e lingue chì facenu parte dinò di a nostra umanità è chì sò essenziale quante isse risorse fisiche.

Ghjè ciò chè no simu, l'aghju digià detta l'altra volta. Dinò perchè chì ghjè un'eccezione francese issa manera di funziunà ch'una sola lingua, l'hà detta dinò u Signore de VARENNES l'altra volta ch'hè venutu. Un ci hè chì a Francia chì funziuneghja cusì.

Véronique BERTILE, in una cunferenza ch'emu fattu l'altra volta à l'università ghjorni fà, hà ci hà spiegatu torna una volta, i Spagnoli, i Taliani, d'altre Custituzione permettenu di pruttege dette regionale d'issi paesi.

Ghjè dinò a simbolica è u messagiu chè no mandimu à i Corsi, in quanti ch'eletti d'issu populu. Sta decisione hè inaccettevule perchè chì ghjustamente, ghjè ciò che no simu, a lingua corsa accoppiata à a nostra cultura. E seria, accettandu issa decisione, di mette fora di u spaziu publicu issa lingua, sa cultura è su populu.

Mà infine, per cambià appena di u discorse nant'à, diceraghju, l'affettu, ancu se ùn caccia nunda à st'argumentu, vuleria parlà ghjustu cusì in corte parolle torna d'ecunomia.

Sò cascatu ghjorni fà nant'à una piccula inchiesta marketing di CSA Research, in 2020, si puderia pensà chì, ind'è un paese glubale di McLuhan, basteria parlà inglese chè tutt'u mondu si puderia capisce. Mà, digià l'amparera di l'inglese è d'altre lingue hè più faciule quande una persona ghjè bislingua, mà in più di què, nentr'à s'inchiesta, ci hè un puntu chì m'hà marcatu, è si parla quì di marketing : 75 % di l'interrugati, nant'à un'inchiesta di 8 000 persone, 29 paesi rapresentati, 75 % di e persone cumpranu più vulinteri quandu chì u produttu hè prupostu ind'è a so lingua materna. E rincumprerianu più vulinteri, serianu fidelisati quandu u produttu hè prupostu ind'è a so lingua materna.

Pensate à i ponti chè no puderiamu creà di manera naturale incu 60 milioni di Taliani, è al dilà, incu circu una millarda di lingue rumane.

Eccu, pè finisce, a vita, è a vita di un populu, ùn ci sò chè duie pussibilità : sia si sviluppa, sia s'arresta è si ne morre.

E quì, a logica d'issa risoluzione, di a difesa d'issa lingua, ghjè dinò a logica di permette, à traversu a so lingua, à un populu di sviluppà si.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Passu a parolla à u Presidente di l'Esecutivu.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Très brièvement une réponse amicale à Jean-Martin et une considération plus générale.

Donc, je savais depuis longtemps que vous étiez favorable à la coofficialité. J'avais cru comprendre, dans certaines de vos positions ou peut-être certains de vos silences, que cette conviction s'était affaiblie ; vous venez de me rappeler de façon très claire qu'il n'en est rien. Je vous en donne acte bien volontiers et je vous remercie de la constance de vos positions sur cette question qui nous tient à cœur.

Au-delà de notre échange, moi, ce que je voudrais dire, c'est que pour moi cette résolution est extrêmement importante. Et vous l'avez dit aussi, je crois qu'elle vient à un moment particulier et elle est aussi à l'honneur de notre institution, dont le règlement intérieur, voté à l'unanimité, a été remis en cause par une juridiction et par une décision que nous respectons, même si nous la

contestons, et même si, vous l'avez dit, Jean-Martin, nous n'en avons pas forcément la même interprétation quant à sa portée et quant à sa motivation.

Ceci étant, ce que je crois être fondamental, au-delà de cette position commune et unanime, c'est l'éthique de la discussion qui l'a sous-tendue. Alors, je fais écho, certains collègues nationalistes de la majorité ou de l'opposition, si nous l'avions rédigé seuls, nationalistes, elle n'aurait peut-être pas été celle-là, mais l'éthique de la discussion, c'est accepter l'autre et je me dis, et peut-être même avec encore beaucoup plus de force et d'acuité, que si vous l'aviez rédigé seuls, vous, votre groupe, elle n'aurait pas été celle-là non plus. Et c'est donc à travers une éthique de la discussion et une capacité que nous avons eue à essayer et à réussir à aller vers un point d'équilibre commun, qui est un point d'équilibre qui permet à chacun de considérer que ce qu'il considère comme essentiel est dit et partagé, que nous avons fait un chemin qui est important pour la langue, qui est un bien commun, comme l'a dit Petr'Antò, et un chemin, à mon avis, qui est aussi important en ce qu'il peut, et en tout cas c'est le vœu que je forme, nous inspirer et nous guider dans bien d'autres domaines.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Eccu, emu da passà à u votu.

Quale hè ch'hè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

**A risoluzione hè ADDUTTATA à l'unanimità.**

**(Absentés : Mmes Vanina Le BOMIN et Josépha GIACOMETTI-PIREDDA)**

A ringrazià vi assai. Un bellu passu ! E per Jean-Martin MONDOLONI ch'hà da capisce, d'apressu à me ùn ci hè più chè un millimetru...

Allora, què hè fattu. Un sò chè 4 ore è mezu... Allora, v'aghju da dì un'affare ? Simu à l'ora spagnola. In Spagna, si cumincia avà, mà dopo si finisce tardi. Andemu !

Cuntuemu nant'à l'aqua.

**ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Raportu n° 087** : Approvu di u Schema d'accunamentu è di gestione di l'acque (SAGE) Gravona, Prunelli, golfi d'Aiacciu è di Lava

**Rapport n° 087** : Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava

**M. Xavier LACOMBE**

Je vous prie de m'excuser, je quitte l'hémicycle parce que comme je suis élu à la CAPA, pour le SAGE donc je me dois de me retirer, et Valérie BOZZI aussi.

Que ce soit noté, s'il-vous-plaît.

Je vous remercie. Pardon, je m'excuse Gilles.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

U Presidente di l'Uffiziu idraulicu hà a parolla.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Dans le prolongement du rapport de ce matin, je vais vous présenter l'approbation du SAGE, schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

C'est un document de planification et je pense que c'est un exemple d'un moyen, d'un dispositif de gouvernance locale, même si nous, on considère que bien sûr que c'est un outil intéressant, mais ce n'est pas celui que nous privilégions parce que, vous le verrez, c'est un moyen qui est long à mettre en œuvre, avec une procédure longue et très lourde qui peut être souvent décourageante pour les acteurs et qui parfois, après, provoquent, lorsque ce document est mis en œuvre, quelques décalages par rapport à l'état des lieux qui avait été réalisé 10 ans plus tôt.

Donc, néanmoins, je veux valoriser cette démarche-là du territoire Gravona - Prunelli - Golfes d'Aiacciu et de Lava qui couvre l'ensemble du bassin versant donc de la Gravona et du Prunelli, et de ces golfes-là, et qui correspond à 25 communes appartenant à 3 intercommunalités : la CAPA, la Communauté de communes du Celavu-Prunelli et la Communauté de communes de l'Ornanu et du Taravu.

Donc, ce SAGE, il est élaboré sous l'égide d'une commission locale de l'eau, d'une CLE, 40 membres répartis pour 40 % de représentants des collectivités territoriales, communes et intercommunalités ; pour 20 % de représentants de la Collectivité de Corse ; pour 20 % de représentants des usagers ; et enfin, pour 20 % de représentants de l'État.

À cette CLE s'ajoute ce qu'on appelle une structure porteuse, qui en l'occurrence est la CAPA et qui a vocation d'animer les travaux et d'animer le projet de SAGE.

Donc, comme je vous le disais, ça a été une procédure longue puisque la démarche a été initiée en 2009 et que c'est aujourd'hui en 2023 que nous avons à voter sur l'approbation du schéma. Ce projet est déjà passé devant notre Assemblée pour avis le 25 mars 2021. L'Assemblée de Corse avait bien sûr voté favorablement, mais avait émis quelques recommandations qui ont toutes été suivies, notamment des recommandations sur la possibilité de voir des projets situés sur des réservoirs biologiques, que ces projets puissent se réaliser, notamment des projets d'hydroélectricité s'ils démontrent un caractère d'intérêt général.

Des souhaits aussi du comité de bassin ont été également suivis, sur des dispositions sur la préservation de la biodiversité du littoral notamment.

Enfin, les réserves émises par la Chambre d'agriculture avaient été également levées, de sorte que le projet de SAGE modifié a été adopté à l'unanimité par la CLE du 7 décembre 2021.

L'enquête publique s'est déroulée du 17 octobre au 17 novembre 2022. La commission d'enquête a donné un avis favorable, sans réserves, au projet de SAGE. Elle a, elle-aussi, assorti cet avis de 2 recommandations qui reprennent pour certaines déjà des avis émis par l'Assemblée de Corse : l'élargissement du périmètre de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) à celui du SAGE, puisque le périmètre initial était celui de la CAPA et aujourd'hui, il est proposé qu'il soit élargi à l'ensemble du territoire.

L'intégration de l'AUE au comité technique de la CLE. Il est à noter pour ce dernier point, qu'après modification du règlement intérieur de la CLE, le 25 janvier 2023, l'AUE fait désormais partie du comité technique.

Le projet du SAGE qui a donc été adopté par la CLE le 25 janvier 2023, c'est un projet où la stratégie est orientée autour des milieux aquatiques qui doivent constituer des facteurs de développement territorial, avec au cœur la préservation et la restauration des milieux qui constituent l'objectif premier avec des stratégies ambitieuses, on en a déjà parlé lors de cette Assemblée, sur

l'entretien des cours d'eau notamment, mais aussi sur les zones humides et le milieu marin.

La question de la gestion quantitative de l'eau, elle est aussi abordée dans ce document, où il est dit clairement que sans connaître de déficit quantitatif, l'unicité de la ressource dans un contexte de changement climatique crée une fragilité du territoire que le projet de SAGE entend résoudre à travers une démarche concertée de sécurisation de l'alimentation. Là, clairement, il s'agit de co-construire avec la CAPA, Collectivité et CAPA, une solution aujourd'hui pérenne pour que ce territoire évite de connaître aujourd'hui des problèmes liés à l'unicité de la ressource. Donc les travaux et les contacts avec la CAPA reprendront pour qu'on puisse, cette fois-ci, mettre en réalisation un projet structurant pour le territoire.

Au regard du territoire, la lutte contre les inondations figure dans la stratégie du SAGE, et c'est normal, c'est un enjeu, vous le savez tous, dans ce territoire.

Et enfin, le SAGE ambitionne par ailleurs d'influencer l'aménagement de son territoire par une gestion équilibrée entre les ressources en eau et les usages, en rapprochant les politiques de préservation de la ressource et des milieux aquatiques, et celles d'aménagement du territoire et de développement économique qui structurent les usages.

L'approbation et mise en œuvre du SAGE : donc, dès l'approbation de ce document par l'Assemblée de Corse, si vous le souhaitez, toutes les décisions administratives dans le domaine de l'eau, les documents d'urbanisme et le schéma régional des carrières devront être compatibles avec le PAGD.

Il faut savoir aussi que notre Assemblée est compétente pour arrêter la composition et les règles de fonctionnement de la CLE, instance de gouvernance du SAGE, et que, à ce rapport, est proposée une modification afin de faciliter l'atteinte du quorum. Aujourd'hui, il est à 70 % pour l'ensemble des décisions de la CLE. Ce qui est proposé ici, c'est que ce quorum soit assoupli à 50 % pour les petites décisions et reste à 70 % bien sûr pour les grandes décisions, notamment celles qui visent à toucher à l'esprit et à la révision du SAGE en tant que document stratégique.

Donc, il s'agit aujourd'hui de soumettre à votre assemblée, d'une part, le SAGE adopté par la CLE lors de la séance du 25 janvier et, d'autre part, la modification des règles du fonctionnement de la CLE.

A ringrazià vi.

Il y a, Madame la Présidente, qu'à dinò mi pare, un avisu di u CESEC.

Je salue les travaux du CESEC, parce qu'on voit qu'ils s'imprègnent de l'ensemble des documents. Ils ont émis un avis très complet, très documenté, très technique.

Simplement vous dire que le CESEC a émis un avis favorable qui est le prolongement d'un premier avis qu'il avait déjà mis émis en 2021.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, il y a un avis de la CDENATE.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

La Commission n'a émis aucune observation sur ce rapport.

Avis de la Commission : avis favorable.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et de Madame GIACOMETTI-PIREDDA, non-inscrite ; absence du groupe « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui veut prendre la parole ? Christelle COMBETTE.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, juste un mot pour saluer le travail que vous avez réalisé, notamment celui de la commission locale de l'eau qui est présidée par notre collègue Valérie BOZZI, comme Monsieur LACOMBE, qui ont dû quitter l'hémicycle et qui ne peuvent pas participer au vote.

Donc le SAGE est un document structurant qui engage un territoire important : 3 intercommunalités, 25 communes de bassin versant, la Gravona et le Prunelli, le golfe d'Ajaccio et celui de Lava, près de 1 000 km<sup>2</sup> au total.

Il est compatible avec tous les documents supérieurs que sont le SDAGE et le PBACC.

La commission d'enquête donne donc un avis favorable sans réserve, l'assortissant de 2 recommandations, des recommandations qui ont déjà été exprimées en mars 2021 :

Premièrement, l'élargissement du périmètre de la SLGRI qui porte sur le risque inondation et qui équivaut au territoire de la CAPA seulement lorsque celui du sage est bien plus vaste ; une prescription qui se tient par souci de cohérence entre les 2 documents, j'imagine bien que ça se fera.

Deuxièmement, l'intégration de l'AUE au comité technique de la CLE ; c'est chose faite depuis donc janvier dernier. Donc pour les prochaines réunions, on imagine que donc l'AUE y sera présente.

Un travail donc coopératif et pragmatique sur un thème qui est très important et qui est l'enjeu de demain.

Donc, vous avez bien compris que notre groupe votera favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Saveriu et Jean BIANCUCCI.

**M. Saveriu LUCIANI**

Je commencerai par la fin, donc on votera bien entendu ce SAGE, d'autant que, vous le savez, de par l'histoire, on y était. J'y ai siégé avec bon nombre d'élus sous la présidence de Madame BOZZI.

C'est un travail qui est quand même un travail patient, qui peut faire justement école en quelque sorte. Il faut le reproduire. Ça peut notamment inspirer un certain nombre de PTGE, parce que finalement on est sur une espèce de stratégie où on parle de tout autour de l'eau, mais pas que de l'eau, puisqu'il y a aussi le trait de côte, il y a le respect de la biodiversité, il y a en gros les orientations majeures du SDAGE qui finalement prévalent, et aussi, et il faut le souligner aussi, des préconisations qui regardent le PBACC, donc le Plan de bassin d'adaptation au changement climatique que nous avons voté en 2018, et avec, je crois, 57 mesures qui aujourd'hui sont vraiment d'actualité dans tous les domaines, puisque ça regarde, vous le savez, à la fois les collectivités, mais aussi le monde agricole et les usagers quelle que soit l'implantation géographique.

Moi, je voudrais justement insister sur 2 ou 3 petits points qui ont été évoqués même ce matin d'ailleurs, sur le plan de bassin d'adaptation au changement climatique, parce qu'il est quand même une des trames, une des matrices de ce travail engagé sur une région.

Christelle COMBETTE évoquait le périmètre important, c'est quand même pratiquement 1/8<sup>ème</sup> de la Corse qui est concerné en termes de superficie. C'est surtout le bassin le plus important de population. Ce matin on évoquait notamment, pardonnez-moi l'expression, le tsunami démographique, mais je crois qu'une des régions les plus impactées par ce tsunami, c'est cette région-là. Ça veut dire qu'en gros, on dépassera allègrement les 100 000 habitants très rapidement. Je ne parle même pas des conditions des fois assez déplorables d'urbanisation de certaines zones qui font qu'on a quelques catastrophes qui peuvent se terminer avec des inondations, voire, rappelez-vous, un certain nombre d'événements, y compris citadins.

C'est important donc de bien réfléchir, de bien réfléchir au-delà de cette organisation territoriale à un certain nombre de préconisations. Notamment, je veux rappeler, et le président le sait très bien parce que c'est quelque chose qu'il a abordé encore ce matin, c'est par exemple à un moment donné d'intégrer dans les SCOT et dans les PLU cet objectif, qui est lié notamment à ce qu'on appelle l'imperméabilisation des sols. En zone urbaine, c'est quelque chose qui est important. Je ne vais pas développer, mais ce sont des choses qui sont pour moi élémentaires, y compris la question de la densification, parce qu'on est dans des zones qui sont très urbanisées, ou en tous les cas qui sont très construites, y compris sur des zones qui hier étaient dévolues à l'élevage (beaucoup d'élevages dans la région ajaccienne).

Et donc essayer de mettre en avant ces préconisations, ces mesures du Plan de bassin d'adaptation au changement climatique, d'autant qu'elles abordent aussi, et c'était quelque chose qui avait donné lieu à l'époque, au tout début du SAGE, à une discussion avec la préfecture, notamment sur la question des permis de construire. On demandait à ce qu'il ait un regard, notamment des institutions territoriales parce que souvent, on a à faire à des projets équivalents 400 habitants, sans qu'on regarde la ressource disponible. Et on se retrouve après avec des gens qui intentaient les procès à l'envers. C'est qu'en gros, on attaquait la Collectivité parce qu'on avait un permis et qu'on n'avait pas d'eau.

Donc, c'est important qu'il y ait déjà, en tous les cas de manière massive, un regard anticipateur sur tous ces projets-là. D'autant que je rappelle que sur la commune de Bastelicaccia, de mémoire, Kyrnolia, le fameux fermier privé, avait émis un avis, donné à Antoine OTTAVI, le maire, et je pense que le premier adjoint s'en rappelle aussi, en disant « on ne peut pas garantir

l'alimentation en eau potable de ce projet-là » et le projet avait été donc retiré. C'est un projet de construction de villa classique dans la région.

Et donc, c'est important qu'il y ait ce regard anticipateur et il faut absolument aujourd'hui le mettre en avant.

Dernier petit point sur ce plan-là, c'est que le plan de bassin, justement, et le SAGE porte tout ça, parle de renforcer la gouvernance, justement parce que la gouvernance, c'est la garantie d'une gestion durable, d'autant que, et le président l'a évoqué, il y a unicité de la ressource. C'est Tolla qui commande tout. Imaginez demain Tolla en panne, où on va ? Ce n'est pas la Gravona qui va vous dépanner. C'est clair.

On sait pertinemment qu'aujourd'hui, et c'est là que le SAGE et le SDAGE sont importants, c'est que la qualité des eaux, notamment quand il y aura des étés successifs secs, où on va se demander comment on va finir, d'autant que ce matin, on évoquait l'agriculture par exemple, parce qu'il va falloir qu'on établisse une règle du partage de la ressource. À un moment donné, comment on fait ? D'autant que les cultures, vous le savez, l'irrigation commence au mois de mars pour certaines, mais l'amplitude, elle va jusqu'aux clémentines et les clémentines, c'est novembre, voire même décembre. C'est-à-dire qu'en gros, on a 8 à 9 mois d'irrigation et il faut essayer de sauver l'ensemble des exploitations agricoles.

Donc, je crois que c'est important que ce document-là, qui arrive aujourd'hui donc à son terme et on s'en félicite, soit aussi donc quelque chose qui soit inspirateur d'autres zones assez rapidement, parce qu'on aura vraisemblablement, notamment en Plaine orientale qui n'est pas forcément considérée aujourd'hui, en tous les cas je le dis en regardant certaines personnes qui connaissent la situation, comme une zone vulnérable du point de vue climatique comme l'est l'Extrême-Sud, voire la Balagne, mais qui est une zone qui, avec cette pression justement et ce besoin surtout de développement agricole, va à un moment donné poser des problèmes si tant est qu'il y ait 2 étés successifs de sécheresse.

Le seul barrage, à l'heure actuelle, je crois, qui peut supporter 2 ans consécutifs, c'est le barrage du Nebbiu, c'est Padula. C'est le seul qui peut tenir 2 ans sans trop d'appoint. Le reste est sur une gestion intersaisonnière. Or, nous, on aspire, et on en reparlera certainement, à une gestion qui soit une gestion pluriannuelle, un peu comme l'exemple sarde qui arrive quand même à garantir sur 1, 2 voire 3 ans dans certaines zones, parce que, comme quelqu'un le soulignait ce matin, les barrages de Sardaigne avec un relief beaucoup plus bas que le nôtre... Je rappelle que le Gennargentu culmine à 1 800 mètres, il y a 1 000 mètres de différence avec le Cintu.

Donc, avec cette insécurité permanente, qui en plus gagne la Méditerranée compte tenu des incendies qui progressent assez rapidement vers le nord, cette sécurisation, elle passe aussi aujourd'hui par cette perspective de gestion pluriannuelle, parce que, à mon avis, c'est aussi un grand défi à relever.

Alors encore une fois, vous avez vu qu'on essaie d'être prudent quand on le dit, mais c'est demain et demain c'est déjà aujourd'hui pour beaucoup.

Voilà. Donc, nous on votera bien entendu ce projet, en espérant bien entendu revenir un jour ici pour en voter d'autres de la même ambition.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, Jean BIANCUCCI.

**M. Jean BIANCUCCI**

Monsieur le Président,

Vous avez présenté votre document en 5 points. Il est bien entendu très clair. Je pense que le point 3 et le point 2 auraient pu être regroupés tant ça touche la procédure, que ce soit l'enquête publique ou les modes habituels de procédure, vous en avez parlé.

Vous définissez au point 4, 7 objectifs et vous insistez sur le fait qu'il y a eu une réelle concertation avec les territoires. Cela semble évident. En tout cas la connaissance que j'ai pu en avoir en tant que maire me donne à penser qu'effectivement, c'est le cas.

Néanmoins, je me suis procuré comme vous les propositions et critiques du CESEC. Je crois qu'il est bon de s'en inspirer, pourquoi ? Parce qu'elles rejoignent, notamment certaines choses qu'a dit Xavier LUCIANI qui portent sur l'artificialisation des terres et Dieu sait, notamment dans la basse vallée de la Gravona... Je ne ferai pas d'autres commentaires, mais la situation est extrêmement difficile.

Cette situation, on peut l'expliquer. Je ne vais pas rentrer dans le détail, ça n'est pas l'objet de cette réunion. Mais, un des problèmes, c'est l'absence ou l'imprécision de documents d'urbanisme, généralement c'est l'absence. Sur la CAPA, à ma connaissance, il y a uniquement 4 communes sur 10 qui ont un document d'urbanisme.

Alors, certains ont été attaqués devant les tribunaux, je ne vais pas rentrer dans le détail parce que ça n'est pas intéressant à ce niveau-là, mais cela

veut dire que la stratégie que vous comptez mettre en œuvre, qui a été largement débattue, qui a été approuvée le 28 janvier par la CLE, est une bonne stratégie. Comme toute stratégie, bien entendu, elle demande à être actualisée, c'est-à-dire qu'il ne faut pas considérer que c'est une bible en soi, mais au contraire, c'est un cadre évolutif dans lequel on peut intervenir parce que simplement, les évolutions ne sont pas forcément maîtrisées à l'instant T et qu'il peut y avoir des modifications à apporter à ces stratégies, sensibles ou pas.

Donc tout ça, je crois que vous l'avez intégré.

Un des problèmes, c'est l'artificialisation des terres. L'une des suggestions qui est faite par le CESEC, je crois qu'on en est d'accord, mais c'est déjà une pratique chez nous, donc je ne pense pas qu'il y ait quelque chose de plus, ou de moins d'ailleurs, c'est l'éco-conditionnalité des aides. Effectivement, c'est un schéma de cohérence beaucoup plus large, mais qui aujourd'hui, de manière indiscutable, s'impose. Donc je pense qu'il faut le retenir.

Et puis, il y a le principe ERC, éviter, réduire, compenser. Je crois que c'est un peu ce qui touche le PADDUC avec toutes ses dimensions et pas uniquement la dimension urbanisme.

Le dernier point en tout cas que j'ai retenu, c'est celui d'une étude, une réflexion beaucoup plus forte sur la ressource. Alors ça rejoint ce qui a été dit par Xavier tout à l'heure, je ne rentrerai pas dans la problématique des barrages, mais j'ajouterais un questionnement et une problématique forcément, puisqu'il y a un questionnement, c'est la problématique du plan d'eau, des gravières de la basse vallée de la Gravona.

En quelques mots, vous savez qu'il y a une carrière qui a été exploitée depuis une quarantaine ou une cinquantaine d'années, je ne me souviens plus, mais moi j'ai souvenir qu'elle a toujours été exploitée, que ce soit de la Gravona... Et j'en parle aisément parce que les 4/5<sup>ème</sup> sont sur Cuttoli, donc je suis obligé quand même de m'y intéresser. Il y a à la fois une masse d'eau importante, mais il y a aussi un devenir à la fois du point de vue paysager, que du point de vue économique, pourquoi pas. Ensuite, il y a bien entendu une intégration nécessaire au choix qui serait fait par ailleurs, parce que cette problématique dépasse largement le territoire dans lequel elle s'inscrit.

Voilà, je suggère que ça fasse l'objet à minima d'intérêt et puis ensuite, on sera amené à amodier éventuellement les choses.

En l'état et avec cette petite réserve, bien entendu, nous sommes extrêmement favorables à ce choix stratégique.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Ces SAGE sont très sages, ce sont des documents courants avec une seule doctrine globale : c'est la préservation du milieu, la durabilité et c'est plus tourné vers l'écologie, l'environnement que par un accompagnement de tout ce qui est anthropique. Et c'est là où il faudra qu'on fasse attention, les mesures, elles sont toutes bonnes, mais derrière il y a des adaptations.

Je prends un exemple : que ce soit dans la vallée de la Gravona ou dans la vallée du Prunelli, il y a un mitage d'habitations. Il est visible par tous. Il y a 2 maires ici de la vallée qui sont concernés par un problème très simple, l'assainissement, le respect du bon équilibre naturel. Et quand ils sont confrontés à poser un projet de collecte, pour éviter cette pollution diffuse et essayer de faire un réseau collectif vers une station à créer ou en raccordement d'une station existante, ils sont confrontés au diktat de l'Agence de l'eau, qui est juge et partie, mais qui explique la règle qu'on ne finance pas les réseaux nouveaux. Et là, on tourne en rond. Donc ça, il faut qu'on le tranche.

On ne pourra pas dire au maire qui est là, lorsqu'il va vouloir chercher à résorber ce problème, qui fait d'ailleurs qu'il y a un point noir au Pont de la Pierre parce qu'il y a des rejets diffus, non maîtrisés et qu'on va lui opposer la doctrine du non-financement des aménagements nouveaux. Ou alors il faut que la Collectivité territoriale, elle ait sa propre doctrine en disant, « quelle que soit la position de l'Agence de l'eau, je finance ».

On a réussi à passer outre, je regardais Jean-Félix me regarder, avec l'action du Comité de massif. Mais aujourd'hui, avec l'absence de fonds disponibles, on va se retrouver confrontés à l'impossibilité de traiter certains problèmes et il faut aujourd'hui qu'on ait une adéquation entre les politiques publiques d'aménagement, de construction, d'investissements, en termes d'assainissement essentiellement, et les préconisations des schémas de préservation du milieu, des espèces, qu'elles soient des espèces vivantes ou tout ce qui peut être la biodiversité au sens général. Donc là-dessus, on est confronté.

Ensuite, dans la protection des milieux et la restauration du bon équilibre, la résorption des infranchissabilités sur les seuils existants et autres, oui, mais dans le respect du passé, des droits d'eau, des usages, des logiques d'aménagement et tout ceci en prenant en compte que beaucoup d'aménagements en Corse n'ont pas été faits au bon moment, et qu'on n'ait pas à stabiliser une situation qui est forte, qui est abondante. La Gravona, ça sera peut-être demain la

ressource alternative de la région ajaccienne, sauf à ce qu'il y ait un barrage sur le Liamone et qu'il y ait un transfert d'eau. C'est à voir.

Ce sont des choses à envisager et à rester toujours avec l'état d'esprit que l'eau, elle sert à la biodiversité, mais que l'homme, dans son contexte d'habitat urbain et périurbain, il fait partie aussi de la biodiversité. Et que dans ces conditions-là, tout ce qui est quantité d'eau à amener, que ce soit pour l'agriculture ou pour l'activité domestique, fait partie des prélèvements et que ça doit être considéré comme quelque chose de naturel et pas quelque chose d'exceptionnel.

Et à un moment donné, il faut faire attention aux doctrines qui sont souvent outrancières, lorsqu'elles sont mal interprétées, qui font qu'il y a des interdictions de prélèvements de partout. Parce que dans le cas précis des gravières, par exemple, et des carrières, il y a un paradoxe. C'est que les pluies de Baleone, qui sont la ressource primaire d'Ajaccio, bien avant qu'il y ait le barrage de Tolla et qu'il y ait le transfert d'eau depuis la montagne, elles auraient dû sanctuariser tout un périmètre, comme l'ont été par exemple les forages autour de Paris qui ont été sanctuarisés par des centaines d'hectares achetés, protégés et qui sont aujourd'hui inaliénables, que ce soit en termes de vente ou en termes de construction. Et là, on a autorisé, par des arrêtés Préfectoraux, des industries qui aujourd'hui interdisent l'extension des champs captants ou leur modernisation, ou des ressources alternatives avec un prélèvement direct sur la Gravona, dans une zone à proximité d'Ajaccio. Ou, par exemple, de remettre en service le canal de la Gravona en termes d'outils de secours ou même comme quelque chose qui pourrait être une activité ludique, avec un canal qui peut servir de zone de promenade et un attrait touristique indéniable, entre autres, avec ses aqueducs qui sont aussi beaux que beaucoup d'autres ailleurs en Europe et en France.

Donc attention, moi je dis beau document, mais surtout attention à l'interprétation et à la réinterprétation à chaque fois qu'il y a la mutation d'un fonctionnaire nouveau à la DREAL, à la DDTM et autres, qui se fait à chaque fois sa propre doctrine, alors que nous, on a une histoire.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Merci. D'autres interventions ? Non. Je rends la parole au président de l'Office hydraulique.

### **M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Madame la Présidente.

Alors, bien sûr, remercier les intervenants, Madame COMBETTE, des précisions utiles, notamment sur le fonctionnement de la CLE, et je me permettrai

moi-aussi de noter le travail des présidents, effectivement Xavier LACOMBE, puis aujourd'hui Valérie BOZZI.

Dire que c'est bien l'essentiel aujourd'hui de la démarche, y compris à travers les propos qui ont été évoqués par Saveriu, Paul-félix bien sûr et Jean, l'idée de la gouvernance locale, de l'organisation de la gouvernance locale est première dans cette démarche-là. Et c'est à cette gouvernance, justement aujourd'hui, de s'emparer, à travers ce SDAGE, cette stratégie, avec bien sûr ses axes forts et ses objectifs forts, des sujets qui nous préoccupent : L'aménagement du territoire, vous l'avez dit, c'est important, avec la problématique de l'artificialisation des sols.

Il faut savoir qu'une fois que nous aurons approuvé le SAGE, c'est un document qui est opposable, c'est-à-dire que quand les documents d'urbanisme, PLU, SCOT vont devoir se préparer et s'organiser, ils devront être compatibles avec ce SAGE. Donc, c'est important aujourd'hui de savoir que ce document-là, il va aussi fixer, il va influencer l'aménagement du territoire.

C'est la même chose quand il s'agit de parler de gestion quantitative. Là-aussi, c'est l'instance locale qui devra co-construire, et c'est ce que je disais tout à l'heure. C'est toute l'importance, on n'est plus dans un domaine où ce sont des experts qui vont penser les solutions, qui vont venir les plaquer sur le territoire. On est dans un domaine où on va co-construire les solutions ensemble, même quand c'est difficile et des fois politiquement.

C'est pour ça que je disais initialement, il y a un chemin à trouver avec la CAPA sur cette question-là et nous, nous voulons le trouver clairement. Nous voulons aujourd'hui trouver ce chemin là pour régler le problème de l'unicité, et on verra quel est le meilleur problème. Si c'est la Gravona, si demain il faut tirer un réseau depuis le Liamone, tout cela sera abordé avec des experts, mais confronté aussi bien entendu aux choix des acteurs et des politiques locaux.

Et c'est la même chose, j'ai envie de dire, pour les éléments de préservation et de respect de la biodiversité.

Moi je répondrai pour terminer à Paul-Félix, je suis d'accord avec ce qu'il dit. Il ne faut pas s'enfermer dans les carcans de ce dispositif. Moi, je le trouve, comme je le disais ce matin, un peu comme les SDAGE, on est sur des maquettes un petit peu restrictive en termes de marges de manœuvre.

C'est pour ça que je pense qu'il y a 2 SAGE aujourd'hui en Corse, celui-ci et celui de Marana-Golu. Nous on n'est pas disposé à en faire plus, parce que c'est très lourd, ça a des contraintes, y compris les contraintes que vous avez soulevées.

Nous, on préférerait des gouvernances locales plus souples, sur des formats de gouvernance plus souples. On a cité les PTGE parce qu'ils nous paraissent plus adaptés à cette réalité, plus adaptés, et ils permettent à la fois d'être plus réactifs, plus adaptables et plus souples dans leur fonctionnement.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Merci.

Donc, on va faire juste une petite interruption de séance de deux minutes, pas plus

Donc interruption de séance. Merci.

*La séance est suspendue à 17 h 08 et reprise à 17 h 17.*

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

On a demandé un certain nombre de précisions sur le plan formel, donc tout est au clair, c'est parfait. Très bien.

Donc, Monsieur le Président, est-ce que vous voulez rajouter quelque chose ? Non, vous aviez terminé vos réponses, très bien.

Donc tout le monde a pu s'exprimer, nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Merci ! Merci beaucoup, Monsieur le Président de l'Office hydraulique, pour vos présentations d'aujourd'hui.

Nous passons maintenant à l'énergie, nous revenons à l'énergie. Donc, on a traité de la langue, de l'eau et maintenant de l'énergie, nous en avons besoin. C'est à vous.

**ENERGIA / ÉNERGIE**

**Raportu n° 091 : Prutucolu d'accordu Statu/Cullettività di Corsica per a messa in opera di a Prugrammazione Pluriannuale de l'Energia (PPE)**

**Rapport n° 091 : Protocole d'accord État/Collectivité de Corse pour la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)**

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, en effet, à cette heure-ci, il va falloir beaucoup d'énergie et de motivation pour présenter ce rapport. Un rapport, je crois particulièrement important qui fait suite au projet de révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie que nous avons examiné et adopté le mois dernier.

Je rappelle le vote qui est intervenu lors de la dernière session, qui a permis d'acter un certain nombre d'objectifs en matière énergétique pour la période 2019-2023, une période qui se termine et surtout pour la période qui s'ouvre, la période 2024-2028 : des objectifs en matière de décarbonisation, sortie des énergies fossiles ; des objectifs en matière de développement des ENR et des objectifs très ambitieux en matière de maîtrise de la demande en énergie, c'est-à-dire en matière d'économie d'énergie dans différents secteurs.

Un vote aussi qui a permis de fixer des paliers, des étapes à franchir et de fixer une trajectoire, celle de l'autonomie énergétique de la Corse à l'horizon 2050. On a eu l'occasion aussi, le Conseil exécutif a eu l'occasion, on l'a rappelé ensemble, de rappeler que ce vote s'inscrivait dans un climat énergétique tendu, notamment au niveau européen, avec bien sûr l'augmentation régulière des prix de l'énergie, qui touche au plus près les ménages, notamment les ménages les plus modestes et c'est encore plus vrai en Corse qu'ailleurs je crois, la question de la guerre en Ukraine, les problèmes d'approvisionnement en gaz russe et bien sûr le contexte plus général, plus global, mondial du dérèglement climatique.

Un vote, je crois qui selon nous, selon le Conseil exécutif, a permis d'engager la Corse dans la transition énergétique et qui s'inscrit dans la continuité de nos engagements. Cette volonté à la fois d'autonomie énergétique, de transition, elle est conforme à nos engagements d'aujourd'hui, mais également à nos engagements passés. Je ne vais pas revenir très loin en arrière, en 2019, la

signature du premier protocole d'accord entre l'État et la Collectivité de Corse pour la mise en œuvre optimisée de la PPE qui, je le rappelle, avait été signée à l'époque par le président du Conseil exécutif, par le président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, par le président qui m'a précédé, Jean Biancucci, à l'agence d'urbanisme et d'énergie et par 2 ministres, le Premier ministre Édouard Philippe et le ministre de la transition énergétique de l'époque, François de Rugy.

Donc un premier protocole en 2019 qui a acté le redimensionnement à la baisse de la future centrale du Ricantu, passant d'environ 250 mégawatts à 120 mégawatts, donc une puissance divisée par 2, en contrepartie d'un plan de massification à la fois des actions d'économie d'énergie mais aussi de développement des ENR.

Et ce premier protocole, il a permis d'avoir un premier dispositif de financement innovant, nouveau, pour accompagner notre politique énergétique et nos ambitions. C'est ce qu'on a appelé le cadre de compensation. Le principe fondateur, ça réside dans la massification des investissements en faveur d'opérations d'économie d'énergie, par exemple, les rénovations des bâtiments, des logements ou encore de l'éclairage public, en utilisant une partie des surcoûts de la production d'électricité par les centrales, qu'une partie de ces surcoûts soit mobilisée pour le financement de ces actions de maîtrise de l'énergie.

Ce premier protocole aussi, il confirmait une volonté qui avait été actée par l'Assemblée de Corse en 2015, l'alimentation en gaz naturel de la Corse, et qui confiait à l'Etat la charge de trouver un opérateur en capacité de réaliser ces infrastructures gazières au large de Lucciana ou dans le Golfe d'Aiacciu.

Donc, vous le savez, on en a parlé le mois dernier, cet appel d'offres après 2 ans de procédure, s'est révélé infructueux et donc on a été dans l'obligation de constater l'impossibilité d'alimenter en gaz naturel la Corse, que ce soit via un gazoduc ou des barges ou caissons immergés.

Cela a conduit notre Assemblée à valider le mois dernier le recours au biocarburant dans des conditions, je le rappelle, totalement sécurisées, d'une part en matière d'approvisionnement avec un approvisionnement en Méditerranée, notamment en France, en Espagne ou encore en Italie, donc un approvisionnement européen, et surtout en matière de rejets atmosphériques, en garantissant des rejets les plus faibles possibles, identiques à ceux du gaz, notamment pour les particules fines, avec des contrôles réguliers, notamment par un tiers indépendant. Donc, garantir la qualité de l'air et la santé publique.

Je fais un petit aparté, puisque lors du rapport précédent, on a sous-entendu ou on pourrait laisser croire que la volonté serait de cultiver 150 000 hectares ou même 15 000 hectares de colza en Corse pour être totalement

indépendants en matière de production énergétique de biocarburant. Vous le savez, ce n'est pas l'objectif. J'ai eu l'occasion de le dire le mois dernier, je le rappelle aujourd'hui, mais ça ne me paraît pas totalement incongru d'envisager de cultiver du colza en Corse, tout simplement dans une logique également peut-être d'autonomie alimentaire, notamment pour l'alimentation animale puisque c'est une culture céréalière qui peut être très utile dans ce cadre-là. Donc, pour fermer la parenthèse et répondre sur les propos de Paul-Félix Benedetti et de Saveriu sur le rapport précédant, sur la politique de l'eau.

Donc, une première exigence, vous l'avez compris, en termes de santé publique que nous avons posée à la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Et puis, il y avait surtout une deuxième exigence, celle qui nous conduit à vous présenter ce rapport aujourd'hui. Cette deuxième exigence était de renforcer les moyens financiers pour nous permettre de mettre en œuvre la PPE. Renforcer les moyens financiers, un peu, je dirais comme on le fait pour un budget. Un budget pour être sincère, il faut qu'il soit financé. Nous, nous voulons une PPE sincère, c'est-à-dire une PPE financée à la juste mesure. C'est-à-dire qu'on ait les moyens d'atteindre nos objectifs, de réaliser nos projets.

Et, c'est tout l'objet de ce second protocole d'accord avec l'État qui vous est présenté dans le cadre de ce rapport, qui va permettre de financer nos actions, de renforcer nos projets et surtout de concrétiser nos ambitions.

Alors, depuis février 2022 jusqu'à aujourd'hui, ou plus précisément jusqu'au 30 mars dernier, vous imaginez bien que les discussions avaient l'État lorsqu'on parle de montant économisé sur des infrastructures gazières à hauteur de 400 ou 500 M€, n'ont pas été faciles.

Dans un premier temps, on a engagé une négociation en disant qu'une partie de cet investissement prévu pour réaliser les infrastructures gazières, qui allait par ailleurs probablement bénéficier à des groupes extérieurs de la Corse, puisqu'on n'a pas aujourd'hui d'entreprises qui sont en capacités de réaliser ce type d'infrastructure, puisse être réinvestie en Corse dans des politiques vertueuses, notamment dans des politiques qui permettaient de réduire la consommation énergétique de la Corse, de réduire la facture énergétique de la Corse. Ça, c'était notre argument.

Face à cet argument, l'État nous a opposé pendant longtemps, deux arguments principaux. Le premier argument, c'était qu'on avait des surcoûts par l'utilisation des biocarburants, notamment en fonctionnement. En gros, une centrale qui fonctionnait au biocarburant, coûtait plus cher qu'une centrale qui fonctionnait au gaz et donc, qu'on ne pouvait pas transposer totalement

l'investissement prévu sur les infrastructures gazières sur les bioliquides et d'autre part, que l'origine des financements entre des infrastructures gazières et des politiques d'économie d'énergie, ne faisait pas appel au même mécanisme.

Vous le savez, on n'a rien lâché. Et après plusieurs mois de négociations, on a obtenu une enveloppe de 200 M€, on en a parlé le mois dernier, sur le fil, au dernier moment puisque cette enveloppe de 200 M€, elle est a été entérinée une première fois par un courrier de la Première ministre, Élisabeth Borne. Donc, un accord de principe le 16 mars 2023. Je rappelle qu'on a adopté la PPE le 30 mars il me semble, une quinzaine de jours avant, juste le temps de pouvoir mettre le rapport dans Airdélib et que vous puissiez l'examiner, et entériner de manière encore plus précise notamment sur les modalités techniques, financières, sur les mesures à mettre en œuvre, par la signature du nouveau protocole, qui est annexé au présent rapport, donc que vous avez pu consulter, qui a été signé par la ministre de la transition énergétique, Madame Pannier-Runacher, le 30 mars dernier, le jour même où la veille, je ne sais plus, du vote de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Vous comprenez bien qu'on était dans l'impossibilité lors de la dernière session, de vous présenter de manière concomitante à la fois la programmation pluriannuelle de l'énergie et ce protocole d'accord. C'est pour ça que nous revenons aujourd'hui devant vous pour vous le présenter plus en détail.

Donc ce protocole, il pose un certain nombre de garanties, on va le voir, aussi bien financières que technique, je vais y revenir.

Mais avant, pour bien fixer les choses et pour qu'on prenne tous conscience de l'ampleur de ce protocole, je vais rappeler les dispositifs actuels de financement de notre politique énergétique par des dispositifs que je qualifierais historiques, des dispositifs de droit commun.

Alors ils sont de 3 types, ces dispositifs, c'est le contrat de plan État-région que tout le monde connaît, où on a une enveloppe, je dirais, de transition énergétique ; ce sont les fonds européens, notamment les fonds FEDER, bien sûr, contractualisés et c'est des fonds propres de la Collectivité de Corse.

Sur les périodes précédentes, on va dire sur les 5, 6 dernières années, ces 3 dispositifs cumulés, CPER, FEDER, fonds propres de la Collectivité de Corse, c'est 52 M€, 17 millions du CPER, environ 23 millions du FEDER et 12 millions de fonds propres de la Collectivité de Corse. J'insiste, 12 millions sur fonds propres de la Collectivité de Corse, ce n'est pas neutre.

Donc, sur ces 52 millions issus de ces trois dispositifs, 22 millions, donc à-peu-près 40 % environ, ont été mobilisés dans la rénovation des bâtiments,

à-peu-près 3 à 4 millions d'euros par an. Donc, qu'on ait ce chiffre en tête, 22 millions sur la rénovation du bâti lors de la période précédente, 3, 4 millions par an. Je vous dis ça avec un peu d'insistance, parce qu'on va voir ce que va nous permettre de faire le protocole en termes d'engagement financier dans les années à venir.

Le deuxième dispositif de financement, qui est plus récent que le dispositif que je viens de rappeler, ce que j'ai qualifié de dispositif historique, c'est le cadre de compensation. Le cadre de compensation, il fait suite au premier protocole d'accord de 2019. C'est un dispositif innovant, novateur, qui a été créé par la commission de régulation de l'énergie. Et, je le disais précédemment, il permet de financer des actions de MDE avec une part des surcoûts qui sont induits par la production d'électricité par les centrales thermiques. En gros, produire un électron en Corse, ça coûte beaucoup plus cher que de le produire en France. Et pourtant, vous le savez, on paye le même prix à la fin, l'électron qu'on soit en Corse ou sur le continent, c'est ce qu'on appelle la compensation au service public de l'électricité.

Et cette compensation au service public de l'électricité, c'est ce qui nous permet de payer finalement le même prix qu'en France, c'est 200 à 250 M€ par an, compensés par l'État et le cadre de compensation nous permet d'utiliser une partie significative de ces montants-là pour moins consommer. Et donc cette enveloppe de cadre de compensation, finit par diminuer puis s'éteindre dans les années à venir.

Donc, c'est environ 135 M€ sur la période précédente et 90 M€ sur la partie rénovation du bâti.

Ça, c'est un dispositif plus récent qui a commencé réellement à se mettre en œuvre, qui a été adopté, je dirais, initié en 2019 et qui a commencé à produire ses effets en 2021, notamment par les actions menées par l'agence d'urbanisme et d'énergie lorsque 6 actions de ce cas de compensation lui ont été transférées. Et donc, ce cadre de compensation commence vraiment à produire ses effets, par exemple en matière de rénovation de l'éclairage public. Juste une petite parenthèse, on a rénové à-peu-près 50 %, programme qui a été lancé lors de la mandature précédente, pour accompagner les collectivités, notamment les communes, pour rénover leur éclairage public. On a fait à-peu-près la moitié du chemin, 50 % des points milieux sur l'ensemble de la Corse. Je vous laisse imaginer le poids pour les communes en termes financiers, pour boucler leur budget, si on n'avait pas réalisé ces opérations-là, les factures des communes auraient été intenables à mon avis, notamment dans les petites communes. Voilà, je referme la parenthèse, pour vous dire l'importance de ce cadre territorial de compensation et ce qui nous a permis de faire en complément des opérations

précédentes et également, en termes de rénovation bien sûr de logements et de bâti, on a pu d'ores et déjà mener des opérations exemplaires, notamment dans les logements sociaux. On en a fait plusieurs centaines lors de la période précédente.

Dans la continuité de cette action du cadre de compensation, on s'inscrit bien sûr aujourd'hui dans le protocole d'accord avec les mêmes ambitions que lors de la mandature précédente, en renforçant encore les dispositifs de financement dans ces politiques énergétiques.

Mais on ne s'arrête pas là. On a beaucoup parlé finalement, avec ce protocole d'accord, lors de la session précédente de l'enveloppe exceptionnelle, 200 M€, c'est vrai que c'est considérable. Mais moi j'aimerais rappeler aussi à ce stade que, dans ce protocole d'accord avec l'État, on traite d'autres sujets tout aussi importants, qu'uniquelement l'enveloppe, je dirais compensatoire, de 200 M€. On traite de 3 volets qui sont, à mon avis, essentiels pour la mise en œuvre de la PPE, et on en a discuté en commission et on en a discuté le mois dernier.

Le premier volet, c'est la sécurité de l'approvisionnement de la Corse, l'équilibre offre-demande cher à Jean-Michel Savelli.

Le deuxième, c'est le développement des énergies renouvelables, et on a discuté notamment avec Core in fronte sur la question de l'hydraulique, par exemple.

Et le troisième, c'est la maîtrise de la demande en énergie.

Donc sur ces trois volets, le protocole d'accord offre des réponses.

Sur le premier volet, qu'est-ce qu'il y a dans ce protocole, qu'est-ce qui est acté dans ce protocole ? Premièrement, le financement des infrastructures qui permet de garantir l'équilibre offre-demande, avec le financement de la future centrale du Ricantu et du câble SACOI. Des financements qui sont garantis par l'État quand même à hauteur de 700 M€, ça, c'est en plus des 200 millions, dont une partie sera bien sûr réinvestie au profit du territoire, notamment dans le cadre de la construction de la centrale de Ricantu, de mémoire, je ne l'ai pas noté là, il me semble que c'est 150 M€, les estimations d'EDF, qui seront des retombées induites par cette construction de la centrale.

Le protocole d'accord bien sûr aussi, acte les bioliquides forcément aussi bien, sur la centrale du Ricantu que sur celle de Lucciana avec des valeurs d'émission exigeantes et des contrôles réguliers, j'en ai déjà parlé.

Et, bien sûr aussi, ce protocole d'accord il précise que dans l'attente de la future centrale du Ricantu, dont je rappelle la mise en service prévue en 2027,

une étude offre-demande sera effectuée régulièrement et des moyens de secours seront, si nécessaire, déployés en Corse. Donc ça, c'est pour le volet numéro 1, la sécurité d'approvisionnement.

Pour le volet numéro 2, en matière de développement des ENR, là aussi toujours en dehors de l'enveloppe de 200 M€, il y a un certain nombre de points qui sont actés dans ce protocole d'accord avec l'État.

Premièrement, l'augmentation des objectifs en matière de développement des ENR, que ce soit le photovoltaïque, l'éolien ou la biomasse. Et ça, on l'a acté dans le projet de modification simplifiée, de manière à ne pas retarder le développement de ces projets-là. Donc ça, c'est acquis.

Deuxièmement, d'étudier et de mettre en œuvre des conditions plus favorables pour développer des filières qui sont aujourd'hui en souffrance, notamment la petite hydroélectricité qui a du mal à démarrer, contrairement à d'autres types d'énergies renouvelables, comme le photovoltaïque. Ça aussi, c'est acté.

Autre point acté, l'alimentation électrique des navires à quai avec les pollutions qui sont engendrées, notamment par les bateaux de croisières, mais pas seulement, également par les navires de la DSP qui posent un certain nombre de difficultés, on a eu à en débattre aussi à plusieurs reprises dans cet hémicycle. Une alimentation des navires à quai avec bien sûr le réseau classique, mais également en ayant recours à de l'hydrogène vert.

Et enfin, le lancement d'un programme de recherche en vue d'une production locale de biocarburant, à partir de colza, pourquoi pas, pas avec 15 000 et encore moins avec 150 000 hectares, mais aussi des biocarburants demain, qu'on appelle de deuxième génération, avec de la biomasse, voire des biodéchets. Le CESEC souligne d'ailleurs cette initiative dans son rapport sur lequel je reviendrai à la fin de mes propos. Donc ça, c'est pour le deuxième volet, sur le développement des énergies renouvelables qui est inscrit dans ce protocole.

Enfin, le troisième volet, c'est je crois le plus important, c'est les politiques en matière de maîtrise de la demande en énergie, et c'est là que sont mobilisés les 200 M€.

Alors, rappeler tout d'abord que les financements existants, FEDER, CPER, cadre de compensation que j'ai déjà présenté, sur la période précédente, qu'est-ce qu'on a pu constater ? Qu'ils étaient insuffisants pour réaliser des opérations d'une certaine envergure, par exemple pour rénover l'ensemble des collèges et des lycées de Corse, pour rénover des établissements d'une certaine taille, par exemple les établissements de santé, ou encore pour rénover des

immeubles en copropriété très dégradés ou des logements sociaux. Le reste à charge pour les bailleurs, et l'office public de l'habitat peut en témoigner mais aussi l'Office public de la CAPA, qu'il est très difficile aujourd'hui pour les maîtres d'ouvrage de réaliser ces opérations, même si, je dirais le coût énergétique est très bien financé, souvent à hauteur de 80 %, tous les financements induits non énergétiques sont difficiles à supporter par les maîtres d'ouvrage.

Ce protocole d'accord permet de répondre à cette problématique. Et ce qui a été avec l'État, c'est que le taux d'intervention puisse permettre de produire l'effet levier nécessaire pour que ces opérations se réalisent.

On a retenu deux axes dans ce protocole. Premier axe, les actions de maîtrise de la demande en énergie avec plusieurs mesures. Première mesure : la rénovation des logements, aussi bien les logements sociaux que les copropriétés très dégradées, donc aussi bien le public que le privé, les établissements scolaires et de santé. Donc ça c'est, je dirais le premier volet, le premier axe de ces actions de maîtrise de la demande en énergie.

Ensuite, on a un deuxième axe qui est également très important, c'est sortir du gaz de ville dans les deux communautés d'agglomérations, à la CAB et à la CAPA. Je rappelle que ce sont des concessions de gaz de ville qui pèsent très lourd sur le budget, à la fois des communautés d'agglomérations, notamment dans la période actuelle, puisqu'on sait qu'il y a des négociations en cours avec Engie notamment, et l'État a assuré de son soutien pour trouver l'équilibre économique, mais les communautés d'agglomération vont devoir mettre la main à la poche d'où la nécessité de sortir le plus rapidement possible de ces concessions qui sont très, je dirais, consommateurs de finances publiques.

Deuxièmement, il y a un impact aussi très important sur les ménages parce que le gaz, contrairement à l'électricité, il n'y a pas de compensation de service public de l'électricité, quand le gaz augmente à l'échelle, je dirais européenne ou mondiale, il augmente aussi pour la facture des ménages, et c'est souvent les ménages les plus modestes qui sont les plus touchés.

Donc, il y a un vrai enjeu autour de cette sortie des concessions de gaz de ville.

Ensuite, dans les négociations avec l'État, il a été aussi acté, et ce n'était pas gagné, loin s'en faut, que ces enveloppes, elles soient mobilisées dans les zones urbaines, notamment dans les deux principales communautés d'agglomérations, mais qu'elles bénéficient aussi à l'ensemble du territoire. Et c'est pour ça qu'aujourd'hui, on a un protocole d'accord où 152 millions sont fléchés sur les communautés d'agglomérations de Bastia et d'Aiacciu et 52

millions sur l'ensemble du territoire. Donc 152 millions sur les communautés d'agglomérations, 48 millions sur le reste du territoire.

Comment ça se décline ? Sur la rénovation des logements sociaux des copropriétés, pour la CAB et pour la CAPA, on a 138 M€ et pas 132 comme il est écrit dans le rapport, donc il y a une petite coquille. On a refait nos additions, je pense qu'on s'est laissé déborder par les millions d'euros, mais vous voyez, on a été en dessous même. Donc, 138 M€ pour la CAB et pour la CAPA pour convertir les logements sociaux et les copropriétés du GPL vers l'électricité, notamment vers l'énergie renouvelable, c'est-à-dire qu'on va déconnecter les logements qui sont actuellement soit chauffés au gaz, soit qui utilisent le gaz pour la cuisson, soit qui utilisent le gaz pour l'eau chaude, pour les connecter à l'électricité et si possible à de l'électricité renouvelable, par exemple par des réseaux de chaleur biomasse, si possible.

Ces financements, ces 138 M€, vont être complétés par les dispositifs, je dirais, qui existaient jusqu'à aujourd'hui, pour mener des opérations de rénovation globale et performante sur ces logements sociaux et ces copropriétés. Donc ça, c'est 138 M€ pour la CAB et CAPA : sortie des gaz de ville, rénovation globale des logements sociaux et privés.

Ensuite pour le reste de l'île, c'est 31 M€ sur les logements. 2 500 logements sociaux qui seront ainsi rénovés avec ces 31 M€, des logements sociaux dont les caractéristiques énergétiques sont très dégradées avec des notes souvent de diagnostic de performance énergétique inférieures ou égales à C. Mais ce n'est pas tout, donc on a un volet logement 138 plus 31, 138 CAPA, CAB, 31 reste du territoire, mais également un plan de rénovation des établissements scolaires et de santé. Donc là, pour la CAB et la CAPA, c'est 14 millions pour environ 15 établissements scolaires et de santé et pour le reste de l'île, environ 17 M€ pour 18 établissements scolaires et 10 établissements de santé.

Je rappelle aussi qu'on avait beaucoup de mal à financer ces opérations, notamment la rénovation des collèges et des lycées. Je vous donne juste un exemple, On a eu à voter récemment, sur proposition de la conseillère exécutive Antonia Luciani, un rapport qui présentait la rénovation de deux établissements scolaires et de santé, c'était le lycée Giocante de Casabianca, le Fango et le lycée agricole de Sartène. On a « bouffé » l'ensemble de l'enveloppe FEDER dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments juste par ces deux opérations. Et moi, là je vous parle d'une quinzaine d'établissements scolaires et de santé sur la CAB et sur la CAPA et une trentaine d'établissements scolaires et de santé sur le reste du territoire. Donc, pour vous dire le gap qu'on fait grâce à ce nouveau protocole d'accord avec l'État.

Je vais conclure pour laisser la place au débat. Mais vous dire enfin qu'en termes de gouvernance, et c'est important, la Collectivité de Corse sera à la fois responsable de l'instruction et de la sélection des opérations. On aura à vous présenter dans les prochains mois un règlement d'aides afin que les opérations puissent débuter dès 2024, c'est-à-dire que dès 2024, notre ambition c'est de pouvoir commencer à mobiliser ces crédits, ces 200 M€ en complément des autres dispositifs et d'avoir un règlement dédié aussi bien pour les logements sociaux que pour les établissements scolaires et de santé ou les copropriétés.

Un point de comparaison également pour vous montrer l'opportunité qui se présente à nous, au Conseil exécutif, mais je crois à l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse, l'opportunité de voter et d'adopter ce protocole d'accord.

Le PTIC, c'est 250 M€ sur la part Collectivité de Corse, pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage Collectivité de Corse, plus de 250 M€ pour les communes et intercommunalités, pour le bloc communal.

Le FEDER 21-27, c'est une centaine de millions d'euros, les fonds européens 21-27.

Aujourd'hui, on arrive devant vous avec 200 M€ pour un plan que j'ai envie d'appeler : un plan de transition énergétique de la Corse, donc pas un PTIC mais un PTEC, un plan de transition énergétique de la Corse, 200 M€ qui vont bénéficier à l'ensemble des acteurs insulaires. Je le disais tout à l'heure, pas à des grands groupes extérieurs, à nos artisans, aux acteurs du BTP, aux collectivités et aux Corses en général et aux ménages notamment.

Et je crois, un plan de transition énergétique de la Corse qui va nous permettre de changer de modèle énergétique, mais pas seulement de modèle énergétique, je crois qu'il va nous permettre, demain, de changer de modèle économique et social, de changer de modèle économique et social parce que ce protocole, il s'inscrit dans une trajectoire que la majorité territoriale actuelle a prise, qui a été initiée, je le rappelais, par la mandature précédente, notamment par le président du Conseil exécutif, mais également par mon prédécesseur, Jean Biancucci, et une trajectoire, je l'espère, qui sera poursuivie par les majorités à venir. Une trajectoire vers l'autonomie énergétique, mais aussi une trajectoire qui va nous permettre de répondre à des enjeux économiques et sociaux, le pouvoir d'achat aux ménages les plus modestes par les opérations de rénovation des logements sociaux.

Un chiffre, un dernier chiffre. Lorsqu'on fait une rénovation d'un logement avec des performances énergétiques, type bâtiments basse consommation, on permet à un ménage d'économiser entre 800 et 1 000 € par an. 800 et 1 000 € par an, on a eu des débats hier sur l'aérien, on parlait d'une

augmentation de 5 à 10 € sur un billet d'avion en bord à bord ou vers Paris, un billet d'avion, on n'en prend pas tous les mois des avions, enfin, moi je n'en prends pas tous les mois, vous non plus, je ne pense pas. Là, moi je vous parle d'une facture énergétique que payent les ménages tous les mois, de 50, 80, 100 €, parfois 200 € par mois, qu'on va réduire de manière très, très significative. On ne parle pas de 5 ou 10 € quelques fois dans l'année pour prendre l'avion.

C'est en ça que je crois que ce protocole change de manière fondamentale la vie des Corses. Elle va permettre aussi des retombées, je le disais, économiques locales, des créations d'emplois, notamment des emplois qualifiés. Elle va permettre de réorienter l'activité de la construction, c'est l'objectif aussi, depuis des marchés qui existent aujourd'hui, qui sont une réalité, de périurbanisation, d'un modèle de développement, notamment de consommation d'espace, de résidentialisation, de construction de maisons secondaires, de consommation d'espace, et on en parlait notamment à travers la problématique de l'artificialisation des sols.

L'idée, c'est aujourd'hui par ce plan-là, de réorienter ces marchés, je dirais, vers la réhabilitation, la rénovation, la montée en qualification de nos entreprises pour ces opérations-là. Et je crois que ça servira, notamment dans l'intérieur où il y a un travail considérable à faire en matière de rénovation et de réhabilitation de logements qui sont aujourd'hui bien souvent trop vides tout au long de l'année.

Enfin, ça fait partie aussi de nos fondamentaux, je crois, une enveloppe qu'on a voulue équitable sur l'ensemble du territoire, aussi bien dans les zones urbaines que dans l'intérieur, c'est-à-dire qui profite à l'ensemble de la Corse.

Et enfin des enjeux connexes à la rénovation des bâtiments, en matière de réduction des factures énergétiques publiques, l'éclairage public, j'en ai parlé, mais demain la facture énergétique des collèges et des lycées qui pèse très fortement dans les budgets de la Collectivité de Corse, l'amélioration des conditions de travail de nos enfants, des enseignants, des personnels de santé. C'est important, notamment après la crise sanitaire qu'on a traversée. Enfin, un dernier enjeu, la sensibilisation des jeunes publics à cette question énergétique par la réalisation d'opérations exemplaires dans leur lieu d'études et de formations.

Donc, cette signature du protocole, si bien sûr vous autorisez le président à le signer, elle va permettre de disposer d'un montant d'investissement sans précédent, considérable. Je parlais tout à l'heure de 22 M€ sur la période précédente. Dans la période qui s'ouvre, on passe à 344 M€ dans les 6 prochaines années, 22 M€ sur la période précédente utilisés, mobilisés pour la rénovation du bâti à 344 millions dans les 6 prochaines années. On multiplie par 15. On passe

de 3 à 4 M€ par an sur la rénovation du bâti, logements sociaux, établissements scolaires, établissements de santé, à 20 M€ par an dans les années à venir.

Mais vous imaginez bien qu'on ne passe pas de 3 à 4 M€ d'investissements à 20 M€ du jour au lendemain, sans mettre en œuvre un écosystème qui permet de réaliser ces investissements. Donc, nous aurons à travailler dans les prochains mois avec les bailleurs sociaux dans le cadre de comités de pilotage, par conventionnement, avec les fédérations du BTP en matière de formation, de qualification, avec les communautés d'agglomération bien sûr, de la CAB et de la CAPA pour les sorties des gaz de ville, notamment pour la sortie du gaz de ville.

Donc, c'est un défi pour la Collectivité de Corse, on en est conscient. Charge à nous de réussir ensemble, mais on n'y arrivera pas seul, je le disais, on aura besoin qu'un certain nombre d'acteurs se mobilisent. C'est à nous, je dirais, de relever ce défi. Nous, on est disposés à mettre toutes nos forces dans cette bataille pour y parvenir.

Donc ça commence maintenant, si vous décidez par votre vote d'adopter ce protocole et si vous autorisez le Président à le signer pour la coquette somme de 200 M€. Vous le voyez, je n'ai pas invoqué l'histoire parce qu'on nous dit souvent que le mot est galvaudé, mais admettez que ça y ressemble un petit peu, à un protocole qui va raisonner dans l'histoire future de la Corse.

Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Monsieur le Président de l'agence d'urbanisme. Il y a donc des rapports. Un de la CDENATE et un autre évidemment de la commission des finances.

Peut-être si je puis me permettre, Monsieur le Président, tout à l'heure, vous avez évoqué une modification de montant, il faudra faire au moins un amendement oral, sans base écrite, mais c'est une erreur matérielle. Donc, vous l'évoquerez tout à l'heure, on ne sait jamais, la délibération adopte le rapport. Allez-y, reprenez la parole.

### **M. Julien PAOLINI**

Bien, je vais reprendre. Alors, on a un protocole d'accord à hauteur donc de 200 M€, où sont précisés notamment les différentes mesures, le nombre de logements concernés, le nombre d'établissements scolaires concernés, l'enveloppe

consacrée à chaque type d'opération, à savoir lorsqu'on sort des concessions de gaz de ville, le nombre de logements par territoire, etc.

Donc, dans le protocole il n'y a rien à changer, il est d'ores et déjà signé par la ministre de la transition énergétique, celui-là tous les chiffres sont bons, ce sont ceux qui font foi.

Dans le rapport, on a, pour des raisons de simplification dans la présentation, pour que ce soit plus accessible à tous, présenter de manière différente les chiffres, et on a fait une petite erreur de calcul sur la partie consacrée aux deux communautés d'agglomérations pour la sortie des concessions des gaz de ville, on a inscrit 132 M€ au lieu de 138 M€, mais c'est uniquement dans le rapport, ce chiffre-là n'apparaît pas dans la délib. Donc, on peut le modifier par voie d'amendement si vous le souhaitez, mais ça n'a pas d'impact à mon sens, ni sur le protocole qui va être signé, si vous l'acceptez bien sûr, ni sur la délibération. Mais il vaut peut-être mieux le faire, pas de souci.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors, le secrétariat général m'indique qu'il faut indiquer à quelle page du rapport il y a cette modification, modifier le rapport évidemment et la délibération de toute manière entérine le rapport. Donc, il faut qu'il y ait le bon chiffre dans le rapport, c'est tout.

### **M. Julien PAOLINI**

La délibération approuve le protocole d'accord ?

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, bien sûr. Mais je ne parle pas du protocole, je parle du rapport. Donc dans le rapport, il faut qu'il ait le bon chiffre. Bien. Je laisse les services, Monsieur le Président, vos conseillers, se mettre en relation avec le secrétariat général. On ne perd pas de temps, je passe la parole aux rapporteurs des deux commissions. Merci.

### **Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci à vous.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a fait part de tout l'intérêt qu'elle porte à ce dossier, estimant qu'il est de nature à changer profondément la physionomie de la Corse.

Rappelant l'importance des montants qui seront déployés, elle a indiqué que ce projet constituait une occasion de réfléchir aux différentes opportunités de reconversion des concessions gaz, notamment avec la filière bois qui permet la mise en place des réseaux de chaleur (biomasse, utilisation des déchets dans la production énergétique, ...).

Elle a indiqué que ce projet est en capacité de révolutionner le profil énergétique connu jusque-là avec l'utilisation du fioul lourd et des risques sanitaires qui s'y rattachent.

Elle a insisté sur le changement considérable que cela constitue, notamment au regard des 200 millions d'euros qui ont fait l'objet de négociations et qui viendront s'agréger aux autres financements.

Monsieur Jean-Michel SAVELLI a tout d'abord remercié le président d'avoir pris en compte les remarques émises par son groupe en séance publique.

Revenant sur l'importance des montants évoqués, il s'est dit pour sa part interpellé de constater que plus de la moitié des énergies primaires utilisées actuellement est vouée à disparaître dans les dix ou quinze années à venir (GPL, essence et diesel).

Il a interrogé le président Julien PAOLINI sur la compensation des déficits par l'Etat (CAB et CAPA principalement), afin de se voir préciser si elle fait partie du protocole présenté.

Sous le contrôle des services, le président PAOLINI a répondu par la négative, rappelant que les négociations en cours entre les communes de Bastia, Aiacciu et Engie ne relevaient pas du champ de compétences de la Collectivité de Corse.

A ce titre, Monsieur Alexis MILANO, Directeur général de l'AUE, a indiqué que le seul lien existant sur la question du déficit compensé consistait en l'obligation pour l'Assemblée de Corse d'adopter la PPE, unique contrainte permettant que la compensation du surcoût soit versée ; le protocole consistant, pour sa part, à accompagner la fin des concessions sur quinze ans.

Sur la question de l'organisation au niveau des communautés d'agglomérations, Monsieur Jean-Michel SAVELLI a indiqué qu'il existait bien une démarche commune sous l'impulsion de la ville-centre, mais que les municipalités semblaient devoir mener leurs propres démarches auprès des administrés en termes d'abonnements, ce qui implique un manque de visibilité et le report de certains projets très novateurs.

A ce sujet, il a estimé que cet état de fait n'était pas de nature à favoriser le développement des ENR, mais plutôt à orienter les choix vers une conversion pratique à l'électrique ; la suppression des canalisations internes aux collectivités risquant de freiner un dispositif vertueux sans une intervention externe, notamment sous l'égide de l'AUE.

Evoquant la question des copropriétés qui ont entamé des dossiers d'isolation thermique extérieure (ITE) et qui sont toujours dans l'attente de notification, il a souhaité se voir préciser si elles pouvaient espérer une réponse prochaine et donc un financement des études.

En réponse, le président Julien PAOLINI a rappelé que le pari de sortir des énergies fossiles à l'horizon 2028 était un pari ambitieux nécessitant de changer radicalement de braquet.

Sur la question de l'importance des montants et de la capacité à les consommer, il a rappelé que le protocole courait sur une période de dix ans, permettant ainsi le déploiement et la réalisation des opérations prévues dans le cadre de la PPE.

Il a par ailleurs indiqué que, dans le protocole d'accord, il est prévu de pouvoir redéployer les montants affectés à différentes mesures, au fur et à mesure de la réalisation des opérations inscrites. Ainsi, cette fongibilité permettra, lors de bilans annuels, de reventiler les montants sur les opérations les plus dynamiques, s'apparentant de ce fait à une prime récompensant l'efficacité de certains opérateurs.

Revenant sur le cas spécifique de la CAB, il a confirmé l'existence d'un certain nombre de projets structurants et innovants (réseaux de chaleur biomasse, projet de méthanisation, hydromaréthermie, ...), qu'il conviendra de coordonner.

Enfin, il a confirmé que le bureau de l'AUE avait récemment validé la possibilité de financer les études des copropriétés s'engageant dans une démarche de rénovation énergétique. Il s'est dit très favorable à l'implication des syndicats et des copropriétés, dont il a relevé toute l'utilité dans le cadre de la sortie de l'approvisionnement en gaz de ville.

Se gardant de vouloir monopoliser la parole, Monsieur SAVELLI a enfin interpellé l'exécutif sur la question des trois éléments périphériques au débat en séance publique, les croisières, le GPL et les réseaux de distribution d'essence, actuellement en tension eu égard à l'annonce de la fin des moteurs thermiques à l'horizon 2035, afin de savoir s'il n'était pas judicieux de prévoir un accompagnement.

Estimant que même si ce volet n'était pas actuellement inclus dans la PPE, il ne manquerait pas de s'y inviter, faute de quoi les réseaux de distribution de carburant seront voués à une disparition annoncée. Il a donc appelé à la plus grande vigilance sur ce sujet.

En complément, Monsieur Alexis MILANO a indiqué que l'organisation de la sortie des concessions faisait actuellement l'objet d'un certain nombre d'initiatives qui conduisent à s'interroger, avec l'Etat et notamment Engie, sur la manière de planifier la sortie du GPL, de façon progressive, en indiquant que la déconnexion devrait se réaliser selon un ordre logique, partant des ramifications secondaires pour terminer par le réseau principal.

Pour ce faire, il a rappelé la nécessité de contractualiser avec les communes, les bailleurs sociaux et les copropriétés, afin que ces déconnexions soient réalisées de manière planifiée, en évitant une bascule vers le tout électrique et en mettant en œuvre des solutions localement adaptées.

A ce titre, il a indiqué que, d'ores et déjà, le financement de certaines études programmées pour des copropriétés a été approuvé en conseil d'administration de l'AUE.

Il a de plus indiqué que la transition énergétique générera des transferts d'emplois d'un secteur à un autre qu'il conviendra d'organiser dans le cadre du protocole d'accord.

Il a cité pour exemple le cas de stations-service qui ont commencé à diversifier leur distribution, en vendant des plaquettes ou des granulés de bois. Il a enfin souligné l'utilité d'un plan d'accompagnement de ce réseau de distribution, dont le maillage sur le territoire est très efficace, et qui pourrait passer du carburant liquide à d'autres types de carburants.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et de Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (non-inscrite). Absence du groupe « Core in Fronte ».

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, l'altru raportu hà da esse presentate da Joseph Savelli.

### **M. Joseph SAVELLI**

Alors, à l'issue de la présentation du rapport, le Président Louis POZZO DI BORGO a remercié le Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse pour sa présentation et fait observer que résidait dans ce rapport, la concrétisation d'une vision politique dans le domaine de l'énergie.

Saluant les longues négociations menées avec l'Etat, il a indiqué que cela conduisait aujourd'hui, à placer la Corse dans une situation très favorable, en matière d'énergie, mais également sur le plan économique et celui du développement du territoire.

M. Louis POZZO DI BORGO a par ailleurs souligné que l'augmentation de l'enveloppe financière de 22 à 340 millions d'euros, devait également permettre de mobiliser, au-delà de la Collectivité de Corse, la capacité de l'ensemble des acteurs ; intercommunalités, communes et bailleurs sociaux, et permettre ainsi que l'utilisation de ces financements publics produisent leurs effets positifs sur le territoire.

Par ailleurs, il s'est dit satisfait, en sa qualité de Président d'une intercommunalité parmi les plus pauvres de Corse, du plan rénovation des logements sociaux qui permettra de remettre à niveau le parc de logements et ainsi proposer une amélioration des conditions de vie des corses.

En conclusion, le Président Louis POZZO DI BORGO a fait observer qu'au-delà même des divergences de vision qui peuvent apparaître dans le cadre de la mise en œuvre de certaines politiques, on ne pouvait que se satisfaire du dossier proposé, qui bénéficiera à l'ensemble de la Corse et des Corses.

Rappelant que ce dossier était l'aboutissement d'un travail conséquent, engagé il y a 5 ans, M. Jean BIANCUCCI a salué la présentation détaillée faite par M. le Président de l'AUE et notamment la mise en exergue de la dimension économique, sociale et énergétique de ce dossier.

Remerciant les services de l'AUE pour leur implication, M. Jean BIANCUCCI a fait observer que malgré les difficultés et les moments de doutes, le dossier proposé aujourd'hui était l'aboutissement d'un long travail qui permettra d'obtenir des résultats, facilement quantifiables, tant sur le plan de la rénovation énergétique que social.

C'est en ce sens, qu'il a fait remarquer qu'au-delà des sensibilités politiques, les ambitions portées par ce dossier ne pouvaient être que très

largement partagées et méritait l'implication de tous, en ce qu'il permettait à la Corse d'avancer.

M. Georges MELA a pour sa part, souhaité disposer de précisions quant aux montants mentionnés dans le rapport, à savoir une enveloppe de 194 millions d'euros répartie comme suit : 31 millions pour la rénovation des logements sociaux, 132 millions d'euros pour la sortie du gaz de ville, 31 millions d'euros pour la rénovation des établissements scolaires (EPLÉ).

Sur cette observation, il a indiqué que ces montants différaient de ceux précédemment exposés par M. le Président de l'AUE et ayant pour référence le courrier de Madame la Première ministre.

Par ailleurs, faisant référence aux faibles moyens existants en termes d'ingénierie au sein des collectivités, il s'est dit inquiet de l'obligation d'avoir recours à des sociétés basées sur le continent dans le cadre de la réalisation des études préalables, nécessaires à la finalisation des investissements.

Aussi, il a souhaité savoir s'il existait déjà une vision d'ensemble des actions qui seront menées et s'est inquiété de la faisabilité de celles-ci dans les délais impartis, au regard des difficultés existantes en matière de consommation des crédits.

En réponse à ces observations, le Président Julien PAOLINI a indiqué que le montant de l'enveloppe était bien de 200 millions d'euros, conformément au courrier de Madame la Première ministre, dont 148 millions dédiés à la sortie du gaz de ville et qui concerne, les logements sociaux mais également les copropriétés privées et les collèges, lycées et établissements de santé.

Par ailleurs, une enveloppe de 52 millions d'euros dédiés au reste du territoire, dépourvu de gaz de ville, dont une partie pour les logements sociaux et une pour les collèges, lycées et établissements de santé.

Pour préciser son propos, le Conseiller exécutif a indiqué que sur les 148 millions d'euros dédiés aux sorties de gaz de ville, 132 millions étaient destinés aux logements et 16 millions aux établissements scolaires.

Enfin sur le reste du territoire, il a indiqué une enveloppe de 32 millions d'euros sur les logements sociaux et 16 millions pour les établissements scolaires.

Afin de compléter la réponse de M. Julien PAOLINI, M. Alexis MILANO, Directeur de l'AUE, précise que la ventilation du montant de l'enveloppe de 200 millions d'euros est de 152 millions pour les agglomérations et 48 millions pour le reste du territoire.

Il a par ailleurs fait observer qu'une différence de montant était bien présente entre celui mentionné dans le rapport et celui inscrit dans le protocole et indiqué apporter les corrections nécessaires.

Il a également indiqué que le protocole prévoyait, conformément aux souhaits du Président de l'AUE et du Président du Conseil exécutif, qu'il puisse être procédé chaque année, au regard de l'évolution constatée des consommations, à une réorientation des crédits entre les deux axes.

Revenant sur l'intervention de M. Julien PAOLINI en lien avec les bailleurs sociaux selon laquelle ces derniers avaient été incités à procéder à la rénovation des logements existants, plus qu'à la construction de logements neufs, M. Pierre POLI a fait observer qu'il ne fallait pas oublier le nombre important de demandes de logements en souffrance et rappelé la nécessité de développer le parc de logements sociaux existant.

M. Georges MELA a également souhaité savoir comment allaient être instruits les dossiers concernant les demandes relatives au parc privé. En effet, il s'est interrogé de savoir qu'elle serait l'articulation mise en œuvre dans le cadre de l'analyse des demandes et quel serait le calcul du montant de la participation financière.

En réponse à l'observation de M. Pierre POLI, M. le Président Julien PAOLINI a fait observer que la réorientation du secteur du BTP vers la rénovation était l'une des orientations stratégiques du PADDUC.

Par ailleurs, il a précisé ses propos en indiquant que par « logements neufs », il fallait entendre les logements à vocation spéculative, les logements locatifs saisonniers ou encore les résidences secondaires et non les nouvelles constructions à vocation de résidence principale et les logements sociaux, dont il a réaffirmé le besoin sur le territoire.

En propos conclusifs, M. le Président Julien PAOLINI, a rappelé que ce dossier était le fruit d'un travail conséquent mené depuis plusieurs années et qui permettait de disposer de moyens suffisants pour répondre aux ambitions et aux objectifs définis.

Il a indiqué qu'à ce stade, il était important de fédérer les différents acteurs afin que chacun puisse jouer son rôle pour tendre vers une consommation des crédits et permettre la réalisation des opérations nécessaires.

Dans cet esprit, il a réaffirmé le fait, qu'au-delà des sensibilités politiques, chacun devait prendre ses responsabilités afin de tendre vers une réussite collective.

Enfin pour répondre à l'observation de M. Georges MELA relative aux aides pour les copropriétés, M. Alexis MILANO a indiqué qu'il était prévu que celles-ci soient portées au même niveau que les aides pour les logements sociaux, à savoir le doublement du taux.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », Avanzemu ».  
Absence du groupe « Core in Fronte ».

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, qual'hè chì vole a parolla ? Xavier Lacombe per « Un soffiu novu ».

### **M. Xavier LACOMBE**

Merci Madame la Présidente. Bon, une partie mon intervention, je crois qu'elle est balayée puisqu'elle portait sur cette erreur, enfin, ce petit delta de 6 M€, je sais que c'est un détail, mais bon..., ça a été corrigé, ça a été dit et revu. Mais je pense qu'il est souhaitable de corriger lors de cette séance le rapport, puisque la délibération demande à approuver le rapport et de donner l'autorisation de signer le protocole. Je pense que c'est utile. Donc ça, ce serait une bonne chose de le faire.

Evidemment, même si nous nous sommes abstenus sur la PPE, vous le savez très bien, avec les réserves que nous avons mises, notamment sur la sécurisation de l'approvisionnement en électricité pour la Corse, nous étions attachés à notre centrale à 250 mégawatts qui nous mettaient à l'abri jusqu'à la nuit des temps. Aujourd'hui, c'était un troc qui a été fait pour 112, 115 mégawatts en compensation de ces 200 M€ concernant la MDE et la sortie du gaz, je ne reviendrai pas là-dessus. Mais sur le papier, cette reventilation de ces 200 millions serait une bonne chose. Maintenant, la difficulté est de la mettre en œuvre.

Sur la sortie du gaz, sur les deux comités d'agglomérations, je sais que celle de la CAB, sauf erreur, a participé après négociation mais a participé et abonde. Je tiens à vous dire que la CAPA et la ville d'Ajaccio ont refusé d'abonder. Bon, ça ce sont deux approches différentes, c'est un choix... Comment ? C'est habituel oui, nous n'en n'avons pas les moyens. Vous vous pouvez vous le permettre, nous, nous ne pouvons pas, autrement nous l'aurions fait volontiers, au moins à la même hauteur.

Aujourd'hui la difficulté, moi je suis très inquiet sur l'équilibre offre et demande, d'autant plus que je lisais un article hier ou avant-hier dans la presse, de

l'évolution des achats de véhicules électriques sur notre île, d'autant plus qu'il y aura, comme le disait mon collègue Jean-Michel Savelli en commission de développement et ça a été repris et redit, je vous en remercie, sur le fait que plus de la moitié de l'énergie primaire utilisée aujourd'hui, au moment où nous parlons, va disparaître dans les 10, maximum 15 ans à venir, GPL, essence et diesel. Et que le réflexe de la sortie de gaz dans les années à venir aussi, dans nos gros centres urbains vont être basculés sur l'électrique et pas forcément sur la production LNR, qui viendra compenser. Donc là, il va y avoir un premier point de réserve.

Le deuxième point, la mise en œuvre de ces programmes, la formation, nous l'avions déjà évoquée, les entreprises, sachant que quand même il n'y a que quelques cabinets en Corse spécialisés en la matière. Donc là, de l'ingénierie qui risque de manquer à nos entreprises à un moment donné.

Alors, il faudra aller très vite parce que quand j'entends parler de 15 et 20 M€ par an, il faut les consommer. Il faut les consommer, il faut pouvoir les consommer. Je ne doute pas qu'ils y soient, qu'ils soient présents, il faut pouvoir les mettre en œuvre.

Voilà pour terminer sur cette intervention et vous dire qu'évidemment, nous voterons, puisque la PPE a été approuvée, nous voterons sur ce protocole. Mais EDF, sur un dernier mot, je ferai un petit clin d'œil au président de l'Office hydraulique qui a été plus rapide que nous, EDF je parle, en faisant sa formule : l'energia, ghjè un nostru avenu, tinimulu à contu, je voudrais rajouter en cette circonstance que l'energia è l'acqua sò u nostru avenu, tenimuli à contu.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. Pozzo di Borgo, pour « Fà populu ».

**M. Louis POZZO DI BORGIO**

Oui, Madame la Présidente, si vous le permettez, nous allons faire une intervention à deux voix avec mon collègue Ghjuvan'Santu Le Mao. Je vais lui laisser la parole pour débiter et j'enchaînerai derrière, si vous le permettez.

## **M. Ghjuvan'Santu LE MAO**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil exécutif, chers collègues, Monsieur le Président de l'AUE, je tiens une nouvelle fois à vous remercier, ainsi que l'ensemble de vos services pour la qualité du travail que vous avez réalisé sur la programmation pluriannuelle de l'énergie et vous féliciter aussi pour la nouvelle enveloppe que vous avez négociée et que vous venez aujourd'hui nous proposer de valider.

Ce nouveau rapport, qui est cette fois consacré au protocole d'accord avec l'État et à la nouvelle enveloppe dédiée, nous permet de revenir sur l'importance de cette PPE et sur son changement de dimension par rapport à la précédente.

Alors que les domaines concernés sont plus que nombreux, santé, social, environnemental, énergétique, économique, transports et bien d'autres, lors de la dernière session, le débat n'avait tourné quasiment qu'autour des biocarburants.

En Corse, tout le réseau d'énergie est lié et ce qui va être amélioré à Aiacciu et à Bastia, va entraîner des changements et des améliorations dans l'extrême sud, dans le centre Corse, en Balagne, dans le Fium'Orbu Castellu et l'Oriente et dans toutes les autres régions.

C'est pour cela qu'il me semble indispensable de rappeler qu'en matière d'énergie, cette PPE se divise en trois axes principaux : la sécurité d'approvisionnement, le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

Les objectifs principaux, je le rappelle également, sont la réduction de 55 % des gaz à effet de serre en 2033 et la neutralité carbone en 2050.

Un autre objectif qui est pour nous essentiel, c'est l'autonomie énergétique et pour cela, nous mettons en œuvre les moyens de nos ambitions et ça passe nécessairement par la maîtrise de l'énergie. Tout d'abord, parce que la maîtrise de l'énergie va permettre à la Corse de réduire sa dépendance aux importations d'énergie en favorisant les sources d'énergies renouvelables comme les biocarburants, mais également d'autres qui sont à l'étude, comme le solaire, la biomasse ou l'hydroélectrique.

Dans la continuité du débat de ce matin sur la politique de l'eau, et j'en profite pour féliciter Gilles Giovannangeli pour le travail qui a été réalisé sur ce dossier.

Côté hydroélectrique par exemple, en utilisant les équipements existants, nous avons dans le Fium'Orbu-Castellu deux retenues d'eau, l'une au-dessus de l'autre, qui permettent la production d'électricité ; le barrage de Sampolo sur la commune de Ghisoni et en dessous, le barrage de Trè Vaddini sur la commune de Lugo-Di-Nazza.

Cette PPE, comme l'a souligné Monsieur Don Marc Albertini, maire de Ghisoni, lors du dernier Conseil communautaire du Fium'Orbu-Castellu, va nous permettre de financer une pompe de retournage qui va faire remonter l'eau du barrage de Trè vaddini vers celui de Sampolo, c'est- à-dire qu'en fonction des besoins en énergie et tout en économisant et en gérant mieux la ressource en eau, nous allons pouvoir, plusieurs fois par jour, produire de l'électricité avec la mémoire et en mettant en place, car la configuration le permet, un circuit fermé entre les deux barrages existants. Il est donc désormais important que ce dispositif qui est prévu depuis longtemps, puisse rapidement être mis en œuvre par EDF.

Toujours côté hydroélectrique, la renégociation des tarifs énergétiques de l'hydroélectrique avec la CRE, comme cela a été le cas pour le photovoltaïque, va nous permettre d'avoir un tarif spécifique pour la Corse et pour les Corses et ainsi, diminuer la facture d'électricité.

Pour en revenir au protocole d'accord proposé, je pense qu'il est nécessaire à nouveau, comme vous l'avez fait Monsieur le Président, d'insister sur le changement de dimension qui va s'ouvrir en passant d'un financement de 22 millions d'euros pour la période 2014-2020 à quasiment 350 millions d'euros pour cette nouvelle période. Cela va nous permettre un investissement global de 4,5 milliards.

Pour essayer de ne pas réduire le débat uniquement autour du match Vazzino, Lucciana fuel lourd, biocarburant, et pour essayer de résumer l'importance de cette PPE et de ce protocole d'accord, je souhaite une nouvelle fois énumérer quelques points essentiels qui, dans le cadre de la maîtrise de l'énergie, seront transformés et impactés.

Tout d'abord, la réduction des émissions de gaz à effet de serre en utilisant des énergies propres et renouvelables ; la création et le maintien avec 3000 emplois à l'horizon 2028 ; l'amélioration de la qualité de vie et de travail des Corses avec la rénovation, 7500 logements sociaux, qui va permettre une économie moyenne d'environ 800 à 1 000 € par ménage ; la rénovation des copropriétés dégradées, des établissements scolaires, des établissements de santé,

et vous avez cité tout à l'heure l'évolution entre l'ancienne PPE et la nouvelle, ce qui est considérable ; un approvisionnement énergétique stable et sécurisé, tout en réduisant de manière très importante les budgets dédiés à la facture énergétique ; la mise en place des projets de mobilité dans les territoires ; les formations et la transformation des métiers du bâtiment.

Grâce aux études également qui seront menées sur les nouvelles technologies énergétiques, sur les solutions de stockage de l'énergie, nous allons pouvoir encourager la recherche, l'innovation et la Corse pourrait devenir un véritable laboratoire méditerranéen sur les nouvelles technologies énergétiques.

Toujours dans ce cadre et face aux enjeux climatiques qui sont un défi majeur pour les années à venir, un réseau énergétique maîtrisé et diversifié va nous aider à résister face aux catastrophes naturelles en assurant un approvisionnement stable en cas de besoin.

En résumé, la maîtrise de l'énergie en Corse va favoriser l'autonomie énergétique, le développement économique et l'amélioration de la qualité de vie et de travail des Corses de manière irréversible et surtout de manière durable.

Par ce rapport, Monsieur le Président de l'AUE, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs, vous démontrez une nouvelle fois que nous sommes conscients des grands enjeux du XXIème siècle, que ces enjeux passent nécessairement par la maîtrise de l'énergie qui est pour nous une priorité et qu'en responsabilité, nous mettons en œuvre les engagements que nous avons pris devant les Corses.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Conformément à ce qui a été annoncé, Monsieur Pozzo di Borgo.

**M. Louis POZZO di BORGIO**

Merci Mme la Présidente, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Messieurs les Conseils exécutifs, je vous remercie.

Tout d'abord, féliciter Julien pour sa pugnacité, féliciter bien entendu les services de l'AUE, Monsieur Milano qui est ici. Pourquoi Julien vous féliciter ? Pour tout d'abord, la défense de cette vision stratégique, puisqu'on parle bien de vision stratégique et politique sur cette PPE. Elle s'est fait attendre, mais ça valait bien le coup, j'ai envie de vous dire, de se battre et de ne pas renoncer.

Alors, si nous sommes ici aujourd'hui, ce n'est pas pour refaire le match de la PPE, c'est un débat qui a déjà eu lieu le mois dernier. Certains l'ont voté d'autre pas, d'autres se sont abstenus, d'autres n'ont pas participé, mais en tout cas, aujourd'hui, nous sommes là pour parler de ce protocole et de cette nouvelle enveloppe de 200 millions d'euros.

Je ne vais pas m'attarder sur les chiffres, sur la partie technique, je pense que nous en avons longuement parlé lors du débat précédent sur la PPE. Ça a été abordé par Xavier, par Ghjuvan'Santu, je pense que ce rapport va nous permettre aussi de démontrer que l'on peut passer d'un dossier qui, à mon sens, est l'expression, je vous le disais, d'une vision stratégique et politique, à une déclinaison, une déclinaison opérationnelle sur le terrain, une déclinaison rapide et efficace surtout.

Je crois qu'aujourd'hui, collectivement, cela va nous permettre de parler à la Corse, de parler aux Corses puisque souvent dans cet hémicycle, nous sommes en accord ou en désaccord, mais ce qui ressort souvent, c'est que ces grandes politiques, elles ont du mal à s'exprimer sur le terrain, elles ont du mal à s'exprimer dans les territoires et que ce qui se décide ici dans cette strate supra, on a du mal à en voir le bénéfice sur le terrain.

Eh bien en tout cas, avec ce protocole, ces 200 millions d'euros, j'ai envie vous dire que nous allons pouvoir immédiatement, dans les mois à venir, démontrer que ce que nous faisons ici, ces combats que nous menons, ils auront un intérêt et surtout une déclinaison très positive dans nos territoires d'ici peu.

Bien sûr, on peut parler de rénovation énergétique, surtout la partie sortie du gaz, je crois que c'est au cœur de cette enveloppe-là, de ce protocole-là. Xavier le disait, la CAPA et la CAB sont, j'ai envie vous dire, dans une même galère. Alors, on a décidé de ramer, peut-être dans des directions légèrement différentes, mais in fine, le souci est le même.

Garantir le passage du gaz à d'autres énergies, qu'elles soient l'électricité ou autres, des ENR par exemple aussi, c'est dire que nous allons aider ces deux comités d'agglomérations au terme d'une prochaine concession gazière, d'une prochaine DSP, nous allons garantir la possibilité de sortir du tout gaz. Et ça, c'est un point crucial et très important.

Lorsqu'on parle de transition énergétique, lorsqu'on parle de rénovation énergétique des logements, il y a le parc social avec les bailleurs privés, l'Office HLM, bien entendu, et ce n'est pas moins de 15 000 logements qui seront rénovés.

Lorsqu'on parle de rénovation de ces logements-là, il y a certes la partie, je dirais environnementale, on consommera moins d'énergie bien entendu puisque

ces passoires thermiques seront rénovées, on va les sortir du gaz pour passer à l'électricité. On pourra avoir des financements pour de l'isolation par extérieur, des financements pour les changements d'ouvrants par exemple, et ça sera un premier effet bénéfique. Le premier effet, bien entendu, c'est une qualité de vie supérieure pour les gens qui y résident, qui y habitent, pour les locataires, mais c'est aussi, vous l'avez dit, un levier économique, puisque c'est entre 800 et 1 000 € de pouvoir d'achat récupéré par ces locataires par an.

Donc, ce n'est pas neutre, c'est une vraie vertu dans la crise que nous connaissons et dans la précarisation de nos sociétés. Je pense que cet aspect-là doit être appuyé et en tout cas, nous vous en remercions.

Nous avons aussi la rénovation possible de nos collèges et lycées. Lorsqu'on dit rénovation de nos collèges et lycées, c'est aussi de meilleures conditions d'enseignement pour nos enfants. C'est la possibilité d'avoir un meilleur enseignement et là encore, on y voit de la transversalité entre les politiques publiques, j'y viendrai sur la fin de de mes propos. Mais cette transversalité-là, en tout cas, bénéficiera à tous les collégiens, tous les lycéens de notre île puisque vous l'avez dit, il y a un savant partage de cette enveloppe entre les deux grands territoires urbains que sont la CAPA et la CAB et le reste de l'île, puisque les 17 millions d'euros dédiés à la rénovation énergétique des collèges, lycées et maisons de santé sur le reste de l'île, permettront de rénover une quinzaine ou une douzaine d'établissements.

Ce qui est certain, c'est que ces gains qualitatifs, je le disais, au niveau de la qualité de vie, ces gains économiques pour les personnes vont induire autre chose. Quand on met 200 millions d'euros sur la table et plus largement 344 millions d'euros, il y a aussi un focus à faire sur l'emploi. L'emploi par exemple, nous l'avons dit, ça sera à-peu-près sur la période 2 765 ETP qui seront retenus ou créés grâce à ces investissements-là de la PPE.

Alors encore une fois, dans la période, lorsque l'on crée ou que l'on sauvegarde à peu près 3 000 emplois, je crois qu'il faut s'en féliciter collectivement, il n'y a pas de couleurs politiques dans la sauvegarde de l'emploi. Simplement, c'est une mesure qui aura une efficacité et un retentissement sur le terrain que l'on ne tardera pas à avoir.

On a par exemple 1 400 emplois dans la construction et là, je tiens à faire un petit focus politique aussi, quand on parle de construction, on a les uns, les autres nos sensibilités. Mais quand on dit construction, c'est aussi grâce à cette PPE, le moyen d'opérer la mutation de nos entreprises de construction. Et je m'en explique. Le tout-construction, nous, nous sommes contre. En revanche, cette enveloppe de 200 millions, 344 si j'extrapole, et c'est 4,4 millions d'euros qui vont être injectés ou qui ont été injectés depuis 2019 jusqu'à 2028 dans l'économie, ça

va permettre de passer d'une économie de la construction justement qui est basée sur le tout-construction à l'économie de la rénovation aussi.

Nouveaux métiers, ça va permettre dans les 10 ans à venir d'opérer cette mutation que nous souhaitons, qui est indispensable. De toute manière le tout-construction ne peut plus durer et en allant sur ce champ de la rénovation, rénovation par l'extérieur, le changement du gaz à l'électricité, mais aussi les entreprises qui pourraient intervenir sur les ouvrants et autres, permettra d'éviter la casse sociale puisqu'on sait que le domaine de la construction est en crise et le sera dans les années à venir.

Autre focus à faire, c'est que si on dit changement de métier et changement de paradigme sur la construction, on est aussi dans la formation. Des filières d'excellence, il va falloir former nos jeunes. Ça, c'est la partie formation, plan de formation de la CdC, permettre à cette jeunesse et aux gens un petit peu moins jeunes qui sont déjà en activité, de se former et de se réorienter sur de nouveaux métiers. Là encore, transversalité entre les politiques publiques.

Enfin, on doit parler aussi, le Ricanto, alors 250 mégawatts, 125, je n'y vois pas un troc, loin de là. C'est un choix politique et un choix de vision. En tout cas, ces 700 millions d'euros qui seront investis sur la future centrale du Ricanto, c'est aussi 300 emplois. C'est aussi et surtout 150 millions d'euros qui vont être réinjectés dans l'économie locale. Il faut se le dire aussi, il faut insister. Quand les choses vont bien, il faut savoir les dire, il faut assumer de les dire, qu'on soit sur les bancs de l'opposition ou sur les bancs de la majorité. Aujourd'hui, ce protocole a un sens et fait sens.

Enfin, nous avons eu ces deux jours à discuter longuement de ces politiques publiques. On a parlé des OSP, on a parlé du rapport sur l'eau où certains avaient des doutes sur les financements possibles.

Aujourd'hui, on est en phase d'un rapport qui a des financements qui sont assurés. Donc, il faut s'en féliciter. Nous avons cette enveloppe de, à-peu-près 344 millions d'euros, fois 15 par rapport à ce qu'on faisait sur la période précédente, qui est là à notre disposition.

Xavier a dit tout à l'heure, il va falloir savoir les consommer. Oui, mais ce n'est pas la Collectivité de Corse qui va les consommer seule, c'est cet échange entre les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux. C'est à nous d'insuffler, d'initier quelque chose, mais c'est aussi de trouver du répondant sur les territoires. Nous sommes tous concernés par le logement social, nous sommes tous concernés par les établissements scolaires, les établissements de santé. Ce sont des sujets qui nous mobilisent tous.

Donc, aujourd'hui, ce rapport a une vertu, c'est aussi peut-être de faire concorder entre les territoires, entre les visions. La chance, vous n'avez pas osé le dire, la chance est historique, historique, dans le sens où 200 millions d'euros à investir, ce n'est pas neutre, ça ne se reproduira pas et c'est aussi grâce à votre pugnacité, je l'ai dit, et le fait de ne pas tout avoir accepté.

Ce protocole, cette enveloppe nouvelle, va permettre, je pense, en matière environnementale, de passer à autre chose, en matière d'emploi, de créer des nouvelles filières, en matière de construction, nous l'avons dit, de changer et je l'espère, nous l'espérons tous, ce tout-construction.

Enfin pour terminer, vous le savez, ici, nous développons et nous assurons des politiques publiques, une vision et cette PPE a cette vertu, c'est que lorsqu'on parle de rénovation des collèges et lycées, c'est l'enseignement, transversalité ; lorsqu'on parle de la rénovation du parc public ou privé, c'est le logement, c'est une politique publique aussi, transversalité entre les politiques publiques ; lorsqu'on parle de rénovation, on parle d'environnement, encore une fois, de la transversalité ; lorsque l'on parle de nouveaux métiers, c'est la formation, une nouvelle fois de la transversalité ; et lorsqu'on parle de rénovation avec une telle enveloppe, c'est l'économie, créations d'emplois, on réinjecte de la richesse sur le territoire et on donne une bouffée d'oxygène aux ménages qui en ont bien besoin avec un gain entre 800 et 1 000 € par an.

Vous me permettez de conclure en disant que c'est aussi un point fort de notre programme de campagne, cette rénovation des logements sociaux, notamment du parc social. C'est un point fort de notre programme de campagne. Aujourd'hui, nous l'avons annoncé et nous le réalisons.

Alors félicitons-nous tout d'abord de notre PPE, félicitons-nous collectivement de pouvoir avoir cette manne financière à disposition de tous les territoires, de tous les élus.

Maintenant, j'ai envie de vous dire, soit nous réussissons ensemble sur ce dossier, soit nous échouons ensemble. En tout cas, nous avons toutes les cartes en main pour réussir.

Au nom du groupe « Fà populu in seme », Monsieur le Conseil exécutif, vous vous doutez bien que nous voterons très volontiers ce rapport et ce protocole. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, Paul-Félix Benedetti et Madame Cognetti.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

On va essayer de rester dans le cadre de ce protocole qui est la retranscription du projet de révision simple de la PPE avec en gros deux objectifs ou un objectif et une conséquence. L'objectif, c'est de permettre de modifier l'ancien PPE et de donner la possibilité d'alimenter avec des biocarburants la future centrale à construire d'Ajaccio. Qu'on l'appelle Vazzio 2, Ricanto, ce qu'on veut, l'objectif, c'est ça. Et ensuite, d'acter que dans cette combinaison d'aléas, il y a un delta financier et d'en récupérer une partie et sur la table arrive cette enveloppe de 200 millions d'euros.

Moi je pense que l'esprit y est, mais le compte n'y est pas. L'esprit, c'est quoi ? C'est, dans les premières lignes de votre convention avec l'État, l'objectif de l'autonomie énergétique à 2050 et ensuite, derrière il n'y a pas les moyens. Il y a la sanctuarisation d'un triptyque énergétique avec l'énergie extérieure, qu'elle soit bio ou qu'elle soit italienne. On va prendre 35 % d'interconnexion avec la Sardaigne et avec l'Italie du Nord et on va prendre, ça dépend si on vous lit en diagonale ou si on vous lit réellement, ce que peut donner la combustion de 200 000 tonnes de colza, c'est-à-dire 30 %. Après vous compterez comme vous voulez. Donc, on reste sur une dépendance à plus de 60 % au moins, à l'horizon 2030 ou l'horizon 2032, si je vais au bout du protocole des 10 ans.

La question, c'est : qu'est-ce qu'on fait après ? Autant le programme hydraulique a été un programme de l'immédiat, autant votre programme, c'est un programme de l'au-delà parce que, au lieu d'aller chercher des ressources qu'on a, c'est-à-dire notre propre biomasse et notre hydraulique, on va chercher les énergies de demain en termes de combustion, en termes de liquéfaction hydrothermale et d'autres. C'est louable .

Mais dans ce cadre-là, moi, je vous rappelle la genèse de la recherche fondamentale en Corse, comment elle est arrivée dans les années 1980. Comment s'est fait Vignola ? Un homme : Professeur Georges PERI, et on a réussi à avoir un secteur de recherche de niches qu'on a enlevé au commissariat énergie atomique parce qu'il était exclusivement implanté à Cadarache.

Donc aujourd'hui, moi je suis d'accord sur tout ce que vous écrivez, mais derrière, que l'État nous donne aujourd'hui ce secteur de recherche de niches qui aujourd'hui encore est au commissariat énergie atomique à Cadarache. C'est la recherche des biocarburants à partir des bio algues qui est, entre autres, cofinancée par le groupe Total. Pourquoi ce qu'on a fait il y a 40 ans, on ne le referait pas aujourd'hui ? Là, oui, et là, il y a de la matière première intellectuelle et de la matière première de demain car ça sera très probablement le carburant d'avenir qui ne générera aucune consommation de surface et d'espace et qui aujourd'hui est quasiment rentable, car on produit des biocarburants avec des

algues pour un coût de 4 € le litre qui, comparé aux 2 € le litre qu'on a aujourd'hui à la pompe est quelque chose de rationnel. Si demain c'est industrialisé, et s'il y a un site expérimental qui peut être la Corse, là oui.

Mais ça, c'est quelque chose qui est discutable et négociable parce que votre delta financier, entre le gaz et le colza, il est de 700 millions d'euros. Vous en récupérez 200 parce que les 140 autres qui sont rajoutés, c'est la politique naturelle de la France pour la résorption de son déficit structurel en termes d'équipement énergétique, en termes de passoire énergétique sur tous ses bâtiments et autres. Mais ces 200, ils ne suffisent pas.

Si demain on veut avoir une indépendance énergétique à horizon 2050 ou même 2075, le tout c'est d'avoir un objectif construit avec une planification, avec une rampe de montée en puissance et qu'on ne perde pas 10 années à continuer à faire la gestion d'un quotidien qui est contraire aux axes stratégiques des pays modernes du monde, c'est de garder l'idée que notre ressource, c'est la biomasse disponible en Corse. 500 000 hectares de forêts, 40 millions de mètres cubes de bois sur pied, un taux d'accroissement de 2 %, vous le savez tout ça. Et notre hydraulique, il n'y a pas une ligne sur la grosse hydraulique, pourtant, en théorie, on a fait un amendement. Il n'y a pas une seule ligne.

Donc moi, je ne vous demande pas de les faire, mais je vous demande d'engager les études, qu'on ait la réalité de ce qu'on peut faire, parce que quand l'État se désengage d'un projet Cyrnéa, 600 millions d'euros pour le gazoduc, 450 millions d'euros pour un Vazzio à 240 mégawatts et qu'à l'arrivée, on a 200 millions d'euros pour la politique énergétique de la Collectivité de Corse, et 300 millions d'euros pour la construction d'un Vazzio ou d'un Ricanto à 110 mégawatts, eh bien il en manque encore 500. Avec les 500, on peut faire des beaux aménagements quelle que soit la filière. Moi, je ne suis pas figé sur l'hydraulique.

Pour anecdote, par contre, je prendrai la phrase à l'envers, moi. L'energia di l'acqua hè u nostru avvenu, piddemulu in contu.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, c'hè qualchissia altru chì vole parlà ? Cathy Cognetti.

### **Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Madame la Présidente.

Pour reprendre les propos de Louis concernant les nouvelles formations, pas forcément des nouvelles formations, il y a une montée en

compétence à mettre en place sur les métiers du bâtiment qui sont déjà existants et ce n'est qu'à travers cette montée en compétence qu'on arrivera à fidéliser les gens et à rendre ce secteur attractif.

Ensuite, il nous faut aussi maintenir des savoir-faire passés parce qu'en matière de rénovation, c'est une chose importante et aller vers de la rénovation, c'est aussi la réussite pour nos territoires ruraux et pour nos entrepreneurs, aux gens qui travaillent dans ce domaine.

Donc, s'adresser aux différents acteurs, les mettre en adéquation, que ce soit les entreprises ou même les centres de formation, et donner à des gens les compétences supplémentaires et complémentaires qui leur permettront vraiment d'apporter une réponse adaptée aux attentes de ce territoire.

Et puis aussi, vous connaissez les difficultés qu'ont les centres de formation, parce que le programme régional de formation professionnelle n'est pas encore sorti et je voudrais dire qu'il serait peut-être important aussi, et j'en ai parlé avec la présidente de l'Office HLM, d'aller plutôt vers des chantiers écoles qui permettraient de travailler sur des supports qui seraient maintenus et non pas vers des supports qui sont détruits et permettre ainsi la rénovation des halls d'immeuble. Ça serait beaucoup plus efficace. Et, aller aussi vers de la rénovation en allant vers des formations de rénovation bâti ancien, des anciennes techniques, d'aller vers de la restauration de nos anciens édifices.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

D'autres demandes ? Non. S'il n'y a plus de demande d'intervention, je vais passer la parole à nouveau au président de l'agence d'urbanisme et de l'énergie.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Présidente.

Je m'y attendais un peu, mais pas autant, je dirais, Louis l'a dit, on va rester, en plus il y a Jean Félix qui rentre sur le terrain, on va rester sur les métaphores footballistiques !

Il ne s'agissait pas, selon nous, selon moi, pour le Conseil exécutif de refaire le match du mois dernier sur la programmation pluriannuelle de l'énergie,

Ghjuvan'Santu l'a dit également, il ne s'agissait pas de jouer les prolongations un mois après l'adoption, chacun a pu s'exprimer longuement le mois dernier, sur la question des biocarburants ou de l'équilibre offre-demande même si je vais quand même, vous m'y obligez, vous répondre une nouvelle fois sur ces deux points.

Je crois que là-dessus, le match il est plié, la PPE été adoptée, il est plié, le match, à hauteur de 200 millions d'euros. Après, chacun est libre aujourd'hui de dire « oui, on autorise le Président du Conseil exécutif à percevoir 200 millions d'euros pour des politiques de maîtrise de la demande en énergie » ou « non, on n'est pas d'accord, le compte n'y est pas ». Chacun jugera en fonction, si ça correspond à la trajectoire qu'il souhaite et si ça permet ou pas d'aller vers l'objectif d'autonomie énergétique.

Nous, on pense que oui, très franchement, Paul-Félix. Quand ont dit qu'entre 2023 et 2033, ces 200 millions d'euros, ils vont permettre de réduire de manière très importante la demande en énergie et donc, de rééquilibrer la problématique offre-demande, de doubler notre taux d'autonomie énergétique. Ce n'est pas rien, on va finalement jusqu'en 2028 doubler le taux d'autonomie énergétique. Donc, sur période de 10 ans, grâce aux 200 millions d'euros, on pourrait imaginer qu'on la triple. Je rappelle que l'autonomie énergétique, c'est 2050, ce n'est pas 2034, je veux dire que ça correspond au palier qu'on s'est fixé. On sait très bien qu'on ne peut pas arriver du jour au lendemain à l'autonomie énergétique de la Corse, comme on ne peut pas arriver du jour au lendemain, à l'autonomie hydraulique ou à l'autonomie alimentaire. Il faut accepter de manière pragmatique à passer par des étapes dans, je dirais, une course d'obstacles où je crois qu'on est aujourd'hui en train, ensemble je l'espère, de franchir un obstacle qui est majeur, c'est le financement des opérations.

Vous ne pouvez pas nous dire, Paul-Félix, qu'on va arriver au crash dans l'aérien parce qu'il nous manque 30 millions d'euros en bout de course et le jour où encore, sur la politique de l'eau, Acqua Nostra, Saveriu, n'êtes intervenu, c'est vrai, que le plan Acqua Nostra, oui bien sûr, je veux dire, on est tous d'accord, on y a participé, chacun à notre niveau de responsabilité à l'époque, il manquait des financements et qu'on arrive aujourd'hui, avec une stratégie, une politique, une trajectoire et les financements qui vont avec qui permettent d'y parvenir.

Alors moi, j'entends, « Un soffiu novu », nous dire « vous avez les financements, mais vous n'allez pas arriver à les consommer », en gros « ça ne sert à rien, vous avez des crédits, vous n'allez pas les consommer ». Bon, je veux dire, on est en pleine contradiction, on ne peut pas à la fois nous opposer parfois de ne pas avoir les financements nécessaires à l'atteinte de nos objectifs et de nos ambitions politiques, et de l'autre, lorsqu'on les a, nous dire « vous n'allez pas y arriver, vous en avez trop ».

Nous, on assume la trajectoire et on essaiera de mettre en œuvre, je l'espère, ensemble, les voies et moyens qui nous permettront d'atteindre ces objectifs.

Sur l'équilibre offre-demande, j'y reviens parce que vous m'y obligez, je rappelle parce que je vois que vous avez lu avec attention le protocole, puisque vous avez relevé l'erreur matérielle 132 millions écrit au lieu de 138 millions pour la partie CAB et CAPA, on aura un amendement, donc en page 12 du protocole. Vous avez également vu en page 3 qu'une étude annuelle équilibre offre-demande est prévue avec information régulière au CEAC, pour répondre à votre question. Donc, on aura régulièrement, dans le cadre d'un comité de pilotage, État/Collectivité de Corse, à rendre des comptes en Conseil de l'énergie et du climat sur la problématique de l'équilibre offre-demande, avec une étude pendant toute la période transitoire jusqu'à la centrale du Ricanto, et pourquoi pas par la suite, c'est-à-dire après 2027, ça pourra tout à fait se poursuivre.

Sur la question des véhicules électriques, à mon avis, il n'y a pas de question, l'augmentation du parc de véhicules n'appelle pas une consommation très importante, c'est marginal. Il y a une problématique sur la puissance, on a eu l'occasion d'en discuter. A nous de nous donner les moyens via les bornes de recharge électrique qui seront mises en œuvre, de maîtriser ces problématiques de puissance grâce à des bornes pilotables. On en a parlé au mois de juillet dernier.

Je vais remercier Ghjuvan'Santu, Louis pour leur soutien. Ils ont également rappelé le travail colossal qui a été mené par l'agence d'urbanisme et de l'énergie, par les services sur ces derniers mois, avec en prime en ce moment, un travail sur la Cour des comptes qui s'est rajouté à la fois au protocole et à la question de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Donc bien sûr, ces politiques énergétiques, elles sont construites en transversalité avec la question de l'hydraulique, avec la question de l'urbanisme demain. C'est aussi la concrétisation, ça a été dit, d'un objectif de campagne, mais aussi d'un objectif inscrit dès 2015 dans nos programmes politiques et dans nos engagements, notamment en matière de développement des énergies renouvelables.

Alors oui, c'est vrai que dans le protocole il n'y a pas la partie grande hydraulique. Il y a une partie petite hydraulique qui est sécurisée, notamment pour essayer de débloquer les freins relatifs à cette filière. On ne l'a pas inscrite, mais vous notez, Paul-Félix, qu'on on a pris en compte votre amendement, on l'a inscrit, on a trouvé un point d'accord là-dessus. Mais le protocole était déjà signé au moment où, de manière quasi concomitante, avant même qu'on ait eu à examiner cet amendement-là. Ce n'est pas parce que ce n'est pas inscrit dans le protocole, qu'on ne peut pas le faire. Bien au contraire, d'autant que dans le cadre de

l'amendement, on reprend la main sur les études relatives à ces barrages en coordination avec ce qui vous a été présenté tout à l'heure par Gilles Giovannangeli sur la question de la politique de l'eau.

Sur la biomasse, on ne passe pas de tout ou rien. Oui, il y a de la ressource en forêt, oui il y a du combustible, sauf que là, aujourd'hui, vous le savez, on est à 0, quasi à 0. C'est une filière qui est moribonde. On est en train d'essayer de la relancer. On aura des éléments de réponse à mon avis très percutants qui seront présentés lors des prochaines assises de la forêt et du bois. On travaille avec la Chambre des territoires, on travaille avec les collectifs, on travaille avec l'ensemble des acteurs dans le cadre des ateliers qui ont été initiés suite aux assises de la montagne.

On va proposer des choses, mais malheureusement on ne va pas passer aujourd'hui de quelques tonnes de bois extraites de nos forêts à capter l'ensemble de la ressource qui est aujourd'hui disponible pour plusieurs raisons. Il y a du bois énergie en forêt, c'est vrai, il n'est pas partout accessible, il n'a pas partout le même niveau de qualité, on n'a pas d'acteurs. Qui fait aujourd'hui de l'exploitation forestière en Corse ? Quasiment personne, si ce n'est la SEM. Quasiment personne. Il y a un certain nombre d'acteurs, peu, qui font du bois d'œuvre, très peu, en situation de grande fragilité aussi.

Donc, il y a tout à construire. Il faudra qu'on s'interroge si à un moment donné, la force publique doit se substituer à ce manque d'acteurs privés dans le domaine de l'exploitation forestière, notamment, pour libérer un peu la filière bois énergie et peut-être derrière, en corollaire, dans un deuxième temps, le bois d'œuvre, de manière analogue. Mais ça, c'est un autre débat.

On ne va pas refaire ici un débat, ni sur la PPE, ni sur ce qu'on aura à faire en matière de bois-énergie ou de grande hydraulique.

Et enfin, vous avez évoqué l'histoire de l'université. J'en profite, ça tombe bien, je rappellerai, puisque je l'ai fait à la réunion croisière, que sur la question des biocarburants, l'un des pionniers à l'université, ça a été un des premiers sujets de recherche en effet de la plateforme de Vignola, à l'époque, par le professeur Casanova qui a fait les premières recherches à l'époque sur le biocarburant. Je ne vous cache pas, pour l'avoir enseigné justement, le recours au biocarburant, notamment dans les cadres de la chimie verte, de la chimie durable, que je suis assez fier d'arriver devant vous pour l'avoir enseigné il y a 10 ans ou il y a 15 ans, à faire les premiers cours de chimie verte à l'université, d'arriver ici et de concrétiser dans les faits, l'utilisation de carburant vert pour la Corse dans les années à venir. Et je vois que finalement, même l'Union européenne a mis en œuvre un certain nombre de réglementations pour que des carburants verts

puissent être utilisés dans l'aérien notamment, avec des taux qui seront revus à la hausse dans les années à venir.

Donc, de la même manière que finalement on a pu le faire, l'université a travaillé sur l'hydrogène. Ça va, je l'espère, se concrétiser pour l'électrification des ports. Les biocarburants, les pionniers de l'université qui ont travaillé, ça se concrétise aujourd'hui.

Sur les bio algues, je suis d'accord avec vous, ce sont notamment les pays asiatiques qui ont été pionniers en la matière, c'est vrai que c'est une ressource de biocarburant qui est prometteuse. Mais aujourd'hui, qu'est-ce qu'on va utiliser ? Des posidonies, qu'on sortirait de nos plages, vous le savez que ce n'est pas acceptable, notamment pour des problèmes d'érosion, etc., que les posidonies, ce sont aussi des puits à carbone qui sont essentiels pour nous. Après, on peut utiliser, mais je ne vais pas rentrer dans les détails, on en aurait pour la nuit, des micros-algues avec des réacteurs de phytoplancton qui ont une biomasse importante et qui nous permettrait de produire. C'est ce que font un certain nombre de pays asiatiques. Mais ça, c'est aussi dans le protocole.

Dans le protocole, il y a l'offre et la demande, il y a une étude sur les potentialités de la Corse en termes de production de biocarburant, tout ça, ça y est. Ça y est, mais il n'y a pas seulement ça, il y a 200 millions d'euros qu'on peut aujourd'hui mobiliser pour, je crois, ne pas arriver en 2028 à l'autonomie énergétique de la Corse, mais pour s'engager dans une trajectoire qui, à mon avis, correspond en tout point à ce que nous souhaitons faire en termes de souveraineté énergétique.

On a parlé de ministres et vous m'avez interpellé, Paul-Félix, lors de la session précédente en disant qu'un ministre indépendantiste ne voterait pas cette PPE, moi je ne sais pas si je suis un ministre indépendantiste ou autonomiste de l'énergie, mais en tout cas je peux vous dire que, en qualité de conseiller exécutif en charge de l'énergie, je suis très fier aujourd'hui au nom du Conseil exécutif, de son président, de vous présenter ce protocole d'accord et je vous assure que ça a été un travail de longue haleine qui se conclut ce soir devant vous.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi assai.

C'hè u vostru amendamentu. Emu da travaglià tornu appenuccia. L'avete in manu ? Vous le présentez s'il vous plait ?

**M. Julien PAOLINI**

En page 12 du protocole, Madame la Présidente, de mémoire, il s'agit de remplacer 132 millions d'euros par 138 millions d'euros.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

C'est parfait. 19 sur 20 !

Donc, je sou mets l'amendement, vous avez bien compris, question de coquille, au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Nous allons procéder maintenant au vote du rapport ainsi amendé.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Donc, si on est dans la continuité de la PPE, vu qu'il y a quand même énormément d'explications de texte et que ce n'est pas que le contrat des 200 millions, malheureusement, parce qu'il y a plein d'écritures annexes, connexes et divergentes pour ce qui concerne mon point de vue, c'est quelque chose qui a quand même une connotation politique au sens de la politique énergétique, ce n'est pas qu'un élément financier.

Moi j'ai appris que ci vò à mungjà quandu c'hè lu latte, et que 200 millions d'euros, ce n'est pas rien. Maintenant, les 200 millions d'euros, je voudrais, puisqu'ils sont affectés à la politique de l'énergie de la Collectivité de Corse, qu'il y ait une possibilité de modulation, ne serait-ce que sur la rénovation énergétique des bâtiments. Vous faites un affichage, vous voulez réhabiliter en gros 8 002 et 9 006, en gros, 18 000 logements à 8 000 € le logement. Si on prend le logement moyen à 80 m<sup>2</sup>, vous travaillez à 100 € le logement et en expliquant que vous pouvez abonder avec les autres aides. J'ai compris ce que vous vouliez dire, Julien, ne croyez pas. Mais les autres aides, elles ne suivront pas une ligne à 200 millions d'euros ou à 140 millions d'euros.

Donc, dans la réalité, aujourd'hui, la rénovation énergétique des bâtiments va être contingentée aux disponibilités qu'il y a sur les programmes du ministère de l'énergie et sur ce qui est donné par ce système. Donc, ça veut dire que c'est quand même de l'affichage et ça va être simplement un système pour convertir le système gaz dans un système électrique ou autre si on trouve autre chose, avec par exemple des réseaux de chaleur...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Une explication de vote, s'il vous plaît, on ne refait pas encore le débat.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Moi, je reste donc sur une enveloppe globale à 200 millions d'euros qu'il vous appartient d'affecter au mieux. Mais, je n'accepte pas l'explication qui dit qu'avec 200 millions d'euros, vous allez gratter 15 points d'autonomie parce que les 200 millions d'euros, vous allez juste réduire la consommation électrique chaleur et électrique eau chaude de, je garde les 18 000 logements, et des bâtiments scolaires de Corse qui ne sont ouverts que 180 jours par an et que 8 heures par jour. On ne peut pas y arriver.

Donc dans ces conditions, je vous le dis, prenez l'enveloppe pour essayer de faire au moins les études et qu'on puisse acter un programme 2028-2038 qui soit planificateur d'un début d'autonomie énergétique qui convergera vers une indépendance.

C'est pour ça que dans ce cadre-là, je le voterai, nous le voterons parce que nous sommes six quand même. Je vous laisse la possibilité de réfléchir au reste.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres explications de vote ? Non.

Donc, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Ci vole à munghja è ci vole à caghjà !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci et félicitations, Monsieur le Conseiller et Président de l'agence d'urbanisme. Week-end prolongé, mérité !

Bien. Il nous reste trois rapports à examiner. Je me tourne vers l'exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Qui se tourne vers vous !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il numerico.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

U numericu, u cacciemu, u prisintemu a prossima volta, pensu chî nisunu n'hà u capu stasera à u numericu. Vu la densité de la session, l'heure tardive et la fatigue, je vous propose qu'on le remette à la prochaine session. OK.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, le numérique est reporté, vous en prenez l'entière responsabilité, Monsieur le Président, y compris avec les services qui se sont déplacés, que nous remercions fortement. Ils nous comprendront et nous les remercions fortement. D'ailleurs, je tiens à saluer le travail de vulgarisation qui a été réalisé puisqu'il y a un document qui a été distribué aussi tout à l'heure. Donc, vous en prendrez connaissance et vous passerez pour la prochaine session.

Rapport suivant, parce qu'il en reste quand même deux. Forêt et/ou agriculture. Le programme des travaux des forestiers sapeurs.

**M. Dominique LIVRELLI**

Est-ce qu'on pourrait passer le projet sur la recherche ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

On y va. Projet de recherche agronomique appliquée.

**AGRICOLTURA / AGRICULTURE**

**Raportu n° 054 : ODARC - Prughjettu di Ricerca Agrunomica  
Appiigata**

**Rapport n° 054 : ODARC - Projet de Recherche Agronomique  
Appliquée**

**M. Dominique LIVRELLI**

Merci.

Comme vous le savez, les articles 2 et 7 des statuts de l'ODARC lui permettent de mener des programmes de recherche appliquée.

Pour cela, l'organisme a été doté de deux plateformes expérimentales, l'une spécialisée dans la production fourragère et élevage à Altiani, ovin, l'autre spécialisée en fourrages et céréales à Migliacciaro.

De nombreux travaux ont été réalisés dans ce cadre et ont donné lieu à des publications et fiches techniques encore utilisées aujourd'hui. Aujourd'hui, nous connaissons des problématiques et changements importants, dérèglements climatiques, dégradation de l'environnement, évolution sociétale.

À cette mutation accentuée en Corse, au vu de nos spécificités d'île-montagne, s'ajoutent des problématiques spécifiques telles que le désordre foncier, l'accroissement de l'âge moyen des agriculteurs, la forte dépendance en matière d'intrants agricoles et l'alimentation animale, ou encore l'étroitesse du marché.

Enfin, le projet politique que nous portons nécessite d'orienter le développement agricole vers une autonomie alimentaire, pour laquelle des transitions doivent être opérées afin de réduire fortement la dépendance et dynamiser le marché intérieur.

Le choix que nous faisons de produire pour notre peuple une alimentation saine, correspond à des systèmes agricoles appropriés, avec des méthodes d'agriculture durable non dépendantes d'intrants extérieurs, dans une logique de résilience et d'autosuffisance, nécessite de répondre à des problématiques techniques, économiques et sociales, collectivement pour pouvoir mettre en œuvre des solutions adaptées et efficaces.

Dans ce contexte, il est indispensable de mobiliser la recherche et l'innovation pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour une agriculture performante, durable et préparée aux enjeux à venir.

Plus spécifiquement, nous avons ciblé trois enjeux de développement majeur pour notre agriculture à moyen et long termes.

Le premier enjeu est de faire face aux dérèglements climatiques, ce qui nécessite des mesures d'atténuation, mais aussi d'adaptation pour rendre les exploitations résilientes face à l'accroissement des périodes de sécheresse, l'augmentation des épisodes météorologiques extrêmes, la diminution des ressources en eau exploitables ou l'aggravation des problèmes sanitaires par exemple.

Le second enjeu est d'inscrire le développement agricole dans une dynamique durable : respect des ressources naturelles et des milieux, évolution des systèmes productifs vers une plus grande sobriété énergétique, adaptation des systèmes de production à l'évolution sociétale par une amélioration de la qualité nutritionnelle des produits et de leur mode de production, développement, élargissement de la communication et du dialogue entre le monde agricole et citoyens de façon à améliorer notamment la connaissance des pratiques et des produits agricoles, accentuation des échanges d'expérience entre agriculteurs en mutualisant les outils de développement, en favorisant la coexistence des productions agricoles.

Enfin, le troisième enjeu est de réduire la dépendance alimentaire de l'île, tant animale qu'humaine en restaurant la fonction nourricière de l'agriculture et en faisant de notre marché intérieur l'un des moteurs de transformation et de dynamisation des activités agricoles.

Sur la base de ces trois enjeux qui sont pour nous des priorités absolues, il nous faut dans un premier temps comprendre les problématiques qui se posent de façon à mieux y répondre.

Ainsi, nous avons défini quatre objectifs stratégiques : positionner l'ODARC comme un acteur régional de la recherche agronomique appliquée, créer des cadres de réflexion collectifs incluant l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels et destinés à définir et à coordonner des programmes de recherche, capitaliser et mettre à l'épreuve les résultats qui sont issus afin de les diffuser aux agriculteurs et futurs agriculteurs et ainsi qu'aux techniciens, mettre en place des mécanismes efficaces de diffusion des connaissances et de l'innovation ce qui nécessite de concevoir collectivement des outils pédagogiques et autres processus de formation, d'apprentissage et de transfert technologique adapté, développer et créer des réseaux de partenariats à

tous les niveaux, y compris méditerranéens, autour des problématiques de recherche qui concernent l'agriculture corse.

Notre projet est donc d'abord, d'adapter le développement de nos productions aux contraintes à venir, mais également de saisir les opportunités afin d'inscrire l'agriculture corse dans une dynamique vertueuse de développement.

À ce titre, je vous demande de prendre acte de l'évolution du projet scientifique de l'ODARC, réaffirmant son positionnement comme un acteur de la recherche agronomique appliquée, d'approuver la stratégie de développement de la recherche agronomique appliquée telle que présentée dans ce rapport, de missionner l'ODARC pour renforcer les synergies et les partenariats, élaborer et conduire des programmes de recherche destinés à répondre aux enjeux identifiés, dérèglement climatique, durabilité de l'agriculture, réduction des dépendances alimentaires.

Vi ringraziau.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

C'hè un avisu. Andate puru.

**Mme Vanina CHIARELLI-LUZI**

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport, non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu », absence du groupe « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda.

Merci, Madame la Présidente.

**M. Joseph SAVELLI**

Avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu », absence du groupe « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi dinò.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Jean-Jacques LUCCHINI pè « Fà populu in seme ».

### **M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Aujourd'hui, je me réjouis de la présentation de ce rapport par le Président de l'ODARC. C'est un plan d'actions qui est axé sur la recherche et l'expérimentation qui va nous permettre, nous agriculteurs, de répondre à la problématique du réchauffement climatique qui entraîne aujourd'hui de grandes périodes de sécheresse, comme on l'a dit ce matin, une baisse des ressources en eau et qui nous engage à aller sur un nouveau modèle agricole innovant, durable et adapté à ces contraintes.

On l'a dit ce matin, on l'a répété avec la problématique de l'eau, la recherche et l'innovation sont aujourd'hui des outils indispensables pour aller vers l'autonomie alimentaire de nos exploitations. On a vu cette année l'envolée des prix des céréales après le début de la guerre en Ukraine, avec un sac d'orge de 25 kilos qui est passé de 8 € à 14 € et qui a mis en grande difficulté de nombreux éleveurs.

La recherche et l'expérimentation, ce sont aussi des process pour aller vers une production qui pourra demain nourrir les Corses. Aujourd'hui, seulement 13 % de ce que nous consommons est produit en Corse.

Ce plan de recherche est déjà opérationnel avec 40 ETP ODARC qui sont mobilisées, avec aussi la création d'un comité d'orientation stratégique constitué de chercheurs locaux extra régionaux, en lien aussi avec des chercheurs du bassin méditerranéen.

Enfin, une mise en synergie des différents établissements qui participent à la recherche agricole en Corse, ça aussi, c'est une nouveauté, qui sont les chambres d'agriculture, l'INRA, l'université de Corse, les deux lycées agri Corsica, le pôle agronome de San Giuliano et le Parc régional de Corse. Cette utilisation des savoirs va nous permettre d'harmoniser nos travaux.

Aujourd'hui, les agriculteurs ne peuvent plus faire face seuls sur les exploitations à ces grands chamboulements. L'ODARC est aujourd'hui, et il faut le dire, au plus près de ces agriculteurs, pour les accompagner techniquement et concrètement avec des outils, des semences adaptées, des systèmes d'irrigation économes mais aussi un travail quotidien pour conserver nos races locales qui sont les mieux adaptées au changement climatique.

Le développement des centres de recherche d'Altiani et de Migliacciaro sont au cœur des nouvelles expérimentations sur ces semences endémiques adaptées à nos sols et sur une meilleure connaissance des besoins alimentaires de nos races locales.

Les jeunes agriculteurs corses, mais aussi les aînés, ont aujourd'hui besoin de conseils, d'accompagnement et de formation. Je suis sûr que les moyens considérables qui sont aujourd'hui engagés sur la recherche, l'expérimentation, l'innovation, vont pérenniser et accompagner la modernité de nos exploitations.

L'objectif de demain pour nos exploitations est d'affronter sereinement le défi climatique, de baisser nos coûts de production et de produire plus et mieux afin de nourrir les Corses, avec des prix compétitifs et abordables pour tous.

Ce défi se fera bien entendu en associant nos savoir-faire traditionnels qui sont le socle de notre agriculture, de notre identité, avec des process innovants et modernes qui nous permettront d'aborder l'avenir sereinement et de concrétiser nos objectifs politiques.

Comme pour l'eau, notre politique agricole est aujourd'hui dans le concret, dans l'action, avec une vision claire et des moyens financiers pour sa mise en œuvre.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Marie-Claude Branca.

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Ghjustu dui parolli come sempri. Semu abbastanza curti i nosci intervinzioni.

Mà come a vi pinsenti, su raportu ùn pò chè andà in u senza di ciò ch'emu ditu arimani, di ciò chè v'aghju dumandatu. Hè una parti, ùn hè micca tuttu, mà s'iddu pò fà campà l'agricultura è u pasturisimu, ùn pudemu essi chè d'accordu è saremu attenti à l'evoluzioni di ssi ricerchi.

Eccu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole parlà dinò ?

Aghju da dî duie parolle perchè ùn pare micca cusì, mà ghjè un travagliu ch'hè statu fattu dapoi parchji anni è pò sti qualchi mesi dinò. Je suis très heureuse que l'ODARC structure sa recherche appliquée. Il y a beaucoup de choses déjà qui avaient été faites. Je tiens à féliciter au-delà du président, la direction de l'ODARC et les services.

On a des plateformes à l'ODARC qui sont particulièrement performantes, vous le savez, en particulier Altiani qui est la plus connue mais il y a aussi d'autres choses qui existent pour différentes filières.

Il ne faut jamais oublier que la recherche et l'innovation ne concernent pas que les grandes industries, le numérique, non, la trajectoire de croissance d'un secteur mais aussi de toute une économie est portée non pas uniquement par la démographie, mais aussi et surtout par le progrès des connaissances et surtout des connaissances qui sortent des ordinateurs, des chercheurs et qui vont sur le territoire, qui sont intégrés dans les processus de production. Tout le challenge qui est réalisé dans ce domaine-là, c'est vrai par l'INRA d'un côté, en recherche fondamentale et appliquée par l'université et désormais par l'ODARC de manière complémentaire, c'est véritablement d'associer la connaissance scientifique, mais de la mettre au service de la production agricole et agroalimentaire corse, dans un souci, on l'a vu, ça a été dit, de durabilité bien évidemment, et d'allègement des contraintes liées au changement climatique, comme ça a déjà été évoqué précédemment.

Donc moi, je suis particulièrement heureuse véritablement que l'ODARC aujourd'hui se dote d'une division de la recherche appliquée, avec des scientifiques, des chercheurs qui vont rejoindre donc l'écosystème de recherche qui a été décrit par Jean-Jacques Lucchini. Je crois que l'ensemble de l'agriculture corse et des industries agroalimentaires en Corse tireront pleinement avantage, dans les mois et dans les années qui viennent, de cette structuration. J'ai pris soin de bien lire votre rapport, j'ai vu qu'il y avait un processus étapistique bien défini.

Il y a de l'ambition, mais en même temps, il y a beaucoup de rigueur et de rationalité dans ce qui est envisagé. Donc, félicitations et longa vita à sta divisioni di a ricerca.

À ringrazià vi.

**M. Dominique LIVRELLI**

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Aujourd'hui, ce n'est pas moins de neuf études qui ont été lancées dans différents domaines.

Jean-Jacques, je te remercie.

Aujourd'hui, l'agriculture ne peut pas se passer de cette recherche. Chaque fois qu'un agriculteur met quelque chose en place, il perd du temps, il perd de l'argent. Avec toutes ces données, l'agriculture ira beaucoup plus vite.

Madame Branca, avà semu annantu à a bona strada è avanzemu pianamentu è bè, mà semu annantu à a bona strada, ùn vi ni feti.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Avà, emu à passà à u votu sè vo site d'accordu è andate à visità dinò, se vo site d'accordu, o Sgiò Presidente, c'invitemu da per noi in casa vostra, andate à vede com'ellu funziuneghje, hè propu interessante.

Passemu à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vota micca ? Astensione ? Quale hè chì vota à prò.

**U raportu hè ADUPRATU à l'unanimità.**

L'ultimu. Dopu, aghju unu affarucciu dinò à fà vi vutà.

Prugramma di travagli di i spenghjifochi furestaghji 2023.

Quale hè chì l'hà da prisintà ? U Presidente di l'agenzia di l'urbanisimu.

**FURESTE / FORÊTS**

**Raportu n° 076 : Programma di travagli di i Spegnifocu Furestaghji 2023**

**Rapport n° 076 : Programme de travaux des Forestiers-Sapeurs 2023**

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Présidente.

Je vais essayer de vous présenter ça plus rapidement que le rapport précédent.

Rappeler que depuis la création de la Collectivité de Corse, en janvier 2018, les forestiers sapeurs ont poursuivi les actions, les travaux qu'ils menaient sous l'égide des ex-départements du Pumontu et du Cismonte, des travaux qui s'inscrivaient dans le PPFENI (plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies pour la Corse).

C'était un plan important qui est actuellement en cours de révision. Cette révision a pour objet d'harmoniser les pratiques des forestiers sapeurs dans l'ensemble de l'île puisque vous savez que le fonctionnement était très différent pour les forestiers sapeurs dans le Pumontu et dans le Cismonte. On aura l'occasion d'en débattre prochainement lors de l'examen de ce plan qui permettra d'avoir des pratiques analogues sur l'ensemble du territoire, bien sûr, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes intéressées par la prévention des incendies dont on a parlé d'ailleurs hier matin avec les questions orales.

Les travaux des forestiers sapeurs sont différents en fonction des périodes, à savoir en période hivernale, des travaux d'entretien, de création d'ouvrages de prévention des incendies, notamment des ZAL, de participation aux dispositifs de viabilité hivernale, notamment dans le cadre des épisodes neigeux à des opérations de sécurité civile.

En période estivale, la participation au dispositif engagé dans le cadre des campagnes feux de forêts, notamment la surveillance.

Ce rapport est important puisqu'il permet de présenter le programme travaux de l'année 2023 des forestiers sapeurs sur l'ensemble du territoire insulaire.

Vous avez une annexe très détaillée sur l'ensemble des travaux qui seront réalisés par les forestiers sapeurs au cours de l'année et qui ont d'ores et déjà débutés bien entendu. Donc, cela permet bien sûr d'accompagner les collectivités, notamment les communes et les EPCI dans leurs compétences de lutte et de disposer donc d'ouvrages de défense des forêts contre les incendies, d'ouvrages DFCI que vous connaissez donc.

Il y a beaucoup d'ouvrages DFCI en Corse. Pour rappel, c'est 415 pistes DFCI sur l'ensemble du territoire. C'est par ailleurs 148 zones d'appui à la lutte, ce qu'on appelle des ZAL, sur l'ensemble du territoire, pour 5 300 hectares quand même. Après, il y a les débroussailllements aussi autour des points d'eau et différentes zones qui permettent de servir d'appui lors de la mise en œuvre d'opérations de feu tactiques.

Donc bien sûr, les forestiers sapeurs disposent d'un certain nombre d'équipements qui leur permettent de réaliser ces travaux, aussi bien du débroussaillage manuel, donc débroussailleuses, tronçonneuses, des techniques de brûlage dirigé qui sont aussi également très importantes, et des techniques de débroussaillage mécanique avec des engins plus lourds, type gyrobroyeurs. Donc, ces programmes de travaux font l'objet d'arbitrages lors de groupes techniques dédiés.

Pour l'année 2023, c'est 114 ouvrages qui sont prévus sur l'ensemble du territoire, ainsi que des travaux autour des points d'eau et sur les pistes DFCI.

Ce programme de travaux a été présenté à la Chambre des territoires en session plénière le 30 janvier dernier et si vous l'approuvez, il sera transmis à l'ensemble des EPCI et des communes qui détiennent la compétence DFCI, pour qu'ils puissent être informés de l'ensemble des opérations qui seront réalisées au cours de l'année sur leur territoire, avec bien sûr la nécessité d'une bonne coordination entre l'échelle intercommunale, sur la compétence DFCI, et les actions menées par la Collectivité de Corse. Mais on aura l'occasion d'en discuter à nouveau, notamment sur la partie convention qu'on pourrait envisager entre les communes, les intercommunalités et le bloc communal, notamment par exemple à travers la contractualisation. Mais c'est un autre sujet.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Il y a un avis de la CDENATE.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Oui, Madame la Présidente, la commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu », de Mme GIACOMETTI-PIREDDA, absence du groupe « Core in fronte ».

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi.

Alors, je vous rappelle qu'il y a une motion aussi à examiner.

**Brouhaha.**

Oui, d'accord, mais je vous dis qu'il y a ça aussi après à intégrer.

Rapport positif. ? Donc, s'il y a des interrogations, des commentaires ?

Oui, Mme COGNETTI, et Mme PEDINIELLI ensuite.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Madame la Présidente,

Le président l'a évoqué, on sait tous les missions qu'ont les sapeurs forestiers en Corse, qui est l'île la plus boisée de la Méditerranée et qui connaît chaque année des incendies importants et ravageurs, et plus seulement durant les deux mois d'été malheureusement.

Le réchauffement climatique est devenu une évidence et ses conséquences sur l'inflammabilité de la végétation en Méditerranée se traduisent par des feux au démarrage foudroyants et au développement tellement rapide que la prévention incendie est devenue incontournable.

Bien sûr, ça passe par l'entretien des pistes DFCI et ZAL, et je veux féliciter notamment les sapeurs forestiers qui sont sur le Centre Corse pour le travail qu'ils ont réalisé au sein de notre intercommunalité. Et on ne peut que valider le programme de travail, les encourager tous à poursuivre en ce sens.

Ce qui nous conduira, bien évidemment, vous l'aurez compris, à voter pour ce rapport.

Mais là, on est sur de la prévention d'envergure. Par le passé, des sapeurs forestiers pouvaient réaliser des actions au sein des communes et vous savez les difficultés qu'ont les maires de pouvoir mettre en place ce type d'action, par faute de moyens et puis aussi parce qu'ils n'ont pas sur leur territoire des gens en mesure de le faire.

Alors, je souhaiterais savoir si c'est toujours le cas, si on peut le faire et s'il y a des modalités de conventionnement actuellement ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Mme PEDINIELLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie. Je vais être très rapide.

Monsieur le Conseiller exécutif,

Le rapport nous dit que, je cite, « les missions portent en période estivale sur la participation au dispositif engagé dans le cas de la campagne feux de forêt ». Donc je me fais un peu le porte-parole des FORSAPS de ma région, est-ce qu'ils vont être engagés sur la lutte au feu ou est-ce qu'il reste dans la prévention ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres interrogations ?

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Dans le sud, ils ont déjà été sur la lutte aux feux.

Moi, je pose cette question parce qu'on me l'a posée et donc j'ai besoin d'une réponse.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors, toujours pour « Un soffiu novu », Pierre GHIONGA.

**M. Pierre GHIONGA**

Mma a Presidente, un bellu raportu.

Aghju pruvatu à traduce « sapeurs forestiers », aghju pensatu à « silvagnoli », i nostri silvagnoli, aghju dettu. A furesta in latinu si dice « silva » è dunque...

E ghjè un raportu chì mette in lume u so travagliu chì ghjè assai assai impurtante, è vi dumandu s'ellu hè pussibile d'avè u listessu travagliu pè l'anziane strade dipartimentale, perchè à mè m'hà piaciutu issu travagliu nant'à e strade territoriale. Pè l'anziane strade dipartimentale, seria bè d'avè u listessu librettu.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande ? Hyacinthe VANNI.

**M. Hyacinthe VANNI**

Ghjustu una parolla pè andà ind'è u listessu sensu chè Petru GHIONGA

Un travagliu maiò, un travagliu à rinforzà, un travagliu veramente à tramandà, è ci vole veramente avà, cumè dicia Cathy COGNETTI, andà ancu aldilà, è pensu chì quandi ci sò l'omi appassuniati chì travaglianu, ci vole à rinforzà li è ci vole à multiplicà li per chì u nostru territoriu sia veramente intrattenutu è valurizatu. E quessa, ci vole veramente à mettela in ballu. Ci vole andà aldilà di ciò chì si face chì ghjè digià un travagliu tremendu.

Mà se vulemu veramente riesce à pruttege u nostru territoriu, ci vurebbe à duppià o multiplicà per trè sta ghjente, appassuniati nant'à i territorii, è ghjè cusì ch'emu da vince à veramente andà à fà a nostra pulitica in partenariatu incu i spegnifochi.

Pensu chì ghjè un scopu maiò, ancu pè l'agricultura. E ghjè veramente u nostru scopu à noi è a nostra manera di campà è di pruttege i nostri territorii.

Eccu, per mè, ghjè impurtantissimu, mà ci vole andà assai più luntanu, è ci vole chì tutti i nostri paesi, ind'è i 2 o 3 anni à vene, sianu pruttetti.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Marie-Claude BRANCA, pè « Core in fronte ».

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Annu, aviamu postu una quistioni nant' à u prublema di a privinzioni, dunqua semu abbastanza sutisfatti è quì dinò fighjularemu si l'affari si passani bè, mà ùn ponu andà chè versu u bè. Dunque, quandu ci hè qualcosa di bè, a dimu.

Eccu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Altre dumande ? No.

Vi passu a parolla, o Sgiò Presidente.

**M. Julien PAOLINI**

C'est une session historique, on trouve du consensus sur pratiquement l'ensemble des rapports.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Un emu ancu vutatu, allora spicciatevi...

**M. Julien PAOLINI**

Les propos sont encourageants en tout cas, Madame la Présidente.

Donc, sur la prévention des incendies, je vous renvoie à cette heure tardive à ma réponse d'hier à la question orale.

Pour répondre à Cathy sur les possibilités qui peuvent être envisagées pour que les forestiers sapeurs interviennent sur le territoire des communes. C'est très compliqué, aussi bien d'un point de vue humain, on n'a pas non plus des centaines de personnes qui soient mobilisées sur ces actions de forestiers sapeurs, ça a un coût financier et il y a aussi une problématique juridique. Mais on a beaucoup travaillé, notamment dans le cadre de la Chambre des territoires, à mettre en œuvre un certain nombre de conventions qui nous permettent justement d'intervenir dans un cadre très précis, sécurisé.

On l'a fait, par exemple, dans le cadre de l'expérimentation dans le Fium'orbu pour aller dans les zones les plus à risque, au-delà des obligations légales de débroussaillage. En gros, la commune assure les obligations légales de débroussaillage par les moyens qui sont les siens, donc soit les propriétaires interviennent, soit la commune se substitue, et les services de la Collectivité de Corse ont la possibilité d'intervenir même sur des terrains privés au-delà de ces

obligations légales de débroussaillage, parce qu'il y a un intérêt d'urgence à agir dans le cadre de la prévention incendie.

Donc ça a d'ores et déjà été fait dans le cadre de l'expérimentation du Fium'orbu. Ça a vocation à se généraliser dans le cadre des moyens qui sont aujourd'hui à notre disposition, aussi bien humains, que techniques et financiers. Mais oui, c'est possible et on y travaille, et on aura l'occasion justement de le présenter dans le cadre de conventions avec les communes ; conventions qui pourront s'étendre d'ailleurs à d'autres activités de la Collectivité de Corse, les services des routes, pourquoi pas, mais également des agents sylviculteurs en forêt, par exemple. Donc, c'est un travail, en effet, qui est en cours.

Sur la question d'engager les FORSAPS sur la lutte, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Donc on a les sapeurs-pompiers et les SIS pour cela.

En revanche, je pense qu'on peut réfléchir, puisqu'on sait qu'on a un certain nombre d'agents de la Collectivité de Corse, aussi bien dans les différents services, mais c'est plus vrai notamment chez les FORSAPS, qui sont aussi des sapeurs-pompiers volontaires et donc qui passent souvent d'une activité à l'autre, parfois même dans une même journée, peut-être pas dans une même journée mais du jour au lendemain en tout cas. Et donc on a peut-être des passerelles et une réflexion à avoir justement pour mieux organiser et mutualiser tout ça entre ces forestiers sapeurs ou ces personnels de la Collectivité de Corse qui sont pompiers volontaires, et parfois depuis des années, avec des grades importants dans le corps des sapeurs-pompiers, et qui pourraient être mieux utilisés, mieux valorisés dans le cadre des actions de prévention incendie. Donc, il y a peut-être des pistes à ce niveau-là sur lesquelles nous pourrions réfléchir.

Terminer sur ce que disait Hyacinthe et que je partage à 100 %, et Pierre GHIONGA également, les forestiers sapeurs ont un rôle majeur sur le territoire, sur la prévention incendie, mais je crois que dans nos villages également un rôle social, une présence, des emplois aussi qui sont essentiels.

Et ce travail sur les forestiers sapeurs où on a ce programme de travaux, il faut en effet qu'on puisse le généraliser sur l'ensemble des services de la Collectivité de Corse : en gros, les services des routes, les agents sylviculteurs, les gens qui sont sur le terrain, qui sont présents dans nos villages pour essayer de bien mesurer la présence de la Collectivité de Corse. Parce que quand on parle de territorialisation, on fait déjà de la territorialisation, quand on a des centaines d'agents qui sont partout sur le territoire et qui rendent des services publics (entretien des routes, entretien des forêts, lutte contre l'incendie...), c'est déjà une première étape de la territorialisation. À nous maintenant de mieux l'organiser, de donner l'ensemble des informations et, éventuellement, de réorienter aux endroits où il y a des trous dans la raquette. C'est en cours.

La première étape, c'est les FORSAPS, mais demain, je pense qu'on aura l'occasion de le généraliser à l'ensemble des services de notre collectivité.

Voilà, je vous remercie.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Possu di una parolla, incu a vostra autorisazione ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

L'avete.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziu.

Un vogliu micca allungà a salsa, mà diceraghju semplicemente chì i silvagnoli, pè ripiglià u termine di u nostru cullegu è amicu, hè veramente un pezzu impurtantissimu di u nostru dispusitivu glubale, è si sa quant'elli sò impegnati ind'è i so rughjoni, ind'è i so paesi.

A sapete dinù ch'emu cunnusciuti difficoltà per raportu à l'armunizione di e tecniche è di e manere d'ingaghjà se forze.

Avà e cose sò in tracciu d'almanacà si, d'andà ver di u megliu. Ci hè sempre a listessa vulintà.

Cerchemu dinù à difinisce un quadru ghjuridicu, aggalabatu, per permette à i silvagnoli d'intarvene, micca solu ind'è a pruttezzione di i paesi è i rughjoni contr'à i fochi, mà dinù ind'è a messa in valore di e tarre agricole.

E dunque, ci hè un sapè fà, una cunniscenza di u terrenu chì sò veramente presiozi pè a Corsica.

Tengu dinò à salutà u so travagliu, perchè forse chì omu si scorda appena qualchì volta di ciò chì va bè, ci sò affari d'amiliurà di sicuru, custi come in astrò, mà pensu veramente ch'andemu ver di u megliu, è dunque ghjè qualcosa di pusitivu assai.

E vogliu sottulineà dinù chì ghjè a prima volta chì, ind'è sta forma custi, hè presentatu un raportu chì permette, micca solu à l'Assemblea di Corsica chì decide, mà dinò per esempiu à a Camera di i territorii è à l'eletti lucali chì sò ripresentati ind'è se stanze cunsultative, d'avè una vista generale di ciò chì ghjè fattu, è sempre ind'è a listessa logica d'equità.

E tengu à ramintà chì su travagliu, hè stata detta da u cunsigliu esecutivu incaricatu d'issa quistione, hè un travagliu interserviziu, chì si face à l'internu di a Cullettività di Corsica, mà chì si face dinò incu i servizii di lotta contr'à l'incendii, incu i servizii di u Statu, incu l'attori di terrenu, è chì dunque ci demu i mezi d'esse u più efficace pussibile ind'è a nostra pulitica glubale.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Je voulais juste dire : hè megliu à dì « i smachjaghjoli ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors, je propose une conférence des présidents, avec ensuite peut-être une résolution... Jean-Martin, qu'en pensez-vous ? A ce stade...

**M. le Président Gilles SIMEONI**

On va essayer de faire dire à Jean-Martin « E viva i machjaghjoli ! » ;

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Silvaghjoli, machjaghjoli, spignafochi... Cosa avete dettu torna ? Ci n'hè parechji...

Se vo site pronti per vutà ? Ci site. Vutemu per piacè !

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì ghjè à prò ?

**U raportu hè ADUPRATU à l'unanimità.**

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Primu di passà a muzione, ci hè bisognu di fà una mudificazione di una deliberazione per a designazione di i ripresentanti di l'Assemblea di Corsica ind'è certi organisimi.

Statemi à sente, perchè chì sò ghjente vostre !

## MODIFICATIONS DESIGNATIONS

**\*Cunsigliu d'amministrazione Ufficiu di l'ambiente di Corsica :**

Saveriu LUCIANI hè rimpiazzatu pè Vanina Le BOMIN

Ferraghju vutà tuttu à tempu.

**\*Cunsigliu d'amministrazione Ufficiu ecchippamente idraulicu di a Corsica :**

Pierre POLI hè rimpiazzatu pè Saveriu LUCIANI

**\*Cunsigliu d'amministrazione Agenza di u turisimu di a Corsica :**

Vanina Le BOMIN serà rimpiazzata da Pierre POLI

**\*Cunsigliu d'amministrazione di i Camini di farri di a Corsica :**

Valérie BOZZI serà rimpiazzata da Pierre GUIDONI

Site d'accordu ? Sò e vostre pruposte normalamente.

Quelli chì sò stati numati, ùn ponu micca vutà.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ?  
Quale hè chì vote à prò ?

**Ste mudificazione seranu fatte.**

**MODIFICATIONS ADOPTÉES.**

Avà passemu à a muzione.

## MUZIONE / MOTIONS

**Motion N° 2023/O1/009** déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Condamnation de l'attentat ayant visé Mme Simone GUERRINI et de la recrudescence de la violence en général

### Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì a presenta ? Jean-Martin, pè piacè.

### M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Pensez bien que ce n'est pas de gaieté de cœur que nous présentons ce texte et que nous aurions aimé éviter à cette heure tardive d'évoquer un sujet qui nous tient à cœur par devoir et en responsabilité.

Même si quelques jours, quelques semaines ont passé, nous avons été pour notre part, comme chacun d'entre vous, particulièrement émus par l'attentat qui a visé Simone GUERRINI, amie, collègue, femme investie au service de la culture.

Je vais aller assez vite à cette heure, puisque c'est un texte sans surprise, dont l'objet est double.

Le premier, c'est de s'inquiéter de façon générale de ce climat de violence qui nous laisse depuis à peine 2 semaines un petit répit, tout en réaffirmant bien entendu que seul le dialogue et le fameux triptyque « la paix, la démocratie et l'émancipation » doivent être au rendez-vous de notre société et, sans surprise, condamner évidemment sans réserve cet attentat.

Précision utile à ce stade, et je serai assez bref, le terme de « condamnation » ne nous conduit pas à vouloir faire une exploitation sémantique éhontée de la situation.

Le terme de condamnation, il appartient à notre sémantique, il appartient à notre vocabulaire, il appartient à notre histoire, il appartient à nos engagements politiques. C'est simplement l'expression d'hommes et de femmes qui partagent nos convictions et qui ont besoin d'entendre résonner ces convictions dans l'hémicycle, et ça ne fait en rien de nous des hommes et des

femmes qui appartiendraient, je cite, « à une droite », qu'ai-je lu, Monsieur le Président, peut-être pourriez-vous nous le rappeler, « une droite dépassée, une droite récupératrice, une droite qui exploiterait le malheur des uns pour capitaliser politiquement sur une situation ». Ce n'est pas le cas.

C'est l'expression d'une vérité qui nous est propre et que nous assumons avec beaucoup de sérénité.

Voilà, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, pour cette présentation.

Donc, qui souhaite s'exprimer ? Hyacinthe VANNI.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je pense que ce n'est pas la peine de passer des heures sur des choses qu'on a déjà débattues longtemps.

Nous, le soutien à Simone GUERRINI et aux maires, il a été total. Vous connaissez notre position. On ne va pas la changer aujourd'hui. Donc vous le savez, on ne participera pas à ce vote, comme on l'a fait jusqu'à maintenant. La position, c'est toujours la même. On a choisi l'action publique et démocratique depuis longtemps, comme le disait le Président du Conseil exécutif.

Le chemin pour nous, il est clair, il a toujours été clair, on ne déviara pas et vous ne nous amènerez pas là où on ne veut pas aller non plus.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, Jean-Martin. Qui d'autre souhaite s'exprimer, manifestez-vous, s'il vous plaît.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je ne sais pas... « Le chemin est clair », pour moi, il ne l'est pas, autant qu'on se dise les choses.

On a le droit de moduler dans la vie, on a le droit de changer d'avis. Vous avez eu l'occasion de changer d'avis. Vous n'allez pas faire croire à l'opinion que vous n'avez jamais rien condamné, ni pour des situations bien plus éloignées de ce qui nous intéresse en Corse, ni pour des situations similaires, pour des gens qui sont assez proches de vous.

Donc, assumez aussi ces modulations, ces variations.

Nous, on fait simplement remarquer qu'on est sur cette affaire-là, sur une constante historique qui appartient à un autre vocabulaire et loin de nous l'idée d'entraîner de force qui ce soit sur ce champ lexical.

Ça ne fait pas de nous, encore une fois, de cette droite, j'ai retrouvé le mot « réactionnaire et versatile ».

**M. Hyacinthe VANNI**

On ne va pas faire de chjame è risponde, mais je répète que le chemin qui est le nôtre, il est clair : c'est l'action publique et démocratique.

Quant au reste, il y a des gens qui jugent, qui condamnent et c'est à eux de faire leur travail.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Est-ce qu'il y a une autre intervention ? Normalement, c'est un pour/un contre. Donc un pour s'est exprimé ; un contre s'est exprimé. Ce n'est pas forcément un contre d'ailleurs. D'ailleurs. Donc, on peut encore avoir un contre.

Le groupe « Core in fronte », Madame Branca.

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Je voulais surtout vous signaler que vous avez une erreur dans la date, qu'on est en 2023 et pas en 2021.

Voilà pour le moment. Dans un des considérants, vous avez mis 2021, c'est la session du 31 mars 2023.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

4ème considérant !

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Per avali, pensu chì no dinò emu dittu tuttu l'ultima volta.

A noscia manera di pinsà, a cunnisciti, u nostru sustegnu à l'eletti è a Mma GUERRINI, hè statu purtatu.

Pà u restu... Eccu. Un cambiaremu micca.

**M. Saveriu LUCIANI**

Je crois que tout avait été déjà dit, épuisé comme débat.

On a souvent été de ceux qui ont été condamnés, en tous les cas, bon nombre de nos amis, dans une lutte historique qui a 50 ans et qui a exigé pour ce peuple, pour beaucoup de militants, des sacrifices dont je n'ai pas besoin de rappeler ici la longue liste.

Concernant Simone GUERRINI, ce n'est pas le premier, ce n'est pas le dernier, vous le savez, il y en aura d'autres malheureusement, ici et ailleurs, c'est le monde d'aujourd'hui, qui porte certainement aussi ces germes avec beaucoup, beaucoup de... Je pèse mes mots parce qu'on parlait de récupération, on ne récupère rien du tout, ni les uns, ni les autres. Je crois qu'aujourd'hui, par rapport aux termes, au verbe, la position, la nôtre est extrêmement claire. Nous avons soutenu, nous soutiendrons encore un certain nombre d'actes, qui sont pour nous plus que dommageables, surtout quand on connaît Simone GUERRINI. Mais des Simone GUERRINI, il y en a eu beaucoup. Ce n'est pas la première, ce n'est pas la dernière. Il en a eu aussi chez les nationalistes, beaucoup !

Donc, on n'est pas ici aujourd'hui pour s'ériger en quelconque tribunal et énoncer une sentence. Nous, aujourd'hui, on apporte un soutien, il est extrêmement clair, il est extrêmement lisible.

Moi, je ne parlerai pas de route, je crois qu'on n'a pas besoin de se justifier sur ce qu'on fait. On a fait un choix politique extrêmement déterminé il y a quelques années ; il a d'ailleurs porté le nationalisme là où il est aujourd'hui.

A partir de là, vous avez bien compris que nous ne pouvons pas voter cette motion.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, Paul Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Moi, je suis dans une situation particulière. Je pense que les gens le savent, Simone est ma cousine et ne pensez pas que je ne suis pas dans le désarroi quand je vois une femme de cette valeur touchée indignement et ignoblement.

Maintenant, vous amenez une motion qui n'est pas dans la fraternité. Elle cristallise les positions et les rancœurs. Elle ne me convient pas.

Elle ne me convient pas parce qu'elle a été mise en avant dans un contexte, avec une séparation de fait de vos groupes politiques respectifs, parce que vous avez divers horizons qui ne sont pas, je dirais, de la sphère historique et patriotique. Et derrière, il arrive, en gros, sta cozza pè sciappà a petra.

Moi, vous savez, dans un autre contexte, le mot « condamner » dans ce genre d'acte ne me fait pas peur, parce que je le condamne et je ne condamne pas que l'acte moi, je condamne l'homme qui l'a fait. Et je peux faire plus que la condamnation. Je peux être le geôlier, le légataire de la sentence, parce que je suis dans un autre contexte.

Mais, la manière dont c'est amené aujourd'hui, moi, je vous demande d'y réfléchir, parce qu'elle fait prendre des positions qui peuvent être d'apparence antagonistes, mais qui sont quand même les mêmes.

Pensez à ce que je vous dis, pensez aux liens qui me lient.

Pensez au vécu que j'ai, à la manière que j'ai de chercher d'où ça vient, savoir qui c'est, est-ce que c'est une manip ? Est-ce que c'est un connard ? Est-ce que c'est un fou ? Est-ce qu'on s'est trompé d'endroit ?

Et dans ces conditions-là, il ne faut pas penser qu'il y a les bons et les mauvais. On est tous avec nos turpitudes, avec nos liens, avec nos amitiés, avec nos inimitiés, avec nos rancœurs, avec notre vie, avec nos familles.

Moi, Jean-Martin, je partage l'esprit de votre indignation parce que Simone est votre colistièra, votre partenaire politique, mais je ne partage pas l'état d'esprit, l'état d'esprit de mettre en avant des positions clivantes qui nous ramènent à 40 ans en arrière.

Moi, je crois qu'on a besoin tous d'avoir les moyens de transcender des antagonismes qui traversent la Corse, les situations conflictuelles, les situations de manœuvre, d'où qu'elles viennent, les intérêts cachés, masqués, souvent crapuleux. Et de ramener à la genèse de la violence, la genèse qui pourrait avoir une souche moléculaire patriotique, c'est quelque chose qu'il n'est pas bon d'agiter, parce que ça ne peut pas donner quelque chose qui va nous sortir de l'ornière.

Et à l'aune des discussions politiques qui continuent, vouloir laisser penser que, nous, idéalistes qui ne voyons que dans l'évolution institutionnelle un salut idéaliste, je crois que c'est se mentir. Parce qu'aujourd'hui, s'il y a de tels incidents, il y a de telles manipulations sur des gens de telles valeurs, c'est qu'il y a un contexte politique, c'est qu'il y a des mécanismes qui font qu'on en arrive là.

Donc moi, je crois qu'on a besoin de rester nous-mêmes et de ne pas chercher à faire dire des choses à des mots, au-delà du sens des mots.

Brûler une mairie, c'est un édifice public, oui, on apporte un soutien, une condamnation.

Brûler la maison de famille de quelqu'un, c'est indigne, je vous l'ai dit, c'est injuste, c'est grave, c'est ignoble, ce n'est pas un acte corse.

Mais est-ce que j'ai besoin de vous le préciser ? Est-ce que vous pensiez que je pensais autre chose ? Je ne crois pas.

Est-ce que j'ai besoin de préciser qu'on est dans la solidarité ? Non, mais tous, c'est pareil.

Donc moi, je crois que vous voterez la motion, on va, nous, simplement, ne pas participer. Mais ne pas renchérir sur ceux qui condamnent et ceux qui condamnent pas.

Le fond du problème, il n'est pas là. Le fond du problème, il est à savoir si, collectivement, on veut trouver les voies et moyens pour qu'il y ait une Corse apaisée, sans manipulation, sans tentation de sécession quelle qu'elle soit, de quelque bord que ce soit et qu'on soit dans une logique collective, qui fait fi de nos divergences au profit de nos convergences.

Donc moi, je vous ai donné l'état d'esprit général du groupe dans lequel nous sommes et le mien particulièrement, puisque je suis un cas spécifique sur d'autres affaires, mais surtout sur celle-là.

J'ajoute in corsu, Simone, ùn t'inchietta, simu sempre qui.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Tous les groupes se sont exprimés, normalement... Autrement on aurait dû faire un débat en commission permanente.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

C'est juste une réaction par rapport à l'inversion de la charge et au discours ambiant, repris avec beaucoup de talent par Paul-Félix.

C'est le procès de Kafka. Le héros du roman, au début, il n'est pas coupable ; à la fin, l'environnement fait qu'il se sent coupable. Donc, cette stratégie kafkaïenne, nous, on parle des victimes, on n'est pas coupables ni de choix de nos mots, ni des attentats.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Monsieur le Président ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

La motion porte à titre principal sur la situation de Simone GUERRINI, ayant en arrière-plan un contexte d'ensemble. Donc moi, concernant Simone GUERRINI, je ne peux pas ne pas redire ce que je lui ai dit à elle directement et ce que j'ai dit publiquement. L'attentat contre son bien familial est incompréhensible, il est injustifiable et il est inquiétant. Je lui ai exprimé et je lui exprime à nouveau, à elle comme je les exprime à sa famille, mon soutien et ma solidarité.

Ceci étant dit, si j'écoute, au-delà de l'écume des mots, ce que nous essayons de dire les uns et les autres du côté de celles et ceux qui portent la motion, comme du côté de celles et ceux qui ne participeront pas au vote, j'y vois la même attitude de principe pour rejeter ces actes et j'y vois la même volonté de construire un chemin qui soit celui de la paix et du respect.

Donc, cette motion a sa dynamique, sa justification dans l'esprit de celles et ceux qui la portent. Chacun a le choix de ses mots et de sa sémantique. Prenons en acte. Essayons, au-delà du vote qui va intervenir, de réfléchir comme nous l'avons fait dans d'autres domaines, puisqu'il n'y a rien d'irréconciliable, au contraire me semble-t-il, dans les positions qui ont été exprimées par les uns et par les autres, et non seulement il y a rien d'irréconciliable, mais il y a la même volonté de principe, et y compris dans tout ce que cela implique.

Essayons de nous voir, de discuter et de trouver à la fois et la démarche et les mots pour l'exprimer.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je souscris, bien évidemment, tout à fait à ce qui vient d'être dit par le président. Je crois qu'on est en capacité de pouvoir, à un moment donné, se retrouver lorsqu'on prend le temps de l'échange, de la discussion. Même si ça prend du temps, on y arrive toujours.

Donc, nous devons passer au vote. Site pronti ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**POUR :** Un Soffiu Novu ; **NON PARTICIPATION :** Fà Populu Inseme, Core in Fronte, Avanzemu

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité des votes exprimés.**

Deux petites informations.

Nous avons pour habitude d'avoir une pensée pour les personnes qui partent... Une bonne nouvelle pendant la session : la collaboratrice du groupe « Fà Populu inseme », Marine LUCIANI, a eu un petit garçon. E natu à 10 ore è mezu stamane. Si chjama Antò Ghjuvani. E va bè, a so surelluccia va bè, a so mamma va bè, u babbu dinò pensu, ùn hà fattu tant'affari, mà... Tutt'u mondu va bè. Eccu.

Eppò vuleria ringrazià dinò l'interpriti : à ringrazià vi assai per u vostru travagliu è l'affari si facenu di manera naturale, mi pare. Vedite, tutt'u mondu hà a paura, eppò dopu tutt'u va bè è tutt'u mondu hè cuntentu.

Mà pigliemu u tempu, Jean-Martin, pè piacè, di parlà, ùn resta più ch'un millimetru, d'accordu ?

A prestu ! Bona dumenicata à tutti è bona festa di u travagliu.

**La séance est levée à 20 heures.**